



GUY DEGRENNE S.A.

**Actualisation du
Document de Référence**
Exercice clos le 31 mars 2009

Sommaire de l'actualisation du Document de Référence

Pour les événements récents, se référer aux pages 133 et suivantes

Table de Concordance

3

CHAPITRE 1 - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

| | page |
|---|------|
| Le mot du Directoire | 8 |
| Présentation générale du groupe | 10 |
| Le Marché des Arts de la Table | 10 |
| La stratégie du Groupe Guy Degrenne | 12 |
| Organigramme du Groupe | 13 |
| Historique du Groupe | 14 |
| Présentation de l'activité de Guy Degrenne en 2007/2008 | 15 |
| Une marque et des valeurs ré-affirmées autour d'une nouvelle image | 15 |
| Le développement de l'enseigne et des réseaux commerciaux | 16 |
| L'adaptation et la mise sous tension de l'outil Industriel | 21 |
| Réduction des coûts et simplification administrative | 24 |
| Examen des comptes et du résultat | 25 |
| Capital social | 27 |
| Composition du capital social | 27 |
| Emission d'une ORA (Obligations remboursables en actions) | 28 |
| Conditions d'acquisition de droits de vote doubles | 34 |
| Déclarations de franchissement de seuil statutaire | 35 |
| Répartition actuelle des droits de vote | 35 |
| Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par les membre du Conseil de Surveillance | 35 |
| Pourcentage de capital détenu par les salariés | 36 |
| Marché des instruments financiers de Guy Degrenne | 36 |
| Programme de rachat d'actions | 36 |
| Rémunérations des dirigeants | 38 |
| Risques | 39 |
| Risques de liquidité | 39 |
| Risques de change | 40 |
| Risques Matières Premières | 40 |
| Risques Commerciaux | 41 |
| Risques Environnementaux | 41 |

CHAPITRE 2 - COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2009

| | |
|--|----|
| Sommaire détaillé des Comptes annuels consolidés au 31 mars 2009 | 43 |
| Etats financiers | 46 |
| Principes et méthodes de consolidation | 53 |
| Principes de consolidation | 56 |
| Notes aux annexes des comptes consolidés | 61 |
| Périmètre de consolidation | 61 |
| Actif immobilisé | 62 |
| Analyse des capitaux propres | 67 |
| Provisions courantes et non courantes | 70 |
| Actifs et Passifs financiers | 72 |
| Autres variations des autres actifs et autres passifs | 75 |
| Tableaux de bouclage pour le tableau de flux de trésorerie | 76 |
| Analyse des produits et charges financiers | 77 |
| Autres produits et charges opérationnels | 78 |
| Impôt sur les résultats | 78 |
| Engagements hors bilan | 80 |
| Ventilation de l'effectif | 81 |
| Risques de marché | 81 |
| Parties liées | 83 |

| | |
|---|----|
| Information sectorielle | 86 |
| Honoraires des Commissaires aux Comptes | 88 |

CHAPITRE 3 - COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009

| | page |
|---|------|
| Sommaire détaillé des Comptes Sociaux au 31 mars 2009 | 90 |
| Bilan Social | 92 |
| Faits caractéristiques | 96 |
| Règles et méthodes comptables | 96 |
| Notes explicatives sur les comptes | 101 |

CHAPITRE 4 - GOUVERNANCE, AUDIT ET GESTION DES RISQUES

| | |
|--|-----|
| Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise | 116 |
| Le cadre statutaire | 116 |
| L'activité de l'exercice clos le 31 mars 2009 | 117 |
| Rémunérations, avantages de toutes natures et titres de la société, relative aux mandataires sociaux | 119 |
| Liste des dirigeants, des personnes assimilées et des personnes étroitement liées soumises aux obligations de la déclaration d'opération sur les titres Guy Degrenne | 120 |
| Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009 | 121 |
| Opérations de communication financière et publications légales réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 | 121 |
| Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le Contrôle Interne | 122 |
| Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle Interne | 122 |
| Activités de contrôle | 122 |
| Description des procédures de contrôle interne mises en place | 124 |
| Principales mises en œuvre du contrôle interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 | 126 |
| Gestion des risques | 126 |

CHAPITRE 5 - EVENEMENTS RECENTS

| | |
|---|-----|
| Activités du groupe | 134 |
| Chiffres d'affaires | 134 |
| Evolution de la rentabilité | 135 |
| Perspectives | 135 |
| Facteurs de risque | 136 |
| Risques de liquidité | 136 |
| Déclaration sur le fonds de roulement net | 140 |
| Risques de taux | 141 |
| Risques sur actions propres | 141 |
| Litiges | 141 |
| Evolution de l'actionnariat | 142 |
| Capital social | 142 |
| Capital potentiel | 142 |
| Délégations issues de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er septembre 2009 | 144 |

CHAPITRE 6 - DECLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

| | |
|---|-----|
| Déclaration du Responsable du Document de Référence | 160 |
|---|-----|

ANNEXES

| |
|--|
| Annexe 1 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés |
| Annexe 2 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux |
| Annexe 3 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur la Gouvernance et les Risques |
| Annexe 4 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées |
| Annexe 5 - Table de Réconciliation |
| Annexe 6 - Extrait Kbis Guy Degrenne SA au 28 septembre 2009 |
| Annexe 7 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'Actualisation du Document de Référence |

Table de concordance

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004

| N° | Rubriques | Actualisation Document de Référence | | Document de référence déposé à l'AMF le 06/11/05 page(s) |
|---|---|-------------------------------------|---|---|
| | | Référence | page(s) | |
| 1 | Personnes responsables | | | |
| | 1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement | Chapitre 6 | 160 | 160-161 |
| | 1.2 Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement | Chapitre 6 | 160 | 160 |
| 2 | Contrôleurs légaux des comptes | | | |
| | 2.1 Nom et adresse des Contrôleurs légaux des comptes de la Société | Chapitre 6 | 160 | 160 |
| | 2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été désignés durant la période couverte | N/A | N/A | N/A |
| 3 | Informations financières sélectionnées | | | |
| | 3.1 Informations financières historiques sélectionnées | Chapitre 1 | 9 | 46 à 123 |
| | 3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires | N/A | N/A | N/A |
| 4 | Facteurs de risque | Chapitres 1, 2 et 5 | 39 et suivantes 81 et suivantes 136 à 141 | 137 à 141 |
| 5 | Informations concernant la Société | Chapitre 4 | 126 et suivantes | |
| | 5.1 Histoire et évolution de la Société | Chapitre 1 | 14 | 14 |
| | 5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société | Annexe 6 | Annexe 6 | N/A |
| | 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société | Annexe 6 | Annexe 6 | N/A |
| | 5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société | Annexe 6 | Annexe 6 | N/A |
| | 5.1.4. Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire | Annexe 6 | Annexe 6 | N/A |
| | 5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de la Société | Chapitre 5 | 132 et suivantes | 15 à 29 |
| | 5.2 Investissements | | | 66 à 70 |
| | 5.2.1. Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les Informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement | Chapitres 1 et 2 | 27 63 et suivantes 76 - 77 | 66 à 71 |
| | 5.2.2. Principaux investissements de la Société qui sont en cours | Chapitres 1 et 2 | 27 63 et suivantes | 66 à 71 |
| | 5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes | N/A | N/A | N/A |
| 6 | Aperçu des activités | | | |
| | 6.1 Principales activités | Chapitre 1 | 15 et suivantes | 10 |
| | 6.1.1. Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités | Chapitre 1 | 15 et suivantes | 10 |
| | 6.1.2. Nouveau service ou produit important lancé sur le marché | N/A | N/A | 10 |
| | 6.2 Principaux marchés | Chapitre 1 | 10 à 12 16 à 20 | 10 à 12 |
| | 6.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 | N/A | N/A | N/A |
| | 6.4 Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | Chapitres 1 et 2 | 19, 20, 40 81 - 82 | N/A |
| 6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle | Chapitre 1 | 10 à 12 | 10 à 12 | |
| 7 | Organigramme | | | |
| | 7.1 Description du Groupe et de la place occupée par la Société | Chapitres 1 et 2 | 13 et 84 | 13 |
| | 7.2 Liste des filiales importantes de la Société | Chapitres 1 et 2 | 13 et 84 | 13 |
| 8 | Propriétés immobilières, usines et équipements | | | |
| | 8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée | Chapitre 2 | 64 et 66 | 68 |
| | 8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles | Chapitre 1 | 41 | 37 - 38 |
| 9 | Examen de la situation financière et du résultat | | | |
| | 9.1 Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées | Chapitres 1 et 2 | 9, 25 à 27 46 à 88 | 9, 27 - 28, 51, 64, 90 à 92 |
| | 9.2 Résultat d'exploitation | Chapitres 1 et 2 | 9 et 26 47, 80 et 87 | 9, 51 |
| | 9.2.1. Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société | Chapitre 1 | 25 à 27 | 9, 51 |
| | 9.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net des produits nets | Chapitre 1 | 15 à 26 | 9, 51 |
| | 9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société | N/A | N/A | N/A |

| N° | Rubrique | Actualisation Document de Référence | | Document de référence déposé à l'AMF le 06/11/08 page(s) |
|----|---|-------------------------------------|----------------------------|--|
| | | Référence | page(s) | |
| 10 | Trésorerie et capitaux | | | |
| | 10.1 Information sur les capitaux de la Société | Chapitres 1 et 2 | 27 à 38 67 à 69 | 71 à 74 |
| | 10.2 Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie | Chapitres 1 et 2 | 27 48 et 51 | 52 |
| | 10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société | Chapitres 2 et 5 | 72 à 75, 138 - 139 | 77 - 78, 85 |
| | 10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société | N/A | N/A | N/A |
| | 10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1 | Chapitre 5 | 132 et suivantes | N/A |
| 11 | Recherche et Développement, brevets et licences | Chapitres 1 et 2 | 22 - 23 56 | 25 |
| 12 | Informations sur les tendances | | | |
| | 12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement | Chapitre 5 | 132 et suivantes | 10 à 12, 15 à 17 |
| | 12.2 Tendances connues, incertitude ou demande ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours | Chapitre 5 | 132 et suivantes | 10 à 12, 15 à 17 |
| 13 | Prévisions ou estimations du bénéfice | | | |
| | 13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation | N/A | N/A | N/A |
| | 13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants | N/A | N/A | N/A |
| | 13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques | N/A | N/A | N/A |
| | 13.4 Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus | N/A | N/A | N/A |
| 14 | Organes d'administration, de direction et de surveillance, et Direction générale | | | |
| | 14.1 Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités exercées en dehors de la Société émettrice des (a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, (b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, (c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de 5 ans et (d) directeurs généraux, dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Nature de tout lien familial existant entre ces personnes. Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points (b) et (d), informations détaillées sur leur expertise et leur expérience en matière de gestion et, (a) nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des 5 dernières années, (b) condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années au moins, (c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années au moins, et (d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ainsi que de tout empêchement prononcé par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années au moins. Déclaration précisant qu'aucune information ne doit être divulguée | Chapitres 1, 2 et 4 | 98-99 83 120 | 125 - 127, 163 |
| | 14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale ainsi que tout accord conclu | N/A | N/A | N/A |
| 15 | Rémunération et avantages | | | |
| | 15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales | Chapitres 1, 2 et 3 | 29, 38, 83 et 119 - 120 | 51, 67, 129, 130 |
| | 15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | Chapitre 2 | 71 | 75 |
| 16 | Fonctionnement des organes d'administration et de direction | | | |
| | 16.1 Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction | Chapitre 3 | 117 | 126 - 127, 163 |
| | 16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée | Chapitre 2 | 83 à 85 | N/A |
| | 16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de la Société | Chapitre 3 | 118 - 119 | 129 |

| N° | Rubrique | Actualisation Document de Référence | | Document de référence déposé à l'AMF le 06/11/08 |
|----|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--|
| | | Référence | page(s) | page(s) |
| | 16.4 Déclaration indiquant si la Société se conforme ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine | N/A | N/A | N/A |
| 17 | Salariés | | | |
| | 17.1 Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site | Chapitre 2 | 81 | 84 |
| | 17.2 Participation et stock-options. Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux | Chapitres 1 et 2 | 88 83 | 72 |
| | 17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société | N/A | N/A | 84 |
| 18 | Principaux actionnaires | | | |
| | 18.1 Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée | Chapitre 1 | 38 | 41 |
| | 18.2 Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée | Chapitre 1 | 34 | 40 |
| | 18.3 Détenion ou contrôle, direct ou indirect, de la Société | N/A | N/A | 41 |
| | 18.4 Accord conclu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle | N/A | N/A | N/A |
| 19 | Opérations avec des apparentés | Chapitre 2 | 83 à 85 | 88 - 89 |
| 20 | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société | | | |
| | 20.1 Informations financières historiques | Chapitres 1 et 2 | 41, 46 à 52 | 46 à 129 |
| | 20.2 Informations financières pro-forma | Chapitres 2 et 5 | 46 à 48 138 à 140 | 54 à 56 |
| | 20.3 États financiers | Chapitre 2 | 49 à 82 | 49 à 56 |
| | 20.4 Vérification des informations historiques antérieures | | | 96 à 94, 120 à 123 |
| | 20.4.1 Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées | Annexes | annexes 1 et 2 | 93 à 94, 120 à 123 |
| | 20.4.2 Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux | Annexes | annexes 1, 2, 3 et 4 | 93 à 94, 120 à 129 |
| | 20.4.3 Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société | N/A | N/A | N/A |
| | 20.5 Date des dernières informations financières | Chapitre 2 | 53 | 49 |
| | 20.6 Informations financières intermédiaires et autres | N/A | N/A | N/A |
| | 20.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit | N/A | N/A | N/A |
| | 20.6.2 Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les 6 premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de 9 mois après la fin du dernier exercice vérifié | N/A | N/A | N/A |
| | 20.7 Politique de distribution des dividendes | N/A | N/A | 71, 156, 158 |
| | 20.7.1 Dividende par action | Chapitre 2 | 47 et 60 | N/A |
| | 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage | Chapitres 3, 4 et 5 | 96, 120, 129, et 141 | 139 |
| | 20.9 Changement significatif de la situation commerciale ou financière | N/A | N/A | N/A |
| 21 | Informations complémentaires | | | |
| | 21.1 Capital social | Chapitre 1 | 27 et suivantes | 71 |
| | 21.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice | Chapitre 1 | 27 | 39 |
| | 21.1.2 Actions non représentatives du capital | N/A | N/A | N/A |
| | 21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales | N/A | N/A | 74 |
| | 21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription | Chapitres 1 et 2 | 28 62 | 39 |
| | 21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | Chapitres 1 et 5 | 82 à 84 138 - 137 144 à 168 | N/A |
| | 21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option | N/A | N/A | N/A |
| | 21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques | N/A | N/A | 40 |
| | 21.2 Acte constitutif et statuts | N/A | N/A | 167 à 169 |
| | 21.2.1 Objet social | N/A | N/A | N/A |
| | 21.2.2 Membres des organes d'administration de direction et de surveillance | N/A | N/A | 130 |

| N° | Rubrique | Actualisation Document de Référence | | Document de référence déposé à l'AMF le 06/11/08 |
|----|--|-------------------------------------|---------|--|
| | | Référence | page(s) | page(s) |
| | 21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes | N/A | N/A | N/A |
| | 21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires | N/A | N/A | N/A |
| | 21.2.5. Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires | N/A | N/A | N/A |
| | 21.2.6. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle | N/A | N/A | N/A |
| | 21.2.7. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée | N/A | N/A | N/A |
| | 21.2.8. Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit | N/A | N/A | N/A |
| 22 | Contrats importants | N/A | N/A | 19 - 20 |
| 23 | Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | | | |
| | 23.1 Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport | N/A | N/A | N/A |
| | 23.2 Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses | N/A | N/A | N/A |
| 24 | Documents accessibles au public | N/A | N/A | 162 |
| 25 | Informations sur les participations | N/A | N/A | 118 |

Rapport de Gestion

Le mot du Directoire

L'activité de l'exercice 2008-2009 confirme la solidité du business modèle de Guy Degrenne, et la capacité du groupe à s'adapter rapidement à un environnement défavorable, qui conforte les choix stratégiques pris par l'entreprise.

Ainsi, la croissance s'est poursuivie tout au long de l'exercice, à l'exception des activités en hôtellerie-restauration brutalement confrontées aux effets de la crise à compter du mois d'octobre après avoir affiché de belles performances jusqu'à cette date.

Cependant, Guy Degrenne a su prendre dès le mois de novembre l'ensemble des mesures nécessitées par l'ampleur de la crise économique et financière :

- L'abaissement rapide du point mort ;
- La diminution drastique des stocks.

L'entreprise a pu aussi compter sur la solidarité de l'ensemble de ses salariés, pour accompagner des décisions parfois difficiles sur le plan social. Nous tenons ici à les en remercier sincèrement.

La diversité des activités du groupe a permis de limiter les effets négatifs du fort ralentissement des marchés à partir du 4^{ème} trimestre de l'année 2008, notamment grâce à l'exceptionnelle performance des points de vente contrôlés en France. Ils ont symbolisé le retour en force en ces temps difficiles des valeurs « famille » et « cocooning ».

Alois que nous traversons une période contrariée par l'impact de la crise économique et financière, l'entreprise et ses partenaires clés, dans tous les réseaux de distribution, font preuve d'une créativité et d'une réactivité sans précédent, afin d'apporter les meilleures réponses à la crise :

- Par exemple le développement d'une nouvelle offre globale pour les clients de l'hôtellerie-restauration est en voie de finalisation ;
- Ou encore, le développement de nouveaux modes de communication auprès de nos clients et de nouveaux modes de distribution ouvrant l'entreprise à de nouvelles perspectives de croissance ;
- Ou enfin le développement d'une offre de CRM (Customer Relationship Management) structurée pour le mois de septembre 2009 dans le Retail en France favorisant à la fois la conquête de nouveaux consommateurs et leur fidélisation.

Les principaux actionnaires, confiant dans les capacités de l'entreprise à faire face aux turbulences actuelles du marché, et convaincus du bien fondé du plan stratégique de Guy Degrenne, ont confirmé qu'ils apporteraient leurs comptes courants d'associés à l'opération de renforcement des capitaux propres de 10M€ en cours de réalisation, et pour laquelle le Président du Conseil de Surveillance a apporté sa garantie de bonne fin sur la moitié de celle-ci.

L'attitude des principaux actionnaires s'accompagne du renouvellement de la confiance que nous portent nos principaux banquiers, marqué en particulier par la consolidation en phase de finalisation de 10M€ de dettes court terme en dette moyen terme.

Le Groupe Guy Degrenne est donc paré pour affronter la crise actuelle, mais aussi pour assurer le financement de son développement commercial.

Nous disposons de l'ensemble des ressources et des expériences pour assurer le retour de Guy Degrenne à la rentabilité, et ce au moment où les marchés semblent commencer à envoyer les premiers signaux positifs de stabilisation voire de reprise.

CHIFFRES CLES CONSOLIDES DU GROUPE

Principales données consolidées

| en k€ | 31/03/2009 (12 mois) | 31/03/2008 (12 mois) | 31/12/2007 (12 mois) |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Produits opérationnels | 94 909 | 98 013 | 98 918 |
| Résultat Opérationnel Courant | -165 | -2 079 | -1 873 |
| Résultat Opérationnel | -1 158 | -3 346 | -2 745 |
| Résultat Net | -3 998 | -3 254 | -1 835 |
| Marge Brute d'Autofinancement | 1 910 | -530 | 1 251 |
| Flux Nets de Trésorerie générés par l'activité | 4 533 | 6 831 | 5 054 |
| Flux Nets de Trésorerie liés aux opérations d'investissements | -3 222 | -2 861 | -4 018 |
| Capitaux Propres part du groupe | 42 047 | 46 325 | 48 630 |
| Dette Nette | 30 900 | 29 100 | 31 100 |
| Ratio d'endettement | 73% | 63% | 64% |

Informations par secteur d'activité

| en k€ | 31/03/2009 (12 mois) | 31/03/2008 (12 mois) | 31/12/2007 (12 mois) |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Chiffre d'affaires | 93 515 | 97 256 | 98 918 |
| <i>France</i> | 75 960 | 79 146 | 79 879 |
| <i>Europe</i> | 11 109 | 11 849 | 11 953 |
| <i>Hors Europe</i> | 6 446 | 6 261 | 7 086 |
| Résultat Net | -3 998 | -3 350 | -1 835 |
| <i>France</i> | -3 079 | -1 825 | -2 030 |
| <i>Europe</i> | -1 017 | -1 633 | -242 |
| <i>Hors Europe</i> | 98 | 108 | 437 |
| Effectif inscrit (équivalent ETP) | 1 180 | 1 400 | 1 411 |
| <i>France</i> | 719 | 766 | 771 |
| <i>Europe</i> | 276 | 433 | 442 |
| <i>Hors Europe</i> | 185 | 201 | 198 |

PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Le groupe Guy Degrenne crée, développe, fabrique et commercialise des produits d'art de la table et de la cuisine dans le monde entier. Il a par ailleurs développé une activité de sous-traitance pour le compte de tiers valorisant ainsi son savoir-faire industriel tant sur l'inox que sur la céramique.

S'agissant de l'activité arts de la table, le groupe Guy Degrenne intervient sur l'ensemble des réseaux de distribution (Commerce Spécialisé, CHR et GMS) tant en France qu'en dehors des frontières du territoire national, en commercialisant cinq familles de produits (vaisselle, couverts, verrerie, objets de table, culinaire) soit auprès des professionnels soit directement auprès des consommateurs. De ce fait, Guy Degrenne se présente comme un acteur incontournable du secteur. Chaque réseau commercial du groupe commercialise une ou plusieurs marques du groupe :

| Réseaux | Marques |
|----------------------------|--------------------------|
| Commerce Spécialisé France | Guy Degrenne |
| Commerce Spécialisé Export | Degrenne Paris |
| CHR France & Export | Guy Degrenne et Harmonie |
| GMS France & Export | Harmonie |

S'agissant de l'activité sous-traitance pour le compte de tiers, Guy Degrenne intervient, grâce à ses savoir-faire, non seulement auprès d'autres entreprises clés du secteur des arts de la table, mais aussi auprès de groupes industriels français et étrangers leaders dans leurs domaines d'activité, qu'il s'agisse du nucléaire, de la santé, de l'aéronautique ou encore de l'électroménager de luxe.

LE MARCHE DES ARTS DE LA TABLE

Contexte

Structure de l'offre

En France comme dans l'ensemble des pays occidentaux, l'élargissement considérable de l'offre produits a conduit à aviver la curiosité et l'appétit de découverte des consommateurs et s'est traduit par un renouveau des arts de vivre (arts de la table et décoration), alors que le secteur faisait face à de profonds bouleversements :

- L'accroissement de la mobilité des ménages associé à une réduction de la durée de vie en couple a contribué à rendre plus éphémère tout achat de biens dits « durables », ainsi qu'à rendre la demande plus spontanée et plus aléatoire dans le choix des produits ;

- L'apparition de nouveaux types de points de vente axés sur le confort de la maison avec une présence de plus en plus forte de facteurs d'atmosphères (mobiliers, décoration, univers du jardin, etc...) ;
- Le développement de grandes enseignes multi-spécialisées touchant la maison et son équipement, sans reconnaissance des marques.

Aujourd'hui, le marché des arts de la table et de la cuisine représente en France un volume d'affaires d'environ 3.5 milliards d'euros, et présente une offre considérablement élargie au sein de magasins de toutes tailles et activités :

- *Dans les réseaux de commerce spécialisé et de la grande distribution*, les enseignes proposent aux consommateurs des offres de « prêt à offrir », d'achats d'impulsion tournés vers le plaisir, répondant aux besoins de changements réguliers et de modulation.

Le marché des articles de table et de cuisine présente une offre développée sur le créneau milieu de gamme, très diversifié, avec une tendance générale pour plus de modernité et de design, plus de fonctionnalité, plus de décontraction dans la manière de vivre le repas, plus de plaisir au quotidien comme dans les moments d'exception.

Les assortiments sont larges et sont accessoirisés. Les gammes de produits sont courtes mais transversales et travaillées en style et en matières ;

- *Dans les réseaux d'hôtellerie et de la restauration*, le succès des principaux fournisseurs de ce secteur réside dans leur capacité à répondre aux besoins de conceptualisation et de renouvellement des offres de leurs clients professionnels, leur capacité à proposer des produits innovants, et enfin à contribuer à limiter leurs investissements dans ce domaine. En outre, le développement d'offres de services associés constitue indéniablement un facteur croissant de succès et de pérennité. Les assortiments sont relativement courts, mais l'offre est théâtralisée pour répondre aux besoins de scénarisation des lieux de restauration, d'une part, et segmentés en prix afin de pouvoir cibler une clientèle extrêmement large, d'autre part.

Une forte régionalisation des foyers de croissance mondiaux

Les pays occidentaux affichent des taux de croissance relativement modestes sur le secteur des arts de la table, très largement tiré par les ventes dans la verrerie-océnologie et dans les articles de cuisine (cuisson et ustensiles).

S'agissant des zones d'économies émergentes (Brésil, Europe Centrale et Europe Orientale, Asie), le taux d'équipement et les relais de financement bancaire (financement des accès à la propriété, crédits à la consommation) favorisent une croissance à deux chiffres à la fois pour la table et la cuisine, contrariée dans l'immédiat par la violence de la crise économique. L'émergence des classes moyennes au sein de ces zones géographiques et le goût pour les produits occidentaux, en particulier sous label « French Touch » bénéficient d'un crédit indéniable favorisant leur accueil auprès de populations de consommateurs à éduquer. En outre, contrairement aux marchés occidentaux historiquement dynamisés par la demande, les marchés émergents, essentiellement dynamisés par l'offre, favorisent l'accueil et l'expansion de nouveaux concepts et l'intégration de nouveaux modes de consommation.

Enfin, les territoires matures à l'export et à très forte croissance historique, comportant une part forte d'expatriés occidentaux au sein de leur population (Singapour, Hong-Kong par exemple), constituent toujours des leviers de croissance pour l'ensemble des acteurs du secteur arts de la table.

Impact de la crise économique et financière

Quelques soient les régions du monde, les consommateurs se sont très fortement recentrés sur leur foyer. Les valeurs « famille » et « cocooning » sont ainsi revenues sur le devant de la scène, favorisant les dépenses des ménages pour leur bien-être au quotidien au détriment d'investissements traditionnels, dans l'automobile par exemple. Ainsi, dans les réseaux Retail, jusqu'à la fin du mois de mars 2009, la crise a globalement été bénéfique pour les marques situées sur le cœur de marché. Dans l'hôtellerie-restauration, fortement touchée par le délaissement des consommateurs, l'impact sur les principaux fournisseurs de cette industrie a été brutal dès le 4^{ème} trimestre 2009, entraînant des chutes de chiffre d'affaires extrêmement marquées.

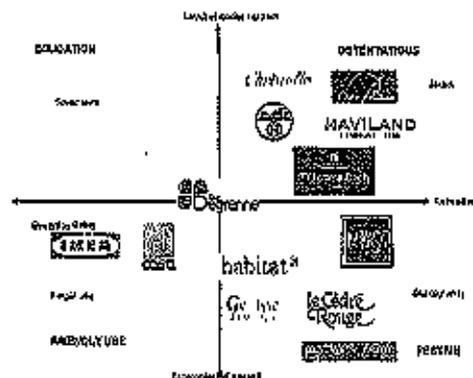
Concurrence

Positionnement du Groupe Guy Degrenne par rapport aux principaux acteurs du marché

Qu'il s'agisse du territoire français ou des territoires export, Guy Degrenne est incontestablement perçue comme étant la marque conviviale et quotidienne. En particulier à l'étranger, elle est le symbole du savoir-vivre à la française sur ce segment de marché.

Dans ces conditions, Guy Degrenne est apparue, dans le cadre des opérations de développement du concept, en France et à l'étranger, comme la seule marque de type « Middle-Class », perçue comme une marque « haut de gamme abordable », et présentant de surcroît une offre aussi transversale, apanage historique de IKBA dans le segment d'entrée de gamme.

Le schéma ci-dessous résume le positionnement de chacun des principaux acteurs sur l'ensemble des marchés, tel qu'il ressort des études consommateurs et de marchés réalisées par Guy Degrenne :



Source : étude consommateurs Guy Degrenne

La filière des arts de la table en France

La filière française « arts de la table » se décompose en trois branches : luxe, cœur de marché, entrée de gamme. Seules quelques marques notoires françaises restent détenues à ce jour par des capitaux majoritairement français. Les principales autres marques françaises sont détenues majoritairement par des capitaux étrangers.

Guy Degrenne se positionne comme :

- La marque de référence, en France, pour le cœur de marché, en alternative aux marques de luxe et de grande distribution, et bien entendu aux marques étrangères (Villeroy & Boch) ;
- La seule marque française cœur de marché exportable et déjà exportée consacrant les savoir-faire français, le savoir-vivre à la française, représentant de ce fait (enfin) une véritable alternative aux marques allemandes (Villeroy & Boch, WMF) ayant trusté de longue date les marchés export ;
- Un des acteurs de la concentration des capacités de production et de la valorisation de ses savoir-faire (inox et céramiques), à la fois pour des marques du secteur art de la table positionnées dans le luxe et pour des industriels de premiers plans ;

- Un acteur en matière de R&D (matériaux, process, outillages, etc) tant pour les industriels des arts de la table que pour d'autres secteurs, basé en France.

Impact de la crise économique et financière

L'ensemble des acteurs du secteur a réagi dès les premiers symptômes de la crise économique au mois d'octobre 2008, en mettant en œuvre des plans massifs d'adaptation de leurs structures au niveau de la demande sur leurs marchés.

Les acteurs les plus fragilisés du marché n'ont pas pu empêcher leur mise en redressement judiciaire ou leur cession à des fonds d'investissements suivi de démantèlement, à l'instar du groupe Waterford Wedgwood.

Les premiers mouvements de concentration du secteur, initié en 2007, devraient reprendre voire s'intensifier dès la confirmation de la sortie de crise.

LA STRATEGIE DU GROUPE GUY DEGRENNE

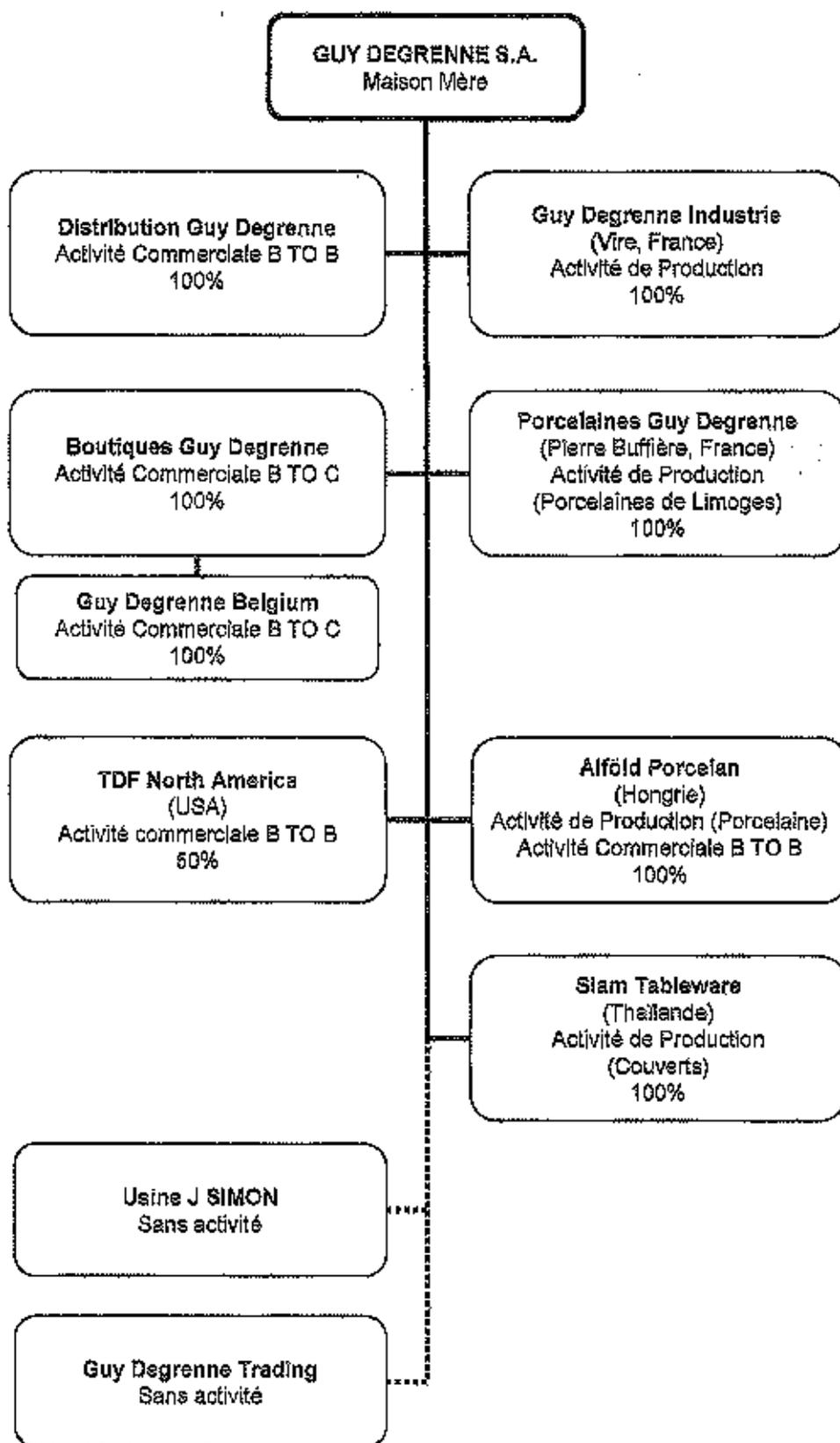
Dans un tel contexte de marché et de concurrence, Guy Degrenne poursuit sa stratégie de développement autour des principaux axes suivants :

- Une marque et des valeurs affirmées. La marque phare du groupe, Guy Degrenne, constitue une valeur sûre, intemporelle, porteuse d'un vrai message de qualité, d'une réelle promesse de savoir-faire et de design. Le soutien à cette marque se réalise au travers d'une innovation forte et qualitative et d'une communication tout aussi créative.
- Une politique commerciale tournée vers la maîtrise des points de vente et des réseaux de distribution afin de maîtriser le développement et la pérennité du chiffre d'affaires, tant en France qu'à l'international. Au cours des 18 mois, le groupe a initié un mouvement de conquête de nouveaux territoires.
- Un pôle industriel du groupe mis sous tension sur l'ensemble des sites de production, ouvrant la voie aux gains de productivité et permettant la conquête de marchés de sous-traitance pour le compte de tiers ;
- Une organisation juridique et fonctionnelle des activités du groupe en ligne avec les trois pôles d'activité stratégique (Marketing & Développement, Commerce, Industrie) ;
- Une sécurisation du financement du groupe.

L'activité de l'exercice 2008-2009 a confirmé la solidité du business modèle de Guy Degrenne, et la capacité du groupe à s'adapter rapidement à un environnement défavorable. Dans ces conditions, les choix stratégiques et le business plan du groupe ne sont pas remis en cause, malgré la crise économique. Cette dernière pousse au contraire l'entreprise à être encore plus innovante, encore plus efficace et courte dans ses processus de décision.

Au titre de l'exercice 2009-2010, Guy Degrenne s'est préparée à faire face à un environnement difficile. Le groupe a encore renforcé sa rigueur de gestion, notamment dans l'affectation des ressources. Celles-ci seront concentrées pour l'essentiel sur les vecteurs essentiels de la profitabilité de Guy Degrenne, les projets clés, les marchés les plus porteurs, les seules opportunités réellement stratégiques.

ORGANIGRAMME DU GROUPE



HISTORIQUE DU GROUPE

1948 – 1975 : CONSTRUCTION

- Fondation de GUY DEGRENNE (1948)
- Construction de l'usine de VIRE (1968)
- Première campagne télévisée GUY DEGRENNE

1975 : DÉVELOPPEMENT

- Acquisition de J. SIMON – QUINGEY (1981)
- Acquisition de LETANG REMY (1984)

1987 : DIVERSIFICATION

- Acquisition de DEBAYE MEDARD Limoges (1988)
- Acquisition de SEED, structure dédiée à la GMS (1990)

1990's : MONDIALISATION

- Ouverture de l'usine de Thaïlande
- Acquisition de l'usine de porcelaine en Hongrie
- Joint venture avec CHRISTOFLE pour le marché de l'hôtellerie U.S.
- Introduction de GUY DEGRENNE à la Bourse de Paris
- Première boutique GUY DEGRENNE
- Acquisition des filiales BERNDORF Tableware
- Acquisition de TABLE CENTER, structure dédiée aux magasins d'usines
- Signature d'accords commerciaux avec le groupe IITTALA

2005-2008 : REFONDATION DU GROUPE

- Une marque et des valeurs réaffirmées à travers une nouvelle image
- Une politique commerciale tournée vers la ré-appropriation de ses points de vente afin d'assurer la maîtrise de son chiffre d'affaires et vers la visibilité de la marque dans l'ensemble des réseaux commerciaux
- Un pôle industriel du groupe mis sous tension sur l'ensemble des sites de production
- Une organisation juridique, comptable et fonctionnelle des activités du groupe en ligne avec les trois pôles d'activité stratégique

2008-2009 : RENOVATION COMPLETE DE LA SUPPLY CHAIN ET RETOUR A L'EQUILIBRE DU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE GUY DEGRENNE

UNE MARQUE ET DES VALEURS REAFFIRMEES AUTOUR D'UNE NOUVELLE IMAGE

Positionnement

Il ressort de la dernière étude de marché réalisée en 2006 que les clients voient en Guy Degrenne une véritable alternative stratégique à ce qui existe sur le marché, en réponse au besoin d'offre sur le créneau haut de gamme convivial, avec une tendance générale pour plus de décontraction dans la manière de vivre le repas et plus de plaisir au quotidien comme dans les moments d'exception.

Un message clair, identifiable et reconnaissable

La marque s'inscrit dans un credo : « Ensemble pour de vrai » et incite les consommateurs à ne pas perdre de vue ce qu'ils ont en commun.

Parce qu'il a toujours réuni les gens autour de la table, Guy Degrenne propose les nouveaux arts de la table qui rappellent aux consommateurs ce qu'ils ont à partager. Le repas que propose Guy Degrenne devient le moment d'échange privilégié dans une société rapide, informatisée et dématérialisée.

L'identification du nouveau message passe par :

- Une nouvelle charte graphique ;
- Un nouveau concept de point de vente ;
- De nouvelles lignes créatrices pour les collections de produits.

Les développements se tournent désormais vers la marque Guy Degrenne et sa déclinaison internationale Degrenne Paris.

Marques Harmonie et Collini

Les marques historiquement spécifiques à la Grande Distribution portent respectivement sur des produits différenciants et sur les produits non différenciants (no name). L'exercice 2008-2009 a permis de commencer à développer de nouveaux marchés pour ces deux marques d'entrée de gamme, en particulier auprès de certains clients de l'hôtellerie-restauration pour lesquels la valeur ajoutée des marques et la qualité des produits sont moins bien perçus que le prix, critère discriminant dans l'acte d'achat.

Le développement et la mise en avant des collections de produits

Le groupe développe des produits répondant aux attentes des consommateurs telles qu'elles ressortent de l'étude de la Marque a permis de définir les critères représentatifs des produits Guy Degrenne :

- Ergonomie ;
- Séduction ;
- Fonctionnalité ;
- Qualité.

Alors que les collections produits des divisions Commerce Spécialisé et Grande Distribution sont achevées, la division hôtellerie-restauration doit parfaire la refonte de son catalogue, sans que cela représente pour autant des investissements majeurs. Ont ainsi déjà été développés des compléments aux collections de porcelaine de qualité hôtelière ainsi qu'une nouvelle gamme de platerie et de cafétéria destinée aux professionnels.

Un partenariat stratégique a été conclu avec un fabricant allemand de verrerie ouvrant à Guy Degrenne :

- L'expertise d'un groupe de premier plan dans la fabrication de produits sur mesure à la marque Guy Degrenne ;
- Le savoir-faire dans le développement de références exclusives dédiées aux réseaux Commerce Spécialisé et Hôtellerie-restauration pour le monde entier.

Dans ces conditions, les dépenses de marketing produits seront considérablement réduites dans les années à venir, et seront principalement concentrées sur le renouvellement de l'offre permanente.

Centrage des gammes de produits sur l'offre conviviale destinée aux consommateurs

Guy Degrenne a opéré un recentrage de ses gammes dans une politique de « Best Sellers » sur les matériaux et les univers légitimes, clés d'entrée sur les marchés français et étrangers. Tout en désacralisant l'achat de haut de gamme par une mise en scène ludique et moderne, la marque Guy Degrenne fédère par une proposition conviviale, encourageant l'achat d'impulsion au rythme d'un Plan d'Animation Commercial annuel.

Définition des assortiments dans le Commerce Spécialisé

- Assortiment « Festif ». Il est désormais géré sur la base d'une collection permanente profonde, élaborée et structurée, répondant aux tendances lourdes du marché et rythmée par un calendrier des ventes auprès des professionnels (B to B).

- L'assortiment « Convivial » répond au besoin d'animation commerciale de l'enseigne par des déclinaisons thématiques d'un modèle phare ou par des collections courtes, au temps de développement réduit, surfant sur des tendances plus légères du marché.
- L'assortiment « économique » est incontournable par les volumes et les contributions qu'il représente. Les marchés économiques doivent bénéficier d'une approche déterminée alliant maîtrise du positionnement des marques afférentes et optimisation multi-canaux d'un assortiment fabriqué ou sourcé spécifique. Au-delà de quelques modèles emblématiques, l'assortiment « Economique » doit anticiper le besoin frénétique de nouveautés des secteurs concernés par un sourcing globalisé de gammes courtes à faible durée de vie dans une logique de type « In & Out ».
- Du succès des produits dépend leur sédimentation dans l'assortiment permanent. Des produits éphémères dans les familles de produits accessoires viendront agrémenter ces véritables opérations commerciales « vendues » dans l'enseigne Guy Degrenne.

Des collections de produits en cohérence avec les valeurs de la Marque Guy Degrenne

Les collections intègrent les valeurs de la marque Guy Degrenne afin de développer des objets faciles à vivre, accessibles et manipulables sans contraintes, des objets ergonomiques, « friendly to use », avec lesquels on peut avoir un rapport ludique et décontracté.

En outre, l'esthétisme et l'harmonie des formes et des décors constituent deux axes permanents de création d'objets sobres, purs, simples, actuels mais pas « fashion ».

Des développements en cohérence avec les attentes du marché et des consommateurs

Tout nouveau modèle est testé préalablement à sa mise sur le marché par des groupes de consommateurs afin de réduire les aléas liés à sa commercialisation.

Opérations de communication Produits

Les équipes de Communication marketing accompagnent les opérations commerciales en fonction de trois objectifs prioritaires :

- Créer du trafic en magasin ;
- Communiquer de façon impactante auprès du plus grand nombre ;

- Développer des visuels et des outils qui développent le chiffre d'affaires et l'image en contrôlant les coûts.

Guy Degrenne a ainsi entrepris d'élargir et de rajeunir la cible de ses consommateurs et de ses clients en développant de nouveaux modes de communication et de captation de clients sur les sites de socialisation tels que Facebook ou Twitter. En outre, le groupe a initié sa première participation dans la sphère des blogs à l'occasion du lancement de sa nouvelle gamme de couverts XY.

LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNE ET DES RESEAUX COMMERCIAUX

Division Commerce Spécialisé

La division Commerce Spécialisé, qui regroupe, tant en France qu'en Belgique, les boutiques intégrées, la franchise, les concessions, les magasins d'usine et les stands démontés en grands magasins, les corners, les « PAP » (détaillants ne participant qu'en partie au Plan d'Animation Commerciale), les magasins détaillants multimarques indépendants et les ventes de déstockage, a enregistré des performances contrastées sur ces différents segments de clientèle.

La décroissance structurelle du marché global des détaillants multi-marques traditionnels s'est poursuivie en 2008-2009. Elle a cependant été compensée par la croissance du chiffre d'affaires réalisé dans les points de vente contrôlés. L'environnement économique défavorable pousse les partenaires des grands magasins à généraliser le principe de la concession, offrant ainsi à Guy Degrenne des perspectives complémentaire de croissance et de maîtrise accrue de son réseau de distribution.

Le développement de l'activité de détail s'est appuyé sur le maillage du territoire suivant :

- *Les boutiques en succursales et en franchise*

Alors que le groupe entend limiter ses investissements en ouvertures de boutiques-succursales aux strictes zones de chalandise prioritaires sur lesquelles il n'a pas réussi à identifier de candidat à la franchise, la priorité est donnée au développement de la franchise sur le reste de la France.

A ce jour, Guy Degrenne compte une boutique en franchise ouverte en décembre 2007 à Chambéry. Compte tenu de la sur-performance de ce point de vente en 2008 par rapport aux attendus et de la très bonne qualité des prospects rencontrés à l'occasion du dernier salon de la franchise 2009, l'entreprise est

en mesure de confirmer l'objectif de 4-5 ouvertures de manière sereine pour l'exercice 2009-2010.

Ainsi, de nouveaux points de vente à la marque devraient porter drapeau avant la fin de l'exercice à Lille, Quimper, Bry sur Marne, Annemasse, Angers ...

Guy Degrenne a aussi consolidé :

- Son partenariat avec la Fédération Française de la Franchise, en devenant membre à part entière. L'entreprise a aussi été choisie comme sponsor de la réunion annuelle de la Fédération Mondiale de la Franchise ;
- Son partenariat avec deux des principaux banquiers de la place et OSEO, afin d'offrir un cadre complet de financement des projets des franchisés.
- *Les grands magasins : la stratégie clairement affirmée des principales enseignes partenaires de Guy Degrenne*

Quelques enseignes de grands magasins ont entamé une réduction des surfaces allouées par marque et transforment progressivement leur parc immobilier en source de revenus tirés de l'exploitation des surfaces par des concessionnaires.

L'activité réalisée par Guy Degrenne en Grands Magasins passe d'une activité où l'essentiel du chiffre d'affaires était réalisé sur un modèle « Sell-In » (ventes aux Grands Magasins) vers un modèle « Sell-Out » (ventes aux consommateurs) favorisé par la transformation de l'activité des Grands Magasins.

Il était indispensable pour Guy Degrenne d'accompagner cette évolution et de se positionner comme acteur essentiel au développement des espaces de marques arts de la table. L'ensemble des points de vente grands magasins (corners et concessions) passés au nouveau concept accentuent d'autant plus le caractère pivot incontournable de la marque dans ces espaces.

Les détaillants multi-marques indépendants : une situation contrastée

Traditionnellement, Guy Degrenne commercialise ses produits via un réseau de détaillants indépendants, adhérents ou non du Plan d'Animation Commercial. Toutefois, nombre de ces derniers ne résistent pas à la concurrence des prix, sont encore très fortement positionnés sur les listes de mariage additionnelles et ne sont pas en mesure de proposer de concept de magasin différenciant, laissant en particulier la place à la concurrence des enseignes de Grandes Surfaces Spécialisées (GSS).

Les changements ainsi intervenus dans l'espace concurrentiel des détaillants ont conduit, depuis plusieurs années, à constater une décroissance structurelle de leur chiffre d'affaires.

Guy Degrenne continue néanmoins de soutenir ses partenaires commerciaux les plus dynamiques et leur propose de bénéficier des effets positifs du nouveau concept de distribution, non seulement en adhérant au Plan d'Animation Commercial destiné à fidéliser la clientèle et à augmenter le trafic dans les magasins, mais aussi en les incitant à investir dans l'implantation de surfaces représentant les couleurs de la marque (mobiliers, merchandising, assortiment).

Synthèse du maillage national

| Typologies de points de vente | Nombre de points de vente au 31/03/2009 |
|-------------------------------|---|
| Boutiques Succursales | 26 |
| Boutiques Franchise | 2 |
| Concessions France | 37 |
| Corners Grands Magasins | 34 |
| Corners indépendants (1) | 33 |
| PAP (2) | 133 |
| TOTAL | 265 |

(1) Détaillants indépendants ayant adhéré à l'ensemble du Plan d'Animation Promotionnel

(2) Détaillants indépendants ayant adhéré à une partie du Plan d'Animation Promotionnel

Impact des mesures prises sur le chiffre d'affaires

Au titre des douze mois de l'exercice 2008-2009, l'activité de Détail ressort en croissance de +4.8% à 35.9 M€. Le réseau des points de vente contrôlés (boutiques en succursales et en franchise, concessions, magasins d'usine) a enregistré un chiffre d'affaires de 26.4 M€ en progression de +11.8%.

Ainsi, au 31 mars 2009, le réseau contrôlé représente 74% du chiffre d'affaires du réseau Commerce Spécialisé France, contre 20% en 2004.

Perspectives

Les trois premiers mois de l'exercice 2009-2010 enregistrent une baisse de 9.5 %, essentiellement chez les détaillants et les grands magasins, le réseau contrôlé stabilisant ses ventes.

L'activité s'inscrit dans un contexte global de marché, où le comportement hiératique des consommateurs s'est brutalement affiché avec des mois en très fort recul et d'autre en très forte progression.

Dans ces conditions, et malgré des chiffres d'affaires quotidien parfois records dans son réseau, le groupe reste très prudent dans la réalisation de ses objectifs de chiffre d'affaires pour l'exercice en cours, compte tenu de la forte sensibilité de l'activité au moral et à la situation des consommateurs français d'une part, et compte tenu des incertitudes sur la date de sortie de crise, d'autre part.

Développement de la performance des points de vente

Guy Degrenne est engagé dans un plan d'optimisation continue des performances de son réseau de points de vente, boutiques intégrées et concessions. A cet effet, chaque point de vente est défini par rapport à cinq axes de travail :

- 100% Attirant, afin d'homogénéiser l'identité visuelle du réseau ;
- 100% Marchand pour améliorer la présentation des collections ;
- 100% Commerçant pour optimiser la démarche de vente ;
- 100% Bien Géré, pour améliorer les performances commerciales ;
- 100% Bien Encadré afin de fédérer l'équipe autour du concept

Afin d'appréhender de manière toujours plus précise ses performances, Guy Degrenne vient de déployer dans l'ensemble de son réseau des outils d'analyse des performances, tels que des logiciels d'analyse des zones de chalandise, pour l'instant testés sur quelques points de vente limités.

Ventes de déstockage

L'exercice a été marqué par le développement structuré des ventes de déstockage sur Internet auprès de sites spécialisés. Les ventes de déstockage sur Internet sont institutionnalisées par des boutiques en ligne au sein des sites les plus dynamiques.

Division CHR & International

La Division CHR & International regroupe l'activité CHR en France et à l'étranger, les Cadeaux-Incentive ainsi que l'ensemble des activités internationales, tant à l'export qu'à travers les filiales étrangères.

Afin de tirer partie des synergies entre les activités de commerce spécialisé et d'hôtellerie-restauration à l'export, la division CHR & International joue la conjonction des moyens alloués aux opérations de développement sur les territoires prioritaires.

Activité CHR France*Vocation de l'activité CHR*

L'activité CHR a pour vocation de fournir à la restauration collective et à la restauration commerciale les produits d'art de la table fabriqués ou achetés par le groupe, à travers un réseau de distribution spécialisé.

Les clients sont tout autant des cafés, hôtels, restaurants, que des compagnies aériennes, des croisiéristes et des compagnies de chemin de fer.

Sur ce marché de la restauration, Guy Degrenne fabrique ou fait fabriquer des couverts et de la porcelaine du plus bas au plus haut de gamme, et distribuait en France une marque allemande de verrerie depuis l'exercice 2001, spécialisée dans la verrerie haut de gamme.

Considérant les décisions prises unilatéralement par ce partenaire dans le cadre de la distribution de ses produits en France auprès des professionnels de l'hôtellerie-restauration, et sans concertation avec Guy Degrenne, le groupe s'est trouvé contraint de rechercher un nouveau partenaire.

C'est dans ce cadre qu'un accord stratégique de développement et de fabrication a été conclu avec le un fabricant allemand de verrerie de tout premier plan :

- Tout d'abord, ce partenaire ouvre son activité de recherche et développement en matière de nouveaux produits à Guy Degrenne, ouvrant ainsi des perspectives de création de gammes spécifiques à notre marque, pour le monde entier ;
- Ensuite ce même partenaire consent à Guy Degrenne la fourniture exclusivité mondiale sur un nombre de référence clés, et à marque Guy Degrenne.

Cet accord est conclu pour une durée de 5 années.

Grâce à ce partenariat, le groupe est en mesure de proposer une offre complète, jouant sur les complémentarités de gammes et de produits, en totale synergie avec le commerce spécialisé.

Les enjeux de maîtrise du réseau de distribution

La division a poursuivi sa stratégie consistant à reprendre le contrôle de sa distribution :

- La notoriété du groupe assoit Guy Degrenne en tant que « créateur de bien vivre autour du repas » ;
- L'action commerciale est double : à la fois auprès des grossistes, partenaires directs historiques, et auprès des professionnels du secteur, auxquels Guy Degrenne s'adresse à travers une équipe de prescripteurs et un plan marketing dédiés ;
- L'offre est considérablement diversifiée, à la fois en matériaux et en marques. Guy Degrenne est ainsi en mesure de répondre au marché sur des offres d'entrée de gamme à travers ses réseaux de distribution traditionnels et s'ancre d'avantage sur des offres haut de gamme via son action de prescription.
- Les opérations de développement s'orientent essentiellement vers la restauration gastronomique, et la restauration commerciale collective (chaînes de

restaurant, compagnies aériennes, croisiéristes, compagnies ferroviaires).

Activité Cadeaux-Incentive

L'activité Cadeaux-Incentive (hors ventes de déstockage sur Internet) se consacre essentiellement à la gestion d'un portefeuille de prospects. La stratégie affichée favorise le développement d'un chiffre d'affaires pérenne et maîtrisé, en cohérence avec les positionnement de la marque.

Activité Internationale

Cette division constitue l'un des piliers du développement de l'activité arts de la table. Elle joue essentiellement un rôle de prescription et permet d'asseoir le développement sur une part croissante de chiffre d'affaires pérenne.

L'avenir de Guy Degrenne sur les marchés internationaux se joue non seulement sur le CHR où la marque bénéficie d'une véritable légitimité, en particulier chez les grands donneurs d'ordre dont les compagnies aériennes, mais aussi sur le succès du développement du concept de boutique via la master franchise.

CHR International

Guy Degrenne concentre l'ensemble de ses moyens de développement sur les vecteurs de croissance forte, capitalisant sur la notoriété de sa marque et sur son offre de produits :

- Les principaux segments de marchés visés sont l'hôtellerie haut de gamme, les croisiéristes et les projets de catering ;
- Les territoires ont été priorisés en fonction de gisements de croissance qu'ils représentent ;
- Le référencement auprès des principales chaînes d'hôtels de haut de gamme s'intensifie ;
- Guy Degrenne poursuit le développement de ses réseaux d'agents / distributeurs locaux pour asseoir une représentation légitime et efficace de la marque.

Afin de renforcer sa capacité de développement à l'export, le groupe a finalisé l'embauche de deux nouveaux responsables de zones export et d'un responsable grands comptes, et continuera dans les mois à venir à compléter ses équipes.

Retail International

L'objectif consiste à implanter le concept de point de vente en master franchise, soit par l'ouverture de boutiques et / ou de corners aux nouvelles couleurs.

Les participations successives du groupe au Salon International de la Franchise ont confirmé la légitimité internationale du concept en dehors du territoire national, dans l'ensemble de ses composantes, indépendamment de la marque, souvent

méconnue ou encore inconnue. Une partie de la presse quotidienne étrangère, notamment en Europe Centrale, perçoit et présente le concept et la marque Guy Degrenne comme l'alternative aux marques allemandes déjà très implantées sur la région et renvoyant essentiellement à une offre technique et très haut de gamme.

Dans ce cadre, Guy Degrenne concentre ses forces de développement sur les territoires ayant manifesté leur intérêt le plus vif dans le développement d'un grand nombre de points de vente (Moyen Orient, Asie du Sud Est, Afrique du Nord).

Le rythme soutenu du développement de la Master Franchise, consolidé avec l'embauche d'un Directeur Développement Master Franchise, s'est traduit, à date, par la signature de sept contrats couvrant le Moyen Orient, les Caraïbes, l'Asie du Sud Est, le Maroc, l'Algérie, la Libye et la Bulgarie, permettant ainsi à terme l'ouverture de 75 points de vente à l'international.

Aux côtés de son réseau de master franchise, Guy Degrenne développe des partenariats de distribution sélective, à l'instar de l'accord conclu au mois de mars 2009 avec le groupe Bluebell basé à Hong-Kong, visant l'ouverture de 15 corners à la marque en Corée. Deux points de vente sont déjà ouverts au 30 juin 2009.

Au total, à fin mars 2009, le groupe comptait 19 points de vente à l'international, auxquels se sont d'ores et déjà ajoutés 6 points de vente depuis le début de l'exercice.

Poursuite des partenariats stratégiques

Le groupe Guy Degrenne a développé en 2001 un partenariat stratégique avec la société finlandaise Iittala (anciennement dénommée Designot), filiale du groupe Hackman, autour du développement et de la distribution réciproques de produits. Depuis le 30 juin 2004, la société Iittala a fait l'objet d'un LMBO sortant ainsi du périmètre du groupe Hackman et est, depuis le premier semestre 2007, filiale à 100% du Groupe Fiskars.

Evolution de périmètre

S'agissant des filiales espagnole et italienne du groupe, le Directoire a pris la décision, au cours du premier trimestre de l'année 2008, de faire cesser l'activité des ces deux entités, sans toutefois remettre en cause la poursuite de leur développement sur leurs territoires respectifs, par ailleurs très fortement touchés par la crise économique et financières, n'offrant que très peu d'opportunités d'affaires à court et moyen terme.

Evolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice 2008-2009, l'ensemble de l'activité de la division ressort en décroissance de 22.4% à 23.9 M€ par rapport à l'année précédente, à périmètre constant. Le très fort attentisme des principaux acteurs grossistes-distributeurs du

secteur à compter du mois d'octobre, a entraîné une décroissance brutale du volume d'activité, représentant l'essentiel de la baisse du chiffre d'affaires de la division.

Perspectives

Les trois premiers mois de l'exercice 2009-2010 font apparaître une reprise très timide de l'activité CHR avec les grossistes et distributeurs, en France et à l'étranger, sans toutefois revenir aux niveaux de chiffre d'affaires antérieurs au mois d'octobre 2008.

La crise économique devrait entraîner un retard sur le plan pris sur le rythme contractuel des ouvertures prévues aux contrats de master franchise, sans toutefois remettre en cause les objectifs annuels d'ouverture qui tiennent compte de cet aléa.

Division GMS

La GMS regroupe l'ensemble des ventes aux enseignes de la Grande Distribution sous les marques Harmonie et Collini ou sous marque de distributeur (MDD).

Evolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice 2008-2009, l'activité GMS enregistre une croissance de 6.4% à 6 M€, conséquence de l'ensemble des mesures mises en œuvre durant l'exercice :

- Tout d'abord le démarrage de la gestion des commandes en alloti avec deux de ses principaux clients ; les succès rencontrés dans la gestion de cette activité permettent aujourd'hui à Guy Degrenne de proposer à d'autres de ses principaux clients dans les divisions Commerce Spécialisé France et Hôtellerie-Restauration, l'approvisionnement en alloti
- Enfin, l'intégration de nouveaux matériaux dans les collections de produits ouvrant de nouvelles perspectives de développement (mélamine, ardoise, plastique).

Perspectives

Les trois premiers mois de l'exercice 2009-2010 démontrent un fort tassement des ventes (-14.9% à 1.0 M€ contre 1.2 M€ un an plus tôt), encore fortement imputées par les opérations de déstockage initiées par les principales enseignes entre janvier et mars 2009. Cependant, la division commerciale reste très prudente sur la réalisation de ses objectifs de chiffre d'affaires, suite aux annonces répétées de volumes d'affaires inférieurs aux attentes, communiquées par les principales enseignes du secteur. En outre, les opérations de restructuration en cours au sein de certains opérateurs ajoutent à l'incertitude de réalisation des objectifs.

L'ADAPTATION ET LA MISE SOUS TENSION DE L'OUTIL INDUSTRIEL

La stratégie industrielle du groupe passe par l'adaptation et la mise sous tension des autres sites de production autour de trois thématiques :

- L'intégration des usines entre elles ;
- Le développement de l'activité de sous-traitance ;
- La baisse des coûts.

S'agissant en particulier du développement de l'activité de sous-traitance, le Groupe maintient ses efforts de développement :

- En s'appuyant sur le savoir-faire du Bureau d'Études ;
- En utilisant son expertise dans la fabrication de pièces à façon obtenues par emboutissage profond ;
- En développant des technologies complémentaires (soudure laser...).

Dans ces conditions, l'activité a enregistré une nouvelle croissance de 4,8% de son chiffre d'affaires de sous-traitance à 24,8 M€ en 2008-2009 contre 23,7 M€ au cours de l'exercice précédent (hors produits accessoires).

Compte tenu de l'impact de la crise économique sur les activités commerciales du groupe, Guy Degrenne a mis en œuvre une série de mesures destinées à ajuster sa structure aux besoins du marché (chômage partiel, licenciements économiques, réduction du nombre d'heures travaillées).

Activité de production pour le Groupe Guy Degrenne

Pôle production Acier

Le pôle de production acier du groupe Guy Degrenne se compose en deux sites actifs (Vire en France et Bangpoo en Thaïlande).

Leur intégration se traduit tout particulièrement par :

- La spécialisation du site de Vire sur les produits à forte valeur ajoutée (couverts orfèvres ou platerie) et les petites séries afin de bénéficier tant du savoir-faire de l'usine que de sa forte réactivité permettant d'atteindre des délais de livraisons extrêmement courts dans le cadre d'opérations de dépannage ;
- Le positionnement du site thaïlandais sur les couverts de moyen/haut de gamme et les couverts à manches plastiques ;

- La définition d'une fonction de relais de production pour le site de Vire. Celui-ci doit en effet permettre d'assurer à tout instant un relais du site de Thaïlande lorsque le plan de charge de celle-ci le justifie, ou d'assurer la continuité de la production en cas de défaillance d'un sous-traitant ;
- Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication.

Pôle production Porcelaine

Le pôle de production porcelaine du groupe Guy Degrenne se compose de deux sites, l'un à Limoges et l'autre à Hodmezovazahely en Hongrie. Le premier est engagé dans la production de pièces en porcelaine de type festif, bénéficiant du label « Limoges ». Le second fabrique des pièces de porcelaine conviviale et hôtelière. Il possède également un atelier de conception et d'impression des décors (chromos).

Stratégie d'intégration des usines de Limoges et d'Alföld

- Le site de Limoges fabrique de la porcelaine blanche, sous le label « Limoges », décorée dans les ateliers d'Alföld ;
- Le site d'Alföld monte en gamme avec la production de nouvelles gammes positionnées sur le segment de marché « convivial-festif », destinées aux consommateurs qui n'attachent pas d'importance au label « Limoges » ;
- Le site d'Alföld possède en outre un atelier de production de chromos destinés tant à sa propre production qu'à la décoration de la porcelaine fabriquée à Limoges. De plus, l'usine fabrique et pose des décors sur de la porcelaine achetée en Asie, destinée à être commercialisée en Grande Distribution ;
- La production des produits d'entrée de gamme est confiée aux sous-traitants asiatiques afin de bénéficier des prix compétitifs en particulier chinois sur ce segment de marché ;
- Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication.

Activité de production pour le compte de tiers

Les différentes usines disposent de savoir-faire, parfois uniques en Europe, sur lesquels le groupe capitalise en accroissant la production pour compte de tiers, sur le modèle de la réussite de cette activité à Vire.

Cette activité permet :

- De développer un fonds de commerce stable, les contrats pour compte de tiers courant généralement pour des périodes de 2 à 10 ans ;
- D'utiliser des capacités de production disponibles et d'absorber de manière efficace les coûts fixes
- De participer au coût de la mise à niveau permanente tant du bureau d'étude que des technologies utilisées, dont bénéficie directement l'activité Arts de la table ;
- De reconvertir l'usine de Vire et d'initier la reconversion partielle de l'usine de Limoges ;
- De générer une contribution au résultat.

Pôle production Acier

Le site de Vire (France) intervient en matière de sous-traitance à la fois pour le compte d'industriels et de distributeurs clés des arts de la table (en France et à l'étranger), et pour le compte de grands noms de l'industrie hors arts de la table.

La concurrence asiatique sur les produits sous-traités en inox impose de mettre en œuvre des mesures d'ingénierie commerciale propres au développement de l'usine de Vire

L'activité est soumise à la concurrence asiatique sur les pièces à faible valeur ajoutée. Le positionnement de l'usine normande du groupe s'effectue ainsi de plus en plus sur des activités de sous-traitance de produits complexes à forte valeur ajoutée.

Les capacités de production et les savoir-faire sont mis en avant et commercialisés par une force commerciale dédiée au développement de l'activité de sous-traitance de Vire.

Ce développement passe par :

- L'accroissement du nombre de prospects, lié à l'élargissement de la cible de clients potentiels afin de réduire la dépendance vis-à-vis des clients clés actuels, d'une part, et afin d'assurer le maintien du développement continu du chiffre d'affaires de l'activité vers des niches à forte valeur ajoutée, d'autre part ;
- La présence lors des 4 salons professionnels majeurs européens.

L'activité s'appuie sur des savoir-faire et des techniques uniques en Europe

- Techniques de fabrication des produits : formage de pièces en inox ou aluminium, emboutissage complexe (avec recuit sous vide), pièces à tolérance serrée, pièces

à aspect de surface, découpe et emboutissage de pièces en inox de forte épaisseur, soudure laser ;

- Techniques de test des produits : traction, compression, dureté, fluorescence X, micrographie, contrôle soudure par rayon X, vieillissement, etc....

L'activité de sous-traitance se veut une activité de premier rang, c'est-à-dire de plus en plus tournée vers la délivrance d'un produit fini au donneur d'ordre avec un niveau d'intégration le plus élevé possible. Pour cela, les équipes de Vire accompagnent les clients dès la conception et le prototypage des produits.

La co-conception des produits permet de réduire le coût des pièces dès le stade de l'offre ainsi que la réduction des coûts d'outillage par le développement d'une offre d'outillages dits de « pré-série ».

Les opérations de soudures laser, d'assemblage, de travail d'aspect et de caractérisation des produits, demeurent les activités à plus forte valeur ajoutée.

Les opérations de sous-traitance de série se font quant à elles dans le cadre d'un accompagnement continu du client, et avec la définition régulière de plans de progrès.

Pôle production Porcelaine

La transformation de l'usine de Limoges en atelier spécialisé dans la fabrication de blanc permet au site d'offrir désormais ses services auprès d'acteurs d'arts de la table pour l'essentiel, et entend se positionner comme acteur de sous-traitance hors arts de la table.

L'usine d'Alföld sous-traite depuis de nombreuses années pour diverses industries, notamment pharmaceutique (matériel médical), mais aussi pour d'autres acteurs des arts de la table. En particulier, les accords conclus avec Iittala ont été complétés au cours de l'exercice 2005 par la signature d'un accord de sous-traitance de porcelaine sur le site d'Alföld (Hongrie), d'une durée de trois ans reconductible par périodes de 2 années.

Activité de recherche & développement

Le maintien d'un rythme d'innovation et de recherche élevé est un facteur essentiel de la compétitivité du groupe et un gage de pérennité pour ses structures industrielles, notamment dans leurs missions de sous-traitance pour le compte de tiers.

Dans le cadre du Plan de Relance global, le groupe a procédé à la réorganisation du processus de recherche et de développement, afin d'en assurer sa valorisation.

Activité de Recherche

L'objectif en la matière réside pour l'essentiel dans l'amélioration de la position concurrentielle, de sa performance et de son savoir-faire.

Les travaux sont concentrés :

- Sur le développement de nouveaux matériaux qui seront les futurs composants des produits issus des gammes commercialisées par le groupe ;
- Sur la mise au point de nouvelles technologies. C'est ainsi qu'à été installé à Vire un atelier de soudure laser sur inox, technologie sur laquelle le groupe détient une avance européenne incontestée. Par ailleurs, le groupe développe, avec le laboratoire d'une université française, l'industrialisation de techniques de reconnaissance visuelle de défauts sur surfaces en acier.

Activité de Développement

Le groupe a réorganisé l'ensemble du processus de développement de nouveaux produits, intégrant toutes les parties présentes (commerciales, marketing, design, bureau d'étude, industrie) afin d'optimiser le rythme et le coût des lancements des nouveaux produits.

Au cœur de ce processus, le bureau d'étude a en charge le développement des nouveaux produits ainsi que le développement des machines et outils nécessaires à leur fabrication.

En outre, il intervient comme conseil ou comme maître d'œuvre dans la conception des nouveaux produits développés pour les clients des activités de production pour compte de tiers

Ainsi, le bureau d'étude arts de la table de Vire a étendu son savoir-faire sur tous les matériaux et toutes les familles de produits, et propose ses services à l'ensemble des structures du groupe. Il s'appuie sur la dernière version du logiciel CATIA.

ADAPTATION DES STRUCTURES DE SUPPLY CHAIN DU GROUPE

Premiers résultats du Plan de Progrès défini aux cours de l'exercice 2008-2009

La solution logistique mise en œuvre en 2007 a d'ores et déjà permis de remplacer un système obsolète et de traiter en temps réel les demandes des clients du groupe avec un système multi-vague journalier. Ainsi, par exemple, pour les fêtes de fin d'année, le groupe peut répondre à des commandes en H+3.

Sur ces fondamentaux désormais consolidés, Guy Degrenne a défini un Plan de Progrès dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Amélioration de la rotation des stocks et réduction du niveau des stocks ;
- Gains de productivité dans la gestion physique des flux ;
- Optimisation du conditionnement à la source.

Réduction des stocks

Guy Degrenne a considérablement renforcé son programme de réduction des stocks dès le mois d'octobre 2008, consistant à la fois à calibrer les flux de production et d'approvisionnement de manière optimale par rapport aux besoins des clients, et de trouver toutes mesures ad hoc d'écoulement des sur-stocks et des stocks de produits dont la commercialisation est arrêtée.

Dans cet objectif, le groupe a procédé à la mise en œuvre de :

- La réduction et à la rationalisation progressives du nombre de références commercialisées, passé de près de 17 000 fin 2006 à près de 5 232 au 31 mars 2009 ;
- La maîtrise de la gestion des stocks d'articles en fin de vie.

En outre, le groupe a réalisé des opérations de réduction des stocks :

- Par des opérations ciblées dans les réseaux de commercialisation du groupe ;
- Par des ventes de liquidation, soit à l'usine de Vire, soit sur des circuits ou territoires situés en dehors des réseaux traditionnels du groupe.

En outre, la commission interne de la « hache » réunie au mois de juin 2009 a supprimé 20% de références complémentaires, portant ainsi pour la fin de l'année civile 2009 le nombre de références actives à 4 211, sans porter atteinte à la pertinence de l'offre.

Alors que les stocks culminaient à 36.8 M€ 31 août 2008, en augmentation de 3.3 M€ par rapport au 31 août 2007, la profondeur de la refonte de l'ensemble des fonctions et des flux achats, approvisionnement et vente depuis cette date, a permis de ramener le niveau des stocks 29.8 M€ au 31 mars 2009, en baisse de 3.2 M€ par rapport au 31 mars 2008.

REDUCTION DES COUTS ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Evolution de l'effectif du Groupe

Le groupe analyse en permanence l'ensemble de ses dépenses avec un souci de simplification et de réactivité des structures.

L'objectif est de restaurer les résultats tout en dégageant les marges de manœuvres commerciales et de communication sur la marque.

Le groupe a ajusté ponctuellement son effectif chaque fois que cela était pertinent. L'effectif du groupe est ainsi passé de 1 686 au 31 décembre 2003 (1 760 en tenant compte de Hackman Kft Hongrie, société non consolidée, liquidée en 2005) à 1 180 à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2009.

| | 31-mars-09 | 31-mars-08 | 31-déc-07 |
|-----------------------------------|------------|------------|-----------|
| Effectif Inscrit (équivalent ETP) | 1180 | 1409 | 1411 |
| France | 719 | 767 | 771 |
| Europe | 278 | 493 | 442 |
| Hors Europe | 186 | 201 | 198 |

Mesures d'ajustement de l'effectif prises au cours de l'exercice

Afin de faire face aux baisses d'activités du groupe engendrées par la crise économique, Guy Degrenne a mis en œuvre les actions suivantes au cours de l'exercice 2008-2009 :

- Licenciement économique de 163 personnes dans l'usine d'Alföld (Hongrie) ;
- Réduction de deux heures quotidiennes le nombre d'heures travaillées dans l'usine d'Alföld (Hongrie) par les collaborateurs attachés au flux de production ;
- Modulation basse de 6 jours chez Distribution Guy Degrenne au cours des mois de janvier et février 2009, et de 1 journée chez Guy Degrenne Industrie au cours du mois de janvier 2009,
- Journées non travaillées au nombre de 7 chez Distribution Guy Degrenne au cours des mois de février et mars 2009, et au nombre de 8 jours chez Guy Degrenne Industrie au cours des mois de février et mars 2009.
- Chômage partiel à l'usine de Vire (France) au cours des mois de mars et d'avril 2009, au sein des sociétés Guy Degrenne Industrie et Distribution Guy Degrenne.

Impacts financiers des mesures d'ajustement d'effectif

La provision pour restructuration constatée au titre de la filiale italienne à hauteur de 104 k€ au 31 mars 2008, dans le cadre de la fermeture de cette filiale, a été intégralement reprise.

Une provision pour restructuration a été constatée sur Alföld (Hongrie) 443k€, au titre des opérations de licenciements économiques.

Le coût de la réduction constante de l'effectif pèse pour 1.3 M€ sur le résultat de l'exercice 2008-2009.

EXAMEN DES COMPTES ET DU RESULTAT

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009, et le comparatif au 31 mars 2008, sont publiés en normes IFRS.

Les actionnaires de Guy Degrenne S.A., réunis en assemblée le 29 juin 2007, ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables pour la porter au 31 mars de chaque année. Dès lors, l'ensemble des sociétés

du groupe a acté de changement de date de clôture. Ainsi, l'exercice consolidé ouvert le 1er janvier 2007 fût d'une durée exceptionnelle de 15 mois, pour se clore le 31 mars 2008.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes avec ceux clos le 31 mars 2009, la société a établi les comptes consolidés pro forma (sur une période de douze mois) au 31 mars 2008 ci-après présentés.

L'exercice exceptionnel de 15 mois clos au 31 mars 2008 a ainsi fait l'objet de deux consolidations distinctes, la première au 31 mars 2007 couvrant 3 mois d'activité et la deuxième au 31 mars 2008 couvrant 12 mois d'activité.

Compte de résultat consolidé

Analyse du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2008-2009 ressort à 93.5 M€, en recul limité à -3.9% à périmètre constant.

La dynamique commerciale enregistrée depuis le début de l'exercice jusqu'à la fin du mois de septembre 2008 dans l'ensemble des réseaux du groupe, a été perturbée au-delà de cette date par les difficultés rencontrées par la division Hôtellerie-Restaurant, en France et à l'étranger.

Ainsi, malgré un deuxième semestre fortement impacté par l'attentisme des principaux intervenants du marché CHR, l'exercice 2008-2009 confirme l'importance de chacune des divisions commerciales en tant que relais de croissance pour les années à venir.

Au titre de l'activité Commerce Spécialisé France, l'environnement économique défavorable a encore renforcé la positionnement marketing stratégique des points de vente contrôlés (boutiques en succursales et en franchise, concessions, magasins d'usine), dont la progression de + 11.8% (26.4M€) s'explique en grande partie par l'engouement des consommateurs pour des marques refuge alors que les valeurs « famille », « amis » et « foyer » sont revenues au centre des préoccupations des clients de la marque. La croissance des points de vente contrôlés a ainsi largement compensé la décroissance structurelle du volume d'affaires réalisé avec les détaillants indépendants. L'ensemble de la division ressort ainsi en croissance de + 4.8% par rapport à l'exercice 2007-2008 à 35.9 M€.

La division GMS France a su tirer partie de ce même engouement mais aussi des avantages offerts par la mise en œuvre dès le mois de juin 2008, de la gestion en alloti des commandes de deux des principaux clients de la division, portant ainsi le volume d'affaires de l'exercice à 6 M€, en croissance de + 6.4% par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant de l'activité en Hôtellerie-Restauration, l'impact brutal de la crise économique et financière au mois d'octobre 2008, s'est traduit par la suspension voire l'arrêt de l'ensemble des projets de développement du secteur, en France et à l'étranger. Cet arrêt brutal de l'activité se traduit par une décroissance de 17.8% pour cette activité au titre de l'ensemble de l'exercice.

Le développement de points de vente en master franchise s'est poursuivi au cours de l'exercice au titre des contrats antérieurement signés (Moyen Orient, Asie du Sud Est, Caraïbes), ainsi que la signature de nouveaux contrats (Maroc, Algérie, Libye, Bulgarie, Corée). Cependant, les développements réalisés n'ont pas permis au titre de l'exercice de compenser la décroissance structurelle de l'activité des détaillants multi-marques, compte tenu du démarrage encore récent de ce nouveau mode de distribution, et du poids historique des détaillants. Enfin, l'activité de sous-traitance industrielle a poursuivi sa croissance ainsi que la consolidation de ses principaux contrats sur l'ensemble des sites industriels du groupe, affichant une progression de + 2.6% en 2008-2009.

Analyse du Résultat

Analyse du Résultat Opérationnel Courant

Malgré le fort recul du chiffre d'affaires enregistré au sein de la division CHR & International au cours du deuxième semestre de l'exercice 2008-2009, le groupe enregistre les améliorateurs suivants :

- Tout d'abord, une croissance du taux de marge dans l'ensemble des activités du groupe permettant d'augmenter la marge brute de 0.5 M€ par rapport à l'année précédente, malgré la baisse du chiffre d'affaires ;
- Ensuite, la mise en œuvre, dès le deuxième semestre 2008-2009, d'un plan de réduction du point mort du groupe, se traduisant notamment par l'ajustement de la taille de l'effectif de l'ensemble des structures du groupe.

Ainsi, le résultat opérationnel courant avant impact des tests de valeur, ressort en progression de 2.1 M€ sur l'ensemble de l'exercice (à -0.2 M€ contre -2.3 M€ un an plus tôt). Alors que le premier semestre 2008-2009, en croissance de chiffre d'affaires de + 3.7%, affichait une amélioration du résultat opérationnel de 1.1 M€ (-2.1 M€ contre -3.2 M€ au titre de l'exercice antérieur), les efforts mis en œuvre pour abaisser de manière significative le point mort du groupe ont permis d'améliorer de 1 M€ complémentaire le résultat opérationnel courant au deuxième semestre, alors que l'impact de la crise économique et financière était au plus fort sur le niveau d'affaires du groupe.

Impact des tests de valeur

Conformément à la norme IAS 36, le groupe a procédé à des tests de valorisation de ses actifs immobilisés au 31 mars 2009, afin d'en déterminer leur valeur recouvrable.

Le plan pluriannuel utilisé pour les tests de dépréciation tient compte de :

- L'environnement défavorable conjoncturel qu'entraîne la crise économique sur le niveau d'activité prévu pour l'exercice 2009-2010, mais aussi de la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et le l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- De l'abaissement significatif du point mort du groupe ;
- De la réduction structurelle des stocks.

Hors coûts de restructuration constatés en 2008-2009, le cash-flow libre (dans la définition retenue pour les tests de valeur) constatée en 2008-2009 est proche de celui prévu un an plus tôt, malgré la baisse d'activité enregistrée en CHR & International au cours des six derniers mois de l'exercice 2008-2009.

Les principaux taux utilisés sont les suivants :

- *Taux d'actualisation.* Les flux futurs de trésorerie ont été actualisés au taux de 11.5% (contre 11% au titre de l'exercice 2008), applicable à l'ensemble des UGT.

Pour les tests de valeur 2008-2009, la hausse d'un demi point du taux d'actualisation a un impact négatif de 4 771k€ sur la valeur des actifs, compensé intégralement par les conséquences de l'abaissement du point mort et de l'abaissement structurel des stocks une variation de plus ou moins 10% du montant du résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions, sur l'ensemble de la période couverte par le plan, a un impact de plus ou moins 11.8 M€ sur la valeur d'entreprise ;

- *Taux de croissance à l'infini.* La valeur terminale a été calculée en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1.5% (qui reflète l'évolution mondiale du marché de l'art de la table) inchangé par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le taux de croissance affiché par le groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice dans son réseau contrôlé est supérieur à la moyenne des taux de croissance affichés par les principaux concurrents du secteur dans le même réseau, et les performances réalisées dans l'hôtellerie-restauration sont relativement semblables.

Sur la base des hypothèses retenues, les tests de valeur font ressortir une augmentation de valeur de 96k€ pour le groupe (-38 k€ sur PUGT Commerciale, +56k€ sur PUGT Porcelaine, +77 k€ sur PUGT Acier). Compte tenu de la sensibilité du modèle, de la faiblesse des dotations/reprises potentielles ainsi constatées, et de l'impact de l'environnement économique et financier à la date d'arrêt des comptes sur la rationalisation des prévisions, le Directoire a décidé de ne pas donner de traduction comptable à ces variations.

Le groupe étant en situation de retournement, la valeur terminale retenue représente 75.7% de la valeur d'entreprise, et 4.4 fois le résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions de la dernière année du plan.

En conséquence, le Résultat Opérationnel Courant ressort en perte de 0.2 M€ contre une perte de 2.1 M€ un an plus tôt.

Analyse du Résultat Net

Le groupe enregistre d'autres produits et charges opérationnels présentant une charge nette de - 1.4 M€ intégrant, pour l'essentiel, des charges au titre de la réduction de l'effectif du groupe.

Après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel du Groupe s'établit en perte à - 1.6 M€, contre - 3.3M€ au titre de l'exercice 2007-2008 (12 mois).

Le coût net de l'endettement ressort à - 2.8 M€ intégrant la rémunération des comptes courants d'actionnaires. La progression sensible de cette charge est liée en particulier à l'augmentation significative des stocks tout au long du premier semestre de l'exercice, à l'évolution des taux d'intérêt ainsi qu'à l'accroissement des spreads pratiqués par l'ensemble des établissements bancaires partenaires du groupe.

Les autres produits et charges financière font ressortir une charge nette de -0.6 M€, dont -0.5 M€ au titre d'un écart de change constaté lors de la conversion de la dette en euros souscrite par la filiale hongroise auprès d'un établissement financier en Hongrie. En effet, conformément à la norme IAS 21, cette dette est convertie par la filiale hongroise en Forints, par référence au taux de clôture. L'écart de change résultant de cette réévaluation est inscrit au poste « Autres charges financières », compte tenu d'un taux de change exceptionnellement défavorable (1 € = 308,18 HUF) au 31 mars 2009.

Après prise en compte d'un produit d'impôt différé, le résultat net part du groupe ressort en perte de - 4.0 M€, contre - 3.3 M€ au titre de l'exercice 2007-2008 (12 mois).

Endettement du Groupe

La marge brute d'autofinancement de l'exercice 2008-2009 ressort positive de 1.9 M€ alors qu'elle était négative de - 0.5 M€ au titre de l'exercice antérieur, traduisant l'amélioration sensible de l'activité, malgré un environnement très défavorable sur l'activité CHR & International au deuxième semestre.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement dégage une ressource nette de 2.6 M€, intégrant en particulier l'avance en compte courant de 3 M€ accordée par les principaux actionnaires en avril 2008. La baisse drastique du niveau des stocks réalisée depuis le mois d'octobre 2008, a cependant entraîné, de manière conjointe, un abaissement temporaire du financement fournisseur du groupe. Le poste fournisseur ayant désormais retrouvé un niveau stable, la poursuite de la réduction des stocks centraux et au sein des usines, devrait permettre de restaurer un niveau de financement fournisseur complémentaire sur l'exercice 2009-2010.

Les investissements de l'exercice clos le 31 mars 2009 s'élèvent à 3.4 M€ (contre 4.5 M€ en 2007-2008), décomposés, principalement, en :

- 0.8 M€ au titre de la poursuite du plan de passage au nouveau concept du réseau de points de vente contrôlés ;
- 0.4 M€ au titre du développement de nouveaux produits ;
- 2.2 M€ au titre des investissements industriels et de services supports, dont 0.6 M€ au titre de la finalisation du sprinklage du site de Vire.

Ainsi, à la clôture de l'exercice la dette financière nette ressort à 30.9 M€. Les capitaux propres s'établissent, pour la part du groupe, à de 42.0 M€, soit 10.9 € par action, avant dilution.

Distribution de dividende

Aucune distribution de dividende n'a été opérée au titre des trois derniers exercices.

CAPITAL SOCIAL

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30.06.2009

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'actions souscrites | 3 853 092 |
| Valeur nominale actions | 4,00 € |
| Nombre autres instruments financiers souscrits | 0 |

| | |
|---|---------------------|
| Valeur nominale autres instruments financiers souscrits | 0 |
| Capital souscrit | 15 412 128 € |
| | |
| Capital souscrit libéré | 15 412 128 € |
| | |
| Actions non encore libérées | 0 |
| Autres instruments financiers non encore libérés | 0 |
| Capital souscrit restant à libérer | 0 |

Il n'existe pas de capital autorisé non émis ni d'engagement d'augmentation de capital.

CAPITAL POTENTIEL AU 30.06.2009

Options de souscription d'actions

A la date de clôture des comptes au 31 mars 2009, il existe des options de souscription d'actions accordées au management :

| | |
|---|--|
| Date de l'AGE | 02 mai 06 |
| Date du Conseil / Directoire | 14 juin 05 |
| Nombre total Options | 166 000 |
| Nombre SCP au profit des membres du conseil de surveillance | 0 |
| Nombre de dirigeants concernés | 3 |
| Port de départ d'exercice des SCP | 14 juin 06 |
| Prix de souscription | 7,05 € Le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution |
| Déché | Septennaire à compter du 14/06/06 |
| Modalités d'exercice des SCP | (jusqu'au 12/06/2009) |
| Nombre de SCP attribuées | 98 000 au 31 mars 2009 |
| Nombre de SCP rachetées | 84 600 |
| Nombre de SCP exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007 | 6 000 |
| Nombre de SCP exercées antérieurement au 1 ^{er} janvier 2007 | |
| Date Fixat | 14 juin 06 |
| Date échéance du plan | 12 juin 08 |

A la date d'arrêté des comptes, soit au 30 juin 2009, le Directoire a constaté la caducité du plan d'options de souscription d'actions.

Bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2006 a autorisé un programme d'attribution de 350 000 bons de souscription d'actions destiné à fidéliser et motiver le management.

Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables :

- Dans le cours normal de l'entreprise, sous les conditions cumulatives suivantes :

- capitaux propres à la date d'exercice au moins égaux à ceux du 31 décembre 2005 (après neutralisation des augmentations de capital et versement d'éventuels dividendes),
- chiffre d'affaires des 12 mois précédant la date d'exercice supérieur de 20 % à celui de deux ans plus tôt (exercice partiel entre 15 et 20 %),
- cash-flow de l'activité des 24 derniers mois supérieur à 18 M€ (exercice partiel entre 15 et 18 M€),

- En cas d'offre publique sur le capital de Guy Degrenne, approuvée par le Conseil de Surveillance.

Au 31 mars 2009, il restait 166 000 bons de souscriptions attribués.

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions sont liées à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attribution, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

A date, les conditions d'exercice ne sont pas remplies, ne permettant pas aux bénéficiaires d'exercer leurs bons de souscription d'actions.

Autres éléments de capital potentiel

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers donnant accès au capital, à warrant ou autres.

Variation du capital social

| Année | Capital Social | Variation | Nombre Actions |
|-------|----------------|-------------|----------------|
| 2006 | 15.376.792 € | 1.163.936 € | 3.844.198 |
| 2007 | 15.412.128 € | 35.336 € | 3.853.032 |
| 2008 | 15.412.128 € | 0 € | 3.853.032 |
| 2009 | 15.412.128 € | 0 € | 3.853.032 |

EMISSION D'UNE ORA (OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS)

L'émission de l'ORA définie ci-après répond aux objectifs ci-après :

- Conforter l'ensemble des partenaires du groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc...);

- Reconstituer les fonds propres du groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices ;
- Participer au financement des investissements prévus au Business Plan (par exemple : ERP, nouveau four à cuisson rapide en Hongrie) et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir ;
- Faciliter la consolidation des concours bancaires ;
- Permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent.

Montant de l'opération : 10 M€

Contraintes techniques

Valeur nominale : la valeur nominale de l'action étant fixée à 4 euros, aucune émission ne pouvait être réalisée en dessous de cette valeur. Or le cours de bourse était à 2.20 € le 30 juin 2009.

Pour que l'opération soit techniquement validée, 75% de l'émission doit être garantie.

Solution retenue

Emission d'une ORA (Obligations remboursables en actions) avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

Montant de l'émission de l'ORA : 10 M€ ;

Création à terme de 3 750 000 actions, soit une augmentation de capital à terme de 15M€ ;

Remboursement et paiement des intérêts par versement d'actions.

Déclarations d'intentions des principaux actionnaires

Position des principaux actionnaires à ce jour :

- Cornix : conversion de compte courant
- Moussefork b.v. : conversion de compte courant
- Compagnie du Bois Sauvage : conversion de compte courant

- Garantie de bonne fin apportée par SOPARCIF portant sur 50% du montant de l'émission, sous les conditions suivantes :

- Conversion de leurs comptes courants par Cornix, Moussefork et Compagnie du Bois Sauvage ;
- Accord sur la consolidation de 10 M€ de dette avec les principaux banquiers du groupe, dans le cadre d'un contrat de pool (cf. § 4.14.1 ci-après) ;
- Obtention du visa de l'AMF.

En conséquence, sur la base des informations à ce jour, la souscription se réaliserait comme prévu pour moitié par conversion des comptes courants, et pour moitié en new cash.

Délégations de pouvoir en vigueur au 30 juin 2009

Délégation issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2006

Dixième résolution

Cette délégation vise l'émission de maximum 350 000 bons de souscription d'actions conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la société.

Cette délégation a été mise en œuvre dans les délais prévus par la résolution, et les bons de souscription correspondant, émis au 30 juin 2009 sont de 166 000, et seront caduques le 30 septembre 2010, en cas de non exercice.

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et prenant acte de l'avis rendu par le Comité des Rémunérations, décide :

- De déléguer au Directoire la compétence de décider, selon les dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, l'émission, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, de 350 000 bons de souscription autonomes, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la société ; un bon de souscription permettra de souscrire en numéraire une action de 4€ de valeur nominale ;
- De supprimer le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des bons de souscription visés ci-dessus ;
- De déléguer au Directoire, selon les dispositions de l'article L. 225-138 du Code de Commerce, le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de ces catégories, la cadence d'attribution des bons et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance

s'agissant des mandataires sociaux et de l'information préalable du Comité des Rémunérations s'agissant des autres bénéficiaires;

- *De renoncer expressément au profit des titulaires de ces bons, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions qui seront émises lors de l'exercice des droits de souscription attachés.*

La présente délégation est donnée pour une durée de 24 mois, à compter de la présente assemblée, et les droits de souscription des actions devront être exercés au plus tard le 30 septembre 2010.

En outre, l'Assemblée Générale décide que :

- *Le prix d'émission des bons sera égal à 0.10 euros ;*

Les droits résultant des B.S.A sont incessibles jusqu'à ce qu'ils aient été exercés ;

Le prix d'émission des actions sera égal à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'émission des bons ;

Les bénéficiaires pourront exercer tout ou partie des bons de souscription qui auront été émis à tout moment à compter de leur date d'attribution et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2010.

En cas de décès ou de cessation de fonction, l'exercice des bons sera soumis aux conditions et limites telles que définies dans le rapport du Directoire.

L'exercice des bons de souscription sera subordonné à la réalisation des conditions telles que définies dans le rapport du Directoire ;

Les bons de souscription non encore exercés au 30 septembre 2010, seront automatiquement caducs ;

Les actions nouvelles émises à titre d'augmentation de capital par suite d'exercice des bons de souscription devront être intégralement libérées en numéraire. Les actions nouvelles seront créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours lors de l'exercice des bons de souscription. Elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits, seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales ;

Les bénéficiaires des bons les ayant exercés, s'engagent à présenter leurs titres à la société en priorité avant toute cession sur le marché ;

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire sur la base des indications contenues dans son rapport à l'effet :

D'augmenter en une ou plusieurs fois et à quelque époque qu'il déterminera, le capital social d'un montant nominal maximum de 1 400 000 €, pour permettre aux titulaires de bons d'exercer leur droit de souscription ;

D'arrêter les autres modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ;

Constater dans les conditions légales le montant de la ou des augmentations de capital et porter aux statuts les modifications corrélatives ;

Et généralement faire dans le cadre des lois et règlements en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente délégation rendra nécessaire. »

Délégations issues de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2008

Dixième résolution

Cette délégation vise l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans la limite maximum de 15M€, en valeur nominale.

La durée de validité de cette délégation est de 26 mois à compter du 26 septembre 2008. Elle deviendra donc caduque le 26 novembre 2010.

Le Directoire, faisant usage de cette délégation, a initié l'émission d'une ORA (Obligations Remboursables en Actions) dans les conditions définies à la page 23.

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la société, l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;

2/ décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à quinze (15) millions d'euros ;

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3/ fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

4/ en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux ;

- décide que le Directoire aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;

- décide que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;

- décide que conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;

répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;

offrir au public tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français ;

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées, le cas échéant, par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le Directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;

5/ décide que le Directoire aura tous pouvoirs, après autorisation préalable du Conseil de surveillance, pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;

- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas

échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des privilèges) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;

- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

- d'une manière générale, prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes, notamment conclure toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres qui seront émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés ;

6/ la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, d'est-à-dire toute délégation de compétences relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;

7/ dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation, le Directoire en rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicables. »

Onzième résolution

Cette délégation vise l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans la limite maximum de 10M€, en valeur nominale.

La durée de validité de cette délégation est de 26 mois à compter du 26 septembre 2008. Elle deviendra donc caduque le 26 novembre 2010.

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-148 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve des dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la société, l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;

2/ décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à dix (10) millions d'euros ;

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations

financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3/ fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire en application de l'article L. 225-135, 2ème alinéa, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public ;

5/ décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;

6/ décide que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse, par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

7/ décide que, conformément à l'article L. 225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce :

le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission ;

le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;

la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital, se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation ou de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum défini au premier alinéa du présent paragraphe ;

l' décide que le Directoire aura tous pouvoirs, après autorisation préalable du Conseil de surveillance, pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;

- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;

- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- en cas d'émission de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE), arrêter la liste des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en numéraire à verser et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre soit d'une OPE ou de toute autre forme d'offre publique conformément à la loi et à la réglementation applicables ;

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

- d'une manière générale, prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes, notamment consulter toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres qui seront émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés ;

9/ la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;

10/ dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation, le Directoire en rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicables. »

Douzième résolution

Cette délégation vise l'émission, avec suppression du droit préférentiel d'actions, dans la limite maximum de 2% du capital social. Cette émission serait réservée aux salariés.

La durée de validité de cette délégation est de 26 mois à compter du 26 septembre 2008. Elle deviendra donc caduque le 26 novembre 2010.

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial du commissaire aux comptes, statuant en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et constatant la libération intégrale du capital, confère tous pouvoirs au directoire en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées et adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre et de

réserver la souscription desdites actions nouvelles aux salariés visés à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 2% du capital de la Société, cette limite étant appréciée au jour de l'émission.

La présente délégation est conférée pour une durée de maximum 26 mois à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire pour :

- utiliser en une ou plusieurs fois la délégation susvisée, selon les modalités et dans les conditions prévues ci-dessus ;
- déterminer le prix de souscription des actions à émettre, le prix de souscription ne pouvant être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-5 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 al. 2 du Code du travail ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'organismes collectifs ou directement ;
- décider de la durée de la période de souscription, de la date à laquelle les actions nouvelles porteront jouissance et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de l'émission ;
- prévoir, le cas échéant, la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- prévoir, le cas échéant, l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital ;
- recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, inscrire en compte les actions émises sur délivrance du certificat du dépositaire des fonds ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital selon le nombre d'actions effectivement souscrites ;
- modifier corrélativement les statuts ;
- plus généralement, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour exécuter les présentes décisions et parvenir à la réalisation définitive de la présente augmentation de capital. »

CONDITIONS D'ACQUISITION DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Les conditions d'acquisition de droits de vote multiples ont été définies par l'article 11.4 des statuts. Il s'agit des conditions suivantes :

« 1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

4 - Les actions nominatives et entièrement libérées inscrites, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, confèrent un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.»

DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL STATUTAIRE

Il existe enfin des seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur, conformément à l'article 32 des statuts.

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société et/ou des droits de vote, devra se conformer aux dispositions visées par les articles L 233-7 et 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, détenant plus de 2% au moins du capital social de la société et/ou des droits de vote est également tenu d'informer immédiatement la société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions de l'article du L 233-14 Code de commerce, en particulier la privation du droit de vote, s'appliqueront à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du

capital de la société et au plus un 20ème du capital de la société, cette demande devant être consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.»

REPARTITION ACTUELLE DES DROITS DE VOTE

Nombre total de droits de vote : 5 886 580
(dernière mise à jour le 30 juin 2009)

ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE

| | Total Actions | | Total DDV | |
|---------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
| Bemdorf AG | 198 269 | 5,15% | 198 269 | 3,37% |
| Compagnie du Bois Sauvage | 365 609 | 9,49% | 365 609 | 6,21% |
| Comis | 1 499 788 | 38,92% | 2 463 173 | 41,88% |
| ISPE b.v. | 375 761 | 9,75% | 751 522 | 12,77% |
| Moussefok b.v. | 674 249 | 17,50% | 1 295 073 | 22,00% |
| Autres | 739 356 | 19,19% | 810 934 | 13,76% |
| TOTAL | 3 853 032 | 100,00% | 5 886 580 | 100,00% |

POURCENTAGES DE CAPITAL ET DE DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE GUY DEGRENNE

(Dernière mise à jour le 30 juin 2009) :

| | Total Actions | | Total DDV | |
|---------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
| Bemdorf AG | 198 269 | 5,15% | 198 269 | 3,37% |
| Compagnie du Bois Sauvage | 365 609 | 9,49% | 365 609 | 6,21% |
| Comis | 1 499 788 | 38,92% | 2 463 173 | 41,88% |
| ISPE b.v. | 375 761 | 9,75% | 751 522 | 12,77% |
| Moussefok b.v. | 674 249 | 17,50% | 1 295 073 | 22,00% |
| Christian HAAS | 23 414 | 2,14% | 93 081 | 1,58% |
| Philippe JOFFARD | 100 | 0,003% | 100 | 0,002% |
| Philippe CHOPIN de JANVRY | 400 | 0,01% | 400 | 0,01% |
| Bruno MONTEMERIS | 100 | 0,003% | 100 | 0,002% |
| TOTAL | 3 853 032 | 100,00% | 5 886 580 | 100,00% |

Il est indiqué qu'il n'existe aucune personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce ou peut exercer un contrôle sur Guy Degrenne.

Il est indiqué que l'émetteur ne fait pas partie d'un groupe d'entreprises.

POURCENTAGES DE CAPITAL ET DE DROITS DE VOTE INSCRITS AU NOMINATIF DETENUS PAR LE PERSONNEL DIRECTEMENT OU PAR L'INTERMEDIAIRE D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SPECIALISES

Nombre total de droits de vote : 15 514

Pourcentage de droits de vote : 0,4 %

Nombre d'actionnaires salariés : 102

MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE GUY DEGRENNE

Les actions de l'émetteur étaient admises aux négociations sur le Second Marché, depuis le 31 janvier 1997 (visa COB d'admission à la cote du Second Marché n° 97-008 du 7 janvier 1997).

Depuis le mois de février 2005, les actions sont cotées au compartiment C de l'Eurolist.

Code ISIN FR0004035061

Mnemo..... GUYD

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

| | 31.03.2008 | 31.03.2009 |
|--|---------------|---------------|
| Oddo Midcap | | |
| Régularisation de cours | | |
| Contrat AFBI | 2 216 | 9 039 |
| Programme de Rachat | 8 830 | 8 830 |
| Oddo Midcap | | |
| Actions acquises dans le cadre de programmes d'octroi de stock options * | | |
| | 1 500 | 1 500 |
| TOTAL GENERAL | 12 546 | 18 369 |

* Ces actions étaient historiquement destinées à couvrir les plans de stock options octroyés en 2000. Lesdits plans étant caduques, ces actions sont désormais destinées à être cédées sur le marché par l'intermédiaire du prestataire AFBI de Guy Degrenne. Au 31 mars 2008, Guy Degrenne ne détient plus que 1 500 actions, après avoir cédé sur le marché 65 651 actions depuis le 1^{er} janvier 2007.

L'autozisation donnée au Directoire d'opérer en bourse sur les actions de la société, a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2005.

L'objectif principal visé par le programme de rachat d'actions de Guy Degrenne est l'animation de cours de bourse, dont la mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions issues du contrat de liquidité conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap, garant du respect de la Charte AFEI, d'une part, et conformément aux article 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'au règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, d'autre part.

Statistiques relatives à la mise en œuvre du Programme AFEI au cours de l'exercice 2008-2009 :

Nombre de titres détenus en portefeuille : 15 369

Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2009 (sur la base du cours du bourse au 31 mars 2009) : 27 357 euros

Nombre de titres achetés : 7 360

Nombre de titres vendus : 4 537

Pourcentage détenu à la date du 31 mars 2009 : 0,30%

Prix d'achat maximum unitaire autorisé : 17 euros

Prix de vente minimum unitaire autorisé : 5 euros

Programme de rachat AFEI au titre de l'exercice 2009-2010

La présente note a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} septembre 2009, ainsi que ses incidences estimées sur la situation de ses actionnaires.

Un contrat de liquidité a été conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap (anciennement Crédit Lyonnais Small Caps) en conformité avec la Charte AFEI et le Règlement AMF.

Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions

Emetteur : Guy Degrenne S.A.

Titres concernés : actions

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10%

Pourcentage déjà détenu à la date du : 31 mars 2009
: 0,30%

Pourcentage de rachat maximum envisagé : 9,70%

Prix d'achat maximum unitaire autorisé : 17 euros

Objectifs par ordre de priorité décroissante :

- Le rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité liant Guy Degrenne à OddoMidcap, prestataire de services d'investissement, agissant dans le respect de la Charte Déontologique AFEI ;

- Le rachat pour des opérations de croissance externe ;
- Le rachat pour des opérations de couverture de plans d'options ou de titres de créances convertibles en actions ;
- La réduction éventuelle du capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, en vertu de la résolution n° 8 de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} septembre 2009.

Objectifs du programme de rachat AFEI 2009-2010 et utilisation des actions achetées

La société Guy Degrenne S.A. a l'intention de mettre en œuvre un programme d'achat de ses propres actions dont les objectifs seraient par ordre de priorité décroissante :

- Le rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité liant Guy Degrenne à OddoMidcap, prestataire de services d'investissement, agissant dans le respect de la Charte déontologique AFEI,
- Le rachat pour des opérations de croissance externe,
- Le rachat pour des opérations de couverture de plans d'options ou de titres de créances convertibles en actions,
- La réduction éventuelle du capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution extraordinaire par l'Assemblée du 1^{er} septembre 2009.
- Aucune opération de croissance externe n'étant envisagée à ce jour et aucun plan d'options ou de titres de créances convertibles ne nécessitant, à la date d'établissement de la présente note, l'objectif essentiel du présent programme de rachat se traduira par la mise en œuvre du contrat de liquidité.

Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, devra être autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Guy Degrenne du 1^{er} septembre 2009.

Modalités

Part maximale de capital à acquérir et montant maximal payable par Guy Degrenne S.A.

La part maximale du capital susceptible d'être rachetée est fixée à 10% du capital social à la date du rachat, soit

actuellement 385 303 actions, représentant un montant maximal théorique de 6 550 151 Euros.

Au 31 mars 2009, la Société détenait 15 369 actions Guy Degrenne, soit 0,30% du capital. Compte tenu de l'auto détention de 0,30% du capital, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, la Société a décidé de limiter la part maximale du capital que la société est susceptible d'acquérir dans le cadre de ce programme à 9,70% du capital (soit 377 982 actions), ce qui représenterait, à titre indicatif, un investissement maximum de 6 425 694 euros sur la base du prix maximum d'achat de 17 euros.

La société s'engage en tout état de cause à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, la limite autorisée de 10% du capital et veillera à ne pas affecter la liquidité du titre et s'assurera de maintenir un flottant suffisant en respectant les seuils définis par Buronext Paris S.A.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achat de blocs. La part du programme réalisé par voie d'utilisation des blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

Durée et calendrier du programme de rachat

Le présent programme ne pourra être réalisé que jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes au 31 mars 2010, dans la limite légale de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale du 1^{er} septembre 2009.

PARTIES LIEES

Rémunérations des dirigeants

Le Conseil de Surveillance de Guy Degrenne, qui s'est réuni le 3 décembre 2008, a approuvé les recommandations ASEP-MEDEF du 6 octobre dernier sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2008-2009 ont perçu les rémunérations suivantes :

| En M€ | Patrick ROURE Président du Directoire (en fonction) (exercice clos le 30 novembre 2008) | | Stéphane ZANCHET Membre de Directoire |
|-------------------------------|---|--|---|
| | | | |
| Salaire fixe | 227 | | 150,7 |
| Salaire variable | - | | 60,2 |
| Avantages en nature | - | | 2,5 |
| Charges sociales patronales | 104,8 | | 104,8 |
| Deux Salaires supplémentaires | 0 | | 7,4 |
| Prise de participation | 16,1 | | 16,1 |
| TOTAL | 347,9 | | 231,7 |

Afin d'épauler le Président du Directoire concentré sur les problématiques commerciales et marketing, la société COMIR a autorisé l'utilisation des compétences financières de son directeur financier, Thierry VILLOTTE, directement opérationnel dans la mesure où il suivait l'activité du groupe dans le cadre de sa fonction. Dans l'intérêt de l'entreprise, ce dernier a été mis à la disposition du groupe en 2003 à titre gratuit dans le cadre d'un mandat au sein du Directoire de Guy Degrenne S.A jusqu'à la fin de l'exercice 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la mise à disposition de Thierry VILLOTTE est facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE.

Thierry VILLOTTE, COMIR ainsi que Guy Degrenne ont acté de suspension du contrat de travail de Thierry VILLOTTE au sein de la société COMIR. Dès que les modalités pratiques seront arrêtées, Thierry VILLOTTE sera directement rémunéré par Guy Degrenne au titre de son mandat. En conséquence, le contrat de mise à disposition visé ci-dessus sera rendu caduque.

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

| | Actions | BSA |
|------------------|---------|--------|
| Stéphane ZANCHET | 10 860 | 50 000 |
| Thierry VILLOTTE | 30 150 | 50 000 |

Le Conseil de Surveillance de Guy Degrenne s'est réuni le 12 novembre 2008. Après avoir constaté la profondeur de la refondation du groupe réalisée entre 2004 et 2007, grâce notamment à la maîtrise de ses réseaux de distribution et la part croissante du CA récurrent apporté par la sous-traitance à valeur ajoutée, le Conseil de Surveillance a souligné que Guy Degrenne doit désormais se concentrer sur sa croissance et son retour à la rentabilité. Le Conseil a relevé que Patrick ROURE n'était pas à même d'accompagner et de diriger le groupe dans la réalisation de ces objectifs. Pour y répondre, le Conseil de Surveillance a souhaité que le Directoire soit recomposé.

Il a donc renouvelé sa confiance à MM. Thierry VILLOTTE promu à la Présidence du Directoire, et Stéphane ZANCHET. Il a également lancé le recrutement d'un nouveau membre du Directoire qui sera chargé des activités commerciales et marketing, en particulier.

Remaniements au sein du Directoire

Dans le cadre de la cessation des fonctions de Patrick ROURE, ce dernier a assigné la société Guy Degrenne S.A., au tribunal de commerce pour révocation abusive et au conseil de prud'hommes pour licenciement sans cause réel et sérieuse. Le montant de ses demandes se monte à 2,6M€ au total, en totale contradiction avec les principes de la

place, et en particulier les principes édictés par le MEDEF et l'AFEP en matière de rémunération des dirigeants, alors que la société s'est engagée à les respecter strictement. Par conséquent, compte tenu des éléments composant le dossier en défense de la société, Guy Degrenne n'a constaté aucune provision (hors frais d'avocats) au titre de ce contentieux estimant les demandes de Patrick ROURE totalement infondées.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ont perçu collectivement une rémunération de 45 k€ au cours de l'exercice 2008-2009, au titre de leurs jetons de présence.

Opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

Thierry VILLOTTE :

Janvier 2009 - 15 305 titres au prix moyen pondéré de 1.5 €.

Février 2009 - 2 854 titres au prix moyen pondéré de 1.7 €.

Christian HAAS :

Février 2009 - 40 000 titres au prix moyen de 1.5 €.

Mars 2009 - 2 000 titres au prix moyen pondéré de 1.785 €.

RISQUES

De par leur nature, le Groupe est exposé aux risques de marché suivants :

- Risques financiers (change, taux) ;
- Risques matières premières ;
- Risque de liquidité ;
- Risques commerciaux

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne réalise aucune opération de couverture de risque de marché à titre spéculatif. Toutes les opérations de couverture mises en œuvre, sont validées préalablement par le conseil externe de la société, acteur spécialisé de premier plan sur la place de Paris.

L'ensemble des risques de marché sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

Risques de liquidité

Au 31 mars 2009, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

| En M€ | Au 31 mars 2009 | | | |
|------------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|-------------------|
| | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Déouvert bancaire |
| Dettes Financières | 91,0 | 2,1 | 4,8 | 24,1 |
| - Trésorerie | 1,1 | | | |
| = Dettes Nettes | 30,6 | | | |
| Provisions | 2,2 | | | |
| MCA | 1,8 | | | |
| Flux Trésorerie Exploitation | 4,5 | | | |

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement de la situation au 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

- *Evolution de l'activité du groupe*

Après cinq années de baisse continue du chiffre d'affaires, le groupe a retrouvé le chemin de la croissance à partir de l'année 2006. Cette tendance s'est confirmée jusqu'en novembre 2008, dans l'ensemble des réseaux commerciaux. Toutefois, l'activité d'hôtellerie-restauration a été brutalement touchée par la crise économique à compter du mois d'octobre 2008.

Dans ce contexte, à la clôture de l'exercice au 31 mars 2009, le groupe affiche les performances suivantes :

- L'activité de commerce spécialisé en France poursuit sa croissance globale avec une performance de +4,9%, particulièrement tirée par le volume d'affaires du réseau contrôlé (+11,6%) ;
- L'activité GMS a su tirer partie des nouveaux accords signés en 2008 et de la mise en place auprès de deux enseignes majeures, du système de gestion en alloti ;
- L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008, après avoir affiché une performance de +5,5% au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2008-2009 ;
- L'activité sous-traitance industrielle a poursuivi le développement et la consolidation de son portefeuille de clients industriels, et enregistre une croissance de +2,6% par rapport à l'exercice antérieur.

- *Financement du groupe*

Au 31 mars 2009, 22.2 % (contre 26.2% au 31 mars 2008) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 77.8 % (contre 73.4% au 31 mars 2008) de dettes à court terme.

Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garantis par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garantis par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Afin de faire face aux besoins saisonniers de financement du groupe, et afin de conforter le groupe dans l'achèvement de son plan de relance, les principaux actionnaires ont réalisé des avances en compte courant en avril 2008, pour un montant de 3 M€ (après un apport en compte courant de 2 M€ au cours du mois d'octobre 2007, suite à la crise logistique). En outre, deux des principaux banquiers du groupe avaient octroyé au cours de l'été 2008 des crédits de campagne respectivement de 1.6M€ et de 2.5M€, sans date de remboursement ferme. Cependant, l'un des banquiers concernés a demandé le remboursement de la ligne de 2.5M€ pour le 30 juin 2009 au plus tard, plaçant ainsi Guy Degrenne dans une situation de trésorerie extrêmement tendue, acceptant néanmoins d'apporter cette ligne de crédit court terme à la négociation de la consolidation de la dette bancaire du groupe comme indiqué ci-après.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinées à consolider 10M€ de dette bancaires. Une partie de cette dette consolidée ferait l'objet d'une garantie partielle apportée par OSEO dans le cadre des nouveaux dispositifs légaux dédiés aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). L'opération de consolidation serait formalisée dans le cadre d'un contrat de crédit syndiqué.

La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents, décrite au paragraphe 4.3.4.2 ci-avant, et réciproquement.

Dans ces conditions, à la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée.

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

Risques de change

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible. Aucun investissement en fonds propres au sein des filiales étrangères du groupe n'a été effectué en devises étrangères au cours de l'exercice 2008-2009.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Baht thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande au début de l'année 2007, conjoint avec la co-existence d'un cours du baht en Europe et d'un cours en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques.

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme utilisables en euros ou en forints. Afin de contourner les problèmes de liquidité du Forint, Alföld utilise ses lignes en grande partie en euros.

Risques matières premières

Au titre de l'année 2008-2009, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru ou décliné au cours des deux derniers exercices. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Pendant l'exercice 2008-2009, le groupe a répercuté dans ses prix de vente tout ou partie des hausses ou des baisses des matières premières. Ces augmentations/diminutions ont été automatiques lorsque les contrats le prévoient, ou ont été ajustées en fonction des opportunités concurrentielles.

Risques commerciaux

Risques liés à la Concurrence

La France, place forte historique des activités du groupe Guy Degrenne, constitue le marché des arts de la table le plus bataillé au sein de l'Union Européenne. Toutefois, Guy Degrenne y dispose d'une notoriété inégalée. En outre, le développement du réseau contrôlé du groupe (boutiques, franchises, concessions, magasins d'usine) et le maintien d'un fort niveau d'adhésion des détaillants à la marque et aux produits, permettent de développer et de consolider la part du marché du groupe dans les activités de commerce spécialisé.

L'activité d'hôtellerie-restauration, historiquement morcelée entre un grand nombre d'acteurs, n'expose pas Guy Degrenne à des risques élevés de parts de marché. La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise des réseaux de distribution dans le CHR constitue ainsi un atout fort pour le groupe, destiné à renforcer sa part de marché dans cet environnement hautement concurrentiel.

Les territoires export, et en particuliers les zones émergentes, constituent des zones de croissance et de conquête de parts de marché majeures pour le groupe, malgré une concurrence accrue, due en particulier à la présence antérieure, sur ces mêmes zones, des marques allemandes du secteur.

Risques de contrepartie

L'environnement économique et financier est particulièrement défavorable aux détaillants multi marque qui rencontrent, depuis le mois de mai 2009 des difficultés de paiements, auxquelles le groupe n'était pas exposé jusqu'à présent. Ceci reste cependant sans impact au titre de la clôture de l'exercice 2008-2009.

En outre, le déréférencement de plusieurs clients, en France et à l'étranger, par la SPAC et la COFACE, a mécaniquement transféré le risque de contrepartie sur Guy Degrenne, qui remplit désormais un rôle de propre assureur sur une quote-part non significative de son portefeuille de clientèle, sans impact sur la présentation des comptes à la clôture de l'exercice.

Risques environnementaux

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à porter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009. A ce

titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Elle n'a pas non plus versé d'amendes dans le cadre d'aucune sanction administrative au cours de la même période.

Le site de l'usine de Vire est situé en bordure d'un site classé SEVESO 2 Bas. L'usine du Calvados est ainsi exposée à un risque de sinistre co-latéral par rapport aux risques principaux auxquels est exposé le site voisin. Afin de préserver ses intérêts, d'une part, et de réduire les risques visés plus haut, d'autre part, la société a engagé un programme de réduction et de prévention des risques industriels rattachés à l'usine de Vire.

En outre, Guy Degrenne et l'entreprise propriétaire du site Seveso voisin, ont conclu une convention d'alerte réciproque, renforcée lors des périodes d'ouverture du site Guy Degrenne au public.

Guy Degrenne S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 15 412 128 €
Siège Social : Rue Guy Degrenne 14500 VIRE
RCS Caen B 342 100 120

Comptes Consolidés au 31 mars 2009

Comptes Annuels Consolidés

| | | |
|--------|--|----|
| 1 | Etats financiers | 46 |
| 1.1 | ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA | 46 |
| 1.1.1 | Actif Pro Forma | 46 |
| 1.1.2 | Passif Pro Forma | 46 |
| 1.1.3 | Compte de Résultat pro Forma | 47 |
| 1.1.4 | Tableau de Flux de Trésorerie pro Forma | 48 |
| 1.2 | BILAN | 49 |
| 1.2.1 | ACTIF | 49 |
| 1.2.2 | PASSIF | 49 |
| 1.2.3 | COMPTE DE RESULTAT | 50 |
| 1.2.4 | TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE | 51 |
| 1.2.5 | TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITALS PROPRES | 52 |
| 2 | Principes et méthodes de consolidation | 53 |
| 2.1 | NOUVELLES NORMES PUBLIÉES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR OU NON APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION : | 53 |
| 2.2 | RECOURS A DES ESTIMATIONS | 53 |
| 2.3 | METHODES DE CONSOLIDATION | 54 |
| 2.4 | DATE D'ARRÊTE DES COMPTES | 54 |
| 2.5 | METHODE DE CONVERSION | 54 |
| 2.5.1 | Conversion des états financiers des sociétés étrangères | 54 |
| 2.5.2 | Traduction des opérations en devises | 54 |
| 2.5.3 | Taux de devises retenus pour l'exercice pro forma 2007-2008 et pour l'exercice 2008-2009 : | 54 |
| 2.6 | INSTRUMENTS DÉRIVÉS | 55 |
| 2.7 | COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE | 55 |
| 2.8 | APPLICATION DE LA NORME IFRS 7 | 55 |
| 3 | Principes de consolidation | 56 |
| 3.1 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 56 |
| 3.2 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 56 |
| 3.3 | TESTS DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS | 57 |
| 3.4 | ACTIFS FINANCIERS ET TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE | 57 |
| 3.5 | STOCKS | 57 |
| 3.6 | CRÉANCES D'EXPLOITATION | 58 |
| 3.7 | TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 58 |
| 3.8 | ACTIONS AUTO DÉTENUES | 58 |
| 3.9 | IMPÔTS | 58 |
| 3.10 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS | 58 |
| 3.11 | PROVISIONS | 58 |
| 3.12 | AVANTAGES AU PERSONNEL | 59 |
| 3.12.1 | Engagement de départ en retraite | 59 |
| 3.12.2 | Médailles du travail | 59 |
| 3.13 | COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT | 60 |
| 3.14 | CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT | 60 |
| 3.15 | RESULTAT PAR ACTION DILUÉE | 60 |
| 3.16 | CLASSEMENT EN ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS/ ACTIVITÉS ABANDONNÉES | 60 |
| 4 | Notes aux annexes des comptes consolidés | 61 |
| 4.1 | PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION | 61 |
| 4.2 | ACTIF IMMOBILISÉ | 62 |
| 4.2.1 | Tests de dépréciation | 62 |
| 4.2.2 | Actifs incorporels | 63 |
| 4.2.3 | Actifs corporels | 64 |

| | | |
|---------|--|----|
| 4.2.4 | Investissements financiers..... | 65 |
| 4.2.5 | Titres mis en équivalence..... | 66 |
| 4.2.6 | Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement..... | 66 |
| 4.2.7 | Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs)..... | 66 |
| 4.2.8 | Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé..... | 66 |
| 4.3 | ANALYSE DES CAPITAUX PROPRES..... | 67 |
| 4.3.1 | Composition du capital social..... | 67 |
| 4.3.2 | Gestion des capitaux propres..... | 67 |
| 4.3.3 | Evolution du capital social..... | 67 |
| 4.3.4 | Opération sur capital..... | 67 |
| 4.3.4.1 | Opérations sur capital réalisées au cours des exercices antérieurs..... | 67 |
| 4.3.4.2 | Opérations sur capital envisagées..... | 67 |
| 4.3.5 | Capital Potentiel : Options d'achats et de souscription d'actions consenties aux salariés..... | 68 |
| 4.3.6 | Capital Potentiel : Bons de souscription d'actions..... | 69 |
| 4.3.7 | Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action..... | 69 |
| 4.3.8 | Actions propres..... | 69 |
| 4.4 | PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES..... | 70 |
| 4.4.1 | Provisions pour litiges sociaux et restructurations..... | 71 |
| 4.4.2 | Provisions pour litiges commerciaux..... | 71 |
| 4.4.3 | Autres provisions pour risques et charges..... | 71 |
| 4.4.4 | Droit individuel à la formation..... | 71 |
| 4.4.5 | Provision pour engagement au personnel..... | 71 |
| 4.5 | ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS..... | 72 |
| 4.5.1 | Ventilation par nature et catégorie..... | 72 |
| o | Détail du poste Trésorerie et équivalents..... | 73 |
| o | Détail des Instruments financiers..... | 73 |
| o | Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :..... | 73 |
| 4.5.2 | Ventilation par échéance..... | 74 |
| 4.5.3 | Ventilation par devise..... | 74 |
| o | Passifs financiers courants et non courants:..... | 75 |
| 4.6 | AUTRES VARIATIONS DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS..... | 75 |
| 4.6.1 | Stocks..... | 75 |
| 4.6.2 | Créances et dettes courantes ou non courantes nettes..... | 75 |
| 4.6.3 | Variation de la dépréciation sur créances courantes..... | 75 |
| 4.7 | TABLEAUX DE BOUCLAGE POUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE..... | 76 |
| 4.7.1 | Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie..... | 76 |
| 4.7.2 | Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du 31 décembre 2006 au 31 mars 2007 puis au 31 mars 2008 et au 31 mars 2009..... | 76 |
| 4.7.3 | Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie..... | 77 |
| 4.7.4 | Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie..... | 77 |
| 4.8 | ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS..... | 77 |
| 4.8.1 | Détail des produits financiers..... | 77 |
| 4.8.2 | Détail du coût de l'endettement..... | 77 |
| 4.8.3 | Détail des autres produits financiers et des autres charges financières..... | 77 |
| 4.9 | AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS..... | 78 |
| 4.10 | IMPOT SUR LES RESULTATS..... | 78 |
| 4.10.1 | Crédit d'impôt recherche..... | 78 |
| 4.10.2 | Impôts différés..... | 78 |
| 4.10.3 | Impôts exigibles..... | 78 |
| 4.10.4 | Impôts différés..... | 79 |
| 4.10.5 | Preuve d'impôts..... | 79 |
| 4.11 | ENGAGEMENTS HORS BILAN..... | 80 |
| 4.11.1 | Avals, cautions et garanties données..... | 80 |
| 4.11.2 | Nantissements des droits au bail..... | 80 |
| 4.11.3 | Cessions Dailly..... | 80 |
| 4.11.4 | Autres engagements hors bilan..... | 80 |
| 4.12 | VENTILATION DE L'EFFECTIF..... | 81 |

| | |
|---|----|
| 4.13 RISQUES DE MARCHÉ | 81 |
| 4.13.1 Risques de liquidité..... | 81 |
| 4.13.2 Risques de change..... | 82 |
| 4.13.3 Risques matières premières..... | 82 |
| 4.14 PARTIES LIÉES..... | 83 |
| 4.14.1 Rémunération des membres du directoire..... | 83 |
| 4.14.2 Remaniements au sein du Directoire..... | 83 |
| 4.14.3 Préambule sur la description des relations entre les entités liées | 83 |
| 4.14.4 Description des principales fonctions assumées par les parties liées | 84 |
| 4.14.5 Description des transactions entre les parties liées | 85 |
| 4.15 INFORMATION SECTORIELLE..... | 86 |
| 4.15.1 Segment primaire (au 31 mars 2009)..... | 86 |
| 4.15.2 Segment primaire (au 31 mars 2008)..... | 86 |
| 4.15.3 Segment secondaire (au 31 mars 2009)..... | 88 |
| 4.15.4 Segment secondaire (au 31 mars 2008)..... | 88 |
| 4.16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES..... | 88 |

1 ETATS FINANCIERS

Préambule

Les actionnaires de Guy Degrenne S.A., réunis en assemblée le 29 juin 2007, ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables pour la porter au 31 mars de chaque année. Dès lors, l'ensemble des sociétés du groupe a acté du changement de date de clôture. Ainsi, l'exercice consolidé ouvert le 1^{er} janvier 2007 fut d'une durée exceptionnelle de 15 mois, pour se clore le 31 mars 2008.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes avec ceux clos le 31 mars 2009, la société a établi les comptes consolidés pro forma (sur une période de douze mois) au 31 mars 2008 ci-après présentés.

L'exercice exceptionnel de 15 mois clos au 31 mars 2008 a ainsi fait l'objet de deux consolidations distinctes, la première au 31 mars 2007 couvrant 3 mois d'activité et la deuxième au 31 mars 2008 couvrant 12 mois d'activité.

Dans cette annexe, les chiffres sont exprimés en k€, sauf indication contraire.

1.1 Etats Financiers Pro Forma

La norme comptable IAS 1 requiert d'indiquer en comptes comparatifs les comptes publiés. Ainsi, au titre de la publication des comptes annuels, cette norme implique de présenter les comptes 12 mois au 31 mars 2009 et les comptes 15 mois au 31 mars 2008. Cette présentation est faite au paragraphe 1.2 ci-après.

A titre dérogatoire mais afin d'assurer une meilleure lisibilité des comptes de la société, les comptes consolidés 12 mois pro forma au 31 mars 2008 sont présentés ci-dessous, préalablement avant les comptes présentés au paragraphe 1.2 ci-après (IAS 1). Ces comptes pro forma ont été revus par le collège des commissaires aux comptes, et ont fait l'objet des diligences requises.

1.1.1 Actif Pro Forma

| en k€ | Cf. § | Mars 2009 (12 mois) | Mars 2008 (12 mois) |
|---|-------|------------------------|------------------------|
| ACTIFS NON COURANTS | | | |
| Goodwill | 4.2.2 | 2 341 | 2 341 |
| Immobilisations incorporelles | 4.2.2 | 33 763 | 33 989 |
| Immobilisations corporelles | 4.2.3 | 18 371 | 16 466 |
| Actifs financiers | 4.2.4 | 527 | 527 |
| Titres mis en équivalence | 4.2.5 | 551 | 474 |
| Autres actifs d'impôts exigibles non courants | 4.6 | | 926 |
| Impôts différés - Actif | 4.10 | 216 | 219 |
| ACTIFS COURANTS | | | |
| Stocks | 4.3 | 27 721 | 30 930 |
| Créances commerciales | 4.3 | 12 682 | 13 732 |
| Autres actifs courants | 4.6 | 3 882 | 4 178 |
| Actifs d'impôts exigibles courants | 4.10 | 837 | 163 |
| Trésorerie et équivalents | 4.5 | 1 078 | 969 |
| Instrument(s) financiers Actif | 4.5.1 | 246 | 46 |
| ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES | | | |
| Actifs destinés à être cédés ou abandonnés | | | |
| TOTAL ACTIFS | | 99 301 | 106 951 |

1.1.2 Passif Pro Forma

| en k€ | Cf. § | Mars 2009 (12 mois) | Mars 2008 (12 mois) |
|--|-------|------------------------|------------------------|
| CAPITAUX PROPRES (Part du groupe) | | | |
| Capital social | 4.3 | 15 412 | 15 412 |
| Primes de fusion | 4.3 | 30 414 | 30 414 |
| Réserves groupe | 4.3 | 216 | 3 754 |
| Résultat part du groupe | 4.3 | -3 383 | -3 254 |
| INTERETS MINORITAIRES | | | |
| Intérêts minoritaires | | 3 | 6 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| PASSIFS NON COURANTS | | 6 728 | 8 572 |
| Passifs d'impôts différés | 4.10 | 0 | 802 |
| Provisions non courantes | 4.4 | 1 475 | 1 475 |
| Passifs financiers non courants | 4.5 | 4 788 | 5 792 |
| Passifs d'impôt exigible courants | 4.10 | 0 | 0 |
| Autres passifs non courant | 4.6 | 464 | 562 |
| PASSIFS COURANTS | | | |
| Passifs financiers courants | 4.5 | 28 246 | 24 335 |
| Instrument(s) financiers passifs | 4.5.1 | 962 | 225 |
| Provisions courantes | 4.4 | 438 | 686 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4.5 | 8 775 | 18 889 |
| Passifs d'impôt exigible courants | 4.10 | 16 | 9 |
| Autres passifs courants | 4.6 | 14 091 | 12 716 |
| PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES | | | |
| Passifs destinés à être cédés ou abandonnés | | | |
| TOTAL PASSIFS | | 57 251 | 60 620 |
| TOTAL BILAN | | 99 301 | 106 951 |

1.1.3 Compte de Résultat pro Forma

| en k€ | 31/03/2009 (12 mois) | 31/03/2008 (12 mois) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Chiffre d'affaires | 93 515 | 97 353 |
| Autres produits de l'activité | 1 364 | 660 |
| Produits opérationnels | 94 909 | 98 013 |
| Achats de l'exercice | -84 272 | -37 905 |
| Variation des stocks et production stockée | -2 877 | 73 |
| Charges de personnel | -30 887 | -33 208 |
| Autres charges d'exploitation | -20 028 | -22 248 |
| Impôts et taxes | -2 778 | -3 099 |
| Dotations nettes aux dépréciations sur actifs immobilisés | -4 266 | -4 189 |
| Dotations nettes aux provisions | 32 | 480 |
| Charges opérationnelles | -95 073 | -100 092 |
| Résultat opérationnel courant | -165 | -2 079 |
| Autres produits opérationnels | 975 | 1 277 |
| Autres charges opérationnelles | -2 368 | -2 544 |
| Résultat opérationnel | -1 558 | -3 346 |
| Autres produits financiers | 106 | 141 |
| Coûts de l'endettement financier brut | -2 840 | -2 034 |
| Coût net de l'endettement financier | -2 734 | -1 893 |
| Autres produits financiers | 1 881 | 1 044 |
| Autres charges financières (1) | -2 166 | -780 |
| Résultat opérationnel et financier | -4 886 | -4 945 |
| Quote part résultats des sociétés mises en équivalence | 72 | 2 |
| Impôts sur les résultats | 815 | 1 869 |
| Résultat net avant résultat activités cédées ou abandonnées | -3 998 | -3 074 |
| Résultat activités cédées ou abandonnées | 0 | -180 |
| Résultat | -3 998 | -3 254 |

- (1) La filiale hongroise a souscrit une dette en euros auprès d'un établissement financier en Hongrie. Conformément à la norme IAS 21, cette dette est convertie par la filiale hongroise en Forints, par référence au taux de clôture. L'écart de change résultant de cette réévaluation est inscrit au poste « Autres charges financières » à hauteur de 524 k€, compte tenu d'un taux de change défavorable (1 € = 308,18 HUF) au 31 mars 2009.

Dans le cadre de la consolidation des comptes de la filiale hongroise, les états financiers sont convertis en euros par référence au taux de clôture. L'écart résultant du différentiel de taux de change entre le taux à la clôture et le taux à l'ouverture de l'exercice, est inscrit au poste « Ecarts de conversion » dans les capitaux propres.

Ainsi, d'un point de vue économique, la charge financière constatée ne résulte pas en une perte de valeur pour les actionnaires, cette charge étant immédiatement compensée par une augmentation des capitaux propres.

1.1.4 Tableau de Flux de Trésorerie pro Forma

| | 31/03/09 (12 mois) | 31/03/08 (12 mois) |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat des sociétés Intégrées | -4 070 | -3 256 |
| Dotations nettes aux Amortissements, dépréciations et provis | 4 085 | 3 645 |
| Plus-values de cession | -22 | -1 365 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Avant neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts) | -3 | -666 |
| Coût de l'endettement Financier Net | 2 725 | 1 668 |
| Charge/Produit d'impôts | -316 | -1 668 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | 1 810 | -673 |
| Impôts versés | -16 | 497 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 2 536 | 6 345 |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | 4 532 | 6 365 |
| Flux de trésorerie liés aux op. investissements | | |
| Acquisitions d'immobilisations | -3 396 | -4 482 |
| Cessions d'immobilisations | 174 | 606 |
| Incidences des variations de périmètre | | 1 364 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. D'INVEST. | -3 222 | -2 633 |
| Flux de trésorerie liés aux op. financement | | |
| Dividendes versés aux actionnaires de la mère | | -78 |
| Dividendes versés aux minor des sociétés Intégrées | | 74 |
| Augmentations de capital | | 74 |
| Emissions de dettes financières | 4 530 | -2 472 |
| Remboursements aux dettes financières | -2 942 | |
| Intérêt financiers nets versés | -2 736 | -1 638 |
| Variation Instruments financiers | 130 | 9 |
| Variation actions propres | -24 | 247 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. DE FINANC | -1 061 | -4 113 |
| Autres flux de trésorerie | 30 | |
| VARIATION DE TRESORERIE | 240 | -381 |
| Trésorerie d'ouverture | 969 | 1 163 |
| Incidences des variations de cours de devises | -131 | 167 |
| Trésorerie de clôture | 1 078 | 969 |
| VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE | 240 | -381 |

Par convention, à l'occasion de chaque arrêté des comptes, la trésorerie active est présentée en « Trésorerie » et la trésorerie passive est présentée en « Dettes Financières ». En effet, conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financière ».

1.2 Bilan

1.2.1 Actif

| en k€ | Cf. § | Mars 2009 (12 mois) | Mars 2008 (15 mois) |
|--|-------|------------------------|------------------------|
| ACTIFS NON COURANTS | | | |
| Goodwill | 4.2.2 | 2 341 | 2 341 |
| Immobilisations incorporelles | 4.2.2 | 33 783 | 33 369 |
| Immobilisations corporelles | 4.2.3 | 15 271 | 18 456 |
| Actifs financiers | 4.2.4 | 527 | 527 |
| Titres mis en équivalence | 4.2.5 | 581 | 474 |
| Autres actifs d'impôts exigibles non courants | 4.6 | | 326 |
| Impôts différés - Actif | 4.10 | 216 | 219 |
| ACTIFS COURANTS | | | |
| Stocks | 4.8 | 27 721 | 30 960 |
| Créances commerciales | 4.6 | 13 632 | 16 722 |
| Autres actifs courants | 4.6 | 3 988 | 4 173 |
| Actifs d'impôts exigibles courants | 4.10 | 837 | 163 |
| Trésorerie et équivalents | 4.6 | 1 078 | 969 |
| Instruments financiers Actif | | 245 | 46 |
| ACTIF DESTINÉS A ETRE CÉDÉS OU ABANDONNÉS | | | |
| Actifs destinés à être cédés ou abandonnés | | | |
| TOTAL ACTIFS | | 99 391 | 106 961 |

1.2.2 Passif

| en k€ | Cf. § | Mars 2009 (12 mois) | Mars 2008 (15 mois) |
|--|-------|------------------------|------------------------|
| CAPITAUX PROPRES (Part du groupe) | | | |
| Capital social | 4.3 | 15 412 | 15 412 |
| Primes de fusion | 4.3 | 30 414 | 30 414 |
| Réserves groupe | 4.3 | 216 | 4 302 |
| Résultat part du groupe | 4.3 | -3 985 | -3 803 |
| INTERETS MINORITAIRES | | | |
| Intérêts minoritaires | | 3 | 6 |
| CAPITAUX PROPRES | | 42 050 | 46 331 |
| PASSIFS NON COURANTS | | | |
| Passifs d'impôts différés | 4.10 | 0 | 602 |
| Provisions non courantes | 4.4 | 1 475 | 1 476 |
| Passifs financiers non courants | 4.6 | 4 786 | 5 732 |
| Passifs d'impôt exigible non courants | 4.10 | 0 | 0 |
| Autres passifs non courant | 4.6 | 464 | 562 |
| PASSIFS COURANTS | | 50 525 | 62 058 |
| Passifs financiers courants | 4.6 | 26 245 | 24 335 |
| Instruments financiers passifs | | 362 | 223 |
| Provisions courantes | 4.4 | 438 | 668 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4.5 | 8 775 | 13 889 |
| Passifs d'impôt exigible courants | 4.10 | 18 | 9 |
| Autres passifs courants | 4.6 | 14 091 | 12 715 |
| PASSIFS DESTINÉS A ETRE CÉDÉS OU ABANDONNÉS | | | |
| Passifs destinés à être cédés ou abandonnés | | | |
| TOTAL PASSIFS | | 97 261 | 108 600 |
| TOTAL BILAN | | 99 391 | 106 961 |

Compte de résultat

| en k€ | | Décs 2009 (12 mois) | Mars 2008 (15 mois) |
|--|------|------------------------|------------------------|
| | CE 8 | | |
| Chiffre d'affaires | | 93 515 | 119 874 |
| Autres produits de l'activité | | 1 394 | 569 |
| Produits opérationnels | | 94 909 | 120 443 |
| Achats de l'exercice | | -34 272 | -48 180 |
| Variation des stocks et production stockée | | -2 877 | 1 666 |
| Charges de personnel | | -30 897 | -41 438 |
| Autres charges d'exploitation | | -20 028 | -27 217 |
| Impôts et taxes | | -2 778 | -3 715 |
| Dotations nettes aux dépréciations sur actifs immobilisés | | -4 265 | -5 505 |
| Dotations nettes aux provisions | | 32 | 632 |
| Charges opérationnelles | | -95 072 | -123 780 |
| Résultat opérationnel courant | | -163 | -3 217 |
| Autres produits opérationnels | 4.12 | 975 | 1 490 |
| Autres charges opérationnelles | 4.12 | -2 368 | -2 829 |
| Résultat opérationnel | | -1 586 | -4 556 |
| Autres produits financiers | 4.11 | 108 | 263 |
| Coûts de l'endettement financier brut | 4.11 | -2 840 | -2 541 |
| Coût net de l'endettement financier | | -2 732 | -2 278 |
| Autres produits financiers | 4.11 | 1 581 | 1 151 |
| Autres charges financières (1) | 4.11 | -2 155 | -992 |
| Résultat opérationnel et financier | | -4 885 | -6 675 |
| Quote part résultats des sociétés mises en équivalence | | 72 | 7 |
| Impôts sur les résultats | 4.10 | 819 | 2 200 |
| État net avant résultat activités cédées ou abandonnées | | -3 894 | -4 468 |
| Résultat activités cédées ou abandonnées | | 0 | 659 |
| Résultat | | -3 894 | -3 809 |
| Intérêts minoritaires | | -3 | -7 |
| Résultat part du groupe | | -3 897 | -3 803 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | | 3 853 032 | 3 869 909 |
| Nombre moyen pondéré d'actions potentielles | | 0 | 164 600 |
| Résultat groupe / action | | -1,037 | -0,986 |
| Résultat groupe dilué / action | | -1,037 | -0,986 |
| Résultat activités poursuivies / action | | -1,038 | -1,159 |
| Résultat activités poursuivies dilué / action | | -1,038 | -1,159 |

- (1) La filiale hongroise a souscrit une dette en euros auprès d'un établissement financier en Hongrie. Conformément à la norme IAS 21, cette dette est convertie par la filiale hongroise en Forints, par référence au taux de clôture. L'écart de change résultant de cette réévaluation est inscrit au poste « Autres charges financières » à hauteur de 524 k€, compte tenu d'un taux de change défavorable (1 € = 308,18 HUF) au 31 mars 2009.

Dans le cadre de la consolidation des comptes de la filiale hongroise, les états financiers sont convertis en euros par référence au taux de clôture. L'écart résultant du différentiel de taux de change entre le taux à la clôture et le taux à l'ouverture de l'exercice, est inscrit au poste « Ecarts de conversion » dans les capitaux propres.

Ainsi, d'un point de vue économique, la charge financière constatée ne résulte pas en une perte de valeur pour les actionnaires, cette charge étant immédiatement compensée par une augmentation des capitaux propres.

| | Mars 2009 | Mars 2008 |
|---|-----------|-----------|
| | (12 mois) | (15 mois) |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat des sociétés intégrées | -4 070 | -3 818 |
| Dotations nettes aux Amortissements, dépréciations et provisions | 4 088 | 4 808 |
| Plus-values de cession | -23 | -719 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Avant neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts) | | |
| | -9 | 368 |
| Coût de l'endettement Financier Net | 2 785 | 2 278 |
| Charge/Produit d'impôts | -818 | -2 155 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | | |
| | 1 968 | 491 |
| Impôts versés | -18 | 452 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 2 838 | 7 531 |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | | |
| | 4 633 | 6 474 |
| Flux de trésorerie liés aux op. investissements | | |
| Acquisitions d'immobilisations | -3 398 | -6 858 |
| Cessions d'immobilisations | 174 | 628 |
| Incidences des variations de périmètre | 0 | 498 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. D'INVEST. | | |
| | -3 222 | -4 735 |
| Flux de trésorerie liés aux op. financement | | |
| Dividendes versés aux actionnaires de la mère | | |
| Dividendes versés aux minors des sociétés intégrées | 0 | -78 |
| Augmentations de capital | 0 | 74 |
| Variation nette des dettes financières | 1 587 | -4 102 |
| Intérêt financiers nets versés | -2 785 | -2 276 |
| Variation instruments financiers | 130 | -181 |
| Variation actions propres | -24 | 864 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. DE FINANC | | |
| | -1 041 | -5 231 |
| Autres flux de trésorerie | | |
| | -30 | |
| VARIATION DE TRESORERIE | | |
| | 240 | -2 142 |
| Trésorerie d'ouverture | 969 | 2 967 |
| Incidences des variations de cours de devises | -131 | 144 |
| Trésorerie de clôture | 1 078 | 969 |
| VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE | | |
| | 240 | -2 142 |

Par convention, à l'occasion de chaque arrêté des comptes, la trésorerie active est présentée en « Trésorerie » et la trésorerie passive est présentée en « Dettes Financières ». En effet, conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financière ».

| en k€ | Capital | Primes | Réserves consolidées | Résultat de l'exercice | Ecart de conversion | Capitaux propres part groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres |
|--|---------|--------|----------------------|------------------------|---------------------|------------------------------|-----------------------|------------------|
| Situation au 31 Décembre 2006 | 15 377 | 30 075 | 5 233 | -1 615 | 614 | 49 684 | 664 | 50 647 |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | | -652 | | -552 | -1 | -653 |
| Affectation du résultat 2006 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA | | | -1 615 | 1 615 | | | | |
| Variation des écarts de conversion | | | | | 161 | 161 | | 161 |
| Mise en équivalence TDFNA | | | -9 | | | -9 | -571 | -580 |
| Correction d'ouverture (Impôts différés A/filé) | | | 99 | | | 99 | | 99 |
| Correction d'ouverture (erreur annulé dépte) | | | 11 | | | 11 | | 11 |
| Comparabilité profoms PIDR (méthode de valorisation mars 2006 - cf § 3.12.1) | | | 390 | | | 390 | | 390 |
| Autres | | | | | | | | |
| Actions propres | | | 418 | | | 418 | | 418 |
| Instruments financiers | | | 86 | | | 86 | | 86 |
| Divers | | | 91 | | | 91 | | 91 |
| Situation au 31 mars 2007 (6 mois) | 15 377 | 30 376 | 4 767 | -652 | 876 | 80 532 | 92 | 80 723 |
| Augmentation de capital GD SA conformément aux décisions de l'AGE | 85 | 39 | | | | 74 | | 74 |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | | -3 251 | | -3261 | -7 | -3258 |
| Variation des écarts de conversion | | | | | -643 | -543 | | -643 |
| Dividendes versés aux minoritaires | | | | | | | -76 | -76 |
| Comparabilité profoms PIDR (méthode de valorisation mars 2006 - cf § 3.13.1) | | | -390 | | | -390 | | -390 |
| Autres | | | | | | | | |
| Actions propres | | | 245 | | | 245 | | 245 |
| Instruments financiers | | | -414 | | | -414 | | -414 |
| Divers | | | -86 | | | -86 | | -86 |
| Variation périmètre - GIE Couvert Acier Normand | | | | | | | -2 | -2 |
| Situation au 31 Mars 2008 (12 mois) | 15 412 | 30 414 | 4 172 | -3 993 | 132 | 46 327 | 5 | 46 331 |
| Affectation du résultat 2008 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA | | | -3 808 | 3 808 | | -3 995 | -1 | -3998 |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | | -3 995 | | -3 995 | | -3 995 |
| Variation des écarts de conversion | | | | | 260 | 250 | | 260 |
| Autres | | | | | | | | |
| Actions propres | | | -23 | | | -23 | | -23 |
| Instruments financiers (1) | | | -411 | | | -411 | | -411 |
| Divers Ajustements d'ouverture | | | -101 | | | -101 | 2 | -99 |
| Situation au 31 mars 2008 (12 mois) | 15 412 | 30 414 | -155 | -3 998 | 392 | 42 047 | 4 | 42 050 |

2 PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 et les comptes consolidés pro forma au 31 mars 2008 du groupe Guy Degrenne, sont établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'UE dont l'application est obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005. Les comptes consolidés au 31 mars 2009 et les comptes consolidés pro forma au 31 mars 2008 ont été arrêtés par le Directoire du 20 juin 2009 et soumis à l'examen du Conseil de Surveillance du 7 juillet 2009. Enfin, les comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale convoquée pour le 1^{er} septembre 2009.

Les premiers comptes établis par le groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 Décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} Janvier 2004.

Dans le cadre de la mise en œuvre des normes IFRS, la société a retenu les options suivantes :

- Regroupements d'entreprises (IFRS 3) : Le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.
- Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS 16, 17, 38, 40) : l'option laissée au Groupe d'évaluer les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition ou à une date antérieure n'a pas été retenue.
- Avantages du personnel : le Groupe a retenu l'option de comptabiliser tous les écarts actuariels sur engagements de retraite et médaille du travail au 1^{er} janvier 2004. Le groupe n'appliquera pas la méthode du corridor.
- Ecart de conversion (IAS 21) : le Groupe a retenu l'option de retraiter les écarts de conversion des filiales étrangères par une affectation en réserves au 1^{er} janvier 2004.
- Instruments financiers composés : le groupe ne dispose d'aucun instrument financier composé.

2.1 Nouvelles normes publiées non encore entrées en vigueur ou non appliquées par anticipation :

La société n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes ou interprétations publiées suivantes, soit parce qu'elles ne sont pas encore entrées en vigueur, soit parce qu'elles ne s'appliquent à l'exercice clos le 31 mars 2009 :

- IFRS 8, information sectorielle ;
- IFRS 3R, regroupement d'entreprise ;
- IAS 23 R, relative aux coûts d'emprunt ;
- IAS 1 R, relative à la présentation des états financiers ;
- IFRIC 12, relative aux concessions de services ;
- IFRIC 13, programme de fidélisation clients ;
- IFRIC 16, couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17, distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires (dividendes en nature).

Par ailleurs, la société ne dispose pas à la date d'arrêt des comptes d'informations connues ou pouvant être raisonnablement estimées concernant l'évolution de l'impact possible de l'application de ces nouvelles normes ou de ces nouvelles interprétations sur les états financiers du groupe au cours de la période de sa première application.

2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et Goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés et des dérivés. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

- 4.1 Périmètre de consolidation ;
- 4.2 Actif immobilisé ;
- 4.4 Provisions courantes et non courantes
- 4.5 Actifs et Passifs financiers ;
- 4.10 Impôt sur les résultats ;
- 4.14 Risques de marché.

S'agissant en particulier des contentieux judiciaires initiés par ou contre Guy Degrenne, chaque dossier fait l'objet d'une revue individuelle, et les provisions sont le reflet de la meilleure appréciation du dossier qui peut conduire à enregistrer ou non une provision.

2.3 Méthodes de consolidation

Les comptes des filiales dont le groupe détient, à la date de l'arrêt des comptes ou de manière potentielle, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif, sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Dans le cas où le groupe exerce une influence notable sur une société, cette dernière est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est décrite au paragraphe 4.1 « Périmètre de consolidation ».

2.4 Date d'arrêt des comptes

La date de clôture des comptes consolidés annuels est fixée au 31 mars et la durée normale de l'exercice est de 12 mois. Il en est ainsi pour l'ensemble des sociétés consolidées. Les comptes consolidés intermédiaires sont arrêtés au 30 septembre pour l'intégralité des filiales.

A titre exceptionnel, les comptes consolidés annuels de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 ont été clos le 31 mars 2008 et la durée de l'exercice fut de 16 mois, rendant difficile la comparabilité des comptes. Dans ces conditions, des comptes pro forma couvrant la période de 12 mois ouverte le 1^{er} avril 2007 et close le 31 mars 2008, ont été établis.

2.5 Méthode de conversion

La devise utilisée pour l'établissement des comptes consolidés est l'euro.

2.5.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de bilan des filiales sont arrêtés selon les règles comptables locales. Ils font l'objet si besoin est, de retraitements permettant de se mettre en conformité avec les principes comptables du groupe et convertis en euros au cours de clôture. Le cours de change officiel entre l'euro et ces devises, est celui arrêté au 31 mars 2009 par la Banque de France. A titre d'exception, le cours de change retenu entre le baht thaïlandais et l'euro est celui arrêté au 31 mars 2009 par la Bank of Thailand, afin de tenir compte des conséquences de la mise en place d'un contrôle des changes début 2007.

Les comptes de résultat de ces entités sont arrêtés en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés par application de cette méthode sont inscrits :

- pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans les capitaux propres, sur la ligne : « écarts de conversion »,
- et pour la part revenant aux tiers, au poste « intérêts minoritaires ».

Il convient de noter qu'aucune filiale n'est située dans un pays à forte inflation.

2.5.2 Traduction des opérations en devises

En application de la norme IAS21 « Effets des variations des cours de monnaies étrangères », les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont réévaluées au cours de clôture à chaque arrêté, et les écarts de réévaluation sont inscrits à la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat.

2.5.3 Taux de devises retenus pour l'exercice pro forma 2007-2008 et pour l'exercice 2008-2009 :

✓ Cours moyen :

Cours moyen annuel 2008-2009:

| | USD | HUF | THB | SGD |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 EUR = | 1,41199 | 258,8445 | 47,7978 | 2,09767 |
| 1 DEV = | 0,708225328 | 0,003886311 | 0,020921864 | 0,480756699 |

Cours moyen 1 trim 2008:

| | USD | HUF | THB | SGD |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 EUR = | 1,497 | 259,319 | 48,46 | 2,1113 |
| 1 DEV = | 0,668002672 | 0,003886254 | 0,020935576 | 0,473641882 |

Cours moyen annuel 2007

| | USD | HUF | THB | SGD |
|---------|-------------|------------|-------------|-------------|
| 1 EUR = | 1,388298 | 231,319427 | 46,899 | 2,062229 |
| 1 DEV = | 0,730840281 | 0,003879 | 0,021022416 | 0,484912199 |

✓ Cours de clôture :

Cours clôture au 31 mars 2009

| | USD | HUF | THB | SGD |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 EUR = | 1,3808 | 308,18 | 48,5758 | 2,0234 |
| 1 DEV = | 0,751427713 | 0,005244857 | 0,021470377 | 0,494217659 |

A titre indicatif, le cours du baht thaïlandais contre euro, publié le 31 mars 2009 par la Banque Centrale Européenne était de 47,228 euros

Cours clôture au 31 mars 2008

| | USD | HUF | THB | SGD |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 EUR = | 1,6812 | 289,43 | 48,3021 | 2,1819 |
| 1 DEV = | 0,622431065 | 0,008651604 | 0,020283112 | 0,458216146 |

A titre indicatif, le cours du baht thaïlandais contre euro, publié le 31 mars 2008 par la Banque Centrale Européenne était de 48,794 euros

2.6 Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change et de taux d'intérêt. La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de la couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles de valorisation communément utilisés ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

2.7 Couverture des risques de change

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- En résultat opérationnel courant pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- En capitaux propres (réserves de réévaluation), pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en résultat opérationnel courant lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- En résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

Les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

2.8 Application de la Norme IFRS 7

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 7, la plupart des informations demandées par la norme a été communiquée au titre des comptes au 31 mars 2009 et des comptes pro forma au 31 mars 2008 (compte tenu de difficultés techniques rencontrées, certaines informations, dont les tableaux d'analyse des couvertures de risques ne sont pas présentés au titre de cet arrêté).

3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1 Immobilisations incorporelles

✓ Frais de recherche et développement :

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 38.43, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges conformément à la norme IAS 38.53. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation édictés par cette norme, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. L'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Chaque projet est décomposé en 5 phases : cahier des charges, étude et design, développement et prototype, industrialisation, puis lancement. Uniquement les deuxième et troisième phases sont susceptibles d'être immobilisables intégralement ou partiellement, à condition de respecter les conditions de la norme IAS 38 en vigueur.

✓ Marques et droits au bail :

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque Guy Degrenne et les droits au bail des sociétés. Ces éléments satisfont à la définition d'une immobilisation incorporelle énoncée par la norme IAS 38.8-17 ainsi qu'aux critères de comptabilisation (IAS 38.21 à 38.23).

✓ Amortissements :

En règle générale, l'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition. Aucune valeur résiduelle n'a été retenue. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de bien, dont les principales sont :

| | |
|--|-----------|
| - Logiciels : | 1 à 3 ans |
| - Autres immobilisations incorporelles et frais de développement | 3 ans |

La marque Guy Degrenne constitue une immobilisation à durée d'utilité indéterminée.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les droits au bail.

✓ Goodwill :

Le Goodwill est défini par la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il fait l'objet de tests de valeur au minimum annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

3.2 Immobilisations corporelles

✓ Valeur nette

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations. Aucune subvention d'équipement n'a été perçue au sein du groupe.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont supportés, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou de prolongation de la durée d'utilité du bien, alors immobilisés.

✓ Amortissements

En règle générale, l'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de biens, dont les principales sont :

| | |
|--|------------|
| - Construction à usage industriel, commercial / structure : | 20 ans |
| - Construction à usage industriel, commercial / composants : | 6 à 10 ans |
| - Matériel de production et outillages | 3 à 13 ans |
| - Matériel de transport et bureautique : | 3 à 7 ans |
| - Agencements, installations, mobilier de bureau : | 4 à 10 ans |

3.3 Tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36 (« Dépréciation d'Actifs »), des tests de valorisation sont pratiqués pour les actifs immobilisés (y compris les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement) dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture et au moins une fois par an pour les Goodwills et la marque. Les indices de perte de valeur sont examinés dans l'ordre suivant :

- Capitalisation boursière du groupe, lorsqu'elle est durablement inférieure aux capitaux propres consolidés par du groupe ;
- Écart substantiel de la rentabilité (EBITDA) par rapport à celle définie au plan pluri-annuel.

Ces indices de perte de valeur font l'objet de l'appréciation suivante :

- Le critère de la capitalisation boursière est apprécié lors de la clôture annuelle des comptes mais n'est pas retenu lors de l'établissement des situations intermédiaires
- Le caractère substantiel de l'écart éventuel de la rentabilité est apprécié à chaque clôture annuelle, pour tenir compte de la forte saisonnalité du groupe, des perspectives de développement et des contrats d'ores et déjà enregistrés en portefeuille.

Compte tenu de la forte saisonnalité de l'activité du groupe, les indices de perte de valeur ne peuvent être analysés qu'au regard de l'activité de l'ensemble de l'exercice. Leur évolution, au fil d'une situation intermédiaire, n'est donc pas significative et représentative de l'activité. Dans ces conditions, aucun test de valeur n'est réalisé à l'occasion des arrêtés de situations intermédiaires.

Pour ces tests, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie - UGT (UGT Commercial - Holding, UGT Acier, UGT Porcelaine). La valeur recouvrable de ces unités est actualisée par référence à des flux futurs de trésorerie nets. Ces flux sont issus des plans à trois ans, cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit d'activités en cours de repositionnement stratégique. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie générés par la dernière année du plan.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en diminution des actifs concernés et en résultat opérationnel courant de l'exercice.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie nets actualisés, proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la direction après neutralisation des facteurs d'amélioration.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, avant impôts, déterminé par l'entreprise.

3.4 Actifs financiers et titres mis en équivalence

Les actifs financiers sont constitués par :

- les prêts,
- les dépôts et cautionnements,
- les titres de participation non consolidés,
- ainsi que par les titres des sociétés mises en équivalence.

Les prêts, dépôts et cautionnements sont portés à l'actif pour leur juste valeur. Si le recouvrement de ces sommes revêt un caractère douteux, une dépréciation est constituée.

Le poste « Titres de participation dans des sociétés non consolidées » englobe les participations minoritaires que les filiales du groupe détiennent. Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires.

Le poste « Titres de sociétés mises en équivalence », comprend la quote-part de la société mère détenue dans les capitaux propres retraités (résultat compris) des dites sociétés. La part des capitaux propres à prendre en compte est déterminée sur la base du pourcentage de participation de l'entreprise détentrice.

3.5 Stocks

✓ Valorisation

Les stocks de matières premières et les stocks de produits négociés sont valorisés selon la méthode du « Premier Entré - Premier Sorti » (FIFO). Le coût de revient des produits achetés est calculé sur la base des factures d'achats, majoré des frais de transitaires, de douane et de transport le cas échéant. Les frais financiers ou de recherche et développement sont exclus de la valorisation des inventaires.

Les stocks de produits finis et encours de production sont évalués suivant la méthode du Prix de revient standard normalisé FIFO. Lors de chaque clôture, une comparaison est établie entre les dépenses réelles et les standards. Les écarts ainsi déterminés sont réintégrés dans les stocks en fonction de leur montant et de leur nature dès qu'ils sont significatifs. Une correction de stocks peut être effectuée en fonction de l'écart ainsi mesuré.

✓ Dépréciation

La dépréciation des stocks de produits finis est calculée sur des bases compatibles avec la notion de valeur nette de réalisation prévues par les IAS. La dépréciation unitaire est calculée en fonction des critères suivants :

- Détermination d'un stock à risque : écart entre la quantité en stock réel et le besoin calculé tant en fonction des ventes passées que des prévisions de ventes;
- Détermination de la dépréciation unitaire : comparaison entre le Prix de Revient Standard FIFO et la Valeur Nette de Réalisation.

Pour les articles autres que les produits finis, la valeur nette de réalisation est estimée en fonction des règles suivantes :

- Matières premières : 100% de décote si la matière première n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- Emballages : 75% de décote si l'emballage n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- En-cours de production et chromos : 75% de décote si les en-cours ou les chromos entrent exclusivement dans la production d'articles sortis du catalogue ; 10% s'ils entrent exclusivement dans la production d'articles au catalogue.

3.6 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur considérée à la valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur nominale.

Suivant le principe de prudence, le groupe fait appel aux services des organismes SFAC (clients en France) et COFACE (clients à l'exportation).

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires et en placements offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

3.8 Actions auto détenues

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

En application des normes IFRS, elles sont enregistrées en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.9 Impôts

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère Guy Degrenne SA.

Les impôts différés correspondent aux :

- différences temporelles (déficits reportables, marque...)
- retraitements des provisions réglementées figurant dans les comptes sociaux des filiales consolidées, provisions non déductibles,
- autres retraitements de consolidation (profit sur stocks, écriture d'homogénéisation, ...).

Les impositions différées comptabilisées sur les exercices antérieurs, si elles subsistent, sont corrigées au dernier taux d'imposition connu.

Le groupe constate les actifs d'impôts différés à hauteur des passifs d'impôts différés.

Pour la part des actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés, ceux-ci sont activés dès lors que des signes de retour à la profitabilité :

- sont enregistrés sur plusieurs exercices consécutifs,
- confortés par les résultats prévisionnels établis dans le cadre du Business Plan,
- et confirmés par les résultats constatés sur les premiers mois suivants l'arrêté comptable.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, Guy Degrenne présente les crédits d'impôt liés aux activités de recherche & développement en « autres produits » au titre de l'exercice 2008-2009, afin d'assurer une meilleure fiabilité économique du compte de résultat.

3.10 Subventions d'investissements

Conformément aux textes en vigueur, les subventions d'investissements, lorsqu'elles existent, sont présentées dans les produits constatés d'avance.

3.11 Provisions

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les obligations actuelles identifiées, notamment par le biais des provisions pour risques et charges, en application de la norme IAS 37.

3.12 Avantages au personnel

3.12.1 Engagement de départ en retraite

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction, du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêt. Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon la courbe de taux fournis par l'Institut des Actuaire à la date des calculs, majoré d'un spread de 1,60 ;
- Catégories socio-professionnelles

| Corresp / Cat | Fonction |
|---------------|-------------------|
| 1 | Métal cadres |
| 2 | Métal Vente |
| 3 | Métal cadre assim |
| 4 | Métal ETAM |
| 5 | Métal démo |
| 7 | Métal VRP |
| 8 | Métal Ouvrier |
| 12 | apprentis |
| 21 | Céram Cadre |
| 22 | Céram NC |
| 23 | Comm C |
| 24 | Comm NC |

- Taux de rotation :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 12 | 21 | 22 | 23 | 24 |
|-----------------|-------|-------|-------|------|-------|-------|------|------|------|------|-------|-------|
| 30 ans et moins | 18,6% | 18,6% | 16,6% | 8,0% | 23,5% | 16,5% | 8,0% | 8,0% | 4,0% | 4,0% | 15,0% | 15,0% |
| de 31 à 40 | 12,0% | 12,0% | 12,0% | 8,0% | 23,5% | 12,0% | 8,0% | 8,0% | 4,0% | 4,0% | 10,0% | 10,0% |
| de 41 à 50 | 8,0% | 8,0% | 8,0% | 6,4% | 23,5% | 8,0% | 8,0% | 8,0% | 4,0% | 4,0% | 8,0% | 8,0% |
| 51 ans et plus | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 23,5% | 5,0% | 3,0% | 3,0% | 4,0% | 4,0% | 4,0% | 4,0% |

- Taux d'augmentation des salaires :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 12 | 21 | 22 | 23 | 24 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 30 ans et moins | 4,0% | 4,0% | 4,0% | 2,8% | 2,9% | 4,0% | 2,8% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% |
| de 31 à 40 | 3,0% | 3,0% | 3,0% | 2,6% | 2,6% | 3,0% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% |
| de 41 à 50 | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,4% | 2,4% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% |
| 51 ans et plus | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% |

- Age de départ en retraite :

- 61 ans pour les non-cadres d'usine
- 63 ans pour les cadres d'usine
- 65 ans pour les non-cadres du bureau hors usine
- 65 ans pour les cadres hors usines

Le groupe Guy Degrenne met en œuvre une politique de Gestion des Ressources Humaines visant à encourager le départ retardé de certaines catégories de personnels, en particulier les seniors. Les mesures mises en œuvre sont décrites au paragraphe 4.4 de l'annexe et reposent sur l'hypothèse de départ volontaire des salariés à la retraite aux âges précités.

Au 31 mars 2008, le calcul des indemnités de départ en retraite a été réalisé sur une base identique afin d'assurer la comparabilité des comptes pro forma.

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.

3.12.2 Médailles du travail

En application de la norme IAS 19, une provision a été constituée au titre des gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail, en fonction du nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise.

La provision est calculée en retenant les mêmes critères que ceux énoncés ci-dessus au paragraphe 3.12.1 « Engagements de départ en retraite ».

3.13 Couverture des risques de taux d'intérêt

Les dettes bancaires du groupe sont principalement constituées de financements à taux variable.

Le risque de taux en résultant est apprécié et couvert sous le contrôle de la société mère dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché.

3.14 Contrat de location financement

Les actifs financés par contrats de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Une fois les actifs ainsi financés sont immobilisés, ils font l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilisation du bien.

3.15 Résultat par action dilué

Le résultat net par action dilué est calculé en rapportant le résultat net – part du Groupe au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, en complément de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante qu'ils soient émis par celle-ci ou par l'une de ses filiales, dès lors que ces instruments donnant un accès différé au capital ne sont pas « out of the money ».

La dilution est déterminée instrument par instrument selon les conditions suivantes :

- Lorsque les fonds correspondant à la création potentielle d'actions sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilués (cas des obligations convertibles), le numérateur est égal au résultat net avant dilution augmenté des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion pour leur montant net d'impôt ;
- Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), la dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché à partir des fonds recueillis lors de l'exercice).

3.16 Classement en actifs destinés à être cédés/ Activités abandonnées

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme destinés à être cédés si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être destinés à être cédé de manière immédiate ou sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées ».

4 NOTES AUX ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 Périimètre de consolidation

| Dénominations sociales | % Intérêts 2008 2009 | % Intérêts 2007 2006 | Mode d'intégration |
|---|-------------------------|-------------------------|--|
| GUY DEGRENNE S.A. | 100% | 100% | |
| <i>Filiales françaises</i> | | | |
| LESIKE J.SIMON | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 692020030 | | | Sans activité |
| Roule d'Aunay - 14500 Vire - France | | | |
| DISTRIBUTION GUY DEGRENNE | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 281688738 | | | |
| Roule d'Aunay - 14500 Vire - France | | | |
| PORCELAINES GUY DEGRENNE | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 329698832 | | | |
| Rue Beauséjour - 67280 Plaine-Builers - France | | | |
| GUY DEGRENNE INDUSTRIE | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 430020453 | | | |
| Roule d'Aunay - 14500 Vire - France | | | |
| GIE COUVERTY ACIER NORMAND | | | Activité abandonnée au 31/12/2007 |
| Roule d'Aunay - 14500 Vire - France | | | Déoute pour la clôture au 31 mars 2008 |
| BOUTIQUES GD | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 412477984 | | | |
| Roule d'Aunay - 14500 Vire - France | | | |
| <i>Filiales étrangères</i> | | | |
| SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE) | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 27706938 | | | |
| 684 Moo 4, Bangpoo Industrial estate, Sukhumvit Road, T. Prastasa, Meung Sermtrakarn - 10280 - Thailand | | | |
| ALFÖLD PORCELAIN (HONGRIE) | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 06-10-00024 | | | |
| Ezsebed 61.7. - 6800 Hodmezvassarhely - Hongrie | | | |
| GUY DEGRENNE BELGIUM | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 486773208 | | | |
| Bovenberg 124 - 1150 Wove Saint Pierre - Belgique | | | |
| GUY DEGRENNE TRADING SINGAPOUR | 80,39% | 50,43% | Sans activité |
| N° Siren : 199908882E | | | |
| 20 Raffles Place, 06-01 Ocean Towers - Singapour 018520 | | | |
| GUY DEGRENNE ITALIA (1) | 85,3% | 85,3% | Société en liquidation |
| N° Siren : 9930840664 | | | |
| Via Zaccaria 1 - 20122 Milano - Italie | | | |
| GUY DEGRENNE ESPANA (1) | 100% | 100% | Société en liquidation |
| N° Siren : E-83077222 | | | |
| Calle Fernando El Santo 27 - 28010 Madrid - Espagne | | | |
| TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA) | 50% | 50% | Mise en équivalence depuis 2007 |
| N° Siren : 13-3953778 | | | |
| 390 George street, suite 407 - New Brunswick, NJ 08601 | | | |

(1) S'agissant des filiales espagnole et italienne du groupe, le Directoire a pris la décision de faire cesser l'activité des ces deux entités, sans toutefois remettre en cause la poursuite des activités commerciales du groupe sur leurs territoires respectifs.

4.2 Actif immobilisé

4.2.1 Tests de dépréciation

Les principaux paramètres du plan pluriannuel utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2009 sont les suivants :

| UGT | Durée du plan (1) | Taux d'actualisation | Taux de croissance à l'infini |
|--------------------|-------------------|----------------------|-------------------------------|
| Commerce - Holding | 5 ans | 11,5% | 1,50% |
| Porcelaine | 3 ans | 11,5% | 1,50% |
| Métallurgie | 5 ans | 11,5% | 1,50% |

(1) La durée des plans de 3 ans peut être étendue jusqu'à 5 ans pour les activités en cours de repositionnement stratégique.

Le plan pluriannuel, utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2008, tient compte de :

- L'environnement défavorable conjoncturel qu'entraîne la crise économique sur le niveau d'activité prévu pour l'exercice 2009-2010, mais aussi de la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- De l'abaissement significatif du point mort du groupe ;
- De la réduction structurelle des stocks.

Hors coûts de restructuration constatés en 2008-2009, le cash-flow libre (dans la définition retenue pour les tests de valeur) constatés en 2008-2009 est proche de celui prévu un an plus tôt, malgré la baisse d'activité enregistrée en CHR & International au cours des six derniers mois.

Taux d'actualisation : les flux futurs de trésorerie ont été actualisés au taux de 11,5% (contre 11% au titre de l'exercice 2007-2008), applicable à l'ensemble des UGT. Pour les tests de valeur 2008-2009, la hausse d'un demi point du taux d'actualisation a un impact négatif de 4 771k€ sur la valeur des actifs, compensé intégralement par les conséquences de l'abaissement du point mort et de l'abaissement structurel des stocks.

Une variation de plus ou moins 10% du montant du résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions, sur l'ensemble de la période couverte par le plan, a un impact de plus ou moins 11,8 M€ sur la valeur d'entreprise.

Taux de croissance à l'infini : la valeur terminale a été calculée en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1,5% (qui reflète l'évolution mondiale du marché de l'art de la table) inchangé par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le taux de croissance affiché par le groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice dans son réseau contrôlé est supérieur à la moyenne des taux de croissance affichés par les principaux concurrents du secteur dans le même réseau, et les performances réalisées dans l'hôtellerie-restauration sont relativement semblables.

Sur la base des hypothèses retenues, les tests de valeur font ressortir une reprise nette de provisions de 96k€ pour le groupe (-38 k€ sur l'UGT Commerciale, +56k€ sur l'UGT Porcelaine, +77 k€ sur l'UGT Atelier). Compte tenu de la sensibilité du modèle, de la faiblesse des dotations/reprises potentielles ainsi constatées, et de l'impact de l'environnement économique et financier à la date d'arrêt des comptes sur la rationalisation des provisions, le Directoire a décidé de ne pas donner de traduction comptable à ces variations.

Le groupe étant en situation de retournement, la valeur terminale retenue représente 75,7% de la valeur d'entreprise, et 4,4 fois le résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions de la dernière année du plan.

Compte tenu de cette situation, la valeur d'entreprise est très sensible aux paramètres retenus :

| Valeur d'entreprise | | Taux actualisation | | |
|-------------------------------|-------|--------------------|--------|--------|
| | | 11,40% | 11,50% | 11,60% |
| Taux de croissance à l'infini | 1,40% | 81 164 | 80 280 | 79 374 |
| | 1,50% | 81 754 | 80 866 | 79 966 |
| | 1,60% | 82 418 | 81 484 | 80 569 |

| Dotations/Reprises | | Taux actualisation | | |
|-------------------------------|-------|--------------------|--------|--------|
| | | 11,40% | 11,50% | 11,60% |
| Taux de croissance à l'infini | 1,40% | +298 | -606 | -1 492 |
| | 1,50% | +918 | 0 | -800 |
| | 1,60% | 1 552 | +818 | -297 |

4.2.2 Actifs incorporels

✓ Suivi des Goodwills (en valeur nette)

| en k€ | Mars 2009 | Mars 2008 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Distribution Guy Degrenne | 1431 | 1431 |
| Boutiques GD | 910 | 910 |
| Total | 2 341 | 2 341 |

Les Goodwills ci-dessus sont constatés au sein de Guy Degrenne S.A. au titre de chacun des actifs définis ci-dessus, à l'exception de Boutiques GD.

✓ Suivi des frais R&D

| | 01/04/2008 | Augmentation | Diminution | Virt poste à poste | 31/03/2009 |
|-----------------------------|--------------|--------------|------------|--------------------|--------------|
| Frais de R&D | 1 714 | | | 496 | 2 210 |
| Amort frais de R&D | 740 | 610 | | | 1 350 |
| VNC frais R&D | 974 | -610 | | 496 | 860 |
| Frais de R&D en cours à N-1 | 660 | | -82 | -469 | 129 |
| Frais de R&D de l'exercice | | 554 | | -27 | 626 |
| Frais R&D en cours | 660 | 554 | -82 | -496 | 636 |
| TOTAL ACTIVE | 1 634 | -67 | -82 | | 1 515 |

✓ Valeur brute des immobilisations incorporelles

| en k€ | Goodwill | Droits de propriété intellectuelle et conceptions | Autres immobilisations incorp. | Avances et immobilisations en cours | Total immo. Incorporelles |
|------------------------------------|----------|---|--------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Solde de clôture 31/12/2006 | 5 289 | 60 903 | 3 | 814 | 67 009 |
| Acquisitions | | 343 | | 280 | 623 |
| Transfert compte à compte | | 313 | | -310 | 3 |
| Variation de périmètre | -217 | -141 | | | -358 |
| Cessions | | | | -42 | -42 |
| Ecart conversion | | 5 | | | 5 |
| Solde de clôture 31/03/2007 | 5 072 | 61 425 | 3 | 743 | 67 243 |
| Acquisitions | | 722 | | 531 | 1 253 |
| Transfert compte à compte | | 376 | | -377 | -1 |
| Cessions | | -60 | | | -60 |
| Ecart conversion | | -16 | | 1 | -15 |
| Solde de clôture 31/03/2008 | 5 072 | 62 447 | 3 | 897 | 68 419 |
| Acquisitions | | 164 | 24 | 563 | 751 |
| Transfert compte à compte | | 469 | | -469 | 0 |
| Cessions | | -126 | | -14 | -140 |
| Ecart conversion | | -18 | | | -18 |
| Solde de clôture 31/03/2009 | 5 072 | 62 936 | 27 | 917 | 69 032 |
| Dont : | | | | | |
| Marque Guy Degrenne | | 29 313 | | | |
| Droit au bail | | 6 368 | | | |

✓ Dépréciation des immobilisations incorporelles

| en k€ | Amortissements | | | | Dépréciations | | | Total dépr. |
|--|---|-------|----------------------|-------|--|----------------------|-------|-------------|
| | Droits de propriété intellectuelle et concessions | | Autres immo. incorp. | Total | Droits de propriété intellectuelle, concessions et Fonds de commerce | | Total | |
| | Good-will | | | | Good-will | Autres immo. incorp. | | |
| Solde 31/12/2006 | 2 817 | 2 032 | 2 | 4 851 | | 6 903 | 6 903 | 11 754 |
| Dotations | | 148 | | 148 | | | | 148 |
| Variation de périmètre | -86 | -109 | | -195 | | | | -195 |
| Changement de méthode de consolidation | | -15 | | -15 | | | | -15 |
| Reprises | | -2 | | -2 | | | | -2 |
| Ecart conversion | | 5 | | 5 | | | | 5 |
| Solde 31/03/2007 | 2 731 | 2 089 | 2 | 4 792 | | 6 903 | 6 903 | 11 695 |
| Dotations | | 844 | | 844 | | | | 844 |
| Transfert opt à opt | | 2 | | 2 | | | | 2 |
| Reprises | | -56 | | -56 | | | | -56 |
| Reprises sur test de valeur | | | | | -379 | | -379 | -379 |
| Ecart conversion | | -15 | | -15 | | | | -15 |
| Solde 31/03/2008 | 2 731 | 2 634 | 2 | 5 367 | | 6 524 | 6 524 | 12 091 |
| Dotations | | 555 | | 555 | | | | 555 |
| Reprise | | -113 | | -113 | | | | -113 |
| Ecart conversion | | -21 | | -21 | | | | -21 |
| Solde 31/03/2009 | 2 731 | 3 050 | 2 | 6 383 | | 6 524 | 6 524 | 12 907 |
| Dont : | | | | | | 5 210 | | |
| Marque Guy Degrenne | | | | | | 5 210 | | |

4.2.3 Actifs corporels

✓ Valeurs brutes des immobilisations corporelles

| en k€ | Terrains | | Installations techniques | Autres immobilisations corporelles | Avances et immobilisations en cours | Total immobilisations corporelles |
|-------------------------------------|----------|---------------|--------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| | | Constructions | | | | |
| Solde de clôture 31/12/2006 | 1 298 | 6 541 | 43 679 | 8 037 | 1 749 | 61 216 |
| Acquisitions | | 82 | 144 | 100 | 375 | 701 |
| Transfert opt à opt | | 7 | 318 | -2 | -327 | -4 |
| Variation de périmètre - sortie | | | -219 | -725 | | -944 |
| Changement méthode de consolidation | | -11 | | -34 | | -45 |
| Cessions | | | -382 | -41 | -143 | -567 |
| Ecart conversion | 3 | 21 | 186 | 17 | 1 | 228 |
| Solde de clôture 31/03/2007 | 1 211 | 6 640 | 43 726 | 7 382 | 1 655 | 60 586 |
| Acquisitions | | 461 | 1 412 | 277 | 1 036 | 3 186 |
| Transfert opt à opt | | -11 | 82 | 33 | -99 | 5 |
| Cessions | | -6 | -1 630 | -168 | -209 | -2 013 |
| Ecart conversion | -18 | -95 | -687 | -37 | -6 | -863 |
| Solde de clôture 31/03/2008 | 1 193 | 6 989 | 42 903 | 7 437 | 2 377 | 60 901 |
| Acquisitions | | 1 034 | 1 365 | 200 | 19 | 2 618 |
| Transfert opt à opt | | 1 648 | 401 | | -2 048 | 0 |
| Cessions | -2 | -11 | -929 | -121 | -29 | -1 092 |
| Ecart conversion | 16 | -21 | -758 | -95 | -7 | -866 |
| Solde de clôture 31/03/2009 | 1 207 | 9 639 | 42 982 | 7 420 | 313 | 61 561 |

✓ Dépréciation des immobilisations corporelles

| en k€ | Amortissements | | | | | Dépréciations | | | | | Total dépr. |
|-------------------------------------|----------------|--------------|----------------------------|--------------------------|--------|---------------|--------------|----------------------------|--------------------------|--------|-------------|
| | Terres | Construction | Immobilisations techniques | Autres immo. corporelles | Total | Terres | Construction | Immobilisations techniques | Autres immo. Corporelles | Total | |
| solde 31/12/2006 | 47 | 2 658 | 30 678 | 5 331 | 38 714 | 75 | 195 | 4 027 | 65 | 4 462 | 43 145 |
| dotations | | 166 | 611 | 163 | 940 | | 1 | 10 | | 11 | 951 |
| transfert cpt à cpt | | 3 | -281 | -4 | -282 | | | 281 | | 281 | -1 |
| prises | | | -206 | -39 | -245 | | -17 | -143 | | -160 | -405 |
| variation périmètre | | -3 | -141 | -648 | -792 | | | | | -795 | -795 |
| changement méthode de consolidation | | | | -32 | -32 | | | | | -32 | -32 |
| cart conversion | | 12 | -144 | 15 | -117 | | | | | -117 | -117 |
| solde 31/03/2007 | 47 | 2 831 | 30 818 | 4 766 | 38 462 | 75 | 179 | 4 248 | 65 | 4 564 | 42 747 |
| dotations | | 629 | 2 372 | 819 | 3 820 | | 127 | 1 141 | 20 | 1 288 | 5 108 |
| transfert cpt à cpt | | -12 | -20 | 6 | -26 | | 6 | 20 | 3 | 28 | 2 |
| prises | | -4 | -1 633 | -171 | -1 808 | | -7 | -1 220 | -2 | -1 229 | -3 037 |
| cart conversion | | -61 | -267 | -49 | -377 | | | | | -377 | -377 |
| solde 31/03/2008 | 47 | 3 388 | 30 970 | 5 298 | 39 703 | 75 | 305 | 4 186 | 88 | 4 681 | 44 443 |
| dotations | | 721 | 2 103 | 728 | 3 551 | | | -6 | | -6 | 3 545 |
| prises | -3 | -10 | -831 | -131 | -974 | | | -9 | | -9 | -983 |
| cart conversion | | -11 | -544 | -34 | -589 | | | -168 | | -168 | -617 |
| solde 31/03/2009 | 45 | 4 082 | 31 698 | 5 825 | 41 721 | 75 | 305 | 4 084 | 88 | 4 468 | 46 159 |

4.2.4 Investissements financiers

✓ Valeur brute des actifs financiers

| en k€ | Titres de participation | Autres titres immobilisés | Prêts | Autres immo financiers | Total Actifs Financiers |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------------------|-------|------------------------|-------------------------|
| Solde 31/12/2006 | | 101 | 24 | 453 | 578 |
| Acquisitions | | | | 42 | 42 |
| Variation de périmètre | | -101 | | -12 | -113 |
| Changement méthode de consolidation | | | | -3 | -3 |
| Cessions | | | | -8 | -8 |
| Solde 31/03/2007 | | 0 | 24 | 473 | 496 |
| Acquisitions | | | | 53 | 53 |
| Cessions | | | -5 | -14 | -19 |
| Ecart conversion | | | -4 | | -4 |
| Solde 31/03/2008 | | 0 | 15 | 512 | 526 |
| Acquisitions | | | | 31 | 31 |
| Cessions | | | -4 | -25 | -29 |
| Ecart conversion | | | -2 | | -2 |
| Solde 31/03/2009 | | 0 | 10 | 518 | 527 |

Le poste « Autres immobilisations financières » est constitué pour l'essentiel des dépôts de garanties sur loyers.

✓ Dépréciation des actifs financiers

| en k€ | Titres de participation | Autres titres immobilisés | Prêts | Autres immo financiers | Total Actifs Financiers |
|------------------------|-------------------------|---------------------------|-------|------------------------|-------------------------|
| Solde 31/12/2006 | | 37 | | | 37 |
| Variation de périmètre | | -37 | | | -37 |
| Solde 31/03/2007 | | 0 | | | 0 |
| Solde 31/03/2008 | | 0 | | | 0 |
| Solde 31/03/2009 | | 0 | | | 0 |

4.2.5 Titres mis en équivalence

| en k€ | Titres mis en équivalence |
|--|---------------------------|
| Solde 31/12/2006 | |
| Changement de méthode de consolidation | 362 |
| Solde 31/03/2007 | 362 |
| Résultat de l'exercice | 7 |
| Ecart de conversion | -95 |
| Solde 31/03/2008 | 474 |
| Résultat de l'exercice | 72 |
| Correction d'ouverture | -66 |
| Ecart de conversion | 81 |
| Solde 31/03/2009 | 561 |

4.2.6 Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement

| en k€ | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Solde 31/12/2006 | 4 864 | 1 421 | 3 443 |
| Acquisitions / Dotations | 367 | 283 | 84 |
| Solde 31/03/2008 | 5 231 | 1 704 | 3 527 |
| Acquisitions / Dotations | 1 406 | 319 | 1 087 |
| Solde 31/03/2009 | 6 637 | 2 023 | 4 614 |

4.2.7 Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs)

| en k€ | Goodwill | Incorporelles | Corporelles | Financières | Titres mises en équivalence | Total |
|----------------|----------|---------------|-------------|-------------|-----------------------------|---------|
| Valeurs brutes | 5 072 | 43 939 | 61 561 | 527 | 561 | 111 660 |
| Dépréciation | - | 2 731 | 10 176 | 46 190 | - | 59 097 |
| Valeurs nettes | 2 341 | 33 763 | 15 371 | 527 | 561 | 52 563 |

4.2.8 Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé

Les acquisitions de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

| en k€ | Incorporelles | Corporelles | Financières |
|--|---------------|-------------|-------------|
| Investissements commerciaux | 25 | 308 | |
| Aménagement des points de vente | | 42 | |
| Mobiliers de présentation | | 186 | |
| Autres | 23 | 80 | |
| Equipements informatiques | | | |
| Développements produits | 554 | 179 | |
| Frais de développement de nouveaux modèles | 554 | | |
| Outillages nouveaux modèles + remplacement ancien outillages | | 179 | |
| Investissements industriels | 1 | 2 020 | |
| Autres aménagements immobiliers | | 153 | |
| Equipements industriels | 1 | 1 223 | |
| Sprinklage | | 644 | |
| Investissements informatiques | 161 | 54 | |
| Autres | 13 | 57 | 31 |
| Total des investissements au 31 mars 2009 | 781 | 2 818 | 31 |

Les cessions s'analysent de la manière suivante :

| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Incorporelles | 140 | 118 | 22 |
| Corporelles | 1 092 | 982 | 110 |
| Financières | 29 | | 29 |
| | 1 261 | 1 100 | 161 |

au 31 mars 2009

| en k€ | Incorporelles | Corporelles | Financières |
|---|---------------|-------------|-------------|
| Désinvestissements commerciaux | | | |
| Aménagements magasins | | 8 | |
| Désinvestissements industriels | | 26 | |
| Autres cessions | 22 | 76 | 18 |
| Total des cessions en valeur nette comptable | 22 | 110 | 18 |

4.3 Analyse des capitaux propres

4.3.1 Composition du capital social

Le capital social est fixé à 16 412 128 €, divisé en 3 853 032 actions d'une valeur de 4€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11.4 des statuts, les actions inscrites depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double.

4.3.2 Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, et dans le cadre du plan de refondation et de relance du groupe, initié dès l'issue de l'exercice 2004, la société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Pour atteindre cet objectif, la société a notamment mis en œuvre plusieurs moyens : augmentation du capital, cession d'actifs non stratégiques.

C'est dans ce même esprit de gestion des capitaux propres que le groupe a annoncé au marché la réalisation au cours du premier semestre 2009-2010, d'une augmentation des capitaux propres du groupe, par émission d'une OPA, dans les conditions définies au paragraphe 4.3.4.2 ci-après.

4.3.3 Evolution du capital social

| | en € | en nombre d'actions | Valeur nominale |
|---|------------|---------------------|-----------------|
| Situation au 31 décembre 2006 | 16 376 792 | 3 844 198 | 4 |
| Exercice de bons de souscription et options souscrits | 35 336 | 8 834 | 4 |
| Situation au 31 décembre 2007 | 16 412 128 | 3 853 032 | 4 |
| Situation au 31 mars 2008 | 16 412 128 | 3 853 032 | 4 |
| Situation au 31 mars 2009 | 16 412 128 | 3 853 032 | 4 |

4.3.4 Opération sur capital

4.3.4.1 Opérations sur capital réalisées au cours des exercices antérieurs

Au cours de l'année 2007, 8 000 options de souscription d'actions ainsi que 7 085 bons de souscription d'actions ont été exercées générant une augmentation de capital de 8 834 actions pour un nominal de 35 336 euros. Aucune souscription n'a été réalisée au cours des trois premiers mois de l'année 2008, que ce soit au titre des BSAR, des BSA ou des options de souscription.

4.3.4.2 Opérations sur capital envisagées

4.3.4.2.1 Montant de l'opération : 10 M€

4.3.4.2.2 Objectifs de l'opération

- Conforter l'ensemble des partenaires du groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc...);
- Reconstituer les fonds propres du groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices;
- Participer au financement des investissements prévus au Business Plan et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir;
- Faciliter la consolidation des concours bancaires;
- Permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent.

4.3.4.2.3 Contraintes techniques

- Valeur nominale : la valeur nominale de l'action étant fixée à 4 euros, aucune émission ne pouvait être réalisée en dessous de cette valeur. Or le cours de bourse était à 2.20 € le 30 juin 2009.
- Pour que l'opération soit techniquement validée, 75% de l'émission doit être garantie.

4.3.4.2.4 Solution retenue

- Emission d'une ORA (Obligations remboursables en actions) avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Montant de l'émission de l'ORA : 10 M€ ;
- Création à terme de 3 750 000 actions, soit une augmentation de capital à terme de 15M€ ;
- Remboursement et paiement des intérêts par versement d'actions.

4.3.4.2.5 Déclarations d'intentions des principaux actionnaires

- Position des principaux actionnaires à ce jour :

| | |
|---------------------------|-----------------------------|
| Comir | Conversion comptes courants |
| Moussefork h.v. | Conversion comptes courants |
| Compagnie du Bois Sauvage | Conversion comptes courants |

- Garantie de bonne fin apportée par SOPARCIF portant sur 50% du montant de l'émission, sous les conditions suivantes :

- Conversion de leurs comptes courants par Comir, Moussefork et Compagnie du Bois Sauvage ;
- Accord sur la consolidation de 10 M€ de dette avec les principaux banquiers du groupe, dans le cadre d'un contrat de pool (cf. § 4.14.1 ci-après) ;
- Obtention du visa de l'AMF sur la note relative à l'opération envisagée.

En conséquence, sur la base des informations à ce jour, la souscription se réaliserait comme prévu pour moitié par conversion des comptes courants, et pour moitié en « new cash ».

4.3.5 Capital Potentiel : Options d'achats et de souscription d'actions consenties aux salariés.

Le plan d'attribution des options de souscription d'actions approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2005 revêtait les caractéristiques suivantes :

| | |
|---|--|
| Date de l'AGE | 02-mai-06 |
| Date du Conseil / Directoire | 14-juin-06 |
| Nombre total Options | 196 000 |
| Nombre SOP au profit des membres du conseil de surveillance | 0 |
| Nombre de dirigeants concernés | 3 |
| Point de départ d'exercice des SOP | 14-juin-06 |
| Prix de souscription | 7,66 € Le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution |
| Déoute | |
| Modalités d'exercice des SOP | Exercibles dès le 14/06/06 Jusqu'au 12 juin 2009 |
| Nombre de SOP attribuées | 98 000 au 31 mars 2009 |
| Nombre de SOP rattrapées | 84 600 |
| Nombre de SOP exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007 | 6 000 |
| Nombre de SOP exercées antérieurement au 1 ^{er} janvier 2007 | |
| Détail Fiscal | 14-juin-06 |
| Date échéance du plan | 12-juin-09 |

Il est précisé que la date d'attribution de ces options de souscription d'actions est liée à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attributions, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

L'évolution du nombre de ces options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2008-2009 est la suivante :
en nombre d'options de souscription

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Total au 31 décembre 2007 | 164 600 |
| Options attribuées | 0 |
| Options levées | 0 |
| Options radiées | 0 |
| Total au 31 mars 2008 | 164 600 |
| Options attribuées | 0 |
| Options levées | 0 |
| Options radiées | 66 600 |
| Total au 31 mars 2009 | 98 000 |
| Options caduques | |
| Total au 30 juin 2009 | 0 |

Aucune option d'achat d'action n'a été consentie, ni aux salariés ni aux dirigeants du groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice 2008-2009. Il n'existe aucun autre plan d'attribution d'achat ni de souscription d'actions autre que le plan présenté ci-dessus.

A la date d'arrêté des comptes, soit au 30 juin 2009, le Directoire a constaté la caducité du plan d'options de souscription d'actions, et dans ces conditions l'absence d'options de souscriptions d'actions.

4.3.6 Capital Potentiel : Bons de souscription d'actions

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 a autorisé un programme d'attribution de 350 000 bons de souscription d'actions destiné à fidéliser et motiver le management.

Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables :

- avant le 30 septembre 2010,
- en échange d'une action par bon au prix d'exercice de 7,45 €
- dans le cours normal de l'entreprise, sous les conditions cumulatives suivantes :
 - capitaux propres à la date d'exercice au moins égaux à ceux du 31 décembre 2005 (après neutralisation des augmentations de capital et versement d'éventuels dividendes),
 - chiffre d'affaires des 12 mois précédant la date d'exercice supérieur de 20 % à celui de deux ans plus tôt (exercice partiel entre 15 et 20 %),
 - cash-flow de l'activité des 24 derniers mois supérieur à 18 M€ (exercice partiel entre 15 et 18 M€),
- en cas d'offre publique sur le capital de Guy Degrenne, approuvée par le Conseil de Surveillance,
- Décote, relative au prix d'acquisition des actions : le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution.

Au 31 mars 2009, il reste 166 000 bons de souscriptions attribués.

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions sont liées à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attributions, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

4.3.7 Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action

| | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Nombre d'actions | 3 853 032 | 3 849 749 |
| Nombre actions / Stock options * | 0 | 164 600 |
| Nombre actions / BSA * | 0 | 0 |
| TOTAL | 3 853 032 | 4 014 349 |

* Les options de souscriptions étant intégralement caduques à la date d'arrêté des comptes, et les bons de souscription d'actions étant « out of the money » à la même date, le nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par actions est celui des actions composant le capital au 30 juin 2009, soit 3 853 032.

4.3.8 Actions propres

A la clôture de l'exercice, la société détient 15 369 actions qui représentent environ 0,30% des 3 853 032 actions composant le capital social de la société.

✓ Opérations effectuées en application des articles L 225-208 et L 228-209 du Code de Commerce :

| | |
|--|---------------|
| Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice | 7 360 actions |
| Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice | 4 837 actions |
| Valeur nominale des actions inscrites au nom de l'exercice | 4 euros |

- ✓ Motifs des acquisitions effectuées au cours de l'exercice :

Au cours de l'année, les acquisitions d'actions Guy Degrenne avaient pour objectif la régulation du cours de l'action Guy Degrenne, dans le cadre du contrat APEI en cours avec la société ODDO WILCOX.

- ✓ Motifs des cessions effectuées au cours de l'exercice :

4 537 actions ont été cédées sur le marché au prix unitaire moyen de 8,39 euros.

4.4 Provisions courantes et non courantes

| (en k€) | Provision pour litiges sociaux et restructurations | provision pour litiges commerciaux | autres provisions | Provision pour risques fiscaux | Total provisions courantes | Provisions engagement au personnel | Total provisions non courantes |
|----------------------|--|------------------------------------|-------------------|--------------------------------|----------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| Solde 31/12/2006 | 688 | 198 | 218 | 2 | 1 266 | 1 938 | 1 938 |
| Reclassification | -14 | -15 | 39 | | | | |
| Dotations | 90 | | | | 10 | 42 | 42 |
| Reprise utilisée | | | -7 | | -7 | -382 | -382 |
| Reprise non utilisée | | | | | | -188 | -188 |
| Variation périmètre | -208 | -38 | | | -236 | | |
| Ecart conversion | | | | | | | |
| Solde 31/03/2007 | 648 | 163 | 240 | 2 | 1 037 | 1 443 | 1 443 |
| Reclassification | | | | | | | |
| Dotations | 488 | 57 | 324 | | 839 | 99 | 99 |
| Reprise utilisée | -388 | -18 | -378 | -1 | -746 | | |
| Reprise non utilisée | -100 | -137 | | | -237 | | |
| Variation périmètre | | | | | | | |
| Ecart conversion | -1 | | -4 | | -6 | | |
| Solde 31/02/2008 | 646 | 68 | 187 | 1 | 839 | 1 476 | 1 476 |
| Reclassification | | | | | | | |
| Dotations | 114 | | 290 | | 404 | 38 | 38 |
| Reprise utilisée | -582 | -17 | -187 | -1 | -767 | -39 | -39 |
| Reprise non utilisée | -35 | | | | -35 | | |
| Variation périmètre | | | | | | | |
| Ecart conversion | | | -34 | | -34 | | |
| Solde 31/03/2009 | 141 | 51 | 268 | 0 | 438 | 1 476 | 1 476 |

4.4.1 Provisions pour litiges sociaux et restructurations

Provisions pour restructuration et litiges sociaux :

Une provision pour litige sociaux a été constituée à hauteur de 114k€ tandis que 582k€ de provisions antérieures faisaient l'objet de reprises utilisées et 35 k€ de reprises non utilisées suite à l'extinction de contentieux initiés au cours des exercices antérieurs.

4.4.2 Provisions pour litiges commerciaux

Les reprises se sont élevées à soit 17 k€, correspondant à :

- L'extinction d'un contentieux avec la société SADE initié dans le cadre des travaux de sprinklage du site de Vire en Normandie ;
- L'extinction d'un contentieux avec la société DALKIA initié dans le cadre de la mission d'entretien des groupes électrogènes sur le site de Vire en Normandie.

4.4.3 Autres provisions pour risques et charges

Les principales dotations proviennent :

- D'une provision couvrant les droits acquis par les porteurs de carte de fidélité, soit 73 k€ et d'une reprise au 31 mars 2009 à hauteur de 17 k€ (reprise utilisée) ;
- D'une provision pour diverses charges pour la filiale hongroise, soit 217 k€, et d'une reprise au titre de la même filiale de 170 k€ ;

4.4.4 Droit individuel à la formation

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de l'application récente de cette disposition et de l'absence d'historique.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- La formation est imputée sur le droit à RTT ;
- Le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions.

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars 2009 s'élève à 58 843.

4.4.6 Provision pour engagement au personnel

| en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|------------|------------|
| Provision pour médaille de travail | 150 | 148 |
| Provision pour indemnités de départ en retraite | 1 325 | 1 328 |
| | 1 475 | 1 476 |

L'engagement total du groupe au titre des médailles de travail s'élève au 31/03/2009 à :

| en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---------------------------|------------|------------|
| Guy Degrenne Industrie | 80 | 80 |
| Guy Degrenne SA | 9 | 9 |
| Porcelaines Guy Degrenne | 9 | 9 |
| Boutiques GD | 7 | 8 |
| Distribution Guy Degrenne | 45 | 42 |
| | 150 | 148 |

L'engagement total du groupe au titre des provisions pour indemnités de départ en retraite s'élève au 31/03/2009 à :

| en k€ | Droits Acquis 31/03/2009 | Droits Acquis 31/03/2008 |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Guy Degrenne SA | 87 | 103 |
| Distribution Guy Degrenne | 322 | 293 |
| Guy Degrenne Industrie | 315 | 336 |
| Porcelaines Guy Degrenne | 79 | 71 |
| Boutiques Guy Degrenne | 22 | 25 |
| Engagement Total | 1 325 | 1 328 |

Ces engagements sont calculés au titre des sociétés du groupe soumises à la législation relative aux engagements de retraite. Ils sont évalués individuellement pour l'ensemble des salariés en tenant compte de la convention collective applicable.

- Le groupe Guy Degrenne met en œuvre un ensemble de mesures visant à encourager le départ retardé de certaines populations de personnels, et en particulier les seniors. La politique de Gestion des Ressources Humaines consiste, dans ce contexte, en 4 axes :
 - o Traitement du transfert des savoir-faire et compétences des seniors du groupe pour différents métiers clés du groupe : industriels, supply chain, informatique, R&D (Knowledge Management) ;
 - o Revalorisation des parcours professionnels des seniors du groupe dans le cadre de la politique de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : évolution vers des fonctions d'encadrement, création de pôles de formation-experts, l'ensemble de ces mesures étant destinées à conserver les collaborateurs dans le groupe le plus longtemps possible pour un accès aux compétences et aux expertises le plus immédiat possible ;
 - o Ex-centrage géographique des sites industriels du groupe justifiant la pérennisation et la sécurisation long terme de l'effectif de chaque site ;
 - o Favoriser le retour au ou l'évolution vers le travail à temps partiel (dans les limites prévues par la législation) pour les collaborateurs partis en retraite totale ou partielle facilitant ainsi les départs volontaires vs les mises à la retraite.
- Par ailleurs, les effets de cette option pour départs retardés sont accentués par le nouveau dispositif de départ à la retraite défini par la Loi Fillon, et par les conclusions du rapport du Conseil d'Orientation sur les retraites, qui ont augmenté le nombre de trimestres travaillés ouvrant droit au départ à la retraite.
- Dans ces conditions, les départs à la retraite se font sur la base des départs volontaires aux âges définis au paragraphe 3.12.1.

| Convention applicable | Engagement au 31/03/2008 | Coût financier | Services rendus | Décaissement | Ecart actuariel | Engagement au 31/03/2009 |
|-----------------------|--------------------------|----------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------------------|
| Métallurgie | 1 223 | 51 | 150 | -155 | -55 | 1 224 |
| Porcelaine | 72 | 3 | 11 | -10 | 4 | 73 |
| Commercial | 24 | 1 | 3 | -6 | 2 | 22 |
| | 1 326 | 55 | 164 | -173 | -60 | 1 326 |

Les écarts actuariels constatés au cours de l'exercice 2008/2009, sont enregistrés en résultat opérationnel au titre du même exercice.

- Compte tenu de l'environnement financier et économique incertain, le spread risque du taux d'actualisation a été augmenté au titre de l'exercice clos au 31 mars 2009, tandis que le taux d'actualisation a fortement diminué dans ce contexte, résultant au global en un taux d'actualisation quasi stable. Dans ces conditions, le montant de l'engagement à la clôture est semblable au montant de l'engagement au titre de l'exercice antérieur.

4.5 Actifs et Passifs financiers

4.5.1 Ventilation par nature et catégorie

| | Valeur au bilan | Prêts, créances et autres dettes | Instruments dérivés | Actifs en juste valeur par résultat | Actifs en juste valeur par capitaux propres | Placements détenus jusqu'à leur échéance | Actifs disponibles à la vente | Total juste valeur |
|--|-----------------|----------------------------------|---------------------|-------------------------------------|---|--|-------------------------------|--------------------|
| Actifs non courants | | | | | | | | |
| Investissements financiers | 927 | 527 | | | | | | 527 |
| Titres mis en équivalence | 561 | | | 591 | | | | 591 |
| Autres actifs non courants | | | | | | | | |
| Actifs d'impôts exigibles non courants | | | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | | | |
| Créances commerciales | 12 552 | 12 552 | | | | | | 12 552 |
| Autres actifs courants | 3 988 | 3 988 | | | | | | 3 988 |
| Instruments financiers actifs | 245 | | 245 | | | | | 245 |
| Trésorerie et équivalents | 1 078 | | | 1 078 | | | | 1 078 |
| Actifs d'impôts exigibles courants | 837 | 837 | | | | | | 837 |
| Actifs | 19 388 | 18 004 | 245 | 1 669 | | | | 19 388 |
| Passifs non courants | | | | | | | | |
| Passifs financiers non courants | 4 786 | 4 786 | | | | | | 4 786 |
| Autres passifs non courants | 464 | 464 | | | | | | 464 |
| Passifs courants | | | | | | | | |
| Instruments financiers Passifs | 962 | | 962 | | | | | 962 |
| Passifs financiers courants | 26 246 | 26 246 | | | | | | 26 246 |
| Dettes commerciales | 8 775 | 8 775 | | | | | | 8 775 |
| Passif d'impôt exigible | 16 | 16 | | | | | | 16 |
| Autres passifs courants * | 14 091 | 14 091 | | | | | | 14 091 |
| Passifs | 65 340 | 64 378 | 962 | | | | | 65 340 |

* En octobre 2007, le groupe a bénéficié d'un apport en compte courant de 2M€ de la part de ses principaux actionnaires. Pour faire face à des besoins saisonniers de trésorerie, les mêmes actionnaires ont procédé à un second apport en comptes courants de 3M€ au mois d'avril 2008. Le compte courant est constaté dans le poste « Autres dettes ».

Détail du poste Trésorerie et équivalents

| en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|--------------|------------|
| Autres valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| Disponibilités | 1 078 | 969 |
| Total | 1 078 | 969 |

Détail des Instruments financiers

| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Instruments financiers actif | 245 | 48 |
| Instruments financiers passif | 962 | 224 |
| Impact sur les réserves cumulées | -586 | -29 |
| Impact résultat net d'extourne | -114 | 9 |

Position au 31/03/2009

| | Montant couvert en devises | Montant couvert en € au taux de clôture | Valorisation Instrument financier |
|--------------------|----------------------------|---|-----------------------------------|
| EUR/US\$ | 5 220 | 3 945 | 76 |
| EUR/CHF | 306 000 | 2 612 | -421 |
| EUR/THB | 139 500 | 2 993 | 88 |
| Taux Intérêts | 12 000 | 12 000 | -370 |
| Matières premières | 0 | 0 | 0 |
| | | | Total éligible -449 |
| | | | Total non éligible -67,5 |
| | | | -716 |

Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :

| en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|---------------|---------------|
| Autres emprunts obligataires | 0 | 63 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 26 751 | 26 459 |
| Emprunts issus des crédits baux | 4 014 | 3 198 |
| Emprunts et dettes financières divers | 106 | 197 |
| Avances conditionnées | 161 | 150 |
| | 31 032 | 30 067 |

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus (cf. IAS 23).

Au 31 mars 2009, 22,2% (contre 26,2 % au 31 mars 2008) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 77,8 % (contre 73,4 % au 31 mars 2008) de dettes à court terme. Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garantis par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce. Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 4.14.1.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinée à consolider 10ME de dette bancaire, conformément aux dispositions précisées au paragraphe 4.14.1 ci-après. La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents, décrite au paragraphe 4.3.4.2 ci-avant, et réciproquement.

Emprunts obligataires :

Guy Degrenne SA avait émis des emprunts obligataires, placés exclusivement auprès des Fonds Communs de Placement du plan d'épargne entreprise du groupe, destinés à recevoir l'épargne volontaire des salariés du groupe et éventuellement l'abondement volontaire versé par les entreprises du groupe. A la date de clôture de l'exercice, l'intégralité de ces emprunts a été remboursée.

4.5.2 Ventilation par échéance

| (en k€) | Montant | 6 mois < X < | | |
|---------------------------------------|---------------|---------------|------------|--------------|
| | | X < 6 mois | 12 mois | X > 12 mois |
| Actifs financiers | 527 | | | 527 |
| Titres mis en équivalence | 561 | | | 561 |
| Créances clients et comptes rattachés | 12 652 | 12 652 | | |
| Autres actifs | 3 988 | 3 988 | | |
| Instruments financiers actif | 245 | 245 | | |
| Trésorerie et équivalents | 1 078 | 1 078 | | |
| Actif d'impôts exigibles | 837 | | 837 | |
| Total actifs financiers | 19 888 | 17 963 | 837 | 1 088 |
| Passif financiers (1) | 31 032 | 26 246 | | 4 786 |
| Instruments financiers | 962 | 962 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 8 775 | 8 775 | | |
| Passif d'impôts exigibles | 16 | 16 | | |
| Autres passifs | 14 555 | 14 091 | | 464 |
| Total Passifs financiers | 55 340 | 60 090 | | 5 250 |

(1) dont crédit aux 4 014 k€, dont 664 k€ seront à rembourser au cours de l'exercice 2009/2010

4.5.3 Ventilation par devise

| en k devise | Valeur au bilan | € | HUF | THB | USD | SGD |
|---------------------------------------|-----------------|---------------|--------------|--------------|------------|-----------|
| Investissements financiers | 527 | 509 | 9 | 9 | | |
| contre valeur devises | | | 2 774 | 405 | | |
| Titres mis en équivalence | 561 | 561 | | | | |
| contre valeur devises | | | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 12 652 | 12 261 | 161 | 57 | 173 | |
| contre valeur devises | | | 49 617 | 2 655 | 230 | |
| Autres actifs | 4 825 | 4 484 | 268 | 73 | | |
| contre valeur devises | | | 82 592 | 8 400 | | |
| Trésorerie et équivalents | 1 323 | 954 | 166 | 166 | | 17 |
| contre valeur devises | | | 51 168 | 8 663 | | 84 |
| Actifs | 19 888 | 18 769 | 604 | 328 | 173 | 17 |
| Passif financiers | 31 984 | 30 614 | 798 | 582 | 0 | 0 |
| contre valeur devises | | | 245 928 | 27 107 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 8 775 | 7 752 | 389 | 606 | 128 | |
| contre valeur devises | | | 119 582 | 23 567 | 170 | |
| Autres passifs | 14 571 | 14 066 | 330 | 175 | | |
| contre valeur devises | | | 101 699 | 8 151 | | |
| Passifs | 55 340 | 52 432 | 1 517 | 1 263 | 128 | 0 |

Passifs financiers courants et non courants:

| | 31 mars 2009 | | 31 mars 2008 | |
|--|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | en k€ | en k devise | en k€ | en k devise |
| Autres emprunts obligataires | 0 | | 63 | |
| - euro | 0 | | 63 | |
| Instruments financiers | 962 | | 223 | |
| - euro | 962 | | 223 | |
| Avances conditionnées | 161 | | 150 | |
| - euro | 161 | | 150 | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 30 765 | | 26 657 | |
| - euro | 26 662 | | 24 969 | |
| - HUF | 5 621 | 1 065 102 | 4 317 | 1 119 899 |
| - THB | 662 | 27 107 | 401 | 19 770 |
| Emprunts et dettes financières divers | 106 | | 187 | |
| - euro | 106 | | 187 | |
| Total | 31 934 | | 50 290 | |

4.6 Autres variations des autres actifs et autres passifs

4.6.1 Stocks

✓ Valeurs en fin de période

| en k€ | Valeurs brutes | | Dépréciation | | Valeurs nettes | |
|----------------------------------|----------------|---------------|--------------|--------------|----------------|---------------|
| | mars-09 | mars-08 | mars-09 | mars-08 | mars-09 | mars-08 |
| Matières premières | 4 288 | 5 012 | 433 | 407 | 3 855 | 4 605 |
| Encours | 2 607 | 3 711 | 214 | 837 | 2 393 | 3 874 |
| Produits finis et intermédiaires | 18 359 | 19 969 | 1 408 | 1 456 | 16 951 | 18 513 |
| Marchandises | 4 668 | 4 444 | 15 | 15 | 4 653 | 4 429 |
| Total | 29 922 | 33 136 | 2 070 | 2 200 | 27 852 | 30 936 |

4.6.2 Créances et dettes courantes ou non courantes nettes

| en k€ | 31/03/09 | 31/03/08 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Actifs d'impôts exigibles non courant | 0 | 828 |
| Impôts différés actifs | 216 | 219 |
| Actifs d'impôts exigibles courant | 837 | 188 |
| Créances commerciales | 12 662 | 15 722 |
| Autres créances courantes | 3 988 | 4 178 |
| Autres dettes non courantes | -464 | -562 |
| Impôts exigibles passif | -18 | -9 |
| Dettes commerciales | -6 776 | -13 669 |
| Autres dettes courantes | -14 091 | -12 716 |
| Total NET | -3 658 | -5 946 |

En octobre 2007, le groupe a bénéficié d'un apport en compte courant de 2M€ de la part de ses principaux actionnaires. Pour faire face à des besoins saisonniers de trésorerie, les mêmes actionnaires ont procédé à un second apport en comptes courants de 3M€ au mois d'avril 2008. Le compte courant est constaté dans le poste « Autres dettes ».

4.6.3 Variation de la dépréciation sur créances courantes

| en k€ | Créances commerciales | Autres créances |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------|
| Solde au 31/12/2006 | 534 | 36 |
| Dotation | | |
| Reprise | -9 | |
| Sortie périmètre | -222 | |
| Changement méthode de consolidation | -19 | |
| Ecart conversion | | |
| Solde au 31/03/2007 | 284 | 36 |
| Dotation | 140 | 19 |
| Reprise | -104 | -32 |
| Ecart conversion | | |
| Solde au 31/03/2008 | 320 | 23 |
| Dotation | 57 | |
| Reprise | -108 | -1 |
| Ecart conversion | -6 | 1 |
| Solde au 31/03/2009 | 253 | 23 |

4.7 Tableaux de bouclage pour le tableau de flux de trésorerie

4.7.1 Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie

| | |
|---------------------------------|-----|
| Prix de cessions = | 146 |
| Valeur nette comptable sortie = | 123 |
| Plus/moins value de cession | 22 |

Les prix de cessions sont majorés de 29 k€ pour les remboursements d'investissement financier pour atteindre le montant de 174 k€ sur la ligne « cession des immobilisations. »

4.7.2 Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du 31 décembre 2006 au 31 mars 2007 puis au 31 mars 2008 et au 31 mars 2009

| en K€ | Variation BFR Avril 2008 à Mars 2009 | Variation BFR Avril 2007 à Mars 2008 | Variation BFR janvier 2007 à mars 2007 |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Variation des stocks et en-cours | -2 767 | 135 | 1 543 |
| Variation des créances commerciales et comptes rattachés | -2 873 | -1 996 | -6 078 |
| Variation des fournisseurs et comptes rattachés | 5 042 | -2 091 | 1 811 |
| Variation des autres créances et dettes | -1 940 | -2 904 | 2 036 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | -2 538 | -6 864 | -688 |

| | fournisseurs | autres BFR | clients | stocks | Total |
|-------------------------|--------------|------------|---------|--------|--------|
| 31/12/2006 | -13 902 | -7 275 | 23 868 | 51 131 | 33 812 |
| flux exploitation nette | 1 811 | 2 036 | -6 076 | 1 543 | -687 |
| var périmètre | 89 | 284 | 355 | -868 | 11 |
| Changement méthode | 143 | 154 | -386 | -861 | |
| Transfert interne | | | | | |
| Ecart de conversion | -16 | -44 | -23 | 81 | -2 |
| 31/03/2007 | -11 881 | -4 878 | 17 734 | 31 107 | 32 084 |
| flux exploitation nette | -2 091 | -2 904 | -1 996 | 135 | -6 864 |
| Changement méthode | | | | -49 | -49 |
| Transfert interne | | | | | |
| Ecart de conversion | 73 | -223 | -17 | -285 | -432 |
| 31/03/2008 | -13 889 | -3 092 | 15 721 | 30 931 | 24 750 |
| flux exploitation nette | 5 042 | -1 940 | -2 873 | -2 767 | -2 537 |
| var périmètre | | | | | |
| Transfert interne | | | | | |
| Ecart de conversion | 72 | 197 | -97 | -442 | -270 |
| 31/03/2009 | -8 775 | -9 746 | 12 662 | 27 722 | 21 869 |

4.7.3 Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie

| en k€ | Total Immo. Incorporables | Total immobilisations corporelles | Total Actifs Financiers | Titres mis en équivalence | Total |
|--|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------------------|---------|
| Solde de clôture 31/12/2006 | 47 009 | 61 216 | 278 | | 108 503 |
| Acquisitions | 625 | 701 | 42 | | 1 368 |
| Transfert compte à compte | 3 | 2 | | | 5 |
| Variation de périmètre | -357 | -344 | -113 | | -1 414 |
| Changement de méthode de consolidation | | -45 | -3 | 357 | 509 |
| Cessions | -42 | -273 | -8 | | -622 |
| Ecart conversion | 5 | 228 | | | 233 |
| Solde de clôture 31/03/2007 | 47 243 | 60 585 | 496 | 557 | 108 881 |
| Acquisitions | 1 253 | 3 136 | 52 | | 4 442 |
| Transfert compte à compte | -1 | -1 | | | -2 |
| Cessions | -60 | -2 007 | -15 | | -2 082 |
| Ecart conversion | -15 | -803 | -8 | -83 | -909 |
| Solde de clôture 31/03/2008 | 48 420 | 60 901 | 526 | 474 | 110 321 |
| Acquisitions | 790 | 2 617 | 31 | | 3 398 |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Résultat mise en équivalence | | | | 6 | 6 |
| Cessions | -140 | -1 093 | -29 | | -1 262 |
| Ecart conversion | -18 | -866 | -2 | 81 | -805 |
| Solde de clôture 31/03/2009 | 49 011 | 61 559 | 527 | 561 | 111 658 |

4.7.4 Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie

| en k€ | Emprunts obligataires | Emprunts auprès etabl. de crédit | Emprunts divers | Avances conditionnées | Total |
|--------------------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------|--------|
| Solde 31/12/2006 | 290 | 34 317 | 204 | 88 | 34 899 |
| Souscriptions / Remboursements | -6 | -1 782 | -9 | | -1 797 |
| Variation de périmètre | | -410 | | | -410 |
| Ecart conversion | | 74 | | | 74 |
| Solde 31/03/2007 | 282 | 32 199 | 195 | 88 | 32 764 |
| Souscriptions / Remboursements | -219 | -2 317 | 2 | 62 | -2 472 |
| Ecart conversion | | -221 | | | -221 |
| Solde 31/03/2008 | 63 | 29 681 | 197 | 150 | 30 070 |
| Souscriptions / Remboursements | -63 | 1 729 | -50 | 11 | 1 567 |
| Ecart conversion | | -826 | | | -826 |
| Solde 31/03/2009 | 0 | 30 764 | 166 | 161 | 31 031 |

4.8 Analyse des Produits et charges financiers

4.8.1 Détail des produits financiers

| en k€ | 31/03/2009 (12 mois) | 31/03/2008 (15 mois) |
|----------------------------|----------------------|----------------------|
| Instruments financiers | 53 | 92 |
| Divers produits financiers | 52 | 159 |
| Total | 106 | 251 |

4.8.2 Détail du coût de l'endettement

| en k€ | 31/03/2009 (12 mois) | 31/03/2008 (15 mois) |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Intérêts des emprunts & dettes | -2 078 | -2 284 |
| Divers | | -170 |
| Instruments financiers | -167 | -106 |
| Total | -2 840 | -2 540 |

4.8.3 Détail des autres produits financiers et des autres charges financières

| en k€ | 31/03/2009 (12 mois) | 31/03/2008 (15 mois) |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| Différences nettes de change | -543 | -242 |
| Divers | 4 | |
| Coût financier PDR | -55 | 58 |
| Total | -594 | -159 |

4.9 Autres produits et charges opérationnels

| en k€ | 31/03/2009 (12 mois) | 31/03/2008 (15 mois) |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Résultats de cessions d'actifs | 38 | 185 |
| Dépréciations d'actifs corporels | -232 | -116 |
| Réorganisations | -1139 | -1238 |
| Autres | -60 | -64 |
| Total | -1392 | -1341 |

A la clôture de l'exercice au 31 mars 2009 les autres produits et charges sont principalement constitués des coûts liés aux opérations de réorganisations, de nature commerciale ou industrielle, conséquences des opérations exceptionnelles définies et mises en œuvre dans le cadre du plan de réorganisation globale du groupe, et se traduisant notamment par une diminution sensible de l'effectif (cf. §4.12 Ventilation de l'effectif).

4.10 Impôt sur les résultats.

| en k€ | 12 mois | | 15 mois | |
|------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Impôts exigibles | -18 | -188 | -18 | -188 |
| Crédit d'impôt | | 866 | | 866 |
| Impôts différés | 830 | 1 703 | 830 | 1 703 |
| Total | 812 | 2 200 | 812 | 2 200 |

4.10.1 Crédit d'impôt recherche.

Guy Degrenne est bénéficiaire d'un crédit d'impôt, au titre de ses activités de recherche et développement. En effet, les dispositions fiscales en matière de recherche & développement ont permis au groupe Guy Degrenne de faire ressortir, au titre de l'année 2008, une contrepartie fiscale à l'ensemble des dépenses de recherche et développement qu'il engage annuellement dans le cadre de son Plan de Relance pour mener à bien la refonte de ses collections de produits. Ce crédit d'impôt ressort à 830k€ au titre de l'exercice. Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche a été classé en « autres produits » pour une meilleure lisibilité du compte de résultat. Au titre de l'exercice 2007-2008, le crédit d'impôt avait été enregistré à la ligne du compte de résultat « Impôt sur les résultats » (856k€).

Le montant du crédit d'impôt constaté au 31 mars 2009 constitué du crédit d'impôt obtenu au titre de l'année civile 2008 (880k€) majoré du crédit d'impôt estimé des trois premiers mois de l'année civile 2009 (150k€). Le montant constaté au 31 mars 2008 ne tenait compte que du crédit d'impôt au titre de l'année civile 2007.

4.10.2 Impôts différés.

La marque « Guy Degrenne » figure au bilan consolidé. Toutefois, sa valeur fiscale est quasi nulle. En conséquence, un impôt différé passif a été constaté au cours des années passées, sur le montant de la plus-value qui serait dérogée en cas de cession de la marque pour sa valeur nette comptable.

Cet impôt différé passif est corrigé de l'impôt différé actif calculé sur le report déficitaire du groupe. L'accroissement du report déficitaire sur l'exercice se traduirait ainsi par un produit d'impôt différé de 1 765 k€. Toutefois, ce produit est limité à 830 k€ afin que l'impôt différé actif calculé sur le report déficitaire ne soit pas supérieur à l'impôt différé passif constaté sur la marque.

4.10.3 Impôts exigibles

| en k€ | 12 mois | | 15 mois | |
|---------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Affid Porcelan | | -3 | | -3 |
| Boutiques GD | | -5 | | -5 |
| Guy Degrenne | | 90 | | 90 |
| Distribution Guy Degrenne | | -15 | | -15 |
| Guy Degrenne Industrie | | -127 | | -127 |
| Porcelaines Guy Degrenne | | -4 | | -4 |
| Siam Tableware | -15 | -91 | -15 | -91 |
| J Simon | | -4 | | -4 |
| Total | -15 | -159 | -15 | -159 |

4.10.4 Impôts différés

| en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|----------------|----------------|
| Impôts différés portés à l'actif | 12 108 | 10 473 |
| Provision pour engagement de retraite | 442 | 442 |
| Annulation de la marge interne sur stocks | 564 | 518 |
| Organic et participation | 59 | 79 |
| Pertes reportables | 9 620 | 8 057 |
| IDA sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé | 1 105 | 1 050 |
| IDA sur frais dépôt marque | 27 | 30 |
| Produit constaté d'avance sur opération de lease-back | 187 | 220 |
| Autres provisions non déductibles | 67 | 54 |
| Instruments financiers | 32 | |
| Divers | 26 | 26 |
| Impôts différés passif | -10 568 | -10 568 |
| IDP sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé | -1 573 | -1 568 |
| Annulation des provisions réglementées | -568 | -806 |
| Divers retraitements | -18 | -44 |
| Crédit Bail | -234 | -160 |
| IDP Marque Guy Degrenne | -8 040 | -8 046 |
| Instruments financiers | 0 | -6 |
| Incorporation frais logiciels | -130 | -31 |
| Impôts différés actif non activés | -1 334 | -459 |
| Salde IDA/IDP | 216 | -582 |
| dont porté à l'actif | 216 | 219 |
| dont porté au passif | 0 | -932 |

4.10.5 Preuve d'impôts

| | 31/03/2009 |
|--|---------------|
| Résultat Opérationnel et financier | -4 388 |
| Crédit d'impôt comptabilisé en autres produits | 837 |
| Résultat consolidé avant impôts | -5 722 |
| Taux d'imposition Guy Degrenne SA | 33,33% |
| Charge d'impôt théorique | -1 907 |
| Incidences des écritures de consolidation | -761 |
| Incidences des distorsions permanent social/fiscal | -89 |
| Incidences des situations fiscales particulières | 1 819 |
| Incidences des différences de taux d'imposition | 123 |
| Charge d'impôt calculée | -815 |
| Charge d'impôt comptabilisée | -815 |
| Ecart | 0 |

4.11 Engagements hors bilan

| en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2010 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Avals, cautions et garanties données | 1 916 | 2 124 |
| Actifs nantis, gagés ou hypothéqués | 2 549 | 3 871 |
| Dailly | 348 | 1 061 |
| Autres | 1 008 | 0 |

Guy Degrenne a octroyé, lors de la cession de la filiale suisse Berndorf Luzern AG (BLUAG) fin avril 2005, une garantie de passif usuelle limitée à 400kCHF (258k€) pour une durée de 18 mois (à l'exception de toutes réclamations liées à la fiscalité et à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle pour lesquelles la durée de garantie est étendue). La garantie de passif d'une durée de 18 mois est désormais éteinte, et aucune réclamation n'a été présentée.

Guy Degrenne a octroyé, lors de la cession de la filiale autrichienne Berndorf Besteck Tafelgeräte GmbH (BBTG) en juin 2007, une garantie de passif usuelle portant sur toutes réclamations liées à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de certains articles, liées à des ventes intervenues antérieurement à la date de cession.

4.11.1 Avals, cautions et garanties données

| Engagements donnés | Filiale | Bénéficiaire | Montant de l'engagement accordé en k devises | Devises | Taux devises | Montant de l'engagement accordé en k euros | Dettes figurant dans les comptes consolidés | Engagement résiduel hors bilan |
|----------------------|-----------------|----------------|--|---------|--------------|--|---|--------------------------------|
| Lettre de confort | Siam Tableware | BOA | 50 000 | THB | 46,56 | 1 074 | - | 1 074 |
| Lettre de confort | Alföld Porcelan | CIB * | 280 | EUR | 1,00 | 280 | - | 280 |
| Lettre de confort | Alföld Porcelan | UniCredit Bank | 580 000 | HUF | 309,18 | 1 817 | 1 815 | 202 |
| Lettre de confort | Alföld Porcelan | Raiffeisen | 508 000 | HUF | 309,18 | 1 548 | 1 418 | 230 |
| Garantie électricité | Siam Tableware | UOB | 2 800 | THB | 46,56 | 62 | - | 62 |
| Cautalon | Boutiques GD | LCL | 100 | EUR | 1,00 | 100 | - | 100 |

* Alföld Porcelan a procédé à un remaniement de ses partenariats bancaires dès après la clôture des comptes au 31 mars 2009, conduisant à résilier les accords en cours avec CIB, et à les reconclure sur ses deux autres partenaires bancaires Unicredit et Raiffeisen, dans des conditions formalisées au cours du premier semestre 2009-2010, et qui entraîneront de la même manière une nouvelle répartition entre Raiffeisen et Unicredit des engagements hors bilan attribués au titre des lignes de crédit ouvertes au bénéfice de Alföld Porcelan.

4.11.2 Nantissement des droits au bail

| Tiers | Actif concerné | Montant de l'engagement accordé en k€ au 31 mars 2009 | Montant de l'engagement accordé en k€ au 31 mars 2010 | Devises | Taux devises | Montant de l'engagement accordé en k euros | Dettes figurant dans les comptes consolidés en k€ | Échéance |
|-----------------|----------------|---|---|---------|--------------|--|---|------------|
| Crédit Lyonnais | Droits au bail | 3 500 | 3 500 | - | - | 3 500 | 748 | 31/03/2010 |
| CIK | Droits au bail | 3 000 | 3 000 | - | - | 3 000 | 1 600 | 20/03/2012 |

4.11.3 Cessions Dailly

| Engagements donnés | Filiale | Bénéficiaire | Montant de l'engagement accordé en k devises | Devises | Taux devises | Montant de l'engagement accordé en k euros | Dettes figurant dans les comptes consolidés |
|--------------------|-----------------|--------------|--|---------|--------------|--|---|
| Dailly | Distribution GD | LCL | - | - | - | 1 450 | 546 |

4.11.4 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération de lease-back réalisée au mois de décembre 2005, relative au site de Vire, Guy Degrenne S.A. s'est engagée auprès de Batiroc Normandie, à conserver les titres de la société Guy Degrenne Industrie pendant une période d'au moins cinq années, à compter du 21 décembre 2005, comme condition de maintien du contrat de crédit bail pendant cette durée.

Dans le cadre des lignes de découvert et de crédit spot consenties par Fortis France, Guy Degrenne a octroyé à cette dernière le bénéfice de la cession du dépôt de garantie (900k€) constitué au titre du contrat d'affacturage mise en oeuvre avec Fortis Commercial Finance. Au 31 mars 2009 figure une dette de 1 008 k€ dans les comptes consolidés.

4.12 Ventilation de l'effectif

Au 31 mars 2009, le groupe compte 1 180 salariés équivalents temps plein, contre 1 400 au 31 mars 2008. La ventilation de l'effectif ressort ainsi qu'il suit :

| | 31-mars-09 | 31-mars-08 | 31-déc-07 |
|-----------------------------------|------------|------------|-----------|
| Effectif inscrit (équivalent ETP) | 1180 | 1400 | 1411 |
| France | 719 | 787 | 771 |
| Europe | 276 | 433 | 442 |
| Hors Europe | 185 | 201 | 198 |

4.13 Risques de marché

De par leur nature, le Groupe est exposé aux risques de marché suivants :

- Risques financiers (change, taux) ;
- Risques matières premières ;
- Risque de liquidité ;
- Risques commerciaux

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne réalise aucune opération de couverture de risque de marché à titre spéculatif. Toutes les opérations de couverture mises en œuvre, en particulier au titre de l'année 2007, sont validées préalablement par le conseil externe de la société, acteur spécialisé de premier plan sur la place de Paris.

L'ensemble des risques de marché sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

4.13.1 Risques de liquidité

Au 31 mars 2009, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

| En M€ | 12 mois | | | | 12 mois | | | | 12 mois | | | |
|------------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|--------------------|
| | Au 31 mars 2009 | | | | Au 31 mars 2008 | | | | Au 31 décembre 2007 | | | |
| | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire |
| Dettes Financières (*) | 31,0 | 2,1 | 4,8 | 24,1 | 30,1 | 2,2 | 5,7 | 22,1 | 32,7 | 2,8 | 8,8 | 24,8 |
| - Trésorerie (1) | 1,1 | | | | 1,0 | | | | 1,4 | | | |
| = Dettes Nettes | 30,0 | | | | 29,1 | | | | 31,3 | | | |
| Provisions | 2,2 | | | | 2,2 | | | | 2,9 | | | |
| MBA | 1,9 | | | | 1,0 | | | | 1,9 | | | |
| Plus Trésorerie Exploitation | 4,8 | | | | 6,4 | | | | 5,0 | | | |

(*) Hors instruments financiers

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

Evolution de l'activité du groupe

Après cinq années de baisse continue du chiffre d'affaires, le groupe a retrouvé le chemin de la croissance à partir de l'année 2006. Cette tendance s'est confirmée jusqu'en novembre 2008, dans l'ensemble des réseaux commerciaux. Toutefois, l'activité d'hôtellerie-restauration a été brutalement touchée par la crise économique à compter du mois d'octobre 2008.

Dans ce contexte, à la clôture de l'exercice au 31 mars 2009, le groupe affiche les performances suivantes :

- L'activité de commerce spécialisé en France poursuit sa croissance globale avec une performance de +4,9%, particulièrement tirée par le volume d'affaires du réseau contrôlé (+11,6%) ;
- L'activité GMS a su tirer partie des nouveaux accords signés en 2008 et de la mise en place auprès de deux enseignes majeures, du système de gestion en allié ;
- L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008, après avoir affiché une performance de +6,5% au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2008-2009 ;
- L'activité sous-traitance industrielle a poursuivi le développement et la consolidation de son portefeuille de clients industriels, et enregistre une croissance de +2,6% par rapport à l'exercice antérieur.

Financement du groupe

Au 31 mars 2009, 22,2 % (contre 26,2% au 31 mars 2008) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 77,8 % (contre 73,4% au 31 mars 2008) de dettes à court terme.

Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Afin de faire face au besoins saisonniers de financement du groupe, et afin de conforter le groupe dans l'achèvement de son plan de relance, les principaux actionnaires ont réalisé des avances en compte courant en avril 2008, pour un montant de 3 M€ (après un apport en compte courant de 2M€ au cours du mois d'octobre 2007, suite à la crise logistique). En outre, deux des principaux banquiers du groupe avaient octroyé au cours de l'été 2008 des crédits de campagne respectivement de 1,6M€ et de 2,5M€, sans date de remboursement ferme. Cependant, l'un des banquiers concernés a demandé le remboursement de la ligne de 2,5M€ pour le 30 juin 2009 au plus tard, plaçant ainsi Guy Degrenne dans une situation de trésorerie extrêmement tendue, acceptant néanmoins d'apporter cette ligne de crédit court terme à la négociation de la consolidation de la dette bancaire du groupe comme indiqué ci-après.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinées à consolider 10M€ de dette bancaires. Une partie de cette dette consolidée ferait l'objet d'une garantie partielle apportée par OSEO dans le cadre des nouveaux dispositifs légaux dédiés aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). L'opération de consolidation serait formalisée dans le cadre d'un contrat de crédit syndiqué.

La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents, décrite au paragraphe 4.3.4.2 ci-avant, et réciproquement.

Dans ces conditions, à la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée.

Le Directeur considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

4.13.2 Risques de change

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible. Aucun investissement en fonds propres au sein des filiales étrangères du groupe n'a été effectué en devises étrangères au cours de l'exercice 2008-2009.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Baht thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande au début de l'année 2007, conjoint avec la co-existence d'un cours du baht en Europe et d'un cours en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques.

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme utilisables en euros ou en forints. Afin de contourner les problèmes de liquidité du Forint, Alford utilise ses lignes en grande partie en euros.

4.13.3 Risques matières premières

Au titre de l'année 2008-2009, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru ou décliné au cours des deux derniers exercices. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Pendant l'exercice 2008-2009, le groupe a répercuté dans ses prix de vente tout ou partie des hausses ou des baisses des matières premières. Ces augmentations/diminutions ont été automatiques lorsque les contrats le prévoient, ou ont été ajustées en fonction des opportunités concurrentielles.

4.14 Parties liées

4.14.1 Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2008-2009 ont perçu les rémunérations suivantes :

| En ké | Patrick ROURE Président du Directoire (en fonction jusqu'au 12 novembre 2008) | Stéphane ZANCHET Membre du Directoire |
|------------------------------|---|---|
| Salaires Fixes | 237 | 159,7 |
| Salaires Variables | - | 38,2 |
| Avantages en nature | - | 2,6 |
| Charges sociales patronales | 101,4 | 104,2 |
| Dont Retraite supplémentaire | 0 | 8,4 |
| Primes de mobilité | 15,1 | 10,6 |
| TOTAL | 353,5 | 315,2 |

Afin d'épauler le Président du Directoire concentré sur les problématiques commerciales et marketing, la société COMIR a autorisé l'utilisation des compétences financières de son directeur financier, Thierry VILLOTTE, directement opérationnel dans la mesure où il suivait l'activité du groupe dans le cadre de sa fonction. Dans l'intérêt de l'entreprise, ce dernier a été mis à la disposition du groupe en 2003 à titre gratuit dans le cadre d'un mandat au sein du Directoire de Guy Degrenne S.A. jusqu'à la fin de l'exercice 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la mise à disposition de Thierry VILLOTTE est facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE.

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

| | Actions | BSA |
|------------------|---------|--------|
| Stéphane ZANCHET | 10 660 | 50 000 |
| Thierry VILLOTTE | 30 180 | 50 000 |

4.14.2 Remaniement au sein du Directoire

Le Conseil de Surveillance de Guy Degrenne s'est réuni le 12 novembre 2008. Après avoir constaté la profondeur de la refondation du groupe réalisée entre 2004 et 2007, grâce notamment à la maîtrise de ses réseaux de distribution et la part croissante du CA récurrent apporté par la sous-traitance à valeur ajoutée, le Conseil de Surveillance a souligné que Guy Degrenne doit désormais se concentrer sur sa croissance et son retour à la rentabilité. Le Conseil a relevé que Patrick ROURE n'était pas à même d'accompagner et de diriger le groupe dans la réalisation de ces objectifs. Pour y répondre, le Conseil de Surveillance a souhaité que le Directoire soit recomposé.

Il a donc renouvelé sa confiance à MM. Thierry VILLOTTE promu à la Présidence du Directoire, et Stéphane ZANCHET. Il a également lancé le recrutement d'un nouveau membre du Directoire qui sera chargé des activités commerciales et marketing, en particulier.

Dans le cadre de la cessation des fonctions de Patrick ROURE, ce dernier a assigné la société Guy Degrenne S.A., au tribunal de commerce pour révocation abusive et au conseil de prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le montant de ses demandes se monte à 2,6M€ au total, en totale contradiction avec les principes de la place, et en particulier les principes édictés par le MEDEF et l'AFEP en matière de rémunération des dirigeants, alors que la société s'est engagée à les respecter strictement. Cependant, compte tenu des éléments composant le dossier en défense de la société, Guy Degrenne n'a constaté aucune provision (hors frais d'avocats) au titre de ce contentieux estimant les demandes de Patrick ROURE totalement infondées.

4.14.3 Preamble sur la description des relations entre les entités liées

Il est précisé que :

- Aucune entité n'exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur Guy Degrenne S.A.
- Guy Degrenne S.A. exerce une influence notable sur la société TDF NA (cf. note 1) conformément à la norme IAS 28 ;
- Toutes les autres parties liées sont des filiales au sens de la norme IAS 24 ;
- Il n'existe pas de coentreprise qui serait susceptible d'être considérée comme étant une partie liée à l'une ou l'autre des entités du groupe Guy Degrenne, conformément à la norme IAS 31 ;
- Aucune provision pour créance douteuse n'a été constatée sur aucune des transactions enregistrées entre les parties liées, ni aucune charge au titre de telles créances douteuses.

4.14.4 Description des principales fonctions assumées par les parties liées

L'objet du tableau ci-joint est de fournir une information sommaire sur les principales fonctions remplies par les entités du groupe les unes par rapport aux autres, mais n'exprime pas la totalité des fonctions et des risques assumés par chacune des entités.

| Dénominations sociales | Fonctions |
|-------------------------------------|--|
| GUY DEGRENNE S.A. | Définition de la stratégie, Marketing Produits, Communication, Services Supports Groupe |
| <i>Filiales françaises</i> | |
| USINE J.SIMON | Sans activité |
| DISTRIBUTION GUY DEGRENNE | Distribution et développement B to B France & international, Supply Chain, Achats |
| PORCELAINES GUY DEGRENNE | Fabrication de porcelaine blanche au label Limoges |
| GUY DEGRENNE INDUSTRIE | Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers, fabrication d'articles de haute technologie en inox pour des tiers, R&D |
| BOUTIQUES GD | Commercialisation des articles d'art de la table et de la cuisine dans les points de vente contrôlés français, B to C |
| <i>Filiales étrangères</i> | |
| SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE) | Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers |
| ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE) | Fabrication de porcelaine blanche et décoration |
| GUY DEGRENNE BELGIUM | Distribution en Belgique |
| GUY DEGRENNE TRADING SINGAPOUR | Sans activité |
| GUY DEGRENNE ITALIA | Agent commercial de Distribution Guy Degrenne en Italie |
| GUY DEGRENNE ESPAÑA | Agent commercial de Distribution Guy Degrenne en Espagne |
| TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA) | Distribution B to B aux Etats-Unis |

4.14.5 Description des transactions entre les parties liées

L'objet du présent paragraphe est de fournir une information sommaire sur les principales transactions conclues entre les entités du groupe les unes par rapport aux autres. Aucune transaction de type « transfert de savoir faire, de recherche et développement » n'a été enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

L'ensemble des transactions conclues entre les parties le sont suivant le principe Arm's Length reconnu par l'OCDE, prenant notamment en considération les fonctions et les risques assumés par chacune des entités.

Management Fees

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des management fees, au titre de la rémunération des services de holding rendus au cours de l'exercice écoulé. Les services concernés sont les suivants :

- Services stratégiques et de direction générale
- Services financiers
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion des systèmes d'information
- Services juridiques et d'assurance

Le montant des facturations au titre des managements fees est négocié chaque début d'année entre Guy Degrenne S.A. et ses filiales françaises, aboutissant à la détermination des niveaux de facturation définis au titre du budget pour l'année à venir. La négociation ainsi intervenue ne prévoit pas de mécanisme d'ajustement à la hausse ou à la baisse, les montants définis étant forfaitaires, comme cela se pratique régulièrement avec les conseils et prestataires de services extérieurs au groupe.

A chaque typologie de service correspond une clé de répartition prévisionnelle du coût de chaque service, négocié entre les entités à l'occasion du budget, prenant ainsi en considération le poids des services à rendre par la holding à ses filiales. Dans ces conditions, la clé de répartition est amenée à évoluer chaque année en fonction de l'allocation des ressources nécessitées par la mise en œuvre de plans d'actions définis dans le cadre de l'avancement du Plan de Relance du groupe.

Loyers

S'agissant du site de Vire, Guy Degrenne Industrie facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part de mètres carrés.

S'agissant du site de Bièvres, Guy Degrenne S.A. facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part du loyer chargé par le bailleur du site.

Royalties

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des royalties calculées sur le chiffre d'affaires, dont le taux varie suivant l'activité.

Comptes courants rémunérés

Les comptes courants qui peuvent exister entre les entités du groupe sont rémunérés à EURIBOR + 0,5 point.

Garanties octroyées entre les entités du groupe

Se reporter au paragraphe 4.11 relatif aux engagements hors bilan.

4.15 Information sectorielle

En application d'IAS 14 « Information sectorielle », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le groupe est géré en trois secteurs principaux :

- La division "Activités Commerciales" qui regroupe les activités de commercialisation en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe, ainsi que l'activité d'achats et de Supply Chain ;
- La division "Activités Industrielles", qui regroupe (i) les activités de fabrication en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe et pour le compte de tiers, (ii) les activités de fabrication de produits hors arts de la table pour les tiers ainsi que (iii) les activités de recherche et développement ;
- La division "Holding", qui regroupe les activités de stratégie, de marketing produits et de communication, de gestion des ressources humaines, de gestion des systèmes d'information, de gestion financière et de gestion juridique.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur, compris comme une entité indépendante ; la colonne « Éliminations » regroupe la suppression des soldes de bilan et des opérations entre les différents secteurs.

4.15.1 Segment primaire (au 31 mars 2009)

| en k€ | Guy Degrenne | Pôle Commercial | Pôle Industrie | Interpôles | Total consolidé |
|---------------------------------------|--------------|-----------------|----------------|------------|-----------------|
| Actif immobilisé net | 28 558 | -10 593 | -13 414 | 0 | -52 568 |
| BFR | 9 305 | -14 348 | -15 809 | 0 | -21 553 |
| Stocks | 0 | -18 401 | -8 520 | 0 | -27 721 |
| Créances clients et comptes rattachés | -1 268 | -8 209 | -8 208 | 4 250 | -12 652 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 401 | 7 672 | 3 951 | -4 250 | 8 776 |
| Autres créances et dettes | 9 190 | 5 199 | -4 633 | 0 | 9 746 |
| Trésorerie nette | 12 033 | 9 147 | 9 480 | 0 | 30 670 |
| Disponibilité | -176 | -368 | -761 | 0 | -1 323 |
| Trésorerie perçue | 12 209 | 9 894 | 10 251 | 0 | 31 954 |
| Capitaux Propres | | | | | 42 680 |
| Provisions pour risques et charges | -82 | 238 | 1 738 | 0 | 1 911 |
| PIDR et Médaille travail | 98 | 987 | 962 | 0 | 1 478 |
| Autres provisions R et C | -158 | -162 | 758 | 0 | 438 |
| IS et impôts différés | -3 | -26 | -187 | 0 | -216 |

| en € | Holding | Commercial | Industria | Éliminations intra-groupe | Total consolidé |
|---|---------|------------|-----------|---------------------------|-----------------|
| CA hors groupe | 9 684 | 45 175 | 44 506 | | 93 615 |
| CA intragroupe | 318 | 19 982 | 2 191 | -22 488 | 0 |
| DoI aux Amortissements net de reprise prov sur Actif Immo | -840 | -1 385 | -2 040 | | -4 265 |
| Provisions | 72 | -9 | -31 | | 32 |
| Résultat opérationnel courant | -1 984 | -228 | 1 429 | | -163 |
| Résultat opérationnel | -1 723 | -968 | 732 | | -1 959 |
| Résultat opérationnel et financier | -2 506 | -1 356 | -623 | | -4 884 |
| Résultat net | -2 019 | -1 530 | -552 | | -5 097 |

4.15.2 Segment primaire (au 31 mars 2008)

| en k€ | Gay Degrenne | Pôle Commer. | Pôle Indusrie | Inter-pôles | Total consolidé |
|--|----------------|---------------|---------------|-------------|-----------------|
| Actif immobilisé net | 28 865 | 11 824 | 18 911 | | 53 788 |
| BFR | 2 688 | 5 167 | 16 937 | | 24 772 |
| <i>Stocks</i> | 0 | 19 907 | 11 023 | | 30 930 |
| <i>Créances clients et comptes rattachés</i> | 1 389 | 11 722 | 9 348 | -6 784 | 15 723 |
| <i>Fournisseurs et comptes rattachés</i> | -1 750 | -12 135 | -6 761 | 6 757 | -13 889 |
| <i>Autres créances et dettes</i> | 3 028 | -14 327 | 3 330 | -23 | -7 992 |
| | | | 0 | | |
| Trésorerie nette | -10 324 | -9 912 | -9 037 | | -29 273 |
| | | | 0 | | |
| <i>Disponibilité</i> | 82 | 236 | 699 | | 1 018 |
| <i>Trésorerie passive</i> | -10 406 | -10 150 | -9 734 | | -30 290 |
| | | | 0 | | |
| Capitaux Propres | | | | | -48 331 |
| | | | 0 | | |
| Provisions pour risques et charges | -198 | -344 | -1 221 | 0 | -2 363 |
| | | | 0 | | |
| <i>PDR et Médaille travail</i> | -112 | -368 | -998 | | -1 478 |
| <i>Autres provisions R et C</i> | -86 | -576 | -226 | | -867 |
| | | | 0 | | |
| IS + impôts différés | -549 | 279 | -321 | | -591 |

Mars 2008 - 15 mois

| en € | Holding | Commercial | Industrie | Eliminations Intra-groupe | Total consolidé |
|---|------------|---------------|------------|------------------------------|-----------------|
| CA hors groupe | 942 | 77 049 | 41 969 | 0 | 119 874 |
| CA Intragroupe | 8 899 | 29 724 | 2 726 | -41 350 | 0 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dot aux Amortissements net de reprise prov sur Actif Immo | -882 | -1 766 | -2 857 | 0 | -5 505 |
| Provisions | 479 | 165 | -12 | 0 | 632 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat opérationnel courant | -2 068 | -2 978 | 1 817 | 0 | -3 214 |
| Résultat opérationnel | -1 991 | -4 602 | 1 439 | 0 | -4 553 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat opérationnel et financier | -1 856 | -5 779 | 951 | 0 | -6 676 |
| Résultat net | 256 | -4 802 | 727 | 0 | -3 820 |

Mars 2008 - 12 mois

| en € | Holding | Commercial | Industrie | Eliminations Intra-groupe | Total consolidé |
|---|-------------|---------------|-------------|------------------------------|-----------------|
| CA hors groupe | 53 | 67 870 | 29 939 | 0 | 97 253 |
| CA Intragroupe | 8 861 | 28 936 | 2 334 | -35 120 | 0 |
| Dot aux Amortissements net de reprise prov sur Actif Immo | -358 | -1 367 | -2 473 | 0 | -4 198 |
| Provisions | 60 | 172 | 227 | 0 | 460 |
| Résultat opérationnel courant | -1 641 | -1 242 | 710 | 0 | -2 173 |
| Résultat opérationnel | -1 010 | -2 748 | 318 | 0 | -3 438 |
| Résultat opérationnel et financier | -1 313 | -3 619 | -110 | 0 | -5 042 |
| Résultat net | -191 | -2 918 | -241 | 0 | -3 350 |

4.15.3 Segment secondaire (au 31 mars 2009)

| 31-mars-09 | | | | | | |
|------------------|--------|--------|-------------|------------------------------|--------------------|--|
| en k€ | France | Europe | Hors Europe | Éliminations Intra-groupe | Total consolidé | |
| CA hors groupe | 75 960 | 11 109 | 6 446 | | 93 515 | |
| CA intragroupe | 11 360 | 1 269 | 648 | -13 268 | | |
| Résultat net | -3 078 | -1 017 | 93 | | -3 998 | |
| Actif immobilisé | 50 062 | 891 | 1 769 | | 52 722 | |

4.15.4 Segment secondaire (au 31 mars 2008)

| 31 mars 2008 - 12 mois | | | | | | |
|------------------------|---------|--------|-------------|------------------------------|-----------------|--|
| en k€ | France | Europe | Hors Europe | Éliminations Intra-groupe | Total consolidé | |
| CA hors groupe | 79 148 | 11 849 | 6 261 | 0 | 97 258 | |
| CA intragroupe | -13 329 | -1 055 | -817 | 16 201 | 0 | |
| Résultat net | -1 325 | -1 633 | 108 | 0 | -3 350 | |
| Actif immobilisé | 90 891 | 12 960 | 3 927 | 0 | 107 778 | |

| 31 mars 2008 - 15 mois | | | | | | |
|------------------------|---------|--------|-------------|------------------------------|-----------------|--|
| en k€ | France | Europe | Hors Europe | Éliminations Intra-groupe | Total consolidé | |
| CA hors groupe | 85 965 | 15 319 | 3 450 | 0 | 119 734 | |
| CA intragroupe | -16 325 | -1 208 | -918 | 16 852 | 0 | |
| Résultat net | -2 640 | -1 667 | 506 | 0 | -3 801 | |
| Actif immobilisé | 90 891 | 12 960 | 3 927 | 0 | 107 778 | |

4.16 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires versés au titre de l'exercice 2006/2009 et 2007/2008 s'élevaient à :

| CABINET PTEG | EXERCICE 2006-2009 | | | EXERCICE 2007-2008 | | |
|---------------------------|--------------------|---------------------|-----------------|---------------------------|---------------------|-----------------|
| | SOCIÉTÉS | Mission Audit Légal | Autres missions | SOCIÉTÉS | Mission Audit Légal | Autres missions |
| Guy Degrenne S.A. | 123 800,00 € | NA | | Guy Degrenne S.A. | 103 600,00 € | NA |
| Distribution Guy Degrenne | 22 800,00 € | NA | | Distribution Guy Degrenne | 28 500,00 € | NA |
| Banques GD | 10 400,00 € | NA | | Banques GD | 16 500,00 € | NA |
| Percelec Guy Degrenne | 13 000,00 € | NA | | Percelec Guy Degrenne | 21 600,00 € | NA |
| Guy Degrenne Industrie | NA | NA | | Guy Degrenne Industrie | NA | NA |
| CABINET KPMG | EXERCICE 2006-2009 | | | EXERCICE 2007-2008 | | |
| | SOCIÉTÉS | Mission Audit Légal | Autres missions | SOCIÉTÉS | Mission Audit Légal | Autres missions |
| Guy Degrenne S.A. | 116 400,00 € | NA | | Guy Degrenne S.A. | 94 225,00 € | NA |
| Guy Degrenne Industrie | 34 725,00 € | NA | | Guy Degrenne Industrie | 72 600,00 € | NA |
| Distribution Guy Degrenne | 18 240,00 € | NA | | Distribution Guy Degrenne | 53 125,00 € | NA |
| Banques Guy Degrenne | 7 012,00 € | NA | | Banques Guy Degrenne | 18 875,00 € | NA |

GUY DEGRENNE S.A.

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de € 15.412.128

Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 VIRE
SIREN 342 100 120 RCS CAEN

Comptes Sociaux au 31 Mars 2009

Sommaire

| | | |
|----------|--|------------|
| 1 | BILAN SOCIAL | 92 |
| 1.1 | Bilan social : Actif..... | 92 |
| 1.2 | Bilan social : Passif..... | 93 |
| 1.3 | Compte de résultat..... | 94 |
| 1.4 | Variations de Trésorerie..... | 95 |
| 2 | FAITS CARACTERISTIQUES | 98 |
| 3 | REGLES & METHODES COMPTABLES | 98 |
| 3.1 | Immobilisations..... | 96 |
| 3.1.1 | Immobilisations incorporelles..... | 96 |
| 3.1.2 | Immobilisations corporelles..... | 96 |
| 3.1.3 | Amortissements et Provisions..... | 97 |
| 3.1.4 | Immobilisations financières..... | 97 |
| 3.2 | Créances (Clients et autres créances)..... | 98 |
| 3.3 | Valeurs mobilières..... | 98 |
| 3.4 | Opérations en devises..... | 98 |
| 3.5 | Provisions pour Risques et Charges..... | 98 |
| 3.6 | Emprunt obligataire..... | 98 |
| 3.7 | Indemnités de départ en retraite..... | 98 |
| 3.8 | Médailles du travail..... | 99 |
| 3.9 | Couverture des risques de change..... | 100 |
| 3.10 | Intégration fiscale..... | 100 |
| 3.11 | Droit individuel à la formation..... | 100 |
| 3.12 | Chiffres d'affaires..... | 100 |
| 4 | NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES | 101 |
| NOTE 1. | Immobilisations brutes..... | 101 |
| NOTE 2. | Amortissements..... | 102 |
| NOTE 3. | Provisions sur actif immobilisé..... | 102 |
| NOTE 4. | Synthèse de l'actif immobilisé..... | 102 |
| NOTE 5. | Provisions pour dépréciations sur l'actif circulant..... | 103 |
| NOTE 6. | Provisions réglementées et Provisions pour risques et charges..... | 103 |
| NOTE 7. | Etat des échéances et dettes (hors financier)..... | 104 |
| NOTE 8. | Capitaux propres..... | 105 |
| NOTE 9. | Emprunts et dettes financières..... | 108 |
| NOTE 10. | Valeurs mobilières de placement..... | 109 |

| | | |
|----------|--|-----|
| NOTE 11. | Entreprises liées..... | 109 |
| NOTE 12. | Engagements financiers..... | 109 |
| NOTE 13. | Impôts sur les bénéfices..... | 110 |
| NOTE 14. | Ventilation de l'effectif..... | 110 |
| NOTE 15. | Impôts différés..... | 110 |
| NOTE 16. | Résultat Financier..... | 111 |
| NOTE 17. | Résultat exceptionnel..... | 112 |
| NOTE 18. | Rémunération des dirigeants sociaux..... | 112 |
| NOTE 19. | Tableau des filiales et participation..... | 113 |

| Dénomination - Siège Social | | Capital Autres Capitaux Propres en devises | Quote-part Dividendes | Val.brute Titres Val.nette Titres | Prêts, avances Cautions | Chiffre d'affaires Résultat en devises |
|--|---------|--|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------|--|
| Filiales | | | | | | |
| Porcelaine Guy Degrenne | | 1 572 000 | 100,00% | 2 642 093 | 217 605 | 2 010 57 |
| | | -1 504 020 | | 268 833 | | -204 34 |
| Guy Degrenne Industrie | | 6 233 660 | 100,00% | 8 123 698 | | 27 690 29 |
| | | 2 688 187 | 2 390 095 | 7 023 698 | | 357 39 |
| Distribution Guy Degrenne | | 5 027 984 | 100,00% | 12 089 294 | | 57 566 13 |
| | | 4 082 665 | | 12 089 294 | | 438 19 |
| Boutiques GD | | 12 497 025 | 100,00% | 17 402 702 | 3 529 817 | 15 133 38 |
| | | -3 449 648 | | 16 202 702 | 100 000 | -1 847 48 |
| Usines J.Simon | | 168 675 | 100,00% | 260 691 | | |
| | | 79 017 | | 238 708 | | 9 80 |
| Guy Degrenne Italia | | 50 000 | 100,00% | 663 386 | | 30 30 |
| | | -443 445 | | 0 | | 5 81 |
| Guy Degrenne Espana | | 70 000 | 100,00% | 70 000 | | |
| | | -7 773 | | 62 227 | | -6 20 |
| TDF North America compte arrêté au 31/12/2008 | (a) USD | 250 000 | 50,00% | 115 671 | | 4 661 72 |
| | | 1 038 881 | | 115 671 | | 203 90 |
| Siam Tableware | (b) THB | 81 500 000 | 100,00% | 4 390 609 | 1 136 000 | 339 583 81 |
| | | 275 160 168 | | 4 390 609 | | 625 52 |
| Alföld Porcelan | (c) HUF | 505 600 000 | 100,00% | 3 843 002 | 3 715 000 | 2 831 880 68 |
| | | 236 361 464 | | 885 031 | | -286 203 69 |

Taux de conversion au 31 Mars 2009

(a) USD = 0.751427, (b) THB = 0.0214703, (c) HUF = 0.0032449

| | | |
|----------|--------------------------------|-----|
| NOTE 20. | Continuité d'exploitation..... | 114 |
|----------|--------------------------------|-----|

1 BILAN SOCIAL

1.1 BILAN SOCIAL : ACTIF

| en euros | Note | 31/03/2009 | | 31/03/2008 | |
|--|---------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| | | Brut | Amortissement et Dépréciation | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles | Notes 1, 2, 3 | 33 813 089 | 7 609 500 | 26 203 589 | 26 341 213 |
| Immobilisations corporelles | | 1 610 522 | 1 339 515 | 271 008 | 373 725 |
| Immobilisations financières : | | | | | |
| Titres de participation | Notes 1, 2, 3 | 49 601 145 | 8 324 295 | 41 276 850 | 31 699 345 |
| Autres immobilisations financières | Notes 1, 2, 3 | 64 000 | | 54 000 | 48 174 |
| Actif immobilisé | | 85 078 756 | 17 273 310 | 67 805 447 | 68 462 457 |
| Actif circulant | | | | | |
| Stock | Note 5 | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | Note 5 | 4 180 | | 4 180 | 2 313 |
| Créances Clients et Comptes rattachés | Note 5 | 1 285 601 | | 1 285 601 | 1 388 630 |
| Autres créances | Note 5 | 5 156 465 | 416 998 | 4 741 468 | 13 357 012 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | Note 9 | 410 846 | 354 339 | 56 507 | 98 559 |
| Disponibilités | | 28 110 | | 28 110 | 13 332 |
| Charges constatées d'avance | | 473 695 | | 473 695 | 538 452 |
| Actif circulant | | 7 360 995 | 771 336 | 6 589 662 | 15 398 298 |
| Frais d'émission d'emprunt à étaler | | 290 225 | | 290 225 | |
| Ecart de conversion Actif | | 269 | | 269 | 864 |
| Total général | | 92 730 148 | 18 044 645 | 74 685 502 | 73 851 519 |

1.2 BILAN SOCIAL : PASSIF

| en euros | Note | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|---|---------------|-------------------|-------------------|
| Capital social | | 15 412 128 | 15 412 128 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 30 413 676 | 30 413 675 |
| Réserve et report à nouveau | | 5 458 936 | 8 660 823 |
| Résultat de l'exercice | | -4 227 789 | -3 201 886 |
| Subventions d'investissement | | | |
| Provisions réglementées | | 39 343 | 37 818 |
| Capitaux propres | Note 7 | 47 096 296 | 81 322 559 |
| Autres fonds propres | | | |
| Provisions risques et charges | Note 6 | 591 590 | 561 713 |
| Autres emprunts obligataires | | | 66 260 |
| Emprunts dettes auprès d'établissements de crédit | Note 8 | 11 270 563 | 10 029 058 |
| Emprunts et dettes financières diverses | | 16 162 | 32 575 |
| Emprunts et dettes financières | | 11 286 745 | 10 127 924 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes | | | |
| Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés | | 1 369 981 | 1 750 208 |
| Dettes fiscales et sociales | | 1 091 763 | 1 294 679 |
| Dettes diverses | | 13 248 424 | 8 802 418 |
| Produits constatés d'avance | | | 2 100 |
| Dettes et régularisations | | 15 710 169 | 11 849 405 |
| Ecarts de conversion Passif | | 719 | 18 |
| Total général | | 74 688 502 | 73 881 819 |

1.3 COMPTE DE RESULTAT

| en Euros | Note | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|-------------|-------------------|-------------------|
| Ventes de produits | | | |
| Autres ventes | | 4 149 109 | 4 781 486 |
| Chiffre d'affaires net | | 4 149 109 | 4 781 485 |
| | dont export | | 105 271 |
| Autres Produits d'exploitations | | 3 321 569 | 4 631 824 |
| Produits d'exploitation | | 7 470 679 | 9 413 110 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnement | | 106 834 | 120 676 |
| Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements | | | |
| Autres achats et charges externes | | 3 649 797 | 4 765 471 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 370 135 | 493 496 |
| Salaires et Charges sociales | | 4 018 053 | 5 531 567 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | 796 327 | 820 008 |
| Autres charges | | 139 185 | 187 761 |
| Charges d'exploitation | | 9 060 032 | 11 918 980 |
| Résultat d'exploitation | | -1 609 353 | -2 505 870 |
| Résultat financier | | -2 442 415 | -872 471 |
| Résultat courant | | -4 051 767 | -3 378 342 |
| Résultat exceptionnel | | -371 484 | -76 163 |
| Participation des salariés aux résultats | | | -1 198 |
| Impôts sur les bénéfices (a) | | -195 412 | -251 422 |
| Résultat net | | -4 227 789 | -3 201 885 |

Par convention, un produit d'impôt est négatif.

1.4 VARIATIONS DE TRÉSORERIE

| Libellés | EXERCICE | |
|--|-------------|--------------------|
| | 2009 | 2007/2008 |
| I. OPERATIONS D'EXPLOITATION | | |
| Résultat Net | -4 227 789 | -3 201 866 |
| Dotations aux amortissements | 905 349 | 876 258 |
| Dotations et Reprises des provisions (hors actif circulant) | 3 343 268 | 1 049 870 |
| Plus ou moins values de cession | 225 | 157 628 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | A | 21 049 |
| Variation des stocks et en-cours | | |
| Variation des créances clients et comptes rattachés | -103 028 | -1 702 159 |
| Variation des fournisseurs et comptes rattachés | 590 227 | -150 526 |
| Variation des autres créances et dettes | -12 672 632 | 1 669 374 |
| Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité | B | -12 395 334 |
| Variation nette du besoin en fonds de roulement liés à l'activité (B1 + B2) | B | -12 395 334 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité (A - B) | C | 12 416 383 |
| II. OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Variation du Capital non appelé | | 208 320 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | -887 876 | -1 211 748 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | -31 746 | -80 861 |
| Acquisitions de titres immobilisés / prêts | -12 910 568 | -1 277 343 |
| Subvention | | |
| Prix de cession sur actifs immobilisés | 79 551 | 1 702 626 |
| Remboursements des autres immobilisations financières | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | D | -13 360 428 |
| III. OPERATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentations de capital en numéraire | | 74 240 |
| Dividendes versés dans l'exercice | | |
| Avances conditionnées | | |
| Souscriptions d'emprunts et dettes financières | 1 569 170 | 2 019 776 |
| Remboursements d'emprunts et dettes financières | -410 348 | -894 618 |
| Variations diverses sur le financement | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | E | 1 199 397 |
| Flux de trésorerie (C+D+E) | | 14 778 |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 13 382 | 307 634 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 26 110 | 13 332 |
| | | 14 778 |
| | | -294 222 |

2 FAITS CARACTERISTIQUES

Le Conseil de Surveillance de Guy Degrenne s'est réuni le 12 novembre 2008. Après avoir constaté la profondeur de la refondation du groupe réalisée entre 2004 et 2007, grâce notamment à la maîtrise de ses réseaux de distribution et la part croissante du CA récurrent apporté par la sous-traitance à valeur ajoutée, le Conseil de Surveillance a souligné que Guy Degrenne doit désormais se concentrer sur sa croissance et son retour à la rentabilité. Le Conseil a relevé que Patrick ROURE n'était pas à même d'accompagner et de diriger le groupe dans la réalisation de ces objectifs. Pour y répondre, le Conseil de Surveillance a souhaité que le Directoire soit recomposé.

Il a donc renouvelé sa confiance à M/M. Thierry VILLOTTE promu à la Présidence du Directoire, et Stéphane ZANCHET. Il a également lancé le recrutement d'un nouveau membre du Directoire qui sera chargé des activités commerciales et marketing, en particulier.

Dans le cadre de la cessation des fonctions de Patrick ROURE, ce dernier a assigné la société Guy Degrenne S.A., au tribunal de commerce pour révocation abusive et au conseil de prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le montant de ses demandes se monte à 2.6M€ au total, en totale contradiction avec les principes de la place, et en particulier les principes édictés par le MEDEF et l'AFEP en matière de rémunération des dirigeants, alors que la société s'est engagée à les respecter strictement. Cependant, compte tenu des éléments composant le dossier en défense de la société, Guy Degrenne n'a constaté aucune provision (hors frais d'avocats) au titre de ce contentieux estimant les demandes de Patrick ROURE totalement infondées.

3 REGLES & METHODES COMPTABLES

Les états de synthèse de la société arrêtés au 31/03/2009 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 (homologué par l'arrêté du 22 juin 1999). Les règles et méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les actionnaires réunis en assemblée Générale le 29 Juin 2007 ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables pour la porter au 31 mars de chaque année. Ainsi l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 et clos le 31 mars 2008 était d'une durée exceptionnelle de 15 mois contre 12 mois pour l'exercice en cours rendant difficile la comparabilité des comptes.

3.1 IMMOBILISATIONS

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque et les fonds de commerce de la société. La marque constitue une immobilisation à durée indéfinie.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation conformément au règlement 2004-06 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. Depuis le 1er juillet 2007, l'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 3 ans.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou d'apport, sans incorporation de frais financiers, ou à leur coût de production pour les travaux effectués par l'entreprise pour elle-même.

3.1.3 Amortissements et Provisions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif (dégrogatoire) selon les dispositions fiscales et en fonction de la durée de vie prévue :

| | |
|---|------------|
| * Constructions à usage industriel, commercial / composants : | 6 à 10 ans |
| * Matériel de production, transport, bureau, outillage : | 3 à 7 ans |
| * Installations, mobilier de bureau : | 3 à 10 ans |

Des que des indicateurs de perte de valeur le justifient, le groupe procède à la réalisation d'un test de dépréciation. Dans le cas où la valeur recouvrable ainsi déterminée serait inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés, le groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle des immobilisations, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

Un test a été fait sur la base des comptes au 31/03/2009 dont les paramètres sont les suivants :

- Durée du plan 5 ans
- Taux d'actualisation 11.5 % (11 % au titre de l'exercice clos le 31/03/2008)
- Taux de Croissance 1.5 % (idem au titre de l'exercice clos le 31/03/2008)

Le plan pluriannuel du Groupe, utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2009, tient compte de :

- L'environnement défavorable conjoncturel qu'entraîne la crise économique sur le niveau d'activité prévu pour l'exercice 2009-2010, mais aussi de la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- De l'abaissement significatif du point mort du groupe ;
- De la réduction structurelle des stocks.

Il en ressort des impacts jugés non significatifs sur l'ensemble des unités génératrices de Trésorerie ne nécessitant pas de dépréciations complémentaires.

3.1.4 Immobilisations financières

Le portefeuille titres est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou d'apport. D'une façon générale, une provision pour dépréciation est constatée pour les titres dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité s'appréciant au regard de différents critères : situation nette, rentabilité, perspectives d'avenir, valeur probable de réalisation.

Ainsi, sur l'exercice, des dotations aux provisions ont été réalisées sur les titres suivants :

- * Guy Degrenne Industrie : 1 100 k€
- Porcelaine Guy Degrenne : 200 k€
- Alford : 827 k€
- * Boutiques Guy Degrenne : 1 200 k€

Les autres immobilisations financières sont également inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport. Une provision a été constituée pour celles dont la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Pour les besoins de l'application des tests de valeur dans les comptes consolidés, le groupe a été segmenté en 3 Unités Génératrices de Trésorerie. Ces Unités Génératrices de Trésorerie sont la meilleure appréciation que l'on peut avoir de groupes d'actifs les plus indépendants possibles les uns des autres. En tout état de cause, ce découpage correspond au reporting opérationnel qui existe dans le groupe.

Dans la mesure où il existe un marché actif pour les productions de nos usines, les deux pôles industriels ont été considérés comme étant des Unités Génératrices de Trésorerie, bien que leur production soit très largement utilisée par le pôle commercial du groupe. Compte tenu de ce lien de dépendance, des prix de cession internes ont été mis en place pour refléter au mieux des prix de marché.

Néanmoins, le groupe constitue un ensemble homogène et cohérent ce qui se traduit par les éléments majeurs suivants :

le pôle commercial s'approvisionne à près de 60% de ses besoins auprès des pôles industriels. A l'inverse, la production des usines de Limoges, de Hongrie et de Thaïlande est cédée dans une énorme majorité au pôle commercial ;

Le pôle commercial est très dépendant dans son développement du pôle industriel. Par exemple, le développement marketing s'appuie très fortement sur le savoir-faire du bureau d'étude de l'Industrie. Celui-ci acquiert auprès de ses clients propres des savoir-faire qui sont par la suite mis à disposition du pôle commercial, permettant au commerce de profiter de recherches sur des sujets comme le contrôle vision, la découpe laser ou les chromos sur Inox ;

La logistique du pôle commercial et l'usine de Vire, situées sur le même site, optimisent en permanence les ressources humaines en fonction de leurs charges de travail ;

Dans sa constitution actuelle la cession du groupe par appartement ne nous semble pas envisageable. En particulier, d'une part, les usines (hors celle de Vire) sont trop fortement dépendantes du pôle commercial pour pouvoir faire l'objet d'une cession. De même, la notoriété et la reconnaissance de la marque s'appuient largement sur le fait que le groupe est fabricant, et pas exclusivement négociant, ce que la communication commerciale met en avant régulièrement, comme par exemple à travers les catalogues.

Au-delà des provisions constatées sur l'exercice, la Transposition des tests de valeur sur la valorisation des titres des différentes filiales aurait conduit à la constatation de provisions complémentaires sur les titres des filiales commerciales, pour un montant similaire à la plus value latente sur les titres des filiales industrielles acier. Toutefois, et sans remettre en cause les tests de valeur dans la mesure où le groupe constitue un ensemble homogène et cohérent, il a été procédé à une globalisation des valorisations de titres. Ainsi, au-delà des provisions constatées, aucune autre provision n'est nécessaire.

3.2 CREANCES (CLIENTS ET AUTRES CREANCES)

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

3.3 VALEURS MOBILIERES

Les titres acquis sont comptabilisés à leur cours d'achat. A la fin de chaque exercice, ils sont évalués au cours moyen de Bourse du dernier mois. Si le cours moyen est inférieur au cours d'achat, cette différence fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFET,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

Les produits et charges de cession des actions d'autocontrôle sont imputés en résultat financier.

3.4 OPERATIONS EN DEVICES

Les créances et dettes en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros calculée d'après les cours officiels du 31 Mars entre l'Euro et ces devises.

Les différences résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises sont portées au bilan en écrit de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

3.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les risques potentiels identifiés, notamment par le biais des provisions pour risques et charges (en application du règlement CRC n° 2000-06).

3.6 EMPRUNT OBLIGATAIRE

Guy Degrenne SA avait émis des emprunts obligataires, placés exclusivement auprès des Fonds Communs de Placement du plan d'épargne entreprise du groupe, destinés à recevoir l'épargne volontaire des salariés du groupe et éventuellement l'abondement volontaire versé par les entreprises du groupe. A la date de clôture de l'exercice, l'intégralité de ces emprunts a été remboursée.

3.7 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêt. Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon la courbe de taux fournis par l'Institut des Actuaire à la date des calculs, majoré d'un spread de 1.60 ;
- Taux de rotation :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 12 | 21 | 22 | 23 | 24 |
|-----------------|-------|-------|-------|------|-------|-------|------|------|------|------|-------|-------|
| 30 ans et moins | 16,5% | 16,5% | 16,5% | 8,0% | 23,5% | 18,0% | 8,0% | 8,0% | 4,0% | 4,0% | 15,0% | 15,0% |
| de 31 à 40 | 12,0% | 12,0% | 12,0% | 8,0% | 23,5% | 12,0% | 8,0% | 8,0% | 4,0% | 4,0% | 10,0% | 10,0% |
| de 41 à 50 | 8,0% | 8,0% | 8,0% | 6,4% | 23,5% | 8,0% | 6,0% | 6,0% | 4,0% | 4,0% | 8,0% | 8,0% |
| 51 ans et plus | 5,0% | 5,0% | 8,0% | 5,0% | 23,5% | 5,0% | 3,0% | 3,0% | 4,0% | 4,0% | 4,0% | 4,0% |

- Taux d'augmentation des salaires :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 12 | 21 | 22 | 23 | 24 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 30 ans et moins | 4,0% | 4,0% | 4,0% | 2,9% | 2,9% | 4,0% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% |
| de 31 à 40 | 3,0% | 3,0% | 3,0% | 2,6% | 2,6% | 3,0% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% |
| de 41 à 50 | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,4% | 2,4% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% |
| 51 ans et plus | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% |

- Age de départ en retraite :

61 ans pour les non-cadres d'usine
 63 ans pour les cadres d'usine
 65 ans pour les non-cadres du bureau hors usine
 65 ans pour les cadres hors usines

- Catégories socio-professionnelles

| Corresp / Cat | Fonction |
|---------------|-------------------|
| 1 | Métal cadres |
| 2 | Métal Vente |
| 3 | Métal cadre assim |
| 4 | Métal ETAM |
| 5 | Métal démo |
| 7 | Métal VRP |
| 8 | Métal Ouvrier |
| 12 | apprentis |
| 21 | Céram Cadre |
| 22 | Céram NC |
| 23 | Comm C |
| 24 | Comm NC |

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.

Le groupe Guy Degranne a défini et met en œuvre un ensemble de mesures visant à encourager le départ retardé de certaines populations de personnels, et en particulier les seniors. La politique de Gestion des Ressources Humaines consiste, dans ce contexte, en 4 axes :

- Traitement du transfert des savoir-faire et compétences des seniors du groupe pour différents métiers clés du groupe : industriels, supply chain, informatique, R&D (Knowledge Management) ;
- Revalorisation des parcours professionnels des seniors du groupe dans le cadre de la politique de GFEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : évolution vers des fonctions d'encadrement, création de pôles de formation-experts, l'ensemble de ces mesures étant destinées à conserver les collaborateurs dans le groupe le plus longtemps possible pour un accès aux compétences et aux expertises le plus immédiat possible ;
- Ex-centrage géographique des sites industriels du groupe justifiant la pérennisation et la sécurisation long terme de l'effectif de chaque site ;
- Favoriser le retour au ou l'évolution vers le travail à temps partiel (dans les limites prévues par la législation) pour les collaborateurs partis en retraite totale ou partielle facilitant ainsi les départs volontaires vs les mises à la retraite.

Par ailleurs, les effets de cette option pour départs retardés sont accentués par le nouveau dispositif de départ à la retraite défini par la Loi Fillon, et par les conclusions du rapport du Conseil d'Orientation sur les retraites, qui ont augmenté le nombre de trimestres travaillés ouvrant droit au départ à la retraite.

Compte tenu de l'environnement financier et économique incertain, le spread risque du taux d'actualisation a été augmenté au titre de l'exercice clos au 31 mars 2009, tandis que le taux d'actualisation a fortement diminué dans ce contexte, résultant au global en un taux d'actualisation quasi stable. Dans ces conditions, le montant de l'engagement à la clôture est semblable au montant de l'engagement au titre de l'exercice antérieur.

| en k€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 | Variation |
|---|------------|------------|-----------|
| Provision pour médaille de travail | 9 | 9 | 0 |
| Provision pour indemnités de départ en retraite | 87 | 103 | -16 |
| | 96 | 112 | -16 |

3.8 MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail sont provisionnées conformément à la recommandation comptable du CNC (Avis n°2004-05).
 La provision est calculée en retenant les mêmes critères énoncés ci-dessus au paragraphe § 3.6 indemnités de départ en retraite.

3.9 COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE

Les pertes et profits de change sont comptabilisés en résultat financier.
Le risque de change résultant des transactions commerciales est apprécié et couvert dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché. La société utilise principalement des achats/ventes de devises à terme.
Les gains ou pertes non réalisés résultant des contrats de change à terme sont compensés par les gains ou pertes non réalisés sur des actifs ou passifs couverts.

3.10 INTÉGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30 Décembre 1987 concernant les groupes de sociétés, notre Société a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats imposables pour une période de cinq exercices fiscaux à compter du 1^{er} janvier 1993. Cette option a été reconduite pour cinq exercices fiscaux à compter du 1^{er} janvier 2003 puis à compter du 1^{er} Avril 2008.

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère GUY DEGRENNE SA. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, que ces charges résultent de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, au taux réduit (plus-values à long terme). En contrepartie de ces charges, un produit d'impôt est comptabilisé dans la société tête de groupe.

Le déficit reportable serait de 26 339 262 euros en l'absence d'intégration

3.11 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de l'application récente de cette disposition et de l'absence d'historique.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- la formation est imputée sur le droit à RTT
- le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions

En conséquence, aucune provision n'a été constatée au 31 mars 2009.

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars s'élève à 4 084 heures

3.12 CHIFFRES D'AFFAIRES

Le Chiffres d'affaires de GUY DEGRENNE SA est essentiellement constitué de facturation de management fees aux autres sociétés du Groupe.

4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES

NOTE 1. IMMOBILISATIONS BRUTES

| en k€ | Valeur | Acquisitions | Diminutions | | Valeur |
|---|------------------------|---------------|------------------------------|--|------------------------|
| Nature des immobilisations | Brute au 01/04/2008 | ou créations | Virement de poste à poste | Cession tiers ou mise hors service | Brute au 31/03/2009 |
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | | | | | |
| Total I | 33 253 | 598 | | 137 | 33 814 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | | | | |
| Terrains | 57 | | | | 57 |
| Constructions | 238 | | | | 238 |
| Installations des constructions | 30 | | | | 30 |
| Matériel, outillages industriels | 384 | | | 51 | 333 |
| Autres Immobilisations corporelles | 951 | 32 | | 60 | 953 |
| Immobilisations corporelles en cours | 0 | | | | 0 |
| Avances et acomptes | 0 | | | | 0 |
| Total II | 1 690 | 32 | 0 | 111 | 1 611 |
| <i>Immobilisations financières</i> | | | | | |
| Autres participations | 36 697 | 12 906 | | | 49 603 |
| Prêts, autres immobilisations financières | 48 | 6 | | 0 | 54 |
| Total III | 36 744 | 12 912 | 0 | 0 | 49 657 |
| Total Général I+II+III | 71 687 | 13 641 | 0 | 248 | 85 072 |

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement les postes suivants :

| | |
|---|--------|
| - Logiciels (Finances, Base de Données, Divers) | 23 k€ |
| - Frais de développement de nouveaux modèles | 675 k€ |

L'augmentation des Titres de participations concerne des augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice sous la forme :

| | |
|---|-----------|
| - de distribution de dividendes en Actions pour Guy Degrenne Industrie | 1 077 k€ |
| - d'augmentation de capital par incorporation de compte courant Boutique GD | 11 000 k€ |
| - d'augmentation de capital par incorporation de compte courant Alfold Porcelan | 827 k€ |

NOTE 2. AMORTISSEMENTS

| Immobilisations amortissables | Montant des amortissements au 01/04/2008 | Augmentations dotations de l'exercice | Diminutions | Montant des amortissements au 31/03/2009 |
|--------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------|--|
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | | | | |
| Total I | 1 701 | 816 | 118 | 2 399 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | | | |
| Constructions | 197 | 15 | | 212 |
| Installations des constructions | 29 | 0 | | 30 |
| Matériel, outillages industriels | 372 | 2 | 51 | 324 |
| Autres immobilisations corporelles | 618 | 72 | | 690 |
| Total II | 1 217 | 89 | 51 | 1 255 |
| Total Général I+II | 2 918 | 905 | 169 | 3 655 |
| Résultat d'exploitation | | 796 | | |
| Résultat exceptionnel | | 109 | | |
| | | <u>905</u> | | |

NOTE 3. PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

| En milliers d'euros | Montant au 01/04/2008 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Montant au 31/03/2009 |
|---|-----------------------|--------------|--------------------|------------------------|-----------------------|
| Dépréciations immobilisations incorporelles | 5 210 | | | | 5 210 |
| Dépréciations immobilisations corporelles | 99 | | 15 | | 84 |
| Dépréciations titres de participation | 4 997 | 3 327 | | | 8 324 |
| | 10 307 | 3 327 | 15 | 0 | 13 619 |
| Résultat d'exploitation | | | | | |
| Résultat Financier | | 3 327 | | | |
| Résultat Exceptionnel | | | 15 | | |
| | | <u>3 327</u> | <u>15</u> | <u>0</u> | |

Détail des dépréciations sur titres de participation cf note 3.1.4 page 9

NOTE 4. SYNTHESE DE L'ACTIF IMMOBILISE

| 31 mars 2009 | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Valeur brute | Amort. | Dépr. | Valeur nette |
| Immobilisations incorporelles | 33 813 | 2 399 | 5 210 | 26 204 |
| Immobilisations corporelles | 1 611 | 1 255 | 84 | 271 |
| Immobilisations financières | 49 656 | | 8 324 | 41 332 |
| | 85 079 | 3 655 | 13 619 | 67 806 |
| <i>Cumul dépréciation et amortissement =</i> | | <i>17 273</i> | | |

NOTE 5. PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS SUR L'ACTIF CIRCULANT

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant au 01/04/2008 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Montant au 31/03/2009 |
|---|--------------------------|------------|-----------------------|---------------------------|--------------------------|
| Dépréciation stocks et encours | | | | | |
| Dépréciation comptes clients | | | | | |
| Dépréciation autres créances | | 417 | | | 417 |
| Provisions pour dépréciation titres GD | 303 | 51 | | | 354 |
| | 303 | 468 | | | 771 |
| Résultat d'exploitation | | | | | |
| Résultat Financier | | 468 | | | |
| Résultat Exceptionnel | | | | | |
| | | | | | <hr/> 468 |

Au 31 mars 2009, une provision sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 51 k€ ce qui porte le montant de la provision à 354 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 1.71 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2009 (au 07 Juillet 2009 le dernier cours coté était de 2.03€). Une provision pour dépréciation du compte courant de la filiale Italienne GD (Italie a également été constitué à hauteur de 417 k€ (100 %) cette filiale étant en cours de dissolution.

NOTE 6. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant au 01/04/2008 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Montant au 31/03/2009 |
|---|--------------------------|------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| <i>Provisions réglementées</i> | | | | | |
| Provisions pour hausse de prix | | | | | |
| Provisions pour investissements | 26 | | 2 | | 24 |
| Amortissements dérogatoires | 12 | 5 | 2 | | 16 |
| Total I | 38 | 5 | 4 | | 39 |
| <i>Provisions pour risques et charges</i> | | | | | |
| Provisions pour pertes de change | 1 | 0 | 1 | | 0 |
| Provisions pour litiges | 86 | 70 | 48 | | 108 |
| Provisions pour plan sauvegarde emploi | | | | | |
| Provisions pour pension et oblig. | 112 | | | 17 | 96 |
| Provisions risques filiales | 362 | 25 | | | 388 |
| Provisions pour impôts / fusion | | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges | | | | | |
| Total II | 562 | 96 | 49 | 17 | 592 |
| TOTAL | 600 | 101 | 53 | 17 | 631 |
| Résultat d'exploitation | | | | 17 | |
| Résultat Financier | | 26 | 1 | | |
| Résultat Exceptionnel | | 75 | 52 | | |
| | | | | | <hr/> 17 |
| | | | | | <hr/> 101 53 17 |

Provisions pour risques et charges :

Les principales dotations de l'exercice concernent :

- des risques de litiges tant avec des tiers externes (contrefaçon ou autres) qu'avec des salariés pour 70 k€,
- la couverture de la situation nette négative de la filiale italienne non couverte par la provision pour dépréciation des titres de Guy Degrenne Italia à hauteur de 25 k€.

Les principales reprises de l'exercice concernent :

- des risques de litiges avec des anciens salariés pour un montant total de 33k€
- des risques de litiges des tiers externes pour un montant de 15 k€

NOTE 7. ETAT DES ECHEANCES ET DETTES (HORS FINANCIER)

| <i>Etat des créances</i> | Montant Brut | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|--------------|----------------|----------------|
| Avances, acomptes versés sur commandes | 4 | 4 | |
| Client douteux et litigieux | | | |
| Autres créances clients | 1 286 | 1 286 | |
| Personnel et comptes rattachés | 52 | 52 | |
| Sécurité sociales et organismes sociaux | | | |
| Etat Impôt sur les sociétés | 687 | 687 | |
| Etat Taxe sur la valeur ajoutée | 164 | 164 | |
| Etat autres impôts et taxes | 49 | 49 | |
| Groupe et associés | 3 748 | 3 748 | |
| Autres créances | 42 | 42 | |
| Charges constatés d'avance | 474 | 474 | |
| Total | 6 803 | 6 505 | " |

| <i>Etat des dettes</i> | Montant Brut | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|---------------|----------------|----------------|
| Avance et Acomptes reçus sur commandes | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 370 | 1 370 | |
| Personnel et comptes rattachés | 542 | 542 | |
| Sécurité sociales et organismes sociaux | 399 | 399 | |
| Etat Impôt sur les sociétés | | | |
| Etat Taxe sur la valeur ajoutée | 44 | 44 | |
| Etat autres impôts et taxes | 106 | 106 | |
| Dettes sur Immobilisations | 31 | | |
| Groupe et associés | 13 154 | 13 154 | |
| Autres dettes | 64 | 64 | |
| Produits constatés d'avance | - | - | |
| Total | 15 710 | 15 680 | " |

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges annuelles comptabilisées sur les premiers mois de l'année civile, il s'agit notamment des dépenses d'assurances, de maintenances et des actions de publicités qui ne seront réalisées que sur les trimestres suivants.

En octobre 2007, le groupe a bénéficié d'un apport en compte courant de 2 M€ de la part de ses principaux actionnaires. Pour faire face à des besoins saisonniers de trésorerie, les mêmes actionnaires ont procédé à second apport en compte courant de 3 M€ au mois d'avril 2008. Les comptes courants sont indiqués en autres dettes.

NOTE 8. CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

| | Au 01/04/2008 | Affectat. Mouvements Résultat 2008 exercice | Au 31/03/2009 |
|--------------------------------|---------------|--|---------------|
| Capital social | 15 412 | | 15 412 |
| Prime d'émission | 30 414 | | 30 414 |
| Prime de fusion | | | - |
| Prime d'apport | | | - |
| Prime de conversion | | | - |
| Réserve légale | 1 682 | | 1 682 |
| <i>Réserves réglementées</i> | | | - |
| Réserves indisponibles | 64 | | 64 |
| Réserves diverses | 1 430 | | 1 430 |
| Report à nouveau | 5 475 | -3 202 | 2 273 |
| Résultat exercice 2007 / 2008 | -3 202 | 3 202 | - |
| Résultat exercice 2008 / 2009 | | | -4 228 |
| <i>Provisions réglementées</i> | | | - |
| Provision pour hausse prix | | | - |
| Provision pour investissements | 26 | -2 | 24 |
| Provision amort. Dérogat. | 12 | 4 | 16 |
| Subventions brutes | | | - |
| Subventions rapportées | | | - |
| Total | 51 323 | -4 226 | 47 096 |

Composition du capital social

Le capital social est fixé à 15 412 128 €, divisé en 3 853 032 actions d'une valeur de 4€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11.4 des statuts, les actions inscrites depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double.

Evolution du capital social

| | En € | en nombre d'actions | Valeur nominale |
|--|-------------|------------------------|--------------------|
| <i>Situation au 31 décembre 2001</i> | 43 346 064 | 2 646 629 | 16 |
| Paiement de dividende sous forme d'actions | 292 512 | 16 282 | 16 |
| <i>Situation au 31 décembre 2002</i> | 42 638 576 | 2 664 911 | 16 |
| <i>Situation au 31 décembre 2003</i> | 42 638 576 | 2 664 911 | 16 |
| Réduction Capital | -31 976 932 | | |
| Augmentation Capital | 3 553 212 | 888 303 | 4 |
| <i>Situation au 31 décembre 2004</i> | 14 212 856 | 3 553 214 | 4 |
| Exercice de bons de souscription | 80 | 20 | 4 |
| <i>Situation au 31 décembre 2005</i> | 14 212 936 | 3 553 234 | 4 |
| Exercice de bons de souscription | 1 183 856 | 290 964 | 4 |
| <i>Situation au 31 décembre 2006</i> | 15 376 792 | 3 844 198 | 4 |
| Exercice de bons de souscription | 35 336 | 8 834 | 4 |
| <i>Situation au 31 Mars 2008</i> | 15 412 128 | 3 853 032 | 4 |
| Exercice de bons de souscription | 0 | 0 | 4 |
| <i>Situation au 31 Mars 2009</i> | 15 412 128 | 3 853 032 | 4 |

Opération sur capital

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, et dans le cadre du plan de refondation et de relance du groupe, initié dès l'issue de l'exercice 2004, la société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Pour atteindre cet objectif, la société a notamment mis en œuvre plusieurs moyens : augmentation du capital, cession d'actifs non stratégiques.

C'est dans ce même esprit de gestion des capitaux propres que le groupe a annoncé au marché la réalisation au cours du premier semestre 2009-2010, d'une augmentation des capitaux propres du groupe, par émission d'une ORA, dans les conditions définies ci-dessous.

Opérations sur capital envisagées :

- Montant de l'opération : 10 M€

Objectifs de l'opération :

- Conforter l'ensemble des partenaires du groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc...) ;
- Reconstituer les fonds propres du groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices ;
- Participer au financement des investissements prévus au Business Plan et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir ;
- Faciliter la consolidation des concours bancaires ;
- Permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent.

Contraintes techniques :

- Valeur nominale : la valeur nominale de l'action étant fixée à 4 euros, aucune émission ne pouvait être réalisée en dessous de cette valeur. Or le cours de bourse était à 2.20 € le 30 juin 2009.

Pour que l'opération soit techniquement validée, 75% de l'émission doit être garantie.

Solution retenue :

- Emission d'une ORA (Obligations remboursables en actions) avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Montant de l'émission de l'ORA : 10 M€ ;
- Création à terme de 3 750 000 actions, soit une augmentation de capital à terme de 15M€ ;
- Remboursement et paiement des intérêts par versement d'actions.

Déclarations d'intentions des principaux actionnaires

Position des principaux actionnaires à ce jour :

| | |
|---------------------------|-----------------------------|
| Corniz | Conversion comptes courants |
| Moussefork b.v. | Conversion comptes courants |
| Compagnie du Bois Sauvage | Conversion comptes courants |

Garantie de bonne fin apportée par SOPARCIF portant sur 80% du montant de l'émission, sous les conditions suivantes :

- Conversion de leurs comptes courants par Corniz, Moussefork et Compagnie du Bois Sauvage ;
- Accord sur la consolidation de 10 M€ de dette avec les principaux banquiers du groupe, dans le cadre d'un contrat de pool
- Obtention du visa de l'AMF sur la note relative à l'opération envisagée.

En conséquence, sur la base des informations à ce jour, la souscription se réaliserait comme prévu pour moitié par conversion des comptes courants, et pour moitié en « new cash ».

Options d'achats consenties aux salariés

Le plan d'attribution des options de souscription d'actions approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2005 revêtait les caractéristiques suivantes :

| | |
|---|--|
| Date de l'AGE | 02-mai-05 |
| Date du Conseil / Directoire | 14-juin-05 |
| Nombre total Options | 196 000 |
| Nombre SOP au profit des membres du conseil de surveillance | 0 |
| Nombre de dirigeants concernés | 3 |
| Point de départ d'exercice des SOP | 14-juin-05 |
| Prix de souscription | 7,65 € Le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution |
| Décote | |
| Modalités d'exercice des SOP | Exercibles dès le 14/06/06 jusqu'au 12 juin 2009 |
| Nombre de SOP attribuées | 98 000 |
| Nombre de SOP radiées | 84 600 |
| Nombre de SOP exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007 | 6 000 |
| Nombre de SOP exercées antérieurement au 1 ^{er} janvier 2007 | |
| Délai Fiscal | 14-juin-05 |
| Date échéance du plan | 12-juin-09 |

L'évolution du nombre de ces options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2005/2009 est la suivante :

| en nombre d'options de souscription | |
|-------------------------------------|---------|
| Total au 31 décembre 2007 | 164 600 |
| Options attribuées | 0 |
| Options levées | 0 |
| Options radiées | 0 |
| Total au 31 mars 2008 | 164 600 |
| Options attribuées | 0 |
| Options levées | 0 |
| Options radiées | 86 600 |
| Total au 31 mars 2009 | 98 000 |
| Options caduques | |
| Total au 30 juin 2009 | 0 |

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions est liée à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attributions, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

Aucune option d'achat d'action n'a été consentie, ni aux salariés ni aux dirigeants du groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice. Il n'existe aucun autre plan d'attribution d'achat, ni de souscription d'actions autres que le plan présenté ci dessus.

A la date d'arrêt des comptes, soit le 30 juin 2009, le directoire a constaté la caducité du plan d'option de souscription d'actions et dans ces conditions l'absence d'options de souscriptions d'actions.

Capital potentiel :

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 a autorisé un programme d'attribution de 360 000 bons de souscription d'actions destiné à fidéliser et motiver le management.

Ces bons de souscriptions d'actions sont exercables :

- avant le 30/09/2010
- en échange d'une action par bon au prix d'exercice de 7,46 euros
- dans le cours normal de l'entreprise, sous les conditions cumulatives suivantes :
- capitaux propres à la date d'exercice au moins égaux à ceux du 31 décembre 2005 (après neutralisation des augmentations de capital et versement d'éventuels dividendes),
- chiffre d'affaires des 12 mois précédant la date d'exercice supérieur de 20 % à celui de deux ans plus tôt (exercice partiel entre 15 et 20 %),
- cash-flow de l'activité des 24 derniers mois supérieur à 18 M€ (exercice partiel entre 15 et 18 M€),
- en cas d'offre publique sur le capital de Guy Degrenne, approuvée par le Conseil de Surveillance.

A fin mars 2009, 166 000 bons de souscriptions ont été attribués.

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions est liée à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attributions, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

NOTE 9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

A. Echéancier

| | Au 31/03/2009 | Au 31/03/2008 | Variation |
|--------------------|---------------|---------------|--------------|
| A moins d'un an | 11 276 | 9 938 | 1 338 |
| De un à cinq ans | 11 | 190 | -180 |
| A plus de cinq ans | | | 0 |
| Total | 11 287 | 10 128 | 1 159 |

B. Nature

| | Au 31/03/2009 | Au 31/03/2008 | Variation |
|---|---------------|---------------|--------------|
| Autres Emprunts obligataires | | | |
| - Emprunts obligataires | 0 | 63 | -63 |
| - Intérêts courus | 0 | 3 | -3 |
| Total | 0 | 66 | -66 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : | | | |
| - Emprunts | 171 | 581 | -410 |
| - Concours bancaires courants | 11 057 | 9 406 | 1 650 |
| - Intérêts courus | 43 | 42 | 1 |
| Total | 11 271 | 10 029 | 1 241 |
| Emprunts et dettes financières divers | | | |
| - Participation | 16 | 33 | -16 |
| - Autres | 0 | 0 | 0 |
| - Intérêts courus | 0 | 0 | 0 |
| Total | 16 | 33 | -16 |

Les frais d'émissions d'emprunts à étaler à l'actif du bilan correspondent aux frais engagés pour réaliser l'opération décrite dans la Note 3.

NOTE 10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 Mars 2009, la Société détient 15.389 de ses propres actions soit environ 0,30 % du capital. Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 7.360 actions et les ventes à 4 537 actions.

Ces actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée générale du 30 juin 2006.

Les actions propres sont affectées à la régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contre tendance ou être cédées sur le marché boursier. Il s'agit des actions acquises antérieurement, dans le cadre de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe et dont le plan est échu au 31 décembre 2006.

Au 31 Mars 2009, une dépréciation de 51 k€ a été constitué en résultat financier. Le montant total de la provision s'élève à 354 k€ (voir note 5) ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 1,71 € (cours moyen de l'action au mois de Mars ; au 7 Juillet 2006 le dernier cours coté était de 7,08 €).

NOTE 11. ENTREPRISES LIEES

| Postes inscrits au bilan & compte de résultat | Montant |
|---|---------|
| Participations | 49 601 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 283 |
| Autres créances | 4 165 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 161 |
| Autres dettes | 7 827 |
| Charges financières | 223 |
| Produits financiers | 2 424 |

NOTE 12. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Garanties accordés par Guy Degrenne SA

| Au profit de la filiale | Tiers | Montant |
|-------------------------|----------------|-----------|
| Boutique Guy Degrenne | LCL | 100 K € |
| Siam Tableware | BOA | 1 074 K € |
| Siam Tableware | UOB | 62 K € |
| Alföld Porcelan | CIB | * 250 K € |
| Alföld Porcelan | Unicredit Bank | 1 817 K € |
| Alföld Porcelan | Raiffeisen | 1 648 K € |

Guy Degrenne a octroyé, lors de la cession de la filiale autrichienne Berndorf Besteck Tafelgeräte GmbH (BBTG) en juin 2007, une garantie de passif usuelle portant sur toutes réclamations liées à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de certains articles, liées à des ventes intervenues antérieurement à la date de cession.

Dans le cadre des lignes de découvert et crédit spot consenties par Fortis France, Guy Degrenne a octroyé à cette dernière le bénéfice de la cession du crédit de garantie (900 k€) constitué au titre du contrat d'affacturage mise en œuvre avec Fortis Commercial Finance.

* Alföld Porcelan a procédé à un remaniement de ses partenariats bancaires dès après la clôture des comptes au 31 mars 2009, conduisant à résilier les accords en cours avec CIB, et à les reconclure sur ses deux autres partenaires bancaires Unicredit et Raiffeisen, dans des conditions formalisées au cours du premier semestre 2009-2010, et qui entraîneront de la même manière une nouvelle répartition entre Raiffeisen et Unicredit des engagements hors bilan attribués au titre des lignes de crédit ouvertes au bénéfice de Alföld Porcelan.

NOTE 13. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt (en K d'euros)

| | Résultat avant Impôt | Impôt | Résultat Net |
|----------------------------|----------------------|------------|---------------|
| Résultat courant | -4 052 | | -4 052 |
| Résultat exceptionnel | -371 | | -371 |
| Participation des salariés | | | 0 |
| Profit d'impôt (1) | | 195 | 195 |
| Total | -4 423 | 195 | -4 228 |

(1) le Profit d'impôt correspond aux crédits d'impôts obtenus sur l'exercice à savoir :

- ✓ Crédit d'impôt métier d'art : 150 k€
- ✓ Crédit d'impôt apprentissage : 2 k€
- ✓ Crédit d'impôt Recherche : 43 k€

NOTE 14. VENTILATION DE L'FFECTIF

| | |
|----------------------------------|-------|
| Cadres | 32 |
| Agents de maîtrise & techniciens | 5 |
| Employés et ouvriers | 29 |
| | <hr/> |
| | 66 |

NOTE 15. IMPOTS DIFFERES

A. Accroissements de la charge fiscale future (en K€)

| Situation et mouvements | Situation 01/04/08 | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Situation au 31/03/2009 |
|--------------------------------|--------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| Provision pour hausse des prix | - | | | - |
| Amortissements dérogatoires | 12 | 5 | 2 | 16 |
| Total | 12 | 5 | 2 | 16 |
| Charge fiscale future | | 16 X 33% = 4 | | |

B. Allégements de la charge fiscale future (en K€)

| Nature des éléments | Base |
|---|---------------------------|
| Provision pour participation | - |
| Provision pour taxe solidarité et entraide | 10 |
| Provision pour dépréciation des immobilisations | 34 |
| Provision pour risques et charges | 483 |
| Total | 577 |
| Allègement fiscal futur | 577 X 33,33% = 192 |

Les déficits reportables s'élèvent au 31/03/2009 à 26.3 M€

NOTE 16. RESULTAT FINANCIER

| en Euros | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|---------------|--------------|
| Produits financiers de participations | 2 424 | 1 789 |
| Produits des autres valeurs mobilières | 0 | 0 |
| Autres Intérêts et produits assimilés | 12 | 1 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 1 | 1 724 |
| Différences positives de change | 13 | 2 |
| Produits nets/cessions valeurs mobil. | 0 | 2 |
| Produits financiers | 2 450 | 3 517 |
| | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | 3 821 | 1 858 |
| Intérêts et charges assimilées | 1 054 | 870 |
| Différences négatives de change | 3 | 2 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 14 | 1 561 |
| Charges financières | 4 893 | 4 390 |
| | | |
| Résultat financier | -2 442 | -872 |

NOTE 17. RESULTAT EXCEPTIONNEL

| Produits exceptionnels | Total | Opérations de gestion | Reprises de prov. | Opérations sur capital |
|---|------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| Cession d'éléments d'actifs | 80 | | | 80 |
| Reprise de provision sur actifs immobilisés | 15 | | 15 | |
| Provisions réglementées | 2 | | 2 | |
| <i>Sous total - actif immobilisé</i> | <i>96</i> | | <i>17</i> | <i>80</i> |
| Produits sur remboursement litiges contrefaçons | 103 | 88 | 15 | |
| Produits sur remboursement litiges, dépôts, avoirs reçus. | | | | |
| <i>Sous total - divers</i> | <i>103</i> | <i>88</i> | <i>15</i> | |
| Autres licenciements | 33 | | 33 | |
| Provision pour investissement | 2 | | 2 | |
| <i>Sous total - Produits d'ordre social</i> | <i>35</i> | | <i>35</i> | |
| Total | 238 | 88 | 67 | 80 |
| Charges exceptionnelles | Total | Opérations de gestion | Dotations aux prov. | Opérations sur capital |
| Cession d'éléments d'actifs | 80 | | | 80 |
| Amortissement dérogatoires | 5 | | 5 | |
| Dépréciation des immobilisations | 109 | | 109 | |
| <i>Sous total - actif immobilisé</i> | <i>194</i> | | <i>114</i> | <i>80</i> |
| Litiges, avoirs, etc. à caractère commercial | | | | |
| Pénalités | | | | |
| Divers | 88 | 88 | | |
| <i>Sous total Divers</i> | <i>88</i> | <i>88</i> | | |
| Autres licenciements | 325 | 255 | 70 | |
| Provision pour investissement (participation) | | | | |
| <i>Sous total charges d'ordre social</i> | <i>325</i> | <i>255</i> | <i>70</i> | |
| Total | 606 | 342 | 184 | 80 |

NOTE 18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Les membres du Directoire n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2008-2009 ont perçu les rémunérations suivantes :

| | Patrick ROURE Président du Directoire (en fonction jusqu'au 12 novembre 2008) | Stéphane ZANCHET Membre du Directoire |
|------------------------------|--|--|
| En k€ | | |
| Salaires Fixes | 237 | 159,7 |
| Salaires Variables | - | 38,2 |
| Avantages en nature | - | 2,6 |
| Charges sociales patronales | 101,4 | 104,2 |
| Dont Retraite supplémentaire | 0 | 8,4 |
| Prime de mobilité | 15,1 | 10,5 |
| TOTAL | 353,5 | 315,2 |

Afin d'épauler le Président du Directoire concentré sur les problématiques commerciales et marketing, la société COMIR a autorisé l'utilisation des compétences financières de son directeur financier, Thierry VILLOTTE, directement opérationnel dans la mesure où il suivait l'activité du groupe dans le cadre de sa fonction. Dans l'intérêt de l'entreprise, ce dernier a été mis à la disposition du groupe en 2003 à titre gratuit dans le cadre d'un mandat au sein du Directoire de Guy Degrenne S.A jusqu'à la fin de l'exercice 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la mise à disposition de Thierry VILLOTTE est facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE.

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

| | Actions | BSA |
|------------------|---------|--------|
| Stéphane ZANCHET | 10 860 | 50 000 |
| Thierry VILLOTTE | 30 150 | 50 000 |

NOTE 19. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Dénomination - Siège Social | | Capital Autres Capitaux Propres en devises | Quote-part Dividendes | Val. brute Titres | Prêts, avances | Chiffre d'affaires Résultat en devises |
|--|---------|--|--------------------------|-------------------|----------------|--|
| | | | | Val. nette Titres | Cautions | |
| Filiales | | | | | | |
| Porcelaine Guy Degrenne | | 1 872 000 | 100,00% | 2 642 093 | 217 805 | 2 010 87 |
| | | -1 804 020 | | 268 833 | | -204 34 |
| Guy Degrenne Industrie | | 5 233 680 | 100,00% | 8 123 698 | | 27 590 29 |
| | | 2 688 187 | 2 390 095 | 7 023 698 | | 387 39 |
| Distribution Guy Degrenne | | 5 027 984 | 100,00% | 12 089 294 | | 57 566 13 |
| | | 4 082 686 | | 12 089 294 | | 436 19 |
| Boutiques GD | | 12 497 025 | 100,00% | 17 402 702 | 3 529 817 | 15 133 38 |
| | | -3 449 648 | | 16 202 702 | 100 000 | -1 647 48 |
| Usines J. Simon | | 168 675 | 100,00% | 260 691 | | |
| | | 78 017 | | 236 766 | | 9 80 |
| Guy Degrenne Italia | | 50 000 | 100,00% | 663 366 | | 30 30 |
| | | -443 445 | | 0 | | 5 81 |
| Guy Degrenne Espana | | 70 000 | 100,00% | 70 000 | | |
| | | -7 773 | | 62 227 | | -6 20 |
| TDF North America compte arrêté au 31/12/2008 | (a) USD | 250 000 | 50,00% | 115 671 | | 4 661 72 |
| | | 1 036 881 | | 115 671 | | 203 90 |
| Siam Tableware | (b) THB | 81 500 000 | 100,00% | 4 390 609 | 1 136 000 | 339 583 81 |
| | | 275 160 168 | | 4 390 609 | | 825 52 |
| Alföld Porcelan | (c) HUF | 505 600 000 | 100,00% | 3 843 002 | 3 715 000 | 2 831 880 66 |
| | | 236 361 464 | | 885 031 | | -286 203 69 |

Taux de conversion au 31 Mars 2009

(a) USD = 0.781427, (b) THB = 0.0214703, (c) HUF = 0.0032449

Gouvernance, Audit et gestion des Risques

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance, sur la base des diligences suivantes, mises en œuvre au cours des trois mois précédant l'établissement dudit rapport :

- Entretiens entre le Directoire et le collège des Commissaires aux Comptes, relatif à la gestion des risques et au contrôle interne ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance et la Direction Administrative et Financière du Groupe ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Comité d'Audit, et le collège des Commissaires aux Comptes.

LE CADRE STATUTAIRE

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont conformes aux dispositions législatives en vigueur et aux dispositions statutaires décrites ci-après.

Rappel des règles de composition du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du directoire. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 100 actions.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la société, le Conseil de Surveillance de la Société exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président, soumettent pour avis à leur examen.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut révoquer tout membre du Directoire, détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire, y compris les options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties à ces derniers.

Autorisations préalables du Conseil de Surveillance et limitations apportées aux pouvoirs du Directoire

L'autorisation du Conseil de Surveillance doit être sollicitée, le cas échéant, par le Directoire pour les opérations suivantes:

- Donner caution, aval ou garantie de la Société, pour une période d'une année, pour un montant unitaire supérieur à 1.500.000 euros et cumulé annuel supérieur à 1.500.000 euros.
- Céder des immeubles par nature de la Société pour un montant supérieur à 1.500.000 euros.

- Céder totalement ou partiellement, toutes participations de la Société pour un montant par opération supérieur à 1.500.000 euros.
- Procéder à la constitution de sûretés de toutes natures supérieures à 1.500.000 euros.
- Prendre une participation supérieure à 1.500.000 euros (par opération).
- Engager tout investissement, réaliser toute acquisition de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pour un montant entraînant un dépassement excédant 10% du montant du poste correspondant inscrit au budget d'investissements soumis par le Directoire au Conseil de Surveillance au cours du quatrième trimestre de chaque exercice social, pour approbation, investissements ventilés par postes principaux au titre de l'exercice social à venir.

Critères d'attribution des jetons de présence

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats. La rémunération du Président et du Vice-Président est fixée par le Conseil.

La part individuelle versée à chaque administrateur est fonction de l'assiduité aux conseils qui se sont tenus sur l'exercice écoulé, ainsi que sur la participation éventuelle des membres du conseil au comité des rémunérations ou au comité d'audit. Dans ce cadre, le secrétaire du Conseil de Surveillance, fait une proposition d'allocation de l'enveloppe annuelle approuvée en assemblée, au Président du Conseil de Surveillance, pour approbation (nombre de jetons à attribuer, valeur unitaire du jeton, mesure d'assiduité, part variable correspondant à la participation effective aux réunions des comités).

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

L'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2009

Christian Haas – Membre et Président du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Christian HAAS a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Bruno Montmerle – Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président du Conseil de Surveillance. Suite à la démission de Monsieur Etienne Dolfi, Monsieur Bruno Montmerle a été nommé Vice-Président du Conseil de Surveillance le 31 janvier 2005. Le renouvellement des fonctions de Bruno Montmerle a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

COMIR, représentée par Charles Baur – Membre du Conseil de Surveillance. Fin de mandat : Le renouvellement des fonctions de COMIR représentée par Charles BAUR a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Philippe Joffard – Membre du Conseil de Surveillance. Monsieur Philippe Joffard a été nommé membre lors de la séance de l'Assemblée et confirmé par le Conseil du 28 juin 2004. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2011. Philippe Joffard est administrateur indépendant. Monsieur Philippe JOFFARD a démissionné de ses fonctions le 7 juillet 2009.

Philippe Choppin de Janvry – Membre du Conseil de Surveillance. A été coopté en remplacement d'Etienne Dolfi, par approbation du Conseil de Surveillance du 31 janvier 2005. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2008. Nommé en remplacement de Monsieur Etienne Dolfi. Le renouvellement des fonctions de Philippe Choppin de Janvry a été approuvé par l'assemblée générale du 26 septembre 2008. Philippe Choppin de Janvry est administrateur indépendant.

Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Guy Paquot – Membre du Conseil de Surveillance. A été coopté en remplacement de Matignon Investissement & Gestion, par approbation du Conseil de Surveillance du 27 avril 2006. Le renouvellement des fonctions de la Compagnie du Bois Sauvage représentée par Guy Paquot a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Monsieur Philippe JOFFARD a démissionné de ses fonctions le 7 juillet 2009.

TECNOTECH. A été nommée membre lors de la séance de l'Assemblée du 26 septembre 2008. Fin de mandat :

Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2014.

Activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2008-2009.

| Date | Ordre du Jour | Nombre de membres présents ou représentés | Taux de présence |
|------------|--|---|------------------|
| 19/02/2008 | Examen du budget de l'exercice 2008-2009 | | |
| 09/04/2008 | Rapport d'étape du comité d'audit sur la situation financière du groupe Réflexions autour de la composition du Directoire | 8 | 100% |
| 20/04/2008 | Examen des comptes clos le 31.12.2007 Point sur l'avancement du Plan de Relance Examen et autorisation des conventions réglementées Rapport sur l'activité du 1 ^{er} trimestre 2008 | 8 | 100% |
| 25/07/2008 | Présentation de rapport de mission Ernst & Young Examen des rapports du directeur et des comptes au 31 mars 2008 Examen des termes des rapports du conseil de surveillance Document de gestion prévisionnelle Préparation de l'assemblée générale des actionnaires Allotissement et répartition des actions de présence | 4 | 50% |
| 12/09/2008 | Présentation de rapport de mission d'Ernst & Young Point d'avancement des sujets liés à la conduite du business plan du groupe | | |
| 24/09/2008 | Renouvellement du mandat de Thierry Vassez en tant que membre du Directoire | | |
| 12/11/2008 | Proposition de révocation de Monsieur Patrick NOURE Nomination le cas échéant d'un nouveau membre du Directoire Nomination le cas échéant d'un nouveau président du directoire | 6 | 100% |
| 08/12/2008 | Examen des comptes consolidés Activité à zone et mesures d'adaptation à la conjoncture Point sur la trésorerie et le financement Point sur le processus d'augmentation de capital Composition au sein du Directoire Approbation des principes posés par la M&EFP et l'AFEP en matière de rémunération des mandataires sociaux | 4 | 67% |
| 31/03/2009 | Budget 2009-2010 Point à 60% sur le Plan de Relance Examen et autorisation des conventions réglementées | 6 | 67% |

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

- Délai préalable habituel de mise à disposition des documents. Les documents nécessaires aux débats du Conseil de Surveillance doivent être communiqués avec la convocation aux réunions, au moins huit jours avant celles-ci.
- Contenu de l'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance avant les réunions du Conseil. L'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance s'effectue pour l'essentiel sous forme de brochures sur la situation financière de l'entreprise et de ses filiales, sous forme de rapport du Directoire, etc...
- Confidentialité des informations. Les informations à caractère confidentiel et répondant à la définition des informations financières ou boursières privilégiées, sont gardées secrètes jusqu'à leur publication. Ainsi, il est régulièrement rappelé aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils sont tenus à une obligation de secret sur le contenu des délibérations, et il en va de même pour les délégués du Comité d'Entreprise présents au Conseil de Surveillance.

Compte-rendu de l'activité des Comités ad hoc au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil de Surveillance dispose de deux comités en son sein, à savoir le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations.

Appellations et missions des différents comités

Deux comités permanents ont été créés au sein du Conseil de Surveillance, dont le renouvellement est annuel. Il s'agit du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations. Les deux comités sont chargés d'étudier les questions que le président du Conseil de Surveillance ou le Conseil de Surveillance soumet pour avis à leur examen.

Existence ou non de règles écrites précisant les attributions et les modalités de fonctionnement de ces comités

Le Procès-Verbal du Conseil de Surveillance en date du 20 juin 2002 tient lieu de règlement interne des comités ad hoc, précisant ses attributions, ses modalités de fonctionnement et leur composition.

NOTE 20. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

Evolution de l'activité du groupe

Après cinq années de baisse continue du chiffre d'affaires, le groupe a retrouvé le chemin de la croissance à partir de l'année 2006. Cette tendance s'est confirmée jusqu'en novembre 2008, dans l'ensemble des réseaux commerciaux. Toutefois, l'activité d'hôtellerie-restauration a été brutalement touchée par la crise économique à compter du mois d'octobre 2008.

Dans ce contexte, à la clôture de l'exercice au 31 mars 2009, le groupe affiche les performances suivantes :

L'activité de commerce spécialisé en France poursuit sa croissance globale avec une performance de +4,9%, particulièrement tirée par le volume d'affaires du réseau contrôlé (+11,6%) ;

L'activité GMS a su tirer partie des nouveaux accords signés en 2008 et de la mise en place auprès de deux enseignes majeures, du système de gestion en allôz ;

L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008, après avoir affiché une performance de +5,5% au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2008-2009 ;

L'activité sous-traitance industrielle a poursuivi le développement et la consolidation de son portefeuille de clients industriels, et enregistre une croissance de +2,6% par rapport à l'exercice antérieur.

Financement du groupe

Au 31 mars 2009, 22,2 % (contre 26,2% au 31 mars 2008) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 77,6 % (contre 73,4% au 31 mars 2008) de dettes à court terme.

Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garantis par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Afin de faire face aux besoins saisonniers de financement du groupe, et afin de conforter le groupe dans l'achèvement de son plan de relance, les principaux actionnaires ont réalisé des avances en compte courant en avril 2008, pour un montant de 3 M€ (après un apport en compte courant de 2M€ au cours du mois d'octobre 2007, suite à la crise logistique). En outre, deux des principaux banquiers du groupe avaient octroyé au cours de l'été 2008 des crédits de campagne respectivement de 1,6M€ et de 2,5M€, sans date de remboursement ferme. Cependant, l'un des banquiers concernés a demandé le remboursement de la ligne de 2,5M€ pour le 30 juin 2009 au plus tard, plaçant ainsi Guy Degrenne dans une situation de trésorerie extrêmement tendue, acceptant néanmoins d'apporter cette ligne de crédit court terme à la négociation de la consolidation de la dette bancaire du groupe comme indiqué ci-après.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinée à consolider 10M€ de dette bancaires. Une partie de cette dette consolidée ferait l'objet d'une garantie partielle apportée par OSEO dans le cadre des nouveaux dispositifs légaux dédiés aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). L'opération de consolidation serait formalisée dans le cadre d'un contrat de crédit syndiqué.

La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents décrite dans la note 8 paragraphe D et réciproquement.

Dans ces conditions, à la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée.

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

Composition des Comités

Chaque comité est composé de deux membres au moins du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée qui vient à expiration à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance appelé à statuer sur les comptes de l'exercice de nomination. Un membre d'un comité ad hoc peut être membre et/ou président des autres comités ad hoc.

Exposé de l'activité des comités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009

Comité d'Audit

Membres : Christian Haas et Philippe Choppin de Janvry.

Missions : Examiner toute question de nature financière ou comptable permettant d'apporter au Conseil de Surveillance des éléments d'analyse et d'appréciation complémentaires dans le cadre de ses réunions et décisions.

| Nombre de réunions | Comité d'Audit - Ordre du Jour (extrait) |
|--------------------|--|
| 4 | Evaluation des éléments corporels et incorporels Comptes annuels 2007-2008, du premier semestre 2008-2009. Validation des actions prioritaires du Service Audit Interne Examen des documents budgétaires Examen des risques d'activité |

Comité des Rémunérations

- Membres : Christian Haas, Bruno Montmerle.
- Missions : Proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations du ou des membres du Directoire, y compris tous avantages en nature ainsi que toutes dispositions relatives à leur retraite, examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance relative aux rémunérations du ou des membres du Directoire.
- Le Conseil de Surveillance du 7 juillet 2009 a approuvé la modification des missions du comité des rémunérations, y intégrant désormais le recrutement et les nominations des membres du Directoire.

| Nombre de réunions | Comité des Rémunérations - Ordre du Jour (extrait) |
|--------------------|--|
| 4 | Composition du Directoire |

REMUNERATIONS, AVANTAGES DE TOUTES NATURES ET TITRES DE LA SOCIETE, RELATIFS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des membres du Directoire est définie par le Comité des Rémunérations, au titre de leur contrat de travail. Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Les rémunérations salariales sont définies en fonction des usages en France pour des fonctions comparables au sein de groupes de taille similaires. Le Comité des Rémunérations est par ailleurs systématiquement conforté dans la fixation des rémunérations par un benchmark qu'il fait réaliser par un ou plusieurs cabinets de recrutement spécialisé de la place. Le cas échéant, le Comité des Rémunérations définit une rémunération variable en fonction des enjeux spécifiquement affectés à l'une ou l'autre des fonctions assumées par les membres du Directoire.

Les avantages en nature se limitent exclusivement aux véhicules de fonction, dont le niveau d'attribution est défini dans une grille applicable à l'ensemble des collaborateurs du groupe, lorsqu'ils appartiennent aux catégories d'attributaires.

Exceptionnellement, lorsque les enjeux groupe le justifient, le Comité des Rémunérations peut octroyer une rémunération différée à l'un et/ou l'autre des membres du Directoire, en particulier sous forme d'indemnités en cas de départ.

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2008-2009 ont perçu les rémunérations suivantes :

| | Président du Directoire (en fonction jusqu'au 12 février 2009) | Geoffroy ZANGHEF Membre du Directoire |
|----------------------------------|---|--|
| CAH | | |
| Salaires Fixes | 257 | 150,7 |
| Salaires Variables | - | 28,2 |
| Avantages en nature | - | 2,8 |
| Charges sociales patronales | 701,4 | 104,2 |
| Donc Rémunération supplémentaire | 0 | 3,4 |
| Prime de mobilité | 19,1 | 16,8 |
| TOTAL | 280,2 | 213,1 |

Afin d'épauler le Président du Directoire concentré sur les problématiques commerciales et marketing, la société COMIR a autorisé l'utilisation des compétences financières de son directeur financier, Thierry VILLOTTE, directement opérationnel dans la mesure où il suivait l'activité du groupe dans le cadre de sa fonction. Dans l'intérêt de l'entreprise, ce dernier a été mis à la disposition du groupe en 2003 à titre gratuit dans le cadre d'un mandat au sein du Directoire de Guy Degrenne S.A. jusqu'à la fin de l'exercice 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la mise à disposition de Thierry

VILLOTTE est facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE.

Thierry VILLOTTE, COMIR ainsi que Guy Degrenne ont acté de suspension du contrat de travail de Thierry VILLOTTE au sein de la société COMIR. Dès que les modalités pratiques seront arrêtées, Thierry VILLOTTE sera directement rémunéré par Guy Degrenne au titre de son mandat. En conséquence, le contrat de mise à disposition visé ci-dessus sera rendu caduque.

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

| | Actions | BSA |
|------------------|---------|--------|
| Stéphane ZANCHET | 10 860 | 50 000 |
| Thierry VILLOTTE | 30 150 | 50 000 |

**LISTE DES DIRIGEANTS, DES
PERSONNES ASSIMILÉES ET DES
PERSONNES QUI Y SONT
ETROITEMENT LIÉES SOUMISES AUX
OBLIGATIONS DE DECLARATION
D'OPERATION SUR LES TITRES GUY
DEGRENNE**

Dirigeants

Conseil de Surveillance

Christian HAAS – Président du Conseil de Surveillance

COMIR, représentée par Charles BAUR – Membre du Conseil de Surveillance

Philippe CHOPPIN DE JANVRY – Membre du Conseil de Surveillance

La Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Guy PAQUOT – Membre du Conseil de Surveillance

Philippe JOFFARD – Membre du Conseil de Surveillance

Bruno MONTMERLE – Membre et vice président du Conseil de Surveillance

Directoire

Patrick ROURE – Membre et Président du Directoire jusqu'au 12 novembre 2008

Stéphane ZANCHET – Membre du Directoire

Thierry VILLOTTE – Membre du Directoire, et Président du Directoire depuis le 12 novembre 2008

Le Conseil de Surveillance de Guy Degrenne s'est réuni le 12 novembre 2008. Après avoir constaté la profondeur de la refondation du groupe réalisée entre 2004 et 2007, grâce notamment à la maîtrise de ses réseaux de distribution et la part croissante du CA récurrent apporté par la sous-traitance à valeur ajoutée, le Conseil de Surveillance a souligné que Guy Degrenne doit désormais se concentrer sur sa croissance et son retour à la rentabilité. Le Conseil a relevé que Patrick ROURE n'est pas à même d'accompagner et de diriger le groupe dans la réalisation de ces objectifs. Pour y répondre, le Conseil de Surveillance a souhaité que le Directoire soit recomposé.

Il a donc renouvelé sa confiance à MM. Thierry VILLOTTE promu à la Présidence du Directoire, et Stéphane ZANCHET. Il a également lancé le recrutement d'un nouveau membre du Directoire qui sera chargé des activités commerciales et marketing, en particulier.

Dans le cadre de la cessation des fonctions de Patrick ROURE, ce dernier a assigné la société Guy Degrenne S.A., au tribunal de commerce pour révocation abusive et au conseil de prud'hommes pour licenciement sans cause réel et sérieuse. Le montant de ses demandes se monte à 2,6M€ au total. Cependant, compte tenu des éléments composant le dossier en défense de la société, Guy Degrenne n'a constaté aucune provision (hors frais d'avocats) au titre de ce contentieux estimant les demandes de Patrick ROURE totalement infondées.

Personnes assimilées

Chez Guy Degrenne, sont considérées comme « Personnes Assimilées » au sens du Règlement de l'AMF, l'ensemble des membres du Comité de Direction du Groupe.

Stéphane de BERGEN – Directeur Marketing Produits

Mireille d'HERBES – Directeur des Ressources Humaines

Philippe LASSAUX – Adjoint - Directeur Administratif & Financier

Jean-Thomas MEYER – Directeur Business Development Industrie

Hervé le Gall – Directeur Supply Chain

Dominique AUFFRET – Directeur Commercial Division Réseaux de Détail

Antoine de REMUR – Directeur Commercial Division CHR & International

Christian VAN BOXSOM – Directeur Division Couverts, et Recherche & Développement

Philippe RENELLEAU – Directeur Division Pâtisserie & Industrie

Franck CHESNEL – Responsable Comptable Groupe

Tinneke PRADIER – Responsable Consolidation et Contrôle de Gestion groupe

Samuel LONGUEMARE – Contrôleur de Gestion

Pierre Aoustin – Contrôleur de Gestion

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Se reporter à l'Annexe 1 du Document de Référence.

OPERATIONS DE COMMUNICATION FINANCIERE ET PUBLICATIONS LEGALES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Se reporter à l'Annexe 2 du Document de Référence

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le Contrôle Interne

PRESENTATION DE L'ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

La société a mis en place un dispositif de Contrôle Interne sur la base du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), intégrant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvre l'intégralité des activités du groupe et répond également aux normes actuellement en vigueur.

Objectifs du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel de Guy Degrenne, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et
- La prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de la société et du groupe, des risques d'erreurs et de fraudes.

Environnement de contrôle

Le Contrôle Interne du groupe repose sur :

- Une organisation générale fondée sur la dualité entre les directions opérationnelles, d'une part, et les directions fonctionnelles, d'autre part, ces dernières exerçant un rôle de contrôle, d'expertise et de conseil auprès des premières. Il s'agit de :
 - ✓ La Direction Financière,
 - ✓ La Direction Juridique,
 - ✓ La Direction des Systèmes d'Information,
 - ✓ La Direction des Ressources Humaines,
 - ✓ La Direction de la Qualité (certification ISO 9001).
- Des organes sociaux de contrôle spécifiques et indépendants, en l'occurrence le Comité d'Audit.

- Des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des tâches qui se traduisent dans les procédures, circuits d'approbation et outils de la société et du groupe.

ACTIVITES DE CONTROLE

Direction Financière

La Direction Financière regroupe les services fonctionnels centraux suivants :

- Comptabilité Générale et de Tiers
- Trésorerie et financement
- Contrôle de gestion
- Consolidation
- Communication financière

Dans l'analyse du dispositif du Contrôle Interne au sein de la Direction Financière, il convient de distinguer les groupes de sociétés suivants :

- *Type 1* : filiales pour lesquelles la comptabilité et le contrôle de gestion sont intégralement gérés par Guy Degrenne S.A. dans le cadre d'une convention de services. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 : Porcelaines Guy Degrenne, Distribution Guy Degrenne, Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie.
- *Type 2* : filiales qui disposent d'un service comptable et de contrôle de gestion sur site et qui reportent périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 : Siam Tableware, Alfold Porcelan.
- *Type 3* : filiales pour lesquels les comptabilités sont tenues par des cabinets comptables externes et reportent également périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 : Guy Degrenne Italia, Guy Degrenne Belgium, Guy Degrenne España.

Comptabilité

Les objectifs des Services Comptables sont les suivants :

- Garantir que les états financiers sociaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société ;

- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement ;
- Contrôler l'application des procédures de sécurité financière respectant notamment le principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs, et intégrer directement ces procédures dans les systèmes de gestion.
- De mettre en place les outils de reporting, de pilotage, et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités et aux différents types d'activité ;
- D'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliquer les causes avec les directions opérationnelles et de suivre la mise en place des mesures correctives correspondantes ;

Ces responsabilités sont assurées par :

- Le Directeur Administratif & Financier Groupe qui est en charge de :
 - ✓ La définition du référentiel comptable groupe,
 - ✓ Le contrôle des services comptables des différentes filiales,
 - ✓ La définition de la stratégie fiscale nationale, et conjointement avec la Direction Juridique, de la définition de la stratégie fiscale internationale,
 - ✓ La coordination avec les commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.
- Les services comptables de la société mère Guy Degrenne SA.
- Les équipes comptables basées à l'étranger pour les filiales Alford et Siam.

- De s'assurer de l'exactitude des données de base ;
- D'établir la planification ainsi que les budgets annuels.

Le cadre d'analyse se construit sur la base des entités juridiques existantes, puis sont consolidées au sein d'unités économiques homogènes telles que des directions commerciales ou secteurs d'activités.

Le groupe a renforcé son équipe de contrôle de gestion par l'intégration de deux nouveaux collaborateurs, experts des activités commerciales d'une part, et industrielles et supply chain d'autre part. La consolidation des compétences du service contrôle de gestion concourt à la réalisation permanente des objectifs énoncés ci-dessus.

Consolidation

Le service consolidation a pour objectifs de :

- Garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du groupe ;
- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement.

L'activité consolidation est assurée conjointement par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Consolidation.

Trésorerie et financement

La gestion des financements, des placements, du risque de change et de la sécurité des moyens de paiement est centralisée par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Comptable Groupe pour l'intégralité des filiales de type 1 et type 3. Ils sont assistés par des permanents formés à ce sujet.

Les filiales de type 2 gèrent localement la gestion du financement des opérations courantes. Dès lors qu'il s'agit d'opérations non courantes, la gestion est gérée de manière centrale par le Directeur Administratif & Financier Groupe.

Contrôle de Gestion

Le Contrôle de Gestion regroupe le contrôle de gestion « Commercial » et le contrôle de gestion « Industriel ».

Ces deux services ont pour objectifs :

Communication financière

Le Directeur Administratif & Financier Groupe, responsable de la communication financière, est le seul habilité à diffuser en interne et à l'extérieur de la société des informations financières concernant le groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs. Les principaux interlocuteurs externes sont les autorités de marché, les

investisseurs, les analystes financiers, les instituts financiers et les actionnaires individuels.

L'Adjoint au Directeur Administratif & Financier Groupe dispose d'une délégation permanente qui l'habilite à diffuser le même niveau d'information en interne et à l'extérieur du groupe.

Direction Juridique

La Direction Juridique a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle de la société et du groupe, au regard des lois et règlements en vigueur. Elle participe par ailleurs à l'évaluation des risques d'activité et à leur prévention.

En outre, la Direction Juridique assure le Directoire et le Conseil de Surveillance du strict respect de leurs obligations par les filiales et les participations, ainsi que par tous leurs mandataires sociaux, afin d'assurer le respect des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise permettant la mise en œuvre de la stratégie du groupe et la prévention des risques.

Direction Qualité – Certification ISO 9001

Ce service a pour objet d'établir les règles et étapes d'élaboration, d'approbation, de diffusion, d'application, de classement, de mise à jour et de destruction des procédures, des plans qualité et du manuel qualité dans le cadre de la certification ISO 9001 Version 2000.

La certification ISO 9001, englobe différentes procédures de réalisation, de management et de support (Exemple : les procédures opérationnelles d'achats, de ventes, ressources humaines, ...).

Chacune des procédures est clairement formalisée dans un manuel et accessible à l'intégralité du personnel, soit par affichage sur site soit par l'intranet.

Dans le cadre de cette certification, la Direction Qualité effectue périodiquement des audits internes. Elle mesure les écarts entre les dispositions prévues par le Système de Management de la Qualité et leur application. Il permet de vérifier que le système mis en place est efficace, et par conséquent apte à atteindre les objectifs définis dans la politique qualité.

En février 2009, les résultats satisfaisants de l'audit Qualité externe FAQ ont permis de reconduire la certification de la société jusqu'en 2010.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de deux membres du Conseil de Surveillance et sa mission est d'examiner toute question de nature financière ou comptable permettant d'apporter au Conseil de Surveillance des éléments d'analyse et d'appréciation complémentaires dans le cadre de ses réunions et décisions.

DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

L'objet de ce rapport est de rendre compte des principales procédures de contrôle interne mises en place par la société et le groupe. Un accent tout particulier a été porté sur les trois procédures suivantes :

- Procédure de contrôle de gestion et reporting,
- Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière,
- Procédures support.

Procédure de contrôle de gestion

Documents de reporting

- **Budget annuel.** Les responsables opérationnels assistés des contrôleurs de gestion préparent pour chaque entité un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par le Directoire au mois de novembre de chaque année.
- **Contrôle budgétaire mensuel.** Le budget annuel est mensualisé et utilisé comme base unique du contrôle budgétaire. Chaque mois, les contrôleurs de gestion valident les comptes de résultat, analysent les écarts par rapport au budget initial.
- **Tableaux de bord mensuels.** Le contrôle budgétaire diffuse un tableau de bord mensuel à chaque responsable de budget, ainsi qu'au Directoire vers J+20.

Lorsque le contrôle budgétaire identifie une dérive importante, une révision détaillée est effectuée.

Rapprochement avec les données comptables

Les données renseignées dans les systèmes comptables et le système de gestion sont issues de la même application informatique. Le bouclage mensuel des résultats de gestion avec les résultats issus de la comptabilité générale permet de contrôler la fiabilité de l'information financière.

Organisation des relations avec les filiales

Les filiales du groupe sur lesquelles un contrôle exclusif est exercé, sont d'un point de vue de gestion, pilotées et supervisées de la même manière que la société mère. Les informations qui en émanent sont communiquées au siège pour consolidation.

Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière

Outils comptables

En France, le logiciel de comptabilité gère la comptabilité générale, la comptabilité analytique, les rapprochements bancaires, ainsi que les comptabilités auxiliaires clients et fournisseurs.

Les filiales étrangères disposent de leurs propres applications.

Pour les besoins de la consolidation des comptes, les données des filiales françaises sont transférées par des interfaces, alors que les données de filiales étrangères sont intégrées manuellement dans le logiciel de consolidation.

Les droits d'accès de ces logiciels sont gérés par la direction des systèmes d'information dans le cadre de leur procédure de sécurité.

Les procédures comptables

Les procédures et l'organisation comptable du groupe sont décrites dans le manuel de consolidation notamment le calendrier mensuel ou semestriel d'arrêté de comptes. Elles sont mises à jour à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et à l'occasion de chaque arrêté de situation intermédiaire.

Mise en conformité des comptes des filiales aux normes du groupe

Le service consolidation intervient pour veiller à la conformité des informations figurants dans les comptes sociaux aux normes du groupe actuellement en vigueur en France.

Dans un souci d'amélioration de la qualité et la pertinence des informations financières remontées lors des arrêtes semestriels et annuels, le service d'audit interne a élaboré en collaboration avec le responsable consolidation un manuel et une liasse de consolidation. Les filiales étrangères communiquent leurs comptes au siège en utilisant cette liasse de consolidation, conforme aux normes du groupe et validée par les auditeurs externes. Tous les retraitements d'homogénéisation sont traités en central par le service consolidation. La liasse de consolidation intègre la

présentation, conformément aux normes IFRS, des comptes des filiales.

Prévisions de résultat et de trésorerie

Le groupe dispose d'outils de modélisation des résultats et des prévisions de trésorerie élaborés, qui ont fait l'objet d'un audit approfondi réalisé par le cabinet Ernst & Young au cours de l'exercice 2008-2009.

Relations avec les commissaires aux comptes des sociétés françaises du groupe

Outre les interventions de révision annuelles et semestrielles, les relations avec les Commissaires aux Comptes reposent essentiellement sur :

- Une réunion préalable à l'arrêté des comptes qui permet de valider les principales options comptables retenues,
- Une réunion de synthèse après l'intervention qui permet de recueillir les remarques éventuelles sur les comptes provisoires et les procédures auditées,
- Les commissaires aux comptes sont également consultés en cas de nécessité en cours d'année.

Procédures des activités de support

Direction Juridique

La Direction Juridique intervient comme service conseil auprès des entités opérationnelles du groupe, à savoir pour :

- Assister le Groupe et ses filiales françaises et étrangères dans toutes leurs opérations et appuyer les développements de l'entreprise tant en matière contractuelle que sur le plan corporate ;
- Proposer des schémas d'organisation de la fonction juridique de nature à lui permettre de développer une meilleure cohésion juridique et une rapide reconnaissance des actions de celle-ci ;
- Intervenir en défense des intérêts du groupe dans le cadre des éventuelles actions pré-contentieuses ou contentieuses.

Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de définir la politique Ressources Humaines en lien avec la stratégie du groupe. Elle gère l'administration du personnel en veillant au respect des règles de droit social. En outre, elle anime le développement des Ressources Humaines à travers notamment la gestion des emplois,

des carrières et de la formation. Enfin, la Direction des Ressources Humaines collabore au maintien du climat social et au bon déroulement des relations avec les partenaires sociaux.

Système d'Information

La sécurité des systèmes et du réseau est préservée à l'aide de technologies avancées de détection d'intrusions et de protection. La majorité des applications doivent bénéficier systématiquement de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement du service en cas de dysfonctionnement majeur.

PRINCIPALES MISES EN ŒUVRE DU CONTROLE INTERNE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Activité ciblée du Service Audit Interne au cours de l'exercice 2008- 2009

Principes généraux

Pour structurer sa fonction d'Audit Interne, le Groupe Guy Degenne a créé un service d'audit interne en janvier 2004. Les actions prioritaires sont validées annuellement par le Comité d'Audit.

L'attention du service porte en priorité sur :

- La mise à jour permanente de l'environnement de contrôle, tenant compte des évolutions des structures et du périmètre du groupe ;
- Les procédures et activités de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Pour chacun des processus un référentiel a été élaboré présentant les opérations, leurs objectifs, les risques et les dispositifs de contrôle y afférents.

Ceci a permis de construire une base de connaissances sur les risques du Groupe, en particulier financiers. Sur cette base, le guide d'auto-évaluation permet au service d'audit interne de procéder à des contrôles rapides, efficaces et homogènes.

Afin de parvenir à une base stable et homogène, le service travaille sur les cinq composantes du contrôle interne tel que définies par le COSO :

- L'environnement de contrôle : la culture de contrôle au sein de l'entreprise,

- L'évaluation des risques : l'évaluation des facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la performance de l'entreprise,
- Les activités de contrôle : les règles et procédures permettent que les décisions prises par la Direction Générale dans le cadre de la gestion des risques soient appliquées,
- L'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées en temps voulu,
- Le pilotage : processus visant à s'assurer que le contrôle interne est adéquatement conçu, efficacement appliqué et adapté à l'organisation.

La finalité de ce dispositif est d'assurer au Président du Conseil de Surveillance que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives à la fiabilité de l'information financière, sont respectées.

L'activité de contrôle doit désormais favoriser le développement des activités préventives d'une part, et renforcer le suivi du contrôle des opérations non conforme antérieurement détectées, d'autre part.

Principales réalisations

Les travaux du Service de Contrôle Interne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, ont porté sur les principales thématiques suivantes :

- **Système et Réseaux** : en matière d'infrastructure tout d'abord, le groupe a poursuivi la rénovation de la quasi-totalité de son matériel en France, dans le cadre d'un programme dont les objectifs sont les suivants : consolidation de l'architecture système réseau, haute disponibilité/plan de reprise d'activité. En matière de sécurité des systèmes, de nouvelles procédures de contrôle de gestion du parc machines utilisateurs et des conditions d'accès et d'utilisation du réseau, ont été définies et mises en œuvre tout au long de l'exercice et feront l'objet de compléments durant l'exercice 2009-2010. L'embauche d'un collaborateur spécialisé dans la rédaction et le suivi de procédures informatiques a été programmée dès le mois de mars 2009 pour rejoindre le groupe dès le début du quatrième trimestre de l'année 2009 ;
- **Système d'Information** : le groupe a initié la mise en œuvre d'un ERP (Dynamics de Microsoft), dont la première phase a démarré en août 2008 et devrait s'achever par un déploiement début 2010, sur l'ensemble du périmètre commercial (achats-approvisionnements-ventes). Ce projet a permis d'initier en parallèle la refonte des procédures de fonctionnement des services achats,

approvisionnement, service clients et des divisions commerciales ;

- **Système d'information et contrôle de gestion :** afin de sécuriser la nature et le contenu des informations utilisées par l'ensemble des divisions du groupe, ainsi que les informations le cas échéant communiquées en dehors du groupe, le service Système d'Information et la nouvelle équipe renforcée du Contrôle de Gestion ont mis en œuvre un outil de business intelligence, Business Object, dont le déploiement à l'ensemble des services internes doit être finalisé au cours de l'exercice 2009-2010 ;

- **Gestion des boutiques :** la société a procédé à l'embauche d'une collaboratrice en octobre 2008 spécialiste du logiciel professionnel de gestion des points de vente utilisés dans les boutiques, les magasins d'usine et les concessions. Afin de maîtriser l'ensemble du processus de programmation des opérations d'animation et de promotion en points de vente, chacune de ces opérations est désormais procédurée et référencée. Chacune des programmations a pour objectif de limiter ou d'éteindre les risques identifiés au cours de l'exercice 2007-2008, par exemple la non maîtrise des produits rattachés à l'opération, ou encore la non maîtrise des remises affectées à l'opération, ces éléments étant historiquement modifiables en points de vente.

- **Contrôle des filiales étrangères :** la Direction Administrative & Financière Groupe a engagé des opérations de contrôle renforcé sur ses filiales hongroise et américaine.

Ces opérations comprennent notamment le renforcement des missions de contrôle de gestion au sein et auprès de ses filiales, mais aussi le renforcement des opérations d'assistance auprès de la filiale hongroise, en matière de négociations avec les établissements bancaires locaux et en matière de reporting.

En outre, les deux partenaires du joint venture Table de France North America ont nommé l'adjoint - Directeur Administratif & Financier de Guy Degrenne en tant que contrôleur financier de la structure, et ont programmé le renforcement des compétences en matière comptable et fiscale au sein de la structure.

- **Contrôle des cessions de stocks excédentaires :** le Directoire, compte tenu de l'enjeu économique majeur que représente la réduction des stocks du groupe, a mis en place une cellule de travail dédiée, dès le mois de novembre 2008, incluant en particulier le service de contrôle interne. Les résultats économiques enregistrés sur ces opérations de cessions sont extrêmement favorables pour le

groupe sur les 6 derniers mois de l'exercice 2008-2009. Le suivi de cette activité repose sur un forecast ajusté de manière mensuelle relatif au niveau de stock cible à l'issue de la période analysée. L'évolution du niveau de stock et des actions mises en œuvre pour atteindre l'objectif budgétaire, sont présentés chaque trimestre au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

La totalité des objectifs assignés à l'exercice (qui incluaient la gestion des risques internationaux et la gestion des risques de fraude) n'a pas été atteinte.

Compte tenu des enjeux de développement du groupe dans un environnement économique défavorable, le groupe réalisera des opérations d'audit ciblées, en fonction de ses ressources disponibles, au cours de l'exercice 2009-2010.

Respect des normes

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du groupe Guy Degrenne, les collaborateurs font systématiquement remonter, pour traitement, l'ensemble des éventuelles pratiques contraires aux directives de fonctionnement interne au groupe, ou contraires aux lois et règlements applicables dans les pays des différentes implantations du groupe.

Cependant, les actions d'audit ponctuelles menées par la société ne couvrent pas tous les secteurs d'activité des entités filiales et participations.

La Direction Juridique a mis en place un audit semestriel des opérations « corporate » (secrétariat juridique) pour les filiales de type 2. L'objectif est de s'assurer, par le respect des dispositions légales et réglementaires locales des droits de l'actionnaire majoritaire (Guy Degrenne S.A.) sont respectés et que les principes de gouvernance d'entreprise édictés par les statuts sont effectivement respectés.

Fiabilité et sincérité de l'information financière

L'activité financière de la société a été orientée en priorité vers la fiabilité et l'exhaustivité de l'information financière. A ce titre, Guy Degrenne S.A. a publié en septembre 2004 son premier Document de Référence, préalable à la Note d'Opération publiée en novembre 2004, ces documents étant des indispensables à l'opération d'augmentation de capital réalisée au cours du quatrième trimestre 2004.

L'action ainsi menée depuis lors par le Directoire a sans cesse conduit à une meilleure information du Conseil de Surveillance ainsi qu'à une meilleure information des actionnaires et du marché.

Guy Degrenne dépose ainsi son Document de Référence avec visa a posteriori, depuis le 1^{er} janvier 2008.

GESTION DES RISQUES

Afin de compléter l'action du Service Audit Interne, essentiellement tournée vers la fiabilité de l'information financière, le Groupe Guy Degrenne a créé, dès le mois de septembre 2004, un groupe pluridisciplinaire de travail sur la Gestion des Risques composé d'un représentant de chaque service ou département suivant :

- Direction Financière
- Direction des Ressources Humaines
- Service d'Audit Interne
- Service Client
- Direction Industrielle
- Direction Informatique
- Direction Juridique

La gestion des risques a été définie comme la succession des phases suivantes :

- Recensement des risques auxquels le Groupe est exposé, complété par une cartographie des risques, par sous-typologie éventuelle et par territoire ;
- Traitement des risques par élimination, réduction ou externalisation. Le traitement comprend le cas échéant la ré-allocation ou le partage des risques entre la maison mère et les filiales, lorsque ces risques ne peuvent être supprimés ou externalisés ; le suivi des risques et de l'efficacité des mesures de traitement.

Les principaux risques suivants ont été identifiés et traités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 :

Risques de marché

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible. Aucun investissement en fonds propres au sein des filiales étrangères du groupe n'a été effectué en devises étrangères au cours de l'exercice 2008-2009.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stoploss »

sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Baht thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande au début de l'année 2007, conjoint avec la co-existence d'un cours du baht en Europe et d'un cours en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme en euros et en forints. Afin de profiter de l'important différentiel de taux Euribor/Bubor, Alford tire massivement en euros.

Risques de liquidité

Au 31 mars 2009, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

| En M€ | Au 31 mars 2009 | | | |
|------------------------------|-----------------|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| | Total | Dont M/T à un an au plus | Dont M/T à plus d'un an | Découvert bancaire |
| Dettes Financières | 31,0 | 2,1 | 4,8 | 2 |
| - Trésorerie | 1,1 | | | |
| = Dettes Nettes | 30,0 | | | |
| Provisions | 2,3 | | | |
| MBA | 1,8 | | | |
| Flux Trésorerie Exploitation | 4,8 | | | |

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement de la situation au 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

- Evolution de l'activité du groupe

Après cinq années de baisse continue du chiffre d'affaires, le groupe a retrouvé le chemin de la croissance à partir de l'année 2006. Cette tendance s'est confirmée jusqu'en novembre 2008, dans l'ensemble des réseaux commerciaux. Toutefois, l'activité d'hôtellerie-restauration a été brutalement touchée par la crise économique à compter du mois d'octobre 2008.

Dans ce contexte, à la clôture de l'exercice au 31 mars 2009, le groupe affiche les performances suivantes :

- L'activité de commerce spécialisé en France poursuit sa croissance globale avec une performance de +4,9%, particulièrement tirée par le volume d'affaires du réseau contrôlé (+11,6%) ;
- L'activité GMS a su tirer partie des nouveaux accords signés en 2008 et de la mise en place auprès de deux enseignes majeures, du système de gestion en alloti ;
- L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008,

après avoir affiché une performance de +5,5% au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2008-2009 ;

- L'activité sous-traitance industrielle a poursuivi le développement et la consolidation de son portefeuille de clients industriels, et enregistre une croissance de +2,6% par rapport à l'exercice antérieur.

- *Financement des groupes*

Au 31 mars 2009, 22.2 % (contre 26.2% au 31 mars 2008) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 77.8 % (contre 73.4% au 31 mars 2008) de dettes à court terme.

Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Afin de faire face aux besoins saisonniers de financement du groupe, et afin de conforter le groupe dans l'achèvement de son plan de relance, les principaux actionnaires ont réalisé des avances en compte courant en avril 2008, pour un montant de 3 M€ (après un apport en compte courant de 2 M€ au cours du mois d'octobre 2007, suite à la crise logistique). En outre, deux des principaux banquiers du groupe avaient octroyé au cours de l'été 2008 des crédits de campagne respectivement de 1.6M€ et de 2.5M€, sans date de remboursement ferme. Cependant, l'un des banquiers concernés a demandé le remboursement de la ligne de 2.5M€ pour le 30 juin 2009 au plus tard, plaçant ainsi Guy Degrenne dans une situation de trésorerie extrêmement tendue, acceptant néanmoins d'apporter cette ligne de crédit court terme à la négociation de la consolidation de la dette bancaire du groupe comme indiqué ci-après.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinée à consolider 10M€ de dette bancaires. Une partie de cette dette consolidée ferait l'objet d'une garantie partielle apportée par OSEO dans le cadre des nouveaux dispositifs légaux dédiés aux

Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). L'opération de consolidation serait formalisée dans le cadre d'un contrat de crédit syndiqué.

La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents, décrite au paragraphe 4.3.4.2 ci-avant, et réciproquement.

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2009, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

Risques Juridiques et réglementaires

Risques de contentieux

L'activité amont de développement de produits est sensible et précautionneuse eu égard aux dispositifs de propriété intellectuelle, dans ses rapports avec les créateurs externes au groupe. A cet égard, Guy Degrenne met tout en œuvre pour sécuriser ses relations juridiques avec les créateurs et s'assure du transfert effectif des créations au bénéfice du groupe.

Les contentieux gérés par la société et le groupe sont essentiellement les contentieux en demande. Le groupe Guy Degrenne fait donc de la défense de ses droits et intérêts, un axe stratégique de son développement et de sa pérennité.

Il n'existe pas à ce jour de contentieux susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe.

Dans ces activités de commercialisation, le groupe Guy Degrenne est soumis aux dispositions législatives et réglementaires en matière de concurrence et de consommation.

Autres risques juridiques

L'exercice des activités industrielles est soumis à des autorisations administratives préalables.

L'ensemble des accords de développement, de coopération commerciale et marketing, de création sont soumis à la plus grande confidentialité, et le groupe Guy Degrenne veille au strict respect de ce principe.

Risques de matières premières

Au titre de l'année 2008-2009, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru ou décliné au cours des deux derniers exercices. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Pendant l'exercice 2008-2009, le groupe a répercuté dans ses prix de vente tout ou partie des hausses ou des baisses des matières premières. Ces augmentations/diminutions ont été automatiques lorsque les contrats le prévoient, ou ont été ajustées en fonction des opportunités concurrentielles.

Risques de dépendance à l'égard du marché

Guy Degrenne n'est pas dépendant à l'égard de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement ou de procédés nouveaux de fabrication, à l'égard de tiers. L'essentiel des contrats de sous-traitance auprès des fabricants tiers par rapport au groupe intègre l'exclusivité de commercialisation pour Guy Degrenne pour le monde entier en ce qui concerne les produits dont la propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants, et lesdits contrats intègrent la licence du droit de fabriquer pour le compte de Guy Degrenne sous sa marque aux sous-traitants pour les produits dont la propriété intellectuelle appartient à Guy Degrenne.

Le groupe commercialise pour l'essentiel des produits qu'il a développés, et à de très rares occasions des produits sous licence de marques ou de dessins et modèles. Ces produits ne génèrent pas des volumes représentant une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du groupe.

Importance relative des principaux clients :

Les activités du groupe Guy Degrenne ne connaissent pas des cycles très amples souvent caractérisés par de grandes périodes d'anticipation et des contrats à long terme d'importante valeur unitaire, mais des cycles courts très réactifs à la conjoncture. En outre, sa clientèle est très diversifiée.

Risques liés aux implantations internationales du groupe

En raison du caractère international de son activité, le groupe est exposé à certains risques, notamment :

- Risques fiscaux (réglementations en matière de prix de transfert, en matière de retenues à la source, douanes...);
- Risques liés aux évolutions légales et réglementaires locales, notamment en matière de droit social, de droit des sociétés, de droit commercial et de droit de l'environnement;
- Risques liés au recouvrement des créances et aux délais de paiement. Les risques de contrepartie se situent essentiellement en Italie et en Espagne où les délais de règlement sont traditionnellement longs et, pour ce qui concerne l'Italie, où la santé financière de ses clients ne permet pas systématiquement la mise en œuvre de couverture Coface.
- Risques liés aux difficultés pour protéger voire à pallier l'absence de système de protection des créations du groupe dans certains pays;
- Risques liés à aux opérations limitées, au cours des exercices passés, de mise en œuvre des opérations d'audit interne au sein des filiales étrangères.

Le groupe n'est pas concerné par des risques d'instabilité sociale et politique connus à ce jour, en dehors des risques liés aux droits de grèves.

La société n'est pas en mesure de garantir qu'elle pourra gérer ces risques, sur lesquels elle n'a aucun contrôle, en dehors des risques liés au contrôle des filiales, ni qu'elle pourra assurer le respect de toutes les dispositions réglementaires applicables, sans encourir des dépenses supplémentaires.

Les événements intervenus en Thaïlande en 2008-2009, n'ont eu aucun impact sur l'activité de la filiale thaïlandaise Siam Tableware.

Enfin, les développements commerciaux en master franchise ne sont pas exposés au risque de change (facturation en euros), et les accords signés avec les partenaires du groupe dans ce domaine (groupes de distribution de renommée mondiale) sont intégralement validés par un cabinet d'avocats spécialisé de la place.

Risques de fraude

Face à l'émergence de menaces de fraude croissante (contrefaçon, risque d'espionnage industriel renforcé, vol, etc.), qu'elles soient internes ou externes, le groupe a décidé d'entamer un programme de Lutte Anti-Fraude. Ce programme consiste :

- À mettre en œuvre des principaux outils de prévention (Code de Bonne Conduite, Charte du Système d'Information);

- A finaliser la définition des risques de fraude théorique rattachés à chaque fonction du groupe, ainsi que des impacts possibles en matière de réputation ;
- A mettre en œuvre les outils définis ci-dessus dans le cadre prioritaire défini par le Comité d'Audit. En particulier, cela s'est traduit au cours de l'exercice, par une collaboration avec les services de police judiciaire chaque fois que cela était nécessaire dans le cadre des fraudes pré-identifiées par le groupe. Cela s'est aussi traduit par la mise en œuvre d'opérations de contrôle renforcées au sein des filiales étrangères.

Ce programme de Lutte Anti-Fraude n'a pas pour ambition de supprimer tout risque en la matière, mais d'en réduire l'occurrence.

Autres risques particuliers

La gestion sociale du groupe Guy Degrenne est empreinte de vigilance afin de limiter les risques sociaux dans l'accomplissement de son activité. Le groupe met en œuvre tous les moyens qu'il a à sa disposition pour assurer le respect des principes de l'Organisation Mondiale du Travail. La Direction des Ressources Humaines du groupe est la garante du respect de ces normes. Elle assure en outre la gestion et la prévention des risques sociaux.

Couverture des risques susceptibles d'être encourus par la société et le groupe

Les assurances sont souscrites par Guy Degrenne S.A pour l'ensemble des activités exercées en France, et localement par les filiales étrangères. La diversité des situations ne permet pas d'en détailler les plafonnements de façon significative. Guy Degrenne S.A. a en outre souscrit depuis le 1^{er} janvier 2005 une assurance chapeau au titre des risques supportés par ses filiales étrangères, non couverts par les compagnies d'assurance locale, notamment en matière d'assurance responsabilité civile et de RC des mandataires sociaux.

Le niveau des franchises est adapté aux capacités des entreprises couvertes.

En matière de responsabilité civile, la sévérité maximum des expositions étant difficile à apprécier, les niveaux assurés par Guy Degrenne S.A. et par ses filiales sont liés à la disponibilité des couvertures et à un coût économique acceptable. Compte tenu des nouveaux enjeux liés au développement de la Franchise Guy Degrenne, le groupe a souscrit depuis l'exercice 2006 une police d'assurance Responsabilité Civile spécifique.

Primes spécifiques pour les sites industriels au titre de l'année 2008-2009 :

| | |
|-------------|---------------|
| France : | 278 700 EUR |
| Thaïlande : | 514 317 THB |
| Hongrie : | 3 148 518 HUF |

Par ailleurs, la société avait initié en 2004 la mise en œuvre un plan de prévention et de réduction des risques industriels liés à l'ensemble de ses sites, et en priorité au site de Vire (Calvados - France). Ces plans sont élaborés par un groupe de travail ad hoc composé du responsable de la sécurité du site, du responsable de la gestion des risques, d'un ingénieur conseil du courtier d'assurance Verlingue et d'un ingénieur conseil de la compagnie d'assurance chez qui les capitaux sont assurés. L'objectif principal est d'établir toutes procédures de sécurité ad hoc, de pré-programmer des solutions de production industrielle alternative en cas de sinistre majeur sur le site, rendant impossible la continuité des opérations de production.

Depuis le quatrième trimestre 2005, ce plan de prévention et de réduction des risques industriels s'intègre dans un Programme de Sarvegarde et de Continuité d'Exploitation de l'ensemble des sites du groupe. Ce programme plus ambitieux recouvre, outre les risques industriels, les risques environnementaux, les risques liés aux systèmes d'information et les risques sociaux. Le groupe réuni autour de ce projet a pour objectif :

- D'identifier, indépendamment des mesures préventives et curatives existantes, l'ensemble des risques et vulnérabilités auxquels les sites sont exposés ;
- Mettre en œuvre les mesures de prévention et de traitement d'urgence en cas de survenance de crise, complémentaires aux mesures existantes ;
- Préparer toutes mesures de continuité d'exploitation en cas de crise majeure et rémanente.

Événements Récents

SOMMAIRE

| | | |
|-----|---|-----|
| 1 | Activité du groupe..... | 134 |
| 1.1 | Chiffre d'affaires à fin août 2009..... | 134 |
| 1.2 | Evolution de la rentabilité..... | 135 |
| 1.3 | Perspectives..... | 135 |
| 2 | Facteurs de risque | 136 |
| 2.1 | Risques de liquidité..... | 136 |
| 2.2 | Déclaration sur le fonds de roulement net | 140 |
| 2.3 | Risques de taux | 141 |
| 2.4 | Risques sur actions propres..... | 141 |
| 2.5 | Litiges | 141 |
| 3 | Evolution de l'actionnariat..... | 142 |
| 3.1 | Capital social..... | 142 |
| 3.2 | Capital potentiel au 31.08.2009 | 142 |
| 3.3 | Délégations issues de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 ^{er} septembre 2009 | 144 |

1 Activité du groupe

1.1 Chiffre d'affaires à fin août 2009

| en M€ | 2007-2008 | 2008/2009 | Variation |
|-----------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Commerce Spécialisé | 12,4 | 11,5 | -7,7% |
| dont réseau contrôlé | 8,7 | 8,4 | -4,0% |
| GMS | 2,0 | 1,8 | -12,9% |
| CHR & International | 10,4 | 8,0 | -23,0% |
| Arts de la table | 24,9 | 21,2 | -14,5% |
| Sous-Traitance industrielle | 9,1 | 7,5 | -18,0% |
| Total Groupe | 34,0 | 28,7 | -15,5% |

Le groupe enregistre une activité en retrait de 15.5% à 28.7 M€ sur les 5 premiers mois de l'exercice, heurté par les effets de la crise. Toutefois, les performances sont très contrastées d'un réseau à un autre :

Division Commerce Spécialisé France

- Le réseau des points de vente contrôlés, après avoir résisté aux effets négatifs de la crise jusqu'à la fin du mois de juillet, a été pénalisé par l'absence de fréquentation des consommateurs du marché retail en général au mois d'août, se traduisant par une décroissance de son activité sur ce seul mois de -15.5% par rapport à l'année passée ;
- Les détaillants multi-marques continuent de pâtir de l'impact de la crise économique, en particulier sur les zones de chalandise les plus touchées, tandis que les corners en grands magasins affichent une meilleure résistance au mois d'août limitant le recul du volume d'activité traité avec le groupe à environ 4%.

Division GMS

La division GMS affiche un recul d'environ 0.3 M€ par rapport à l'exercice passé, s'expliquant par un recul brutal du niveau de revente dans les secteurs « bazar » des grandes surfaces sur les premiers mois de l'exercice, et par le retard pris par l'un des principaux clients du groupe dans le déploiement de son nouvel outil de réassort automatique.

Division CHR & International

L'activité CHR France confirme un début de reprise de son activité avec ses principaux distributeurs, alors que l'activité de prescription marque le pas et l'activité CHR Export n'a pas encore manifesté de signes de reprise tangible au cours de la période écoulée. Le retail export reste essentiellement portée par l'activité des points de vente ouverts en master franchise, ou en corners au concept, désormais au nombre de 20 essentiellement sur les zones émergentes à fort potentiel de croissance.

Division Sous-Traitance Industrielle

L'activité de sous-traitance industrielle affiche une activité supérieure au budget au cours des mois de juillet et août 2009. L'activité globale reste néanmoins sensiblement inférieure à celle de l'exercice passé, fortement impacté par les mesures de décroissance forte des stocks prises par certains des principaux clients donneurs d'ordre.

1.2 Evolution de la rentabilité

La marge brute consolidée ressort en progression d'environ un point par rapport à celle de l'exercice passé. Cette performance se conjugue avec l'abaissement continu et massif du point mort mis en œuvre depuis octobre 2008. Ainsi, les comptes analytiques trimestriels au 30 juin 2009, non audités, font apparaître un résultat opérationnel courant comparable à celui enregistré au 30 juin 2008, malgré une baisse de 18,3% du chiffre d'affaires sur cette période.

1.3 Perspectives

Dans un environnement économique défavorable, Guy Degrenne a poursuivi la mise en œuvre de son plan de rigueur :

- Concentrer ses ressources sur le développement de l'activité ;
- Maîtriser les coûts en conservant un outil prêt à accompagner un éventuel rebond ;
- Maîtriser strictement les stocks du groupe ;
- Sélectionner les investissements ;
- Capitaliser sur les forces du groupe pour sortir de la crise.

Par ailleurs, Guy Degrenne a considérablement accéléré le rythme de développement de la franchise en France, la marque Guy Degrenne et son activité retail étant perçues comme des valeurs refuge par les investisseurs. Ainsi, le groupe estime être en mesure de signer au moins 6 contrats de franchise contre 4 initialement prévus avant la clôture de l'exercice, l'ensemble des points de vente prévus par ces contrats étant exclusivement positionnés au sein de zones de chalandises à très fort potentiel pour la marque.

L'édition du mois de septembre du Salon international Maison & Objet, dédié à la décoration et aux arts de la table, a été l'occasion pour le groupe de présenter au marché ses nouvelles collections, et en particulier sa nouvelle offre de verrerie à la marque, ainsi que la présentation d'un nouveau matériau, le grès, venant compléter les collections de vaisselle et d'accessoires et renforcer la pertinence de la marque sur ce segment de marché. L'ensemble de la profession a salué à cette occasion la poursuite des innovations et de la création par le groupe Guy Degrenne.

2 Facteurs de risque

2.1 Risques de liquidité

Au 31 août 2009, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

| En M€ | Au 31 août 2009 | | | | Au 31 mars 2009 | | | | Au 31 mars 2008 | | | |
|------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|
| | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire |
| Dettes Financières (1) | 28,2 | 1,9 | 4,0 | 22,3 | 31,0 | 2,1 | 4,8 | 24,1 | 30,1 | 2,2 | 5,7 | 22,1 |
| - Trésorerie (1) | 0,1 | | | | 1,1 | | | | 1,0 | | | |
| = Dettes Nettes | 28,1 | | | | 30,0 | | | | 29,1 | | | |

- Financement du groupe

Au 31 août 2009, 20.2% (contre 22.2% au 31 mars 2009) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 79.84% (contre 77.8% au 31 mars 2009) de dettes à court terme.

Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants ou trigger event) mais sont garantis par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants ou trigger event).

Afin de faire face au besoins saisonniers de financement du groupe, et afin de conforter le groupe dans l'achèvement de son plan de relance, les principaux actionnaires ont réalisé des avances en compte courant en avril 2008, pour un montant de 3 M€ (après un apport en compte courant de 2 M€ au cours du mois d'octobre 2007, suite à la crise logistique). En outre, deux des principaux banquiers du groupe avaient octroyé au cours de l'été 2008 des crédits de campagne respectivement de 1.6M€ et de 2.5M€, sans date de remboursement ferme. Cependant, l'un des banquiers concernés a demandé le remboursement de la ligne de 2.5M€ pour le 30 juin 2009 au plus tard, plaçant ainsi Guy Degrenne dans une situation de trésorerie extrêmement tendue, acceptant néanmoins d'apporter cette ligne de crédit court terme à la négociation de la consolidation de la dette bancaire du groupe comme indiqué ci-après.

Afin de consolider sa dette bancaire court terme en dette bancaire moyen terme, la société a initié, à la date de clôture des comptes, une négociation avec ses trois principaux banquiers, destinées à consolider 10M€ de dette bancaires. Une partie de cette dette consolidée ferait l'objet d'une garantie partielle apportée par OSEO dans le cadre des nouveaux dispositifs légaux dédiés aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). L'opération de consolidation serait formalisée dans le cadre d'un contrat de crédit syndiqué.

La concrétisation de cette consolidation de dette est conditionnée à la réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux permanents, décrite dans la Note d'Opération, et réciproquement.

Dans ces conditions, il existait une relation circulaire entre les deux opérations. Elle s'est réglée matériellement de la façon suivante :

- Les comités de crédit des trois principaux banquiers du groupe ont donné leur accord à la conclusion d'un contrat de pool bancaire a été signé sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capitaux propres de 10M€, dont 5M€ de new cash. Cette condition suspensive peut être effectivement levée, et donc la consolidation des lignes peut constituer un engagement irrévocable des banques du pool dès lors que les événements suivants sont réalisés : (i) tout d'abord

le vote des résolutions portant délégation pour augmentation des capitaux propres présentées à l'assemblée générale du 1er septembre 2009, (ii) ensuite le constat de l'utilisation de la délégation par le directoire sous la forme d'un PV de Directoire et d'un PV du Conseil de Surveillance, portant la forme de l'émission de l'ORA telle que visée à la note d'opération jointe en annexe aux présentes (iii) et enfin l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le Prospectus. Or :

- L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2009, a délégué au Directoire tous pouvoirs, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, permettant la réalisation d'une augmentation des capitaux propres de 10M€ dont 5M€ de new cash ;
 - Le Directoire, dans sa réunion du 1^{er} septembre 2009, a fait usage de sa délégation au titre de la résolution n°8 votée en assemblée, présentant au Conseil de Surveillance la réalisation de l'opération suivante :
 - Emission de 2 ORA pour 3 actions anciennes ;
 - Emission de 2 actions nouvelles en remboursement de 1 ORA ;
 - Montant des frais d'émission : environ 600 k€ ;
 - Prix d'émission : 4.12 € ;
 - Montant global de l'émission : 10.66M€, dont 5.4M€ issus de la conversion des comptes courants d'actionnaires intérêts compris, et 5.2M€ en new cash.
 - Pour le détail et les risques liés à cette émission, le lecteur doit se reporter à la Note d'Opération.
 - Le Conseil de Surveillance a autorisé l'émission visée ci-dessus et détaillée dans la Note d'Opération.
 - Le visa de l'AMF a été délivré.
- Le Directoire et le Conseil de Surveillance ont utilisé la délégation donnée par l'assemblée générale des actionnaires pour décider de l'émission d'une ORA telle que visée à la Note d'Opération, dès lors que le contrat de consolidation de dette bancaire avec le pool était signé avec les conditions suspensives visées ci-dessus.
- Dans ces conditions, l'engagement de Soparcif est en mesure d'être exécuté, garantissant le placement de l'intégralité de l'émission de l'ORA.

A la date d'obtention du visa, aucune ligne bancaire n'est dénoncée. Le Directoire considère que la continuité du groupe n'est pas compromise. Au global, l'impact de l'émission de l'ORA et de la restructuration de la dette financière sur le bilan du groupe, est présenté dans le tableau ci-dessous :

| Dettes financières courantes et non courantes (en m€) | 31/03/2008 | 31/03/2009 | Impact émission ORA | Impact restructuration dette bancaire | Dettes 31/03/2009 pro forma post opérations |
|---|------------|------------|---------------------|---------------------------------------|---|
| Autres emprunts obligataires | | | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 20,0 | 18,2 | -5,2 | -5,2 | 7,1 |
| Emprunts issus des crédits bancaires | | | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | | |
| Avances conditionnées | | | | | |
| Crédit de campagne | 4,1 | 4,1 | | -4,1 | |
| Dettes financières courantes | 24,1 | 22,3 | -5,2 | -10,0 | 7,1 |
| Autres emprunts obligataires | | | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3,2 | 2,3 | 0,0 | 0,0 | 2,3 |
| Emprunts issus des crédits bancaires | 3,7 | 3,6 | | | 3,6 |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | | |
| Avances conditionnées | | | | | |
| Restructuration de la dette moyen terme | | | | 10,0 | 10,0 |
| Dettes financières non courantes | 6,9 | 5,9 | 0,0 | 10,0 | 15,9 |
| Trésorerie | 1,1 | 0,1 | | | 0,7 |
| Dettes financières nettes | 30,0 | 28,1 | -6,2 | 0,0 | 23,3 |

| Comptes courants (classés en "Autres dettes") (en m€) | 31/03/2008 | 31/03/2009 | Impact émission ORA sur comptes courants | 31/03/2009 pro forma |
|---|------------|------------|--|----------------------|
| Cartier | 2,9 | 2,9 | -2,9 | 0,0 |
| Museoetiek b.v. | 1,3 | 1,3 | -1,3 | 0,0 |
| Compagnie du Bois Sauvage | 0,7 | 0,2 | -0,6 | 0,0 |
| Thomas Richter | 0,2 | 0,2 | -0,2 | 0,0 |
| Soparif | 0,2 | 0,2 | -0,2 | 0,0 |
| Total des comptes courants | 5,3 | 4,4 | -4,4 | 0,0 |

| Capitaux propres consolidés (en m€) | 31/03/2008 | Impact émission ORA | 31/03/2009 pro forma * |
|-------------------------------------|------------|---------------------|------------------------|
| Capitaux propres | 42,0 | 10,6 | 52,6 |

* Le montant des capitaux propres pro forma au 31/03/2009 est égal au montant des capitaux propres au 31/03/2008 plus la variation issue de l'émission des ORA. Aucun autre compte pro forma n'a été établi au titre du 31/03/2009 tenant compte de l'actif

| Dettes financières courantes et non courantes (en m€) | 31/03/2008 | 31/03/2009 | Impact émission ORA | Impact restructuration dette bancaire | Dettes 31/03/2009 pro forma post opérations |
|---|------------|------------|---------------------|---------------------------------------|---|
| Autres emprunts obligataires | | | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 20,0 | 18,2 | -5,2 | -5,2 | 7,1 |
| Emprunts issus des crédits bancaires | | | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | | |
| Avances conditionnées | | | | | |
| Crédit de campagne | 4,1 | 4,1 | | -4,1 | |
| Dettes financières courantes | 24,1 | 22,3 | -5,2 | -10,0 | 7,1 |
| Comptes courants (classés en "Autres dettes") | 5,3 | 4,4 | -4,4 | | 0,0 |
| Autres emprunts obligataires | | | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3,2 | 2,3 | 0,0 | 0,0 | 2,3 |
| Emprunts issus des crédits bancaires | 3,7 | 3,6 | | | 3,6 |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | | |
| Avances conditionnées | | | | | |
| Restructuration de la dette moyen terme | | | | 10,0 | 10,0 |
| Dettes financières non courantes | 6,9 | 5,9 | 0,0 | 10,0 | 15,9 |
| Trésorerie | 1,1 | 0,1 | | | 0,7 |
| Dettes financières nettes | 35,3 | 33,5 | -10,6 | 0,0 | 22,3 |
| * comptes courants classés en "autres dettes" | | | | | |

- Contrat de pool bancaire

La société a obtenu l'accord du comité de crédit de ses trois principaux banquiers (LCL, Société Générale, CIC) à la conclusion d'un contrat de pool bancaire destiné à restructurer une partie de la dette consolidée du groupe, par la consolidation de 10M€ de dettes courts termes, dont 2,5M€ de crédits de campagne échus et donc le remboursement était exigé.

| En milliers d'euros | 31 août 2009 ⁽¹⁾ |
|--|-----------------------------|
| 1. Capitaux propres et endettement | |
| Total de la dette courante | 22 261 |
| - faisant l'objet de garanties | 8 480 |
| - faisant l'objet de nantissements | 8 060 |
| - Locations financements sur biens immobiliers & mobiliers | - |
| - sans garantie ni nantissement | 5 721 |
| Total de la dette non courante | 5 947 |
| - faisant l'objet de garanties | - |
| - faisant l'objet de nantissements | 2 354 |
| - Locations financements sur biens immobiliers & mobiliers | 3 593 |
| - sans garantie ni nantissement | - |
| Capitaux propres part du groupe ⁽¹⁾ | 42 047 |
| - Capital social et primes ⁽²⁾ | 41 831 |
| - Réserve légale | 216 |
| - Autres réserves | - |
| Intérêts minoritaires | 3 |
| 2. Analyse de l'endettement financier net | |
| A. Trésorerie | 0,1 |
| B. Équivalents de trésorerie | - |
| C. Titres de placement | - |
| D. Liquidités (A) + (B) + (C) | 0,1 |
| E. Créances financières à court terme | - |
| F. Dettes bancaires à court terme | 22,3 |
| G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme | 4 |
| H. Autres dettes financières à court terme | - |
| I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H) | 26,3 |
| J. Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D) | 26,2 |
| K. Emprunts bancaires à plus d'un an | 1,9 |
| L. Obligations émises | - |
| M. Autres emprunts à plus d'un an | - |
| N. Endettement financier net à moyen et long terme (K)+(L)+(M) | 1,9 |
| P. Endettement financier net (J) + (N) | 28,1 |

(1) le montant des capitaux propres présenté est celui arrêté au 31/03/2009 dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés du groupe Guy Degenne, l'endettement présenté ci-dessus est arrêté au 31/08/2009.

(2) y compris le résultat net part du groupe au 31/03/2009 de 3 995k€

L'endettement financier net est présenté hors comptes courants, le montant desquels s'établit à 5,4 M€ au 31/08/2009

2.2 Déclaration sur le fonds de roulement net

Au 31 mars 2009, le cash-flow libre de la Société est supérieur aux prévisions établies en début d'exercice. L'endettement net de la société est en baisse par rapport au 30 septembre 2008 en raison de la forte réduction du niveau des stocks et des mesures drastiques prises en matière d'abaissement du point mort.

Au 31 août 2009, l'endettement net de la Société a baissé de 1.8 M€ par rapport à la clôture au 31 mars 2009, malgré le pic de saisonnalité historique d'approvisionnement pour les opérations de fin d'année, et malgré le faible poids du chiffre d'affaire du 2^{ème} trimestre civil dans le chiffre global de l'exercice, renforcé de façon conjoncturelle par l'effet de la crise économique.

La société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du groupe, avant réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux propres, serait insuffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois, l'un des principaux banquiers du groupe ayant indiqué ne pas reconduire une ligne de crédit de campagne d'un montant de 2.5M€ pour le cas où cette opération ne serait pas réalisée. Dans une telle circonstance, l'insuffisance de trésorerie du groupe se monterait à 2.5M€, correspondant au montant du remboursement d'une partie des crédits de campagne, sous réserve que la non réalisation de l'augmentation des capitaux propres n'entraîne pas de demandes complémentaires de même nature par d'autres banquiers du groupe, de telles demandes étant inconnues à ce jour.

Si aucune augmentation des capitaux propres de la Société n'était réalisée, l'environnement économique et financier exposerait la société à un risque de perte de confiance de ses principaux partenaires (banquiers, assureurs crédit, clients, fournisseurs) ce qui remettrait en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

Les principaux banquiers du groupe ont donné leur accord pour mettre en place un crédit moyen terme de 10M€, par consolidation en particulier des crédits de campagne (4.1M€) dont le remboursement partiel est demandé (2.5M€).

La mise en place de ce crédit moyen terme sera réalisée sous condition suspensive de l'augmentation des capitaux propres du groupe.

Par conséquent, la Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du groupe, après réalisation de l'opération d'augmentation des capitaux propres objet de la présente note, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa sur le présent Prospectus.

2.3 Risques de taux

- Montant de la dette à taux fixe : 0.9M€
- Montant de la dette à taux variable : 30.1M€
- Couverture de taux mise en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 :
 - o montant total couvert 12M€, dont :
 - options : baisse à 3.85% et à la hausse à 4.35% (2M€)
 - options : baisse à 3.10% et à la hausse à 3.80% (2M€)
 - swap traditionnel : garantis 4.18% / 3.70% / 4.00% / 3.40% (8M€)
 - o impact sur le compte de résultat des couvertures mises en œuvre : gain de 21.6k€

2.4 Risques sur actions propres

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Guy Degrenne est amenée à intervenir sur son propre titre, dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, Guy Degrenne a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.).

En dehors du programme de rachat d'actions, la société n'intervient pas sur les actions émises par Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne dispose d'aucun placement financier sous la forme de SICAV, d'OPCVM ou équivalent.

2.5 Litiges

En complément des informations fournies dans le Document de Référence déposé le 14 novembre 2008, du Rapport de Gestion, de l'annexe aux comptes sociaux et consolidés, du rapport sur la gouvernance et les risques, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, il est indiqué au marché qu'il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets négatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, autre que ceux décrits aux pages 4, 5, 96, 120, et 129 de l'Actualisation du Document de Référence.

3 Evolution de l'actionariat

Aucune évolution de l'actionariat n'est à constater depuis la clôture des comptes de l'exercice au 31 mars 2009. A titre, de rappel, l'actionariat de la société se répartit de la manière suivante :

3.1 Capital social

Composition du capital social au 30.06.2009

| | |
|---|---------------------|
| Nombre d'actions souscrites | 3 853 032 |
| Valeur nominale actions | 4,00 € |
| Nombre autres instruments financiers souscrits | 0 |
| Valeur nominale autres instruments financiers souscrits | 0 |
| Capital souscrit | 15 412 128 € |
| Capital souscrit libéré | 15 412 128 € |
| Actions non encore libérées | 0 |
| Autres instruments financiers non encore libérés | 0 |
| Capital souscrit restant à libérer | 0 |

Il n'existe pas de capital autorisé non émis ni d'engagement d'augmentation de capital.

3.2 Capital potentiel au 31.08.2009

Options de souscription d'actions

Il n'existe plus aucun plan de souscription d'actions au 31 août 2009.

Bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2006 a autorisé un programme d'attribution de 350 000 bons de souscription d'actions destiné à fidéliser et motiver le management.

Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables :

- Dans le cours normal de l'entreprise, sous les conditions cumulatives suivantes :
 - capitaux propres à la date d'exercice au moins égaux à ceux du 31 décembre 2005 (après neutralisation des augmentations de capital et versement d'éventuels dividendes),
 - chiffre d'affaires des 12 mois précédant la date d'exercice supérieur de 20 % à celui de deux ans plus tôt (exercice partiel entre 15 et 20 %),
 - cash-flow de l'activité des 24 derniers mois supérieur à 18 M€ (exercice partiel entre 15 et 18 M€),
- En cas d'offre publique sur le capital de Guy Degrenne, approuvée par le Conseil de Surveillance.

Au 31 mars 2009, il restait 166 000 bons de souscriptions attribués.

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions est liée à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison

mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attributions, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

A date, les conditions d'exercice ne sont pas remplies, ne permettant pas aux bénéficiaires d'exercer leurs bons de souscription d'actions.

Autres éléments de capital potentiel

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers donnant accès au capital, à warrant ou autres.

Variation du capital social

| Année | Capital Social | Variation | Nombre Actions |
|-------|----------------|-------------|----------------|
| 2006 | 15.376.792 € | 1.163.936 € | 3.844.198 |
| 2007 | 15 412 128 € | 35 336 € | 3 853 032 |
| 2008 | 15 412 128 € | 0 € | 3 853 032 |
| 2009 | 15 412 128 € | 0 € | 3 853 032 |

Répartition actuelle des droits de vote

Nombre total de droits de vote : 5 886 580
(dernière mise à jour le 6 octobre 2009)

Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

| | Total Actions | | Total DDV | |
|---------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Berndorf AG | 198 269 | 5,15% | 198 269 | 3,34% |
| Compagnie du Bois Sauvage | 379 609 | 9,85% | 379 609 | 6,40% |
| Comir | 1 499 788 | 38,92% | 2 509 500 | 42,32% |
| ISFE b.v. | 375 761 | 9,75% | 751 522 | 12,67% |
| Moussefork b.v. | 674 249 | 17,60% | 1 295 073 | 21,84% |
| Autres | 728 356 | 18,83% | 793 943 | 13,43% |
| TOTAL | 3 853 032 | 100,00% | 5 927 916 | 100,00% |

Pourcentages de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance de Guy Degrenne

(Mise à jour le 6 octobre 2009) :

| | Total Actions | | Total DDV | |
|---------------------------|---------------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Berndorf AG | 198 269 | 5,150% | 198 269 | 3,340% |
| Compagnie du Bois Sauvage | 379 609 | 9,850% | 379 609 | 6,400% |
| Comir | 1 499 788 | 38,920% | 2 509 500 | 42,320% |
| ISFE b.v. | 375 761 | 9,750% | 751 522 | 12,670% |
| Moussefork b.v. | 674 249 | 17,500% | 1 295 073 | 21,840% |
| SOPARCOF | 82 414 | 2,139% | 93 081 | 1,570% |
| Philippe JOFFARD | 100 | 0,003% | 100 | 0,002% |
| Philippe CHOPIN de JANVRY | 400 | 0,010% | 400 | 0,007% |
| Bruno MONTEMERLE | 100 | 0,003% | 100 | 0,002% |

Il est indiqué qu'il n'existe aucune personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce ou peut exercer un contrôle sur Guy Degrenne.

Il est indiqué que l'émetteur ne fait pas partie d'un groupe d'entreprises.

Pourcentages de capital et de droits de vote inscrits au nominatif détenus par le personnel directement ou par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif spécialisés

Nombre total de droits de vote : 15 514

Pourcentage de droits de vote : 0,4 %

Nombre d'actionnaires salariés : 102

3.3 Délégations issues de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2009

HUITIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'obligations remboursables en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux statuts de la Société, l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles (« ORA »), en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription de ces obligations sera opérée en numéraire y compris par compensation de créances.

2/ décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation est fixé à trente millions d'euros (30.000.000 €);
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- le montant nominal maximum des ORA émises en vertu de la présente résolution est fixé à trente millions d'euros (30.000.000) ;

Ces montants s'imputeront sur les plafonds prévus à la 18^{ème} résolution de la présente assemblée.

3/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

4/ en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux ;

- décide que le Directoire aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- décide que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs d'ORA, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit à terme ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission réalisée en vertu de la présente délégation, le Directoire pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter ladite émission au montant des souscriptions recueillies ;
 - répartir librement tout ou partie des ORA n'ayant pas été souscrites ;
 - offrir au public tout ou partie des ORA sur le marché français ;
- décide qu'aucun intérêt périodique ne sera versé en rémunération des ORA qui seraient émises.
- décide que le nombre d'actions qui sera attribué en remboursement des obligations ainsi émises sera fixé par le Directoire lors de l'émission des ORA sur la base du cours de bourse au moment de l'émission et compte tenu de la valeur nominale des actions.
- décide que les ORA qui seront émises ne pourront être remboursées en espèces par anticipation en cas de jugement d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société.

5/ décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider, dans les limites fixées par la présente délégation, les caractéristiques et modalités de l'émission des ORA notamment leur prix d'émission et leur ratio de remboursement ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces ORA en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- prévoir les cas éventuels de remboursement anticipé des ORA, notamment le remboursement au gré des porteurs en cas d'offre publique, et leurs modalités de mise en œuvre ;
- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui résulteront du remboursement des ORA et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes, notamment conclure toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des valeurs mobilières qui seront émises ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés ;

6/ dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation, le Directoire en rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicables.

NEUVIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société COMIR, d'obligations remboursables en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux

comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L.225-138 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la Société, l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles («ORA»), en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription de ces obligations sera opérée par compensation de créances.

2/ décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation est fixé à six millions quatre cent mille (6 400 000) d'euros;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs d'ORA;
- le montant nominal maximum des ORA émises en vertu de la présente résolution est fixé à six millions quatre cent mille (6 400 000) euros;

Ces montants s'imputeront sur les plafonds prévus à la 18ème résolution de la présente assemblée.

3/ décide, en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à la souscription des ORA, au profit de la société Comir, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 27 avenue Étienne Auclibert, 60305 Senlis, inscrite au RCS de Senlis sous le numéro B 349 015 669.

4/ fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation

5/ en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- décide que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit du porteur d'ORA, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit à terme ;
- décide qu'aucun intérêt périodique ne sera versé en rémunération des ORA qui seraient émises.
- décide que le nombre d'actions qui sera attribué en remboursement des obligations ainsi émises sera fixé par le Directoire lors de l'émission des ORA sur la base du cours de bourse au moment de l'émission et compte tenu de la valeur nominale des actions.
- décide que la présente délégation devra être utilisée simultanément à la délégation consentie à la 8ème résolution et qu'à l'exception des modalités de souscription, les caractéristiques et modalités des ORA émises en vertu de la présente délégation seront identiques à celles des ORA émises en vertu de ladite 8ème résolution, en ce compris leur prix d'émission ainsi que le ratio de remboursement ; ces ORA seront en conséquence assimilables aux ORA qui seraient émises en vertu de la 8ème résolution ci-dessus.
- décide que les ORA qui seront émises ne pourront être remboursées en espèces par anticipation en cas de jugement d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société.

6/ décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider, dans les limites fixées par la présente délégation, les caractéristiques et modalités de l'émission des ORA notamment leur prix d'émission et leur ratio de remboursement;

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- prévoir les cas éventuels de remboursement anticipé des ORA, notamment le remboursement au gré des porteurs en cas d'offre publique, et leurs modalités de mise en œuvre ;
- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui résulteront du remboursement des ORA et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes, notamment conclure toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des valeurs mobilières qui seront émises ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés ;

7/ dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation, le Directoire en rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicables.

DIXIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société MOUSSEFORK b.v, d'obligations remboursables en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L.225-138 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la Société, l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles («ORA»), en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription de ces obligations sera opérée par compensation de créances.

2/ décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation est fixé à trois millions (3 000 000) euros;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs d'ORA;
- le montant nominal maximum des ORA émises en vertu de la présente résolution est fixé à un trois millions (3 000 000) euros;

Ces montants s'imputeront sur les plafonds prévus à la 18^{ème} résolution de la présente assemblée.

3/ décide, en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à la souscription des ORA, au profit de la société Moussefork b.v, b.v. de droit néerlandais, ayant son siège social à Bourhaavelaan 22, 2713 HX Zoetermeer (Pays Bas).

4/ fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

5/ décide que les dispositions des paragraphes 5 à 7 de la 9ème résolution qui précède seront applicables mutatis mutandis aux ORA émis en application de la présente résolution.

ONZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE, d'obligations remboursables en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L.225-138 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la Société, l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles («ORA»), en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription de ces obligations sera opérée par compensation de créances.

2/ décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation est fixé à un million six cent mille (1 600 000) euros;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs d'ORA;
- le montant nominal maximum des ORA émises en vertu de la présente résolution est fixé à un million six cent mille (1 600 000) euros;

Ces montants s'imputeront sur les plafonds prévus à la 18ème résolution de la présente assemblée.

3/ décide, en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à la souscription des ORA, au profit de la société Compagnie du Bois Sauvage, société de droit belge Société, ayant son siège social au 17 rue du Bois Sauvage à Bruxelles (Belgique).

4/ fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

5/ décide que les dispositions des paragraphes 5 à 7 de la 9ème résolution qui précède seront applicables mutatis mutandis aux ORA émis en application de la présente résolution.

DOUZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Thomas RIEKER, d'obligations remboursables en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L.225-138 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la Société, l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles («ORA»), en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription de ces obligations sera opérée par compensation de créances.

2/ décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation est fixé à un trois cent quarante mille (340 000) euros;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs d'ORA;
- le montant nominal maximum des ORA émises en vertu de la présente résolution est fixé à trois cent quarante mille (340 000) euros;

Ces montants s'imputeront sur les plafonds prévus à la 18ème résolution de la présente assemblée.

3/ décide, en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à la souscription des ORA, au profit de Monsieur Thomas RIEKBER, citoyen autrichien, domicilié à Leobersdorf strasse 26 à A256 Berndorf (Autriche).

4/ fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

5/ décide que les dispositions des paragraphes 5 à 7 de la 9ème résolution qui précède seront applicables mutatis mutandis aux ORA émis en application de la présente résolution.

TREIZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société SOPARCIF, d'obligations remboursables en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L225-138 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux statuts de la Société, l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles («ORA »), en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription de ces obligations sera opérée par compensation de créances.

2/ décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation est fixé à six cent mille (600 000) euros;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs d'ORA;
- le montant nominal maximum des ORA émises en vertu de la présente résolution est fixé à trois cent mille (300 000) euros ;

Ces montants s'imputeront sur les plafonds prévus à la 18ème résolution de la présente assemblée.

3/ décide, en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à la souscription des ORA, au profit de la société SOPARCIF, Société par Actions Simplifiée au capital de quatre millions trois cent quarante trois mille six cent soixante quatre (4 343

664) euros, ayant son siège social au 1 rue de la Faisanderie à Paris (75116), immatriculée sous le numéro de R.C.S. B 317 495 026.

4/ fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

5/ décide que les dispositions des paragraphes 5 à 7 de la 9ème résolution qui précède seront applicables mutatis mutandis aux ORA émis en application de la présente résolution.

QUATORZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux statuts de la Société, l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, y compris par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;

2/ décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à trente millions d'euros (30.000.000 €) ;

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances émises en vertu de la présente résolution est fixé à trente millions d'euros (30.000.000) ;

Ces montants s'imputeront sur les plafonds prévus à la 18ème résolution des présentes.

3/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

4/ en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux ;

- décide que le Directoire aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;

- décide que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit

préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;

- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que, en cas d'émission d'actions, celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres émis sur le fondement de la présente résolution (commentaire : l'idée est de couvrir non seulement les actions, les valeurs mobilières donnant accès au capital mais aussi les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance) dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrits ;
- offrir au public tout ou partie titres émis sur le fondement de la présente résolution non souscrits, sur le marché français ;

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées, le cas échéant, par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le Directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;

5/ décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'émission des titres émis sur le fondement de la présente résolution et déterminer la nature de ces titres ;

- décider le montant de l'émission des titres émis sur le fondement de la présente résolution, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

- déterminer les dates et modalités de l'émission des titres émis sur le fondement de la présente résolution et leurs caractéristiques ;

- décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant, de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir qu'en cas d'émission d'obligations remboursables en actions, les intérêts pourront être intégrés au principal par le mécanisme de la novation et être rémunérés en actions au même titre que le principal, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (en ce compris la possibilité de remboursement par remise d'actifs de la Société et les cas de remboursement anticipé, notamment en cas d'offre publique) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances, ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre immédiatement ou à terme ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou à l'attribution de titres de créance et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;

- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter, sur le marché ou hors marché ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes, notamment conclure toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres qui seront émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés ;

6/ la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;

7/ dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation, le Directoire en rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicables.

QUINZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-148 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve des dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux statuts de la Société, l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, y compris par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;

2/ décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à trente millions d'euros (30.000.000 €) ;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances émises en vertu de la présente résolution est fixé à trente millions d'euros (30.000.000) ;

Ces montants s'imputeront sur les plafonds prévus à la 18ème résolution de la présente assemblée.

3/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire en application de l'article L. 225-135, 2ème alinéa, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public ;

5/ décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée en cas d'émission d'actions ;

6/ décide que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse, par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

7/ décide que, conformément à l'article L. 225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;
- la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital, se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation ou de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum défini au premier alinéa du présent paragraphe ;

8/ décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'émission des titres émis sur le fondement de la présente résolution et déterminer la nature de ces titres ;
- décider le montant de l'émission des titres émis sur le fondement de la présente résolution, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

- déterminer les dates et modalités de l'émission des titres émis sur le fondement de la présente résolution et leurs caractéristiques ;

- décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir qu'en cas d'émission d'obligations remboursables en actions, les intérêts pourront être intégrés au principal par le mécanisme de la novation et être rémunérés en actions au même titre que le principal, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ((en ce compris la possibilité de remboursement par remise d'actifs de la Société et les cas de remboursement anticipé, notamment en cas d'offre publique) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances, ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre immédiatement ou à terme ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou à l'attribution de titres de créance et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;

- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter, sur le marché ou hors marché ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- en cas d'émission de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE), arrêter la liste des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en numéraire à verser et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre soit d'une OPE ou de toute autre forme d'offre publique conformément à la loi et à la réglementation applicables;

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

- d'une manière générale, prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes, notamment conclure toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres qui seront émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés ;

9/ la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à une émission sans droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;

10/ dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation, le Directoire en rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicables.

SEIZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée à des catégories de bénéficiaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L.225-138 et L. 228-92 :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve des dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux statuts de la Société, l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une telle émission étant réservée aux personnes répondant à la catégorie de personne définie ci-dessous.

2/ décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à deux (2) millions d'euros ;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances émises en vertu de la présente résolution est fixé à deux (2) millions d'euros ;

Ces montants s'imputeront sur les plafonds globaux fixés par la 18ème résolution de la présente Assemblée.

3/ Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières qui seraient émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à une catégorie de bénéficiaires composée de salariés et mandataires sociaux de la société Guy Degrenne et de ses filiales françaises et étrangères et délègue au Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans le cadre de son autorisation préalable, le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

4/ Décide que le prix d'émission de chaque action de la Société émise immédiatement ou à terme sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de bourse de 20 séances précédant la décision du Directoire diminué d'une décote maximale de 5%.

5/ décide que le Directoire aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'émission des titres émis sur le fondement de la présente résolution et déterminer la nature de ces titres ;
- décider le montant de l'émission des titres émis sur le fondement de la présente résolution, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer les dates et modalités de l'émission des titres émis sur le fondement de la présente résolution et leurs caractéristiques ainsi que le mode de libération des titres émis et les modalités des droits qui y seraient attachés ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- assurer la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale, prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes.

6/ La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration, ou le cas échéant au Directoire, est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION *(Autorisation donnée au Directoire en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, autorise le Directoire avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour chacune des émissions décidées en application des résolutions 8 à 16 qui précèdent, et au même prix, à augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions fixées à l'article L. 225-135-1 susvisé, sous réserve du respect des plafonds prévus dans lesdites résolutions.

La présente autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée. Le Directoire ne pourra utiliser la présente délégation qu'avec l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément à l'article 16 des statuts.

DIX-HUITIEME RESOLUTION *(Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription)*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- décide de fixer à trente cinq millions d'euros (35.000.000 €) le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions 8 à 17 ci-dessus, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin d'assurer la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles ;
- décide de fixer à trente cinq millions d'euros (35.000.000 €) le montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions 8 à 17 ci-dessus.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées à des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1/ délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'un montant maximum de 2% du capital au jour de la mise en œuvre de la présente délégation, en une ou plusieurs fois, réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou tout autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail permettraient de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein d'une entreprise ou groupe d'entreprises, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application des articles L. 3344-1 et 3344-2 du Code du travail;

Ce plafond est autonome et distinct des plafonds visés à la 18ème résolution.

2/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

3/ décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital nouvelles sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;

4/ décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation ;

5/ autorise le Directoire, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail ;

6/ décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment :

- d'arrêter la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement ;

- de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds commun de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;

- de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;

- d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;

- de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive), les règles de réduction applicables aux cas de

souscription ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales et réglementaires en vigueur ;

- en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices, ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération des dites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires ;

- de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;

- le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;

- de conclure tous accords, d'accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts ;

- d'une manière générale, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne fin des émissions décidées en application des présentes, notamment conclure toutes conventions, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier de titres qui seront émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés ;

7/ décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Déclaration du Responsable de l'Actualisation du Document de Référence

Déclaration du responsable de l'Actualisation du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Les informations financières historiques et, le cas échéant, pro forma et/ou prévisionnelles présentées dans la présente actualisation du document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en annexe 7 dudit document.

Le 20 octobre 2009



Thierry VILLOTTE, Président du Directoire

Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes

KPMG Audit

Commissaire aux Comptes Titulaire

| | |
|-----------------------------------|------|
| Date de première nomination | 1995 |
| Date d'expiration du mandat..... | 2013 |
| Appartenance à un Groupe | KPMG |

Préel, Thorel, Besnier, Genuyt & Associés

Commissaire aux Comptes Titulaire

| | |
|-----------------------------------|------|
| Date de première nomination | 1995 |
| Date d'expiration du mandat..... | 2013 |
| Appartenance à un Groupe | NA |

Jean-Pascal Thorel

Commissaire aux Comptes Suppléant

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Date de première nomination | 21 juin 2001 |
| Date d'expiration du mandat..... | 2013 |
| Appartenance à un Groupe | NA |

Monsieur Gouhir

Commissaire aux Comptes Suppléant

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Date de première nomination | 28 juin 2004 |
| Date d'expiration du mandat..... | 2010 |
| Appartenance à un Groupe | NA |

Responsable de l'information financière :

Thierry VILLOTTE

Téléphone : 01.60.19.73.70 / Télécopie : 01.60.19.73.79

e-mail : tvillotte@guydegrenne.fr



KPMG Audit
5 avenue de Quins
BP 80280
14200 Hérouville Saint Clair Cedex
France



P R É S
T H O R P
B A S T I E R
G E N U Y T
A S S O C I É S

Prés - Thorol - Bastier - Genyot & Associés
Campus Etisalence
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2009
Guy Degrenne S.A.
Route d'Aunay - 14500 Vire
Ce rapport contient 51 pages



P R I C E
W A T E R
H O U S E
C O O P E R S

KPMG Audit
5 avenue de Dübna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

Pricol - Thorel - Busnlar - Genyrt & Associés
Campus Efficience
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

Siège social : Route d'Aunay – 14500 Vire
Capital social : € 15 412 128

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



Guy Degrenne S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés
24 juillet 2009

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note annexe 1.1 aux états financiers précise que c'est à titre dérogatoire que les comptes au 31 mars 2009 contenant des chiffres comparatifs historiques pro forma sur 12 mois sont présentés avant les comptes au 31 mars 2009 contenant les comparatifs historiques sur 15 mois tels qu'ils doivent être présentés conformément à la norme IAS 1.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2009, tel que décrit dans la note annexe 4.13.1 aux états financiers sur les risques de liquidité et la note annexe 4.3.4.2.5 relative aux déclarations d'intentions des principaux actionnaires et de la société SOPARCIF dans le cadre des émissions d'instruments donnant accès au capital envisagées. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 3.3 et 4.2.1 aux états financiers.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées. A ce titre, nous avons également procédé à la comparaison des estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ainsi qu'à l'examen des procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Hérouville Saint Clair, le 24 juillet 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubats
Associé

Colombelles, le 24 juillet 2009

Préel - Thorel - Boshier - Genuyt & Associés

Antoine Genuyt
Associé



P. R. S. I.
F. F. A. H. H. L.
S. F. N. J. E. H.
S. H. H. L. S. S.
N. V. V. A. S. S.

KPMG Audit
8, Avenue de Colons
BP 60260
14200 Hérouville Saint Clair Cedex
France

Préal - Yvèrej - Besnier - Gervais & Associés
Carmouët Bâtiments
1, rue du Bataillon
14100 Colombéville
France

Guy Degrenne S.A.
Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 mars 2009
Guy Degrenne S.A.
Route d'Andilly - 14500 Vire
Ce rapport contient 30 pages



ORDRE
DES
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES

KPMG Audit
5, avenue de Duboué
BP 60260
14200 Hérouville-Saint-Clément
France

Aréol - Thorval - Besnier - Gignoux & Associés
Campus des Sciences
1, rue du Bouage
14460 Orléanville
France

Guy Degrenne S.A.

Siège social : Route d'Alainy - 14500 Vire
Capital social : € 15 412 128

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'introduction au chapitre règles et méthodes comptables de l'annexe qui expose le fait que l'exercice comparatif clos le 31 mars 2008 est d'une durée exceptionnelle de 15 mois.



*Guy Degrenne S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
24 juillet 2009*

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2009, tel que décrit dans les notes 20 et 8 de l'annexe relatives, respectivement, au financement du groupe et aux déclarations d'intentions des principaux actionnaires et de la société SOPARCIF dans le cadre des émissions envisagées d'instruments donnant accès au capital. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

Estimations comptables

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 3.1.3 et 3.1.4 aux états financiers.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées. A ce titre, nous avons également procédé à la comparaison des estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ainsi qu'à l'examen des procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



GUY DEGRANGE S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
24 juillet 2009

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations déclarées dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Hérouville Saint Clair, le 24 juillet 2009

KING Audit
Département de KPA07 S.A.

Simon Lubais
Associé

Colombelles, le 24 juillet 2009

Prés - Thiérel - Benler - Genuyt & Associés

Antoine Genuyt
Associé



KPMG Audit
5, avenue de Dubna
BP 60260
14209 Harouville Saint Clair
France



P. H. H. L.
F. H. R. S. I.
H. S. N. I. E. R.
Q. U. E. N. L. Y. T.

Préal - Thoral - Bessier - Gouyt & Associés
Campus Efficience
1, rue du Bocage
14480 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes, établi en application
de l'article L.225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du
président du conseil de
surveillance de la société Guy
Degrenne S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2009
Guy Degrenne S.A.
Route d'Aunay - 14500 Vire
Ce rapport contient 3 pages



PRÉL
THORVAL
BESNIER
GENTYLT
& ASSOCIÉS

KPMG Audit
5, avenue de Dubna
BP 80280
14209 Harouville Saint Clair
France

Prél - Thorval - Besnier - Gentyt & Associés
Campus Efficience
1, rue du Socéga
14450 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

Siège social : Route d'Aunay - 14500 Vire
Capital social : € 15 412 128

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Guy Degrenne S.A.

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guy Degrenne S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.



*Guy Degrenne S.A.
Rapport des commissaires aux comptes, établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du conseil de
surveillance de la société Guy Degrenne S.A.*

24 juillet 2009

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué à la page 13 du rapport du président, le service d'Audit interne de votre société n'a pas pu atteindre la totalité des objectifs fixés sur l'exercice.

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Hérouville Saint Clair, le 24 juillet 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Colombelles, le 24 juillet 2009

Préal - Thorat - Beaudier - Genuyt & Associés

Antoine Genuyt
Associé



KPMG Audit
5, avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France



P R E S T
T H O R S I
B E S N I E R
G E N U Y T

Prés - Thoré - Besnier - Genuyt & Associés
Campus Efficience
1, rue du Bodage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2009
Guy Degrenne S.A.
Route d'Aunay - 14500 Vire
Ce rapport contient 9 pages



KPMG Audit
5, avenue de Cotuit
BP 60260
14300 Harauville Saint Clair Calvados
France

PricewaterhouseCoopers
Campus Efficacité
1, rue du Boscage
14300 Cotswitzelles
France

Guy Degrenne S.A.

Siège social : Route d'Aunay - 14500 Vire
Capital social : € 15 412 128

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui vous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature, l'objet et les modalités de ces conventions et engagements, autorisés au cours de l'exercice, sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.



Guy Deyreune S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés
24 juillet 2009

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

La nature et l'objet de ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-91) du Code de Commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que suite, à un oubli administratif, ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

La nature, l'objet et les modalités de ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

Hérouville Saint Clair, le 24 juillet 2009

Colombelles, le 24 juillet 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fréel - Thorel - Besnier - Genuyt & Associés

Simon Lubuis
Associé

Antoine Genuyt
Associé

GUY DEGRENNE SA

Tableau I : Conventions et engagements

| Sociétés concernées | Nature, objet, modalités des conventions | Montant (M) en Euros sur l'exercice 2008/2009 | |
|--|---|---|---|
| | | Engagés | Comptabilisés Chez Guy Degrenne SA |
| <u>A - Conventions / engagements nouveaux autorisés</u> | | | |
| Distribution GD | Cession en restitution, par Distribution Guy Degrenne, de la retenue de garantie constituée au titre du contrat d'affacturage mis en œuvre avec Fortis Commercial Finance, au profit de Fortis France pour garantir les lignes de découvert et de crédit spot des entités françaises du Groupe, incluant Guy Degrenne. <i>Autorisation du conseil de surveillance du 29 avril 2008</i> | 900 000 € | |
| Boutiques GD | Conversion d'une partie du compte courant que Guy Degrenne détenait sur Boutiques Guy Degrenne au 31/03/2009, soit 10 999 995 € en capital, et abandon des intérêts de compte courant (500 268 €) suite à cette conversion. <i>Autorisation du conseil de surveillance du 31 mars 2009</i> | | Augmentation de la valeur des titres Boutiques GD pour 10 999 995 € Renonciation à produits d'intérêt pour 500 268 € |
| Alfold | Conversion du compte courant détenu par Guy Degrenne sur Alfold en capital pour un montant de 253M HUF, soit 827 467 €. <i>Autorisation du conseil de surveillance du 31 mars 2009</i> | | Augmentation de la valeur des titres d'Alfold pour 827 467 € |
| <u>B - Conventions / engagements déjà autorisés préalablement</u> | | | |
| Distribution GD SAS Porcelaines GD SAS Usines J. SIMON C. Degrenne Ind. SAS Boutiques GD SAS | Renouvellement de la convention d'intégration fiscale à compter du 1/04/2008 (signée à l'origine le 28/10/1993 pour une durée de 5 ans) Société mère : Guy Degrenne <i>Non autorisée par un conseil de surveillance (multi administratif)</i> | | |
| <u>C - Conventions / engagements antérieurement approuvés</u> | | | |
| ALFOLD | Caution accordée par Guy Degrenne à la banque HVB pour un montant de 560 000 000 HUF en date du 06 juillet 2006 <i>Assemblée Générale du 29/06/2007</i> | 1 817 120 € | |
| ALFOLD | Caution accordée par Guy Degrenne à la RAFFEISEN Bank pour un montant de 508 000 000 HUF en date du 26 juillet 2006. <i>Assemblée Générale du 29/06/2007</i> | 1 648 387 € | |

GUY DEGRENNE SA

| | | | |
|--|--|-------------|--|
| ALFOLD | Caution accordée par Guy Degrenne à la banque CIB pour un prêt de 250K€ consentie à la société Alfold. <i>Conseil de Surveillance du 31 janvier 2006</i> | 250 000 € | |
| SIAM | Caution accordée par Guy Degrenne à Bank Of Asia - ABN AMRO pour un montant à l'origine de 50 000 000 THB. <i>Autorisation du conseil d'administration du 4 février 2000</i> | 1 072 519 € | |
| Filiales cautionnées Siam DGD Alfold | Rémunérations des cautions accordées par Guy Degrenne. | | 5 262 € 0 € 21 661 € (produits) |
| COMIR | Convention de facturation de mise à disposition de TILVILLOTTE sur la base d'une re-facturation à l'euro/l'euro du coût du salaire et charges au prorata du temps passé. <i>Conseil de surveillance du 31 janvier 2005</i> | | 233 632 € (charge) |
| Distribution GD Porcelaines GD Usines J. Simon GD Industrie Boutiques GD GIE Couverts Acier Normands GD Italia GD Espagne Siam Alfold GD Belgium TDFNA | Convention de trésorerie autorisée par le Conseil de Surveillance du 3 avril 2003 pour une durée illimitée. | | |
| BOUTIQUES GD | Caution accordée par Guy Degrenne au LCL pour un montant de 100 000€ sur le découvert bancaire de sa filiale. <i>Conseil de surveillance du 29/09/2007</i> | 100 000 € | |
| D – Conventions / engagements antérieurement approuvés et repris fin sur l'exercice | | | |
| DISTRIBUTION GUY DEGRENNE | Caution Solidaire consentie par Guy Degrenne à la banque PALATINE pour un montant de 1 900 000 € en date du 3 octobre 2005. Cette convention a pris fin du fait de la clôture du compte bancaire Palatine. <i>Assemblée Générale du 29/06/2007</i> | | |
| Boutiques GD | Nantissement des actions Boutiques GD accordé à la Société Générale concernant un prêt (ex Factory – TUP) d'un montant initial de 1 500 000 €,. Cette convention a pris fin sur l'exercice, l'emprunt, objet de la garantie, étant intégralement remboursé. <i>Autorisation du conseil de surveillance du 15 décembre 2003</i> | | |

GUY DEGRENNE SA

| | | | |
|----------------------------|--|--------------------|--|
| <p>Distribution GD SAS</p> | <p>Garantie par laquelle GD SA se porte fort des engagements souscrits par sa filiale, dans le cadre du contrat avec la société British Airways, en cas de défaillance dans le paiement d'éventuels dommages et intérêts pour non respect de son contrat.</p> <p>Cette convention à pris fin sur l'exercice.</p> <p><i>Conseil de surveillance du 6 juillet 2005</i></p> | <p>Éventualité</p> | |
|----------------------------|--|--------------------|--|

Tableau II : Personnes concernées par les conventions et engagements

| | Monsieur Stéphane ZANCHET | Monsieur Thierry VILLOTTE | Monsieur Patrick ROURE | Monsieur Christian HAAS | Monsieur Charles BAUR | Société GUY DEGRENNE SA | Société GUY DEGRENNE INDUSTRIE SAS | Société BOUTIQUES GD SAS | Société COMIR |
|----------------------------|-------------------------------------|---|--|--------------------------------------|---|---|------------------------------------|--------------------------|---|
| GUY DEGRENNE SA | Membre du Directoire | Membre du Directoire, devenu Président du Directoire (à compter du 12 novembre 2008) | Président du Directoire (jusqu'au 12 novembre 2008) | Président du Conseil de Surveillance | Représentant Permanent de COMIR en qualité de Membre du Conseil de Surveillance | | | | Membre dit Conseil de Surveillance Actionnaire à plus de 10 % |
| Distribution GD SAS | | Représentant permanent de GUY DEGRENNE SA en qualité de Président (à compter du 24 novembre 2008) | Président (jusqu'au 24 novembre 2008) | | | Actionnaire à plus de 10% Président (à compter du 24 novembre 2008) | | | |
| SIAM TABLEWARE | Member of the Board of Directors | Member of the Board of Directors (à partir du 12 novembre 2008) | Member of the Board of Directors (jusqu'au 12 novembre 2008) | | | Actionnaire à plus de 10% | | | |
| ALFOLD | Président of the Board of Directors | Président du Conseil de Surveillance (à partir du 12 novembre 2008) | Président du Conseil de Surveillance (jusqu'au 12 novembre 2008) | | | Actionnaire à plus de 10% | | | |
| GUY DEGRENNE INDUSTRIE SAS | Président | | | | | Actionnaire à plus de 10% | | | |
| USINES JEAN SIMON | Président | | | | | Actionnaire à plus de 10% | | | |

GUY DEGRENNE SA

| | Monsieur Stéphane ZANCHET | Monsieur Thierry YILLOTTE | Monsieur Patrick ROURE | Monsieur Christian HAAS | Monsieur Charles BAUER | Société GUY DEGRENNE SA | Société GUY DEGRENNE INDUSTRIE SAS | Société BOUTIQUES GD SAS | Société COMIR |
|------------------------------|---------------------------|---|---|-------------------------|------------------------|--|------------------------------------|---------------------------|---------------|
| PORCELAINES GUY DEGRENNE SAS | Président | | | | | Actionnaire à plus de 10% | | | |
| BOUTIQUES GD SAS | | Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président (à compter du 24 novembre 2008) | Président (jusqu'au 24 novembre 2008) | | | Actionnaire à plus de 10% Président (à compter du 24 novembre 2008) | | | |
| GD ITALIA | | | Président de Conseil d'Administration (jusqu'au 12 novembre 2008) | | | Actionnaire à plus de 10% | | | |
| GD BELGIUM | | Président de Conseil d'Administration (à partir du 12 novembre 2008) | Président de Conseil d'Administration (jusqu'au 12 novembre 2008) | | | | | Actionnaire à plus de 10% | |
| GIE | | | | | | | Actionnaires à plus de 10% | | |
| TDF NA | | | | | | Actionnaire à plus de 10% | | | |

GUY DEGRENNE SA

| | | | | | | | | | | |
|------------|----------------------------|--|--|---|-------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------|
| | Monsieur Sébastien ZANCHET | | Monsieur Thierry VILLOTTE | Monsieur Patrick ROURE | Monsieur Christian HAAS | Monsieur Charles BAUR | Société GUY DEGRENNE SA | Société GUY DEGRENNE INDUSTRIE SAS | Société BOUTIQUES GID SAS | Société COMIR |
| GD ESPAGNE | | | Président du Conseil d'Administration (à partir du 12 novembre 2008) | Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 12 novembre 2008) | | | Actionnaire à plus de 10% | | | |
| COMIR | | | | | Directeur général | Président | | | | |

| N° | Information | Référence |
|----|---|----------------|
| 23 | Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société aux assemblées générales | page 35 |
| 24 | Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles | N/A |
| 25 | <p>Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :</p> <p>Structure du capital de la Société ;</p> <p>Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code du Commerce</p> <p>Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code du Commerce</p> <p>Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci ;</p> <p>Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;</p> <p>Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;</p> <p>Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;</p> <p>Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions ;</p> <p>Accords conclus par la Société et qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle ;</p> <p>Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique</p> | N/A |
| 26 | Mode de direction générale de la Société (uniquement en cas de modification) | pages 38 et 39 |
| 27 | Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions | N/A |
| 28 | Informations sur les programmes de rachat d'actions | pages 36 à 38 |
| 29 | Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital | pages 29 à 34 |
| 30 | Tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices | N/A |
| 31 | Montants des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices | page 27 |

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 28 Septembre 2009

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : GUY DEGRENNE SA
Numéro d'identification : R.C.S. CAEN 342 100 120 - N° de Gestion 2000 B 50886
Date d'immatriculation : 01 Janvier 2000

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance
Capital : 15 412 128.00 EUR (fixe)
Adresse du siège : rue Guy Degrenne - 14500 Vire
Durée de la société : jusqu'au 04 Décembre 2094
Date de clôture de l'exercice : 31 Mars
Dépôt de l'acte au greffe : le 05 Décembre 1995 sous le numéro A144
Journal d'annonces légales : L'AGRICULTEUR NORMAND, le 07 Décembre 1995

ADMINISTRATION

Président du Directoire Monsieur VILLOTTE Thierry
né(e) le 01 Juin 1960 à MONTREUIL (93), de nationalité FRANCAISE
demeurant 16, rue Singer - 75016 PARIS 16

Membre du Directoire Monsieur ZANCHET Stéphane
né(e) le 22 Juin 1955 à CHAUDEFONTAINE (25), de nationalité FRANCAISE
demeurant Le Bourg - 14380 Mesnil-Clinchamps

Président du Conseil de Surveillance Monsieur HAAS Christian
né(e) le 11 Mars 1948 à PARIS(75), de nationalité FRANCAISE
demeurant 24, rue Octave Feuillet - 75116 Paris 16

Membre du Conseil de Surveillance Monsieur CHOPPIN HAUDRY DE JANVRY Philippe
né(e) le 07 Octobre 1939 à ORLEANS (45), de nationalité FRANCAISE
demeurant 56, boulevard Flandrin - 75116 Paris 16

Membre du Conseil de Surveillance Monsieur MONTMERLE Bruno
né(e) le 08 Septembre 1949 à PARIS(75), de nationalité FRANCAISE
demeurant 3B, rue du Hameau - 92190 Meudon

Membre du Conseil de Surveillance COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE
17, rue DU BOIS SAUVAGE 1000 BRUXELLES - BELGIQUE
Dont le représentant permanent est :
Monsieur PAQUOT Guy
né(e) le 10 Mai 1941 à Liège - Pays : BELGIQUE, de nationalité BELGE
demeurant 1, rue Cornelis 1310 La Hulpe - BELGIQUE

Membre du Conseil de Surveillance COMIR
R.C.S. COMPIEGNE 349 015 669
Société anonyme
27, avenue Etienne Audibert - 60300 Senlis
Dont le représentant permanent est :
Monsieur BAUR Charles-Edouard
né(e) le 20 Décembre 1929, de nationalité FRANCAISE
demeurant 78, boulevard Maurice Barrès - 92200 Neuilly-sur-Seine

Membre du Conseil de Surveillance Monsieur JOFFARD Philippe
né(e) le 20 Août 1955 à LYON 06 (69), de nationalité FRANCAISE
demeurant 152, avenue Victor Hugo - 75016 PARIS 16

Commissaire aux comptes titulaire SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE KPMG FIDUCIATRE DE FRANCE
R.C.S. CAEN 775 726 433
4, rue Alfred Kastler - 14053 Caen

Commissaire aux comptes titulaire PREEL THOREL BESNIER GENUYT ET ASSOCIES
R.C.S. CAEN 478 606 205 (2004 B 540)
Société par actions simplifiée
1, rue du Bocage - Campus Efficience, Caen la Mer - 14460 Colombelles

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur THOREL Jean-Pascal
né(e) le 25 Octobre 1957 à CAEN (14), de nationalité FRANÇAISE
demeurant 18, rue Claude Bloch - Le Triède - 14000 Caen

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur GOURIR Yves-François
né(e) le 22 Octobre 1955 à PARIS(75), de nationalité FRANÇAISE
demeurant 4, rue Alfred Kastler - 14053 Caen

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**Observations :****Origine de l'activité ou de l'établissement :**

Acquis par fusion et transfert d'activité de Boulogne (92100) 107 rue du Point du jour

Activité :

Fabrication, achat, conditionnement, distribution et commercialisation de tous articles pour la table, la cuisine et pour la maison, notamment d'articles en acier inoxydable, en métal argenté, en matière plastique et en porcelaine, de tous produits connexes ou complémentaires tels que verrerie, articles de textiles et de décoration, épicerie fine, livres et publications en relation avec ces articles et produits, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant ces activités

Adresse :

rue Guy Degrenne - 14501 Vire

Date de début d'exploitation :

21 Novembre 1995

Propriétaire précédent :

TABLE DE FRANCE

Mode d'exploitation :

Exploitation directe

ANNEXES**01 Janvier 2009 - N°0**

En application du décret n° 2008-146 en date du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce, l'ensemble des dossiers inscrits au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de commerce de Cordé sur Noireau ainsi que les dossiers d'inscriptions de sûretés et privilèges ont été transférés au greffe du tribunal de commerce de Caen. Cette modification prend effet au 1er janvier 2009. Le greffe de Caen décline toute responsabilité sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffe précédemment compétent.

28 Septembre 2009 - N°M3-6569

Augmentation de capital à compter du 24/12/2007

Ancien : 15376920 EUR

Nouveau : 15412128 EUR

Modification du nom de la rue suite à décision municipale de Vire à compter du 01/01/2009.

Ancienne adresse : Route d'Aunay 14500 Vire

Nouvelle adresse : Rue Guy Degrenne 14500 Vire

IMMATRICULATIONS SECONDAIRES**Numéro d'identification :**

R.C.S. EVRY

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT

2

PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

28/09/2009

LE GREFFIER :

